LE DEVOIR

FAIS CE QUE DOIS

Dans les Laurentides
sur le chemin de Ste-Adèle à Ste-Marguerite
LE RESTAURANT Nicky
GRILLADES
FRUITS DE MER
Sortie 69 de l'autoroute Réservations: 1-228-2426

Vol. LXIX - No 191 | Ensoleillé avec passages nuageux. Maximum 28. | Montréal, vendredi 18 août 1978 | Férie | 25 CENTS

Un autobus plein d'enfants fait une embardée: 3 morts

Trois enfants ont perdu la vie et six autres ont été grièvement blessés quand un autobus transportant 36 écoliers et sept moniteurs a fait une embardée sur l'autoroute des Laurentides, à la hauteur de Saint-Sauveur-des-Monts, vers 16 heures hier après-midi.

Les enfants, dont l'âge varie entre sept et 14 ans, revenaient à Montréal après une expédition de camping de trois jours dans le parc provincial du Mont-Tremblant.

Certains de ces enfants ont été emprisonnés pendant près d'une heure à l'intérieur de l'autobus démoli. Ils ont finalement été dégagés après que les pompiers eurent pratiqué une ouverture dans le flanc de l'autobus avarié.

Selon M. Richard Normand, responsable des relations publiques de l'Office des autoroutes du Québec, deux des trois victimes ont été écrasées sous le poids du véhicule.

"Un troisième écolier respirait encore quand les secouristes l'ont aperçu coincé sous le véhicule. Les secouristes ont alors tenté de soulever le véhicule, mais cette opération intensifiait les souffrances de l'enfant de sorte qu'il a finalement été dégagé en creusant un tunnel.

Le chauffeur de l'autobus fatal, M. Maurice Jourdan, âgé de 54 ans, de Montréal, aurait apparamment perdu la maîtrise du véhicule.

Selon M. Richard, la canicule des derniers jours avait rendu la chaussée glissante et l'autoroute était devenue plus glissante encore après une ondée.

Les victimes ont été identifiées comme étant: Sylvain Villeneuve, 7 ans, Michel Bibeau, 9 ans, et Sylvie Ayotte, 10 ans, toutes trois de Verdun.

La police a annoncé que tous les passagers sans exception ainsi que le chauffeur ont été transportés à bord de six ambulances à l'Hôtel-Dieu de Saint-Jérôme, mais que la plupart d'entre eux ont reçu leur congé de l'hôpital au début de la soirée.

Un des blessés est dans un état critique, souffrant de fractures multiples. Des cinq autres blessés, deux souffrent de fractures tandis que les trois autres souffrent d'un violent choc et sont gardés sous observation.

L'autobus accidenté a été remorqué jusqu'au quartier général de la Sûreté du Québec, à Saint-Jérôme, où des enquêteurs assistés de mécaniciens devaient procéder à un examen minutieux. L'autobus fatal serait la

Voir page 6: Autobus

Camp David

Carter craint le pire en cas d'échec

WASHINGTON (d'après Reuter et AFP) — L'évolution du conflit du Proche-Orient et le comportement du dollar sur les marchés des changes ont été hier au centre d'une conférence de presse du président Jimmy Carter, qui a exprimé sa préoccupation à l'égard des deux problèmes sans toutefois formuler de propositions concrètes dans la perspective de leur solution.

Le chef de l'exécutif américain a évoqué la menace d'une nouvelle guerre au Proche-Orient si le sommet tripartite de Camp David entre lui, le président Anouar Sadate et M. Menachem Begin ne réussit pas à briser l'impasse des pourparlers de paix.

Il ne s'attend pas à un succès complet lors des conversations prévues le 5 septembre dans le Maryland avec le chef de l'Etat égyptien et le président du conseil israélien. Il reconnait avoir pris un sérieux risque politique en les conviant à ce sommet. Ni M. Sadate ni M. Begin ne se sont engagés à modifier leurs positions, a dit M. Carter.

"Je souhaite que toute la nation américaine et le monde entier prieront pour que nous n'échouions pas, parce qu'un échec pourrait déboucher au Proche-Orient sur un nouveau conflit capable de nuire à la sécurité de notre propre pays", a dit M. Carter.

Le président Carter a exprimé le voeu que la conférence de Camp David aboutisse, au minimum, à un accord pour la reprise des pourpalers israélo-égyptiens.

"Je ne vois pas ce que j'aurais pu faire d'autre. Si le président Sadate et M. Begin ne se rencontrent pas et ne conviennent pas que leurs représentants doivent poursuivre de dures négociations, la situation au Proche-Orient se détériorera davantage", a explique le président.

"J'ai donc décidé de mon propre chef, et plus tard avec l'adhésion de mes principaux conseillers, dont le secrétaire d'Etat Cyrus Vance et le vice-président, d'inviter MM. Sadate et Begin à me rencontrer à Camp David".

"Si nous pouvons obtenir qu'ils discutent sincèrement de leur désir de paix, qu'ils explorent les compatibilités entre eux, qu'ils identifient clairement leurs divergences et tentent de les aplanir, alors j'estime qu'un cadre aura été établi pour la paix à l'avenir", a poursuivi M. Carter.

"Le fait que MM. Sadate et Begin aient promptement accepté l'invitation à se rendre à Camp David indique qu'ils sont disposés à accepter également les principes que je les ai engagés à observer: la cessation des polémiques et la souplesse au sommet lui-même, a précisé M. Carter.

Au sujet de l'économie, le président a affirmé que la puissance économique de base des Etats-Unis devrait empêcher que le comportement du dollar ne se détériore dévantage, si le Congrès prend une initiative pour conserver l'énergie.

Dans cette optique, le Congrès apporterait une importante contribution, s'il adoptait le projet de loi sur l'énergie actuellement en cours d'examen, a-t-il poursuivi.

Il existe aussi des facteurs à long terme qui valent à l'administration américaine des motifs d'encouragement, a ajouté M. Carter.

Le déficit commercial américain diminue et la croissance économique d'autres pays progresse nettement, ce qui leur permettra d'acheter davantage de produits américains, a-t-il précisé.

Tous les secteurs de la société américaine doivent par ailleurs coopérer à la lutte contre l'inflation pour renforcer le dollar, a dit M. Carter.

Celui-ci a ajouté qu'il attend encore des recommandations de ses principaux con-

Voir page 6: Jimmy Carter

51 ans après Lindbergh

Trois aérostiers américains se posent en France

EVREUX, Normandie (d'après AFP et Reuter) — Après son fantastique voyage de plus de cinq jours au-dessus de l'Atlantique, Double Eagle II s'est couché avec le soleil, hier à 17 h 48 (heure locale), dans un champ d'orge de la campagne de France, au seuil de Miserey, petit village normand, situé à 8 km à l'est d'Evreux.

Cinquante et un ans après Charles Lindbergh, les trois aérostiers américains ont réussi la première traversée de l'Atlantique, en 136 heures et 6 minutes. Avant eux, 17 tentatives similaires avaient échoué, coûtant même la vie à six navigateurs.

Le visage hâlé par le soleil et un peu creusé par la faim et la fatigue, Max Anderson, 44 ans, Ben Abbruzzo, 48 ans, et Larry Newman, 31 ans, ont réussi un atterrissage en douceur à bord de leur énorme ballon métalique, haut de 11 étages.

Laissant éclater leur joie, les trois aventuriers ont poussé un immense cri de joie et débouché une bouteille de champagne pour s'en arroser copieusement. Après s'être maintenu à la verticale quelques minutes, le ballon, libéré de sa masse d'hélium, s'est couché lentement parmi les épis. Le voyage, le grand-voyage par-dessus l'Atlantique, était terminé.

En quelques minutes à peine, plusieurs centaines de personnes qui, à bord de leur véhicule, suivaient depuis le début de l'après-midi l'évolution du ballon, se sont précipitées dans l'orge et ont très vite entouré la nacelle. Certains étaient en maillot de bain, venant des stations estivantes de Trouville et de Deauville sur la côte du Calvados, d'autres n'avaient pas pris le temps d'arrêter le moteur de leur voiture.

Bientôt, ce fut un gigantesque embouteillage sur toutes les routes, les chemins, les sentiers mêmes, menant au Double Eagle II. Au centre de cette toile d'araignée où s'activaient en vain quelques dizaines de gendarmes, une foule compacte se pressait autour des trois aérostiers, visiblement très émus d'abord, puis inquiets de cette formidable ovation populaire, que le service d'ordre ne pouvait contenir. Très vite, des acclamations et des applaudissements saluèrent l'exploit.

A distance, un vieux monsieur venu à bicyclette criait: "Lindbergh, Lindbergh... vive les Américains", en agitant sa casquette en direction du ciel uniformément bleu, d'où venait de tomber le ballon et les trois héros.

"C'est formidable. Nous sommes heureux de toucher le sol de France", déclarait Ben Abbruzzo, coiffé d'une casquette de GI verte et portant un blouson publicitaire. "Nous n'avons jamais douté de notre victoire. La nuit dernière a été très belle. Nous savions à ce moment-là que nous touchions au but. Nous n'avons pas pu rejoindre le Bourget, hélas..."

"Il était temps que nous arrivions, a-t-il ajouté, car il n'y a plus de conserves. Ce soir, nous allons manger à Paris un fabuleux repas avec nos femmes qui nous attendent. C'est formidable, oui c'est vraiment formidable..."

Formidable aussi était la ferveur des admirateurs, la décontraction du service

Voir page 6: Aérostiers

Libéré de sa masse d'hélium, Double Eagle II se couche lentement dans un champ d'orge de la campagne normande, après avoir réussi hier son historique traversée de l'Atlantique. De toutes parts, des curieux accourent saluer l'exploit des trois aérostiers américains, bloquant toutes les routes et sentiers autour de Miserey. (Photolaser AP)

L'austérité soulève de très vives réactions

OTTAWA (PC) — Tel qu'il était à prévoir, les syndicats représentant les fonctionnaires fédéraux et le Nouveau Parti démocratique ont vivement réagi, hier à Ottawa, à la suite de l'annonce du Conseil du Trésor qui entend réduire de 5,000 le nombre d'employés fédéraux, tout en coupant les dépenses de l'ordre de $1.5 milliard.

Chez les conservateurs, la réaction a été plutôt mitigée puisque ceux-ci avaient déjà réclamé ce genre de coupures budgétaires des dépenses gouvernementales.

Mercredi soir, le président du Conseil du Trésor, M. Robert Andras, a révélé que le cabinet avait adopté des mesures "énergiques" afin de ramener l'économie à son "plein niveau de vitalité et à son potentiel".

Dans le même souffle, il annonçait que la prime au bilinguisme de $800 allait disparaître, ce qui représente une économie de $35 millions, tandis que les sommes accordées à la formation linguistique des fonctionnaires seraient réduites de $12.5 millions l'an prochain.

M. Andras a révélé que le projet de construction de l'usine d'eau lourde à La Prade a été mis au rancart afin d'économiser $150 millions. Les budgets de l'ACDI, Agence canadienne de développement international, et de Radio-Canada seront gelés à leur niveau actuel, et le programme d'aide aux agriculteurs CanFarm disparaîtra.

Le leader du Nouveau parti démocratique, M. Ed Broadbent, estime que la décision du cabinet visant à sabrer dans les dépenses, un peu partout et n'importe comment, démontre à quel point le gouvernement est aux prises avec une grave crise de gestion.

Il a noté avec inquiétude que le chômage va encore augmenter, ce qui aura pour effet de porter à près de $5 milliards les prestations qui doivent être payées aux chômeurs. M. Broadbent a soutenu qu'il serait préférable de mettre ces gens au travail puisque justement au lieu de réduire les dépenses dans le domaine de l'habitation, il faudrait les augmenter. Selon lui, cela donnerait du travail tout en fournissant les logements qui sont nécessaires pour les familles à faible et moyen revenus.

"Le gouvernement a accepté la politique des conservateurs... c'est une politique économique qui remonte à l'époque de la dépression, et qui ne sait répondre aux problèmes que pose une économie mixte", a-t-il déclaré.

M. Broadbent a prédit que d'ici quelque temps, le gouvernement annoncera des mesures plus populaires, telles que l'augmentation des pensions, par exemple, afin de "contrebalancer" les effets négatifs de ce réajustement.

Pour sa part le critique des conservateurs en matière d'économie, M. Sinclair Stevens, a soutenu qu'il ne fait plus de doute, il y aura des élections très bientôt.

Il a indiqué que les conservateurs ne savent pas s'ils devraient se réjouir du geste posé par les libéraux ou non, puisqu'on ignore encore le budget global du gouvernement pour l'année prochaine.

Les conservateurs voulaient une réduction de l'ordre de $2 milliards sur un budget global de $50 milliards. "Il reste à voir ce que sera ce budget global", a-t-il explique, avec circonspection.

Le leader du NPD a soutenu que la décision d'abandonner le versement de la prime au bilinguisme démontrait bien l'inconsistance du gouvernement en matière de droits linguistiques.

Le député conservateur de Joliette, M. Roch LaSalle, qui avait défendu les droits des fonctionnaires fédéraux lorsque ceux-ci réclamaient ce boni au bilinguisme, a soutenu que le recul du gouvernement Trudeau était incroyable.

"Pour un gouvernement qui se félicite d'être un "French Power", a-t-il dit en raillant, c'est un beau cadeau pour les fonctionnaires; ça pourrait être rentable aux prochaines élections... on va voir."

Cependant l'attitude de M. LaSalle ne s'est pas reflétée chez ses collègues conservateurs, anglophones, tels que Sinclair Stevens et Walter Baker. Ce dernier représente une circonscription de fonctionnaires anglophones d'Ottawa.

"J'ai toujours dit que c'était une farce" a dit M. Baker pour qui le gouvernement s'est rendu compte de son erreur.

M. Stevens était du même avis.

Voir page 6: L'austérité

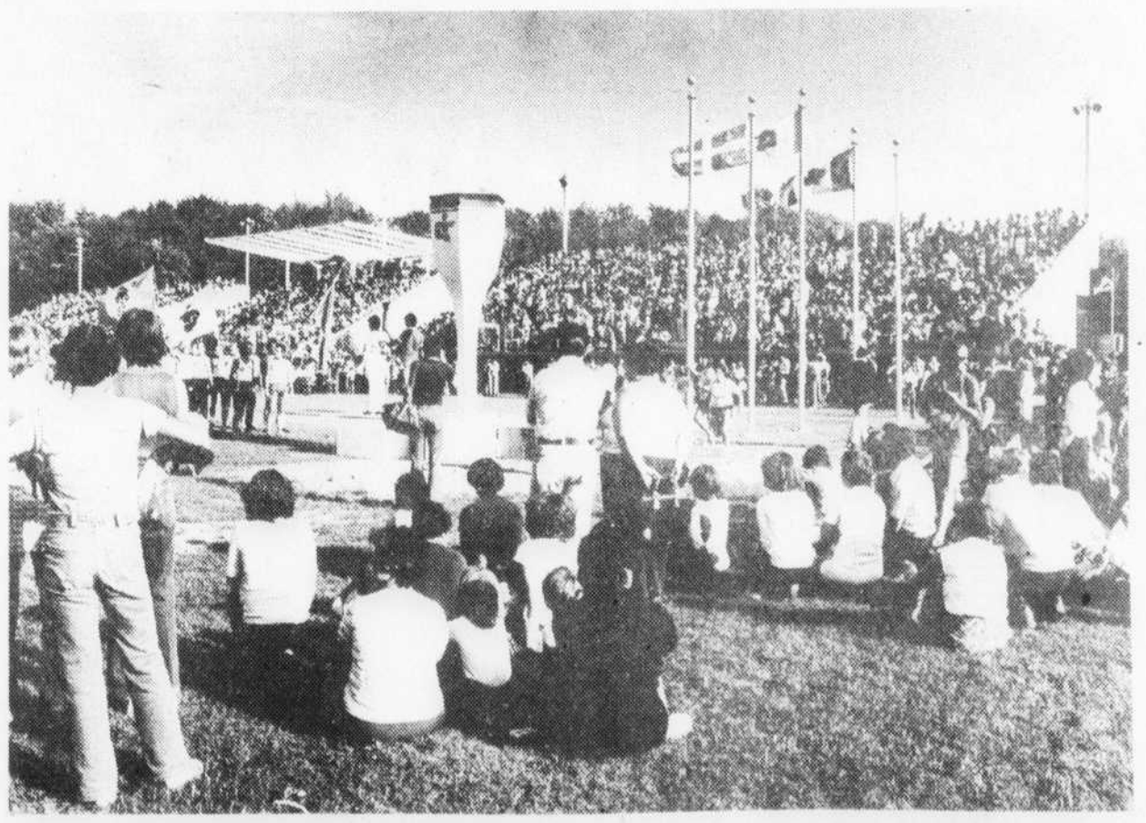

Plus de 5,000 personnes ont assisté en fin d'après-midi, hier, à la cérémonie d'ouverture des 13e Jeux du Québec, présidés par le ministre Claude Charron, au Centre de tir à l'arc de Joliette. Plus de 3,300 athlètes venus de 18 régions du Québec participeront aux Jeux, qui se termineront le 27 août. (Photo Jacques Grenier)

chez VITO

Cuisine Italienne authentique

La meilleure cave à Montréal

ATMOSPHÈRE. TRADITION. EXCELLENCE

735-3623

5412 Côte des Neiges Montréal

CAFÉ TERRASSE

AU VIEUX

Ouvert de 10 A.M. à 5 A.M.
7 jours par semaine

1723 ST-DENIS Montréal

Columbium: il est prématuré de crier à l'urgence

par Gilles Provost

Rien ne prouve encore que le gravier radioactif issu de l'ancienne mine de columbium d'Oka (juste à côté du monastère des Trappistes) soit réellement dangereux pour le public et il est tout à fait prématuré de parler d'état d'urgence, a affirmé hier le ministre de l'Environnement du Québec, M. Marcel Léger, en qualifiant "d'alarmiste et d'exagéré", un article publié à ce sujet en manchette du quotidien La Presse, sous la signature de M. Michel Girard.

M. Léger a quand même reconnu que l'exploitation illégale de ces déchets miniers peut présenter "un certain danger", selon les circonstances. C'est pourquoi les Services de protection de l'Environnement ont averti l'exploitant de la carrière dès qu'ils ont appris son existence, en mai dernier, et qu'ils ont aussitôt entrepris les démarches nécessaires pour faire cesser ces opérations.

Les spécialistes cherchent maintenant à mettre la main sur les registres de la compagnie pour identifier chacun des usages de cette pierre concassée et vérifier, dans chaque cas, s'il y a un danger pour la population.

Selon les experts consultés, ces matériaux ne présentent probablement aucun danger s'ils sont utilisés simplement comme fondations pour une autoroute, mais la situation pourrait être fort différente, si on s'en est servi pour construire des édifices où des gaz radioactifs comme le radon pourraient s'accumuler.

Il est de notoriété publique que le sous-sol de la région d'Oka contient des traces d'éléments radioactifs et le quotidien La Presse avait lui-même fait sa manchette, un jour d'été pauvre en nouvelle, il y a quelques années, avec les émissions radioactives qui s'échappent de certains édifices publics de la municipalité d'Oka.

De même, tout le monde des environs sait que le minerai de columbium d'Oka contient par surcroît des traces d'un grand nombre d'éléments radioactifs. La situation était même suffisamment sérieuse, en 1975, pour que les spécialistes de la Commission de l'Energie atomique du Canada et ceux des Services de protection de l'Environnement du Québec scrutent la situation sous tous ses angles, et demandent au propriétaire de la mine de prendre des mesures de sécurité supplémentaires.

Peu après, en 1976, la mine d'Oka faisait cependant faillite. Depuis lors elle était demeurée inutilisée jusqu'à ce que les autorités n'apprennent à la fin de mai, qu'une nouvelle entreprise, "Les Agrégats d'Oka" avait loué l'emplacement et vendait les résidus sous forme de pierre concassée.

Evidemment, cette exploitation était illégale, faute des permis nécessaires, et les SPE avertissaient l'exploitant dès le 2 juin dernier du danger possible, et demandaient l'arrêt des travaux. L'entrepreneur fit pourtant la sourde oreille à toutes les procédures intentées contre lui depuis lors. C'est pourquoi les SPE ont obtenu une injonction provisoire, mercredi.

Selon M. Léger, les lois ne permettaient pas aux SPE d'intervenir plus rapidement mais les amendements contenus dans le bill 69, présentement en voie d'adoption, donneront à tout citoyen le droit de demander immédiatement une injonction dans un tel cas.

Deux facteurs influencent le niveau de risque: l'un est la quantité de matériaux radioactifs en circulation et l'autre est l'intensité des radiations qui s'en échappent. Le quotidien La Presse parle de 800,000 tonnes. Aux SPE, pourtant, on doute que la compagnie ait pu exploiter une telle quantité de matériaux en seulement trois mois, et les rapports officiels disent simplement "au moins 50,000 tonnes"...

Quant au niveau de radiations, la lecture la plus forte, effectuée à proximité immédiate de ces déchets miniers, équivalait à une dose de 440 millirems par année pour une personne qui resterait perpétuellement en contact avec ces matériaux pour absorber toutes les radiations.

La dose limite acceptable, pour le public, est de 500 millirems selon les normes courantes. C'est ce qui permet au ministre de l'Environnement de dire que ce niveau de radiation équivaut à seulement 90% des normes québécoises, ce qui reste considérable.

Cependant, les entreprises qui émettent des radiations (les centrales nucléaires par exemple), se fixent comme norme un plafond cent fois plus faible, par mesure de sécurité. C'est ce qui permettait hier à La Presse de dire que le niveau de radiation de ces déchets est "90 fois plus élevé que la norme".

Autre élément à considérer, personne ne peut absorber la pleine dose de radiation à moins de s'enfouir littéralement dans le gravier radioactif. De plus, l'intensité des radiations décroit très rapidement lorsqu'on s'éloigne, comme le carré de la distance. Enfin, une partie des radiations est formée de particules alpha qu'un simple vêtement suffit à arrêter. Seuls les rayons gamma présentent un vrai danger.

Tout cela pour dire qu'il est fort peu probable qu'un automobiliste puisse être affecté par du gravier légèrement radioactif, enfoui sous l'asphalte ou dans ce matériau; surtout s'il passe rapidement.

Par contre, dans un endroit clos, les traces infimes de radium contenues naturellement dans ces roches peuvent donner naissance à du radon, un gaz radioactif particulièrement dangereux parce qu'on peut le respirer. Cela ne pose pas de problème dans un endroit bien ventilé puisque la moindre effluve se dispersera rapidement, mais cela peut être plus dangereux, à la longue, si ce gaz se ramasse dans un lieu fermé où des gens vivent, un sous-sol par exemple., C'est pourquoi le ministre de l'Environnement a écarté la perspective d'une déclaration imminente d'état d'urgence sans pour autant éliminer tout à fait la possibilité d'un certain danger.

Si des mesures de sécurité supplémentaires devaient être prises, le gouvernement se propose de les faire défrayer par l'exploitant de cette carrière illégale parce que ce dernier, malgré toutes ses prétentions d'ignorance, aurait été formellement averti du danger et aurait poursuivi quand même son entreprise au mépris de la santé publique.

En congrès à Ottawa

L'Acelf se penche sur les besoins des francophones

par Paule des Rivières

OTTAWA — Venus des quatre coins (francophones) du pays pour se pencher sur les besoins les plus criants des francophones en matière d'éducation et repenser, si nécessaire, leur plan d'action, quelque 530 délégués de l'Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF) ont assisté hier à l'ouverture de la 31ième assemblée générale de cette association.

Les membres de l'ACELF doivent cette année étudier les suites à donner à ses travaux sur un plan de développement de l'éducation française au Canada et se proposent aujourd'hui et demain de scruter plus spécialement trois aspects du "problème" soit l'aspect juridique, l'aspect historique et celui des besoins.

Les délégués ont d'abord reçu hier les rapports du président de l'ACELF, M. Alfred Monnin et du secrétaire général, M. Raymond Beauchemin, qui a souligné que si l'année écoulée fut particulièrement difficile, les moyens du bord n'étant pas énormes, elle n'en fut pas moins profitable justement parce qu'il fut nécessaire de "faire appel au milieu" et "d'accentuer notre technique de coopération."

Le président M. Monnin estime que les années à venir seront, pour l'ACELF, des plus importantes, compte tenu de la conjoncture politique et sociologique.

"Nous devons continuer non pas à chercher notre voie, mais plutôt à préciser davantage la façon de réaliser notre mandat. Je me permets de vous rappeler que l'ACELF est un des seuls organismes qui permet à tous les francophones d'adhérer à une cause commune. C'est pour cette raison que nous devons continuer à être, à offrir notre collaboration et à solliciter celle de nos membres. Cette façon de procéder s'appelle de la coopération", devait dire le juge Monnin à la toute fin de son exposé.

Outre cet effort pour continuer à se faire connaitre davantage, l'ACELF a, au cours des derniers mois, accordé une attention toute spéciale à la recherche: quatre études sont sur le métier et une cinquième, sur le système anglophone au Québec, est terminée.

Les autres travaux portent sur l'identification des besoins de formation au niveau post-secondaire, les mass média francophones en territoire canadien et leur influence sur l'environnement et deux commissions ont pour objet l'étude du matériel scolaire et didactique en langue française qui, comme on le sait, ne court pas les rues dans certaines régions du pays.

En fait, s'il ne ressort pas de réalisations éclatantes du tour d'horizon rapidement brossé hier, il n'en semble pas moins clair que l'ACELF soit déterminée à ne pas abandonner à d'autres la réalisation des objectifs qu'elle s'est fixée lors de sa création il y a 31 ans.

Pour sa part, le secrétaire général de l'ACELF, a répondu à "ceux qui s'interrogent sur ce que fait l'ACELF, sur ce qui paraît ou ne paraît pas" en comparant l'organisme à un "iceberg qui poursuit sa destinée lentement, suivant les buts pour lesquels il a été constitué il faut se souvenir que cet iceberg laisse émenger seulement un dixième de sa masse dynamique".

L'association, à laquelle adhèrent 250 organismes reliés de près ou de loin au monde de l'éducation, a disposé pour l'année se terminant le 31 mars dernier, des revenus s'élevant à $308,102 dont la plus grosse provient des gouvernements provinciaux, et plus précisements de l'Etat québécois.

En effet, l'association a reçu $132,727 en subventions provinciales, dont $110,853 du gouvernement québécois, cela sans compter les spécialistes que l'état prête à l'ACELF.

Les contributions des autres provinces ont varié de $11,000 à $101 (Terre-Neuve). Celle de la Saskatchewan n'est pas inscite au tableau des états financiers de cette année, sa subvention n'étant parvenue que tout dernièrement. Elle s'élève à $681, ce qui a fait dire à un des délégués que la province donnait sans doute ainsi un sous par habitant francophone de cette province.

L'ACELF s'attend à des revenus et dépenses passablement similaires pour la prochaine année et prévoit des revenus de l'ordre de $370,864, ce qui inclut des subventions de recherche des gouvernements québécois et fédéral, ce dernier permettant via le secrétérait d'état, deux des quatre recherches.

Le tribunal coupe de moitié les indemnisations à Ville d'Anjou

par Alain Duhamel

Le tribunal de l'expropriation a coupé d'environ la moitié les indemnisations réclamées par Eastern Development et Les Entreprises Lafleur pour l'expropriation de terrains dans le voisinage des Galeries d'Anjou et du boulevard métropolitain.

Ces jugements surviennent quelque dix ans après le début des procédures d'expropriation entreprises par ville D'Anjou et la Commission scolaire Jérôme-Le Royer dans une municipalité ou de nombreuses transactions foncières ont déjà fait scandale.

Dans une premier cause, le tribunal ordonne à la corporation municipale de payer la somme de $84,354 à Eastern Development Corporation pour l'expropriation de l'emprise de la rue Jean-Talon, depuis les limites de la ville jusqu'au boulevard des Galeries D'Anjou.

L'avis d'expropriation avait été donné en septembre 1968 et comportait une offre d'indemnité de $207,582.75. En avril 1970, le dossier de la Cour supérieure indiquait que cette affaire avait été réglée. Pourtant, en 1974, sous la tutelle de la Commission municipale, l'affaire retournait devant les tribunaux et en 1974, ville D'Anjou modifiait son offre d'indemnité en la réduisant à $1.00.

En juin 1975, Eastern Development Corporation réclamait une indemnisation de $92,976, réclamation qu'il portait à $162,700 en octobre de la même année.

Le tribunal a jugé que le prolongement de la rue Jean-Talon sur les terrains de Eastern Development, même cédés par bail emphytéotique aux Entreprises Lafleur, compromettait des projets de développement en cours et justifiait donc le versement d'une indemnisation. Toutefois, le tribunal n'a pas retenu le montant réclamé par les expropriés.

En avril 1970, la Commission scolaire Jérôme-LeRoyer donnait avis de son intention d'exproprier un terrain appartenant à Eastern Development et offrait une indemnisation de $311,934.00.

En septembre suivant, Eastern Development faisait une réclamation au montant de $2,543,920.40, réclamation qu'il devait modifier à la baisse en 1975 pour un montant de $2,022,000. L'expropriée fondait sa réclamation sur le fait qu'il se proposait de construire à cet endroit des immeubles d'habitation en hauteur et a même produit des plans au soutien de sa réclamation.

Toutefois, le tribunal, après avoir longuement analysé des rapports d'évaluateurs, a noté que le développement résidentiel du secteur ne dépassait guère deux ou trois étages et que le marché, au moment de l'expropriation, ne favorisait pas des constructions en hauteur, bien que le règlement de zonage municipal ait permis des constructions pouvant atteindre 12 étages. Le tribunal a donc réduit la réclamation à $1,107,678.00.

Dans une autre affaire mettant en cause les mêmes parties, le tribunal ordonne à la Commission scolaire Jérôme-LeRoyer de verser une indemnité de $439,615 alors que Eastern Development Corporation réclamait une somme de $833,260.

Le tribunal de l'expropriation, intervenant après plusieurs autres tribunaux, a conduit son enquête commune aux trois transactions en octobre 1975 et en février 1976. Après avoir entendu les plaidoiries en août 1976, le tribunal a mis près de deux ans à rendre ses jugements constitués, pour une grande part, d'une analyse approfondie et critique des rapports de plusieurs experts évaluateurs.

Le sous-commissaire aux langues dit sa confiance en l'avenir

OTTAWA (par Paule des Rivières) — Tout vient à point à qui sait attendre... et revendiquer. C'est du moins dans un tel esprit que le sous-commissaire aux langues officielles, M. Jean-Marie Morin s'est adressé hier aux délégués de l'Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF), en congrès pour trois jours.

M. Morin, qui était invité à prononcer l'allocution d'ouverture de ce congrès, a choisi un ton relativement optimiste en ce qui concerne les minorités francophones hors Québec et a dit croire que ces dernières, dont il souligne au passage le degre accru d'irritation, et d'impatience, imposeront des solutions enfin équitables.

"Malgré les oppositions parfois farouches, malgré l'indifférence ou l'ignorance presque totale dont font preuve certains de nos compatriotes de l'autre langue officielle(...), je m'obstine à croire qu'un nombre suffisant d'anglophones sont disposés à favoriser la création d'un climat qui permettra à la langue et à la culture françaises d'être vraiment présentes et créatrices", croit M. Morin.

Reprenant, pour l'essentiel, le crédo fédéral du bilinguisme, le sous-commissaire aux langues officielles a par ailleurs souligné la justesse des revendications des minorités francophones en matière d'enseignement et a dit qu'il s'avérait essentiel d'instaurer dans les écoles l'enseignement obligatoire de la langue seconde.

"Faire du français, en particulier, une matière facultative dans nos écoles secondaires de langue anglaise, c'est vouloir l'échec du bilinguisme. Ne pas faire de la connaissance du français et de l'anglais une condition d'entrée à l'université, c'est non seulement saboter l'enseignement de la langue seconde au niveau secondaire, c'est se fabriquer des étudiants inaptes à élargir leur culture générale", a-t-il dit.

En un mot, M. Morin croit qu'il est temps que "toutes les autorités politiques s'emploient à la mise en valeur de nos richesses linguistiques."

Car, tant que, dans une province, la langue de l'enseignement est uniquement celle de la majorité, la minorité linguistique est vouée à l'extinction tant que groupe linguistique, constate M. Morin.

M. Morin verrait d'un bon oeil la création d'établissements et de programmes distincts, surtout aux niveaux secondaire et universitaire, là ou se trouverait un nombre suffisant d'étudiants.

Bacon et cancer

OTTAWA (PC) — Le ministère fédéral de la Santé poursuit son enquête sur des rapports voulant qu'un antiputride utilisé dans la fabrication du bacon causerait le cancer.

C'est ce qu'a fait savoir un porte-parole du ministère de la Santé. Des tests de laboratoire menés par le US Food and Drug Administration indiquent que la nitrite, un agent de conservation utilisé dans le bacon, provoque le cancer chez les animaux et pourrait accroitre le taux d'incidence du cancer chez les humains.

Les normes établies par les autorités du ministère canadien de la Santé en 1975 permettent 150 particules de nitrite par million dans la fabrication du bacon alors que les normes américaines les limitent au nombre de 120 par million.

Des porte-parole du ministère ont fait savoir qu'ils étudiaient encore les résultats des tests et qu'ils les discuteront avec des autorités américaines avant de faire d'autres commentaires.

La nitrite est une substance utilisée depuis des siècles comme agent de préservation des aliments.

ARMAND BOUDRIAS

6818, Plaza St-Hubert
1, Place Bonaventure
5, Place Québec
Bientôt
Les Promenades St-Bruno

VENTE
complets
sur mesure
à compter de
$225.

* Léger supplément
pour gilet

ÉLECTROTECHNICIEN

Occasion d'avenir. Personne sérieuse et qualifiée. Familiarisation et spécialisation, à nos frais à Milan, Italie, sur table de montage de films et projecteurs PREVOST, pour organisation, vente, entretien, inventaire pièces et direction générale. Préférence personne intéressée à minime participation entreprise très prometteuse avec possibilité expansion domaines machines-outils, technologiques et électroniques.

Écrire à: CINETEKNICA INC.
6900 rue St-Denis,
Montréal, Québec.
H2S 2S2

Revenez pour 1/3 du prix!

Les tarifs aller-retour 3 jours de VIA.

Les tarifs 3 jours VIA, l'invitation au voyage.

Trois conditions de base pour en profiter:
1. Le prix de l'aller simple ne peut dépasser $36.
2. Le retour doit être entrepris avant minuit le 3ème jour.
3. L'aller peut se faire tous les jours sauf: le vendredi; durant la période du 18 décembre au 4 janvier; ainsi que le Jeudi Saint et le Lundi de Pâques.

Aller-retour 3 jours:

Montréal - Québec (Sainte-Foy)	$16
Montréal - Ottawa	$12
Montréal - Toronto	$30

Pour plus de renseignements sur les conditions à respecter, adressez-vous à un agent de voyages ou aux bureaux des ventes VIA ou CP Rail.

VIA Rail Canada

LE DEVOIR

PAGE 3

Montréal, vendredi 18 août 1978

Montréal, archipel encore vivant

3

Des hérons par centaines

par Gilles Provost

Sans que les Montréalais en soient assez conscients (à l'exception, peut-être des adeptes de la chasse), l'archipel de Montréal reste encore un site de nidification et de repos important pour les oiseaux aquatiques et migrateurs, malgré la présence envahissante de l'homme.

Au moment des migrations de canards et d'oies, par exemple, on estime que les lacs Saint-Louis et des Deux-Montagnes accueillent chaque jour, en moyenne environ 15,000 oiseaux par mille carré. Si on élargit les perspectives, chaque mille carré du lac Saint-François en reçoit quotidiennement environ 19,000 et les chiffres sont respectivement de 10,000 pour les îles du Saint-Laurent (jusqu'à Sorel) et de 36,000 dans le lac Saint-Pierre.

De même, combien de Montréalais savent que de tout petites îles au nom incertain, situées juste à côté du pont Champlain, abritent probablement la plus grosse colonie de goélands à bec cerclé de tout le Québec?

Et qui connait l'île aux Hérons, au milieu des rapides de Lachine, où Champlain lui-même avait été étonné, en 1611, de trouver une si grande quantité de hérons? Encore maintenant, cette île, reconnue comme sanctuaire d'oiseaux, abrite plusieurs centaines de nids de ces grands oiseaux majestueux et de bihoreaux à couronne noire.

Il y a aussi des héronières importantes dans la Grande-Baie d'Oka et sur l'île de Carillon, dans le lac des Deux-Montagnes. Chacune d'elle compte de 100 à 200 nids.

On peut citer aussi la petite colonie de grands hérons qui s'était établie à l'extrémité-est de l'île Perrot, à la pointe du Moulin: elle vient d'en être délogée par la machinerie lourde du ministère des Affaires culturelles, qui aménage un parc autour du vieux moulin à vent dont on achève la restauration. De plus, les ornithologues se lamentent encore sur la disparition de l'immense plage de quatre milles de longueur qui s'étendait, autrefois, sur la rive sud du Saint-Laurent, entre Saint-Lambert et Laprairie, et qui servait de rendez-vous pour tous les oiseaux migrateurs.

Maintenant, ce site incomparable a été remplacé par l'autoroute 15 et la voie maritime qui, on le conçoit aisément, offrent beaucoup moins d'attraits pour les oiseaux que les grands herbiers d'autrefois, où le frère Marie-Victorin allait faire ses célèbres observations.

Incidemment, saviez-vous que le remblayage du port de Montréal, des îles de l'Expo 67, de la voie maritime et de l'autoroute de la rive sud ont réduit de moitié la largeur originelle du Saint-Laurent à cet endroit, depuis un siècle? Peut-être qu'un jour, on n'aura plus qu'à enjamber un gros tuyau pour rendre le pont Jacques-Cartier désuet.

Les biologistes du service d'aménagement de la faune s'inquiètent particulièrement de la disparition rapide des zones marécageuses et des herbiers envasés qui servent normalement d'habitat privilégié à de nombreux petits échassiers, qui deviennent de plus en plus rares dans la région de Montréal.

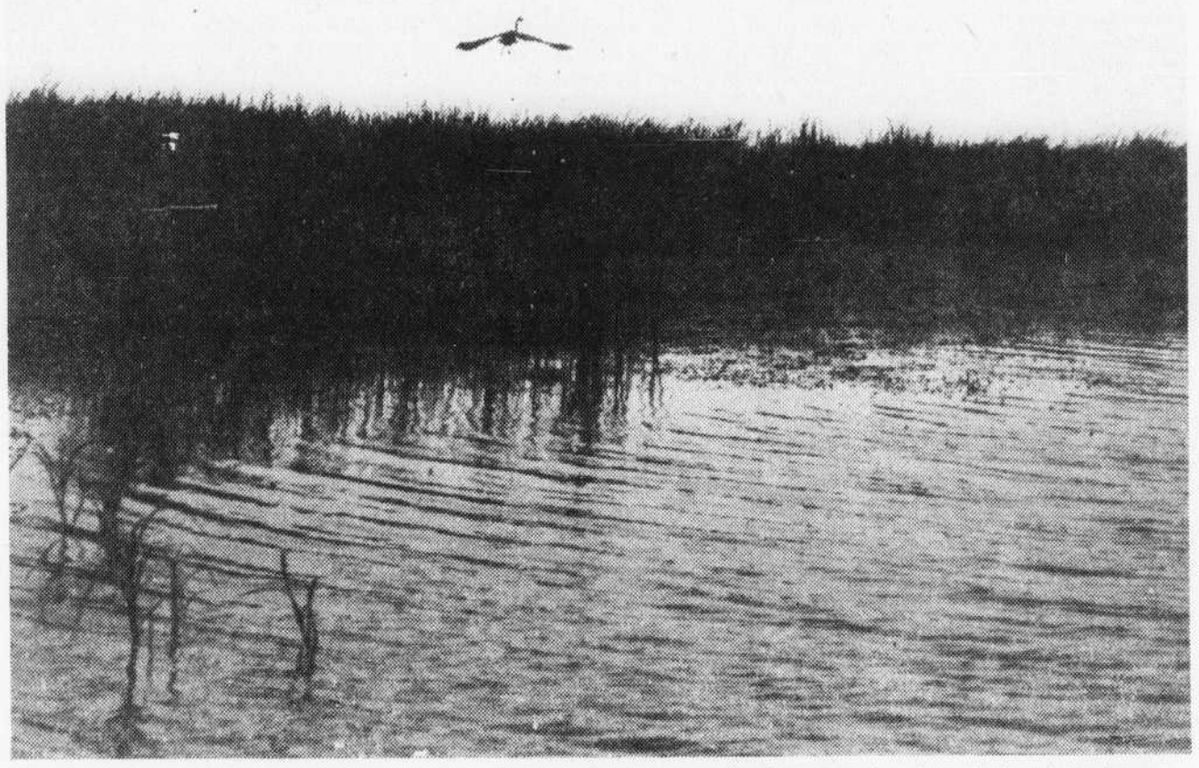

Effrayé par une embarcation à moteur, un grand héron prend son envol majestueux dans le petit chenal marécageux (mais limpide) qui sépare l'île Sainte-Marguerite de l'île de la Commune, à proximité du pont-tunnel Hippolyte-Lafontaine. Un entrepreneur s'apprêtait à remplir ce chenal de déchets de construction lorsque le gouvernement a acheté l'île, il y a deux ans. (Photo Gilles Provost)

"La disparition graduelle des rives naturelles est actuellement une menace grave pour la survivance de ces populations et, toute action visant à débalancer l'équilibre naturel de ces rives, devrait être évitée" écrivaient Yves Gauthier et Michel Lepage, du ministère du Tourisme, il y a deux ans.

Le même M. Lepage publiait aussi, en 1976, une étude révélant qu'au moins quatorze espèces de canards différentes fréquentent les îles de Boucherville, y établissant leur nid au printemps, pour élever ensuite leurs canetons pendant l'été et émigrer vers le sud à l'automne, en pleine période de chasse au canard. Les espèces les plus abondantes sont le le canard noir, le canard malard et les sarcelles à ailes bleues.

On y trouve aussi quelques hérons, des sternes, des goélands, des aigles pêcheurs, des perdrix en plus des innombrables carouges à épaulette, mainates bronzés, étourneaux, passeraux et fauvettes. En 1971, au moment du lancement du projet "Un fleuve, un parc", la Fédération québécoise de la faune avait dénombré 46 espèces différentes, simplement sur l'île Charron.

Evidemment, la faune ailée des îles de Boucherville s'est appauvrie depuis ce temps en raison de la construction du pont-tunnel, de l'hôtel Hilton, des travaux de remplissage entre l'île Charron et l'île Sainte-Marguerite, etc. (Heureusement, le gouvernement du Québec ne semble plus très empressé de mettre à exécution son projet d'aménager un grand parc d'amusement sur l'île Sainte-Marguerite au coût de $4 millions). L'essor de l'agriculture, sur les îles, a aussi contribué à restreindre l'habitat des oiseaux.

Les autres îles du Saint-Laurent, de Varennes jusqu'à Sorel, offrent aussi un grand nombre d'habitats très favorables aux oiseaux. En 1971, la Fédération québécoise de la faune y avait recencé 112 espèces d'oiseaux de 31 familles et de 12 ordres biologiques. Les trois familles les plus fortement représentées, c'est-à-dire les canards, bécassines et pinsons, regroupent à elles seules 48 espèces différentes.

Jusqu'à maintenant, les études ont été surtout concentrées sur les espèces qui font l'objet d'une chasse sportive et sur les grands oiseaux migrateurs. Plusieurs de ces espèces sont troublées par les embarcations à moteur et les piqueniqueurs. C'est pourquoi les gouvernements du Québec et du Canada se sont porté acquéreurs de la presque totalité des îles de Contrecoeur dans le but d'en faire une zone de protection de la sauvagine.

Les grandes bernaches outardes canadiennes font escale dans les baies marécageuses au début du printemps et à la fin de l'automne, et elles ont besoin de beaucoup de tranquillité. Les bécassines se reproduisent aussi sur le bord des cours d'eau mais pas dans les zones inondées. Le remplissage des rives herbeuses jusqu'au niveau des basses eaux d'été est particulièrement dommageable à leur habitat.

L'été dernier, à l'issue de l'étude la plus fouillée jamais entreprise sur tout les aspects du Saint-Laurent, le comité d'étude Canada-Québec déplorait l'empiètement des régions urbanisées sur l'habitat de la faune et de la flore.

Cela a pour conséquence, disait-il, de faire disparaître les frayères des poissons, les aires de nidification et d'élevage pour les oiseaux, et de réduire les ressources alimentaires de la faune.

C'est pourquoi ce comité demandait que tout projet d'empiètement et de draguage soit précédé d'une évaluation d'impact, que l'on réserve à la regénération des ressources biologiques une partie des îles du lac Saint-François, de Boucherville, de Repentigny, de Verchères, de Contrecoeur et de Sorel. Il demandait aussi la création d'un refuge de hérons à la Grande-Baie d'Oka et de deux autres dans le lac Saint-Pierre.

Il recommandait enfin la création de réserves et l'aménagement de sentiers d'interprétation de la nature dans plusieurs sites naturels comme la Grande-Baie d'Oka, l'île Sainte-Thérèse (ce qui est en cours) et dans plusieurs autres îles d'importance particulière.

La CECM étend son expérience pilote de l'anglais enseigné en 1ère année

par André Tardif

Aux quelque 312 jeunes francophones qui ont commencé à apprendre l'anglais, langue seconde, dès leur entrée au secteur primaire de la CECM en 1977-78, viendront s'ajouter, le mois prochain, 359 nouveaux enfants de six ans, répartis dans six écoles du territoire.

La décision des commissaires, l'an dernier, d'offrir l'enseignement de l'anglais, à raison de 20 minutes par jour, à des francophones dès leur première année du cours primaire, était survenue alors que faisait rage le débat autour de la loi 101. Cette décision avait suscité un tollé de protestations dans certains milieux.

Depuis, le ministre de l'Education, M. Jacques-Yvan Morin, a accepté que les commissions scolaires du Québec, moyennant certaines conditions, dont son approbation, puissent dispenser l'enseignement de l'anglais dès le début de l'élémentaire, au lieu de la cinquième année comme auparavant.

Dans un dossier soumis hier aux commissaires réunis en assemblée régulière, les responsables du projet à la CECM ont toutefois fait quelques réserves, notamment sur l'élément déterminant qui ne serait pas la qualité même du programme mais plutôt la participation et l'engagement du milieu.

"Il faudra donc éviter que, d'autorité, s'exercent sur les écoles des contraintes qui ne répondraient pas aux voeux des parents et des professeurs et qui pourraient entraîner de fâcheuses situations pour les enfants", écrit M. Michel Audet, du service des projets éducatifs, l'un des six conseillers pédagogiques en anglais, langue seconde, au primaire.

Forts des constatations et recommandations des principaux intéressés, les responsables recommandent la poursuite de l'expérience, "tant et aussi longtemps que ce type d'enseignement sera conforme aux objectifs que la Commission s'est fixés et que les divers agents d'éducation seront en mesure de faire un travail valable auprès des enfants". De plus, elle ne devrait pas se poursuivre dans plus de 10 écoles.

C'est le 25 août 1977 que, sur proposition de M. Donat J. Taddeo, la plus importante commission scolaire du Québec soulevait une tempête, depuis résorbée, en décidant d'offrir l'anglais comme langue seconde dès la première année, dans un maximum de 10 écoles-pilotes du secteur français de son territoire.

Quelque 312 enfants ont pu bénéficier de cet enseignement dès l'année scolaire 1977-78. Et à la rentrée le mois prochain, ces francophones de sept ans, répartis en 12 classes, poursuivront leur apprentissage, tandis que 359 autres, formant 14 groupes de première année, pourront à leur tour apprendre l'anglais 20 minutes par jour.

Les écoles impliquées sont: Montcalm (région nord), Madeleine-de-Verchères et Sainte-Cécile (centre), Saint-Mathias et Théodore-Viau (est) ainsi que Saint-Eusèbe (ouest). Dans cette dernière région, l'école Coeur-Immaculé-de-Marie n'a pas été retenue faute de demandes.

Six titulaires possédant une maîtrise satisfaisante de l'anglais feront l'enseignement dans leur classe, appuyés par quelques spécialistes, là où le titulaire n'est pas suffisamment qualifié.

Les instruments pédagogiques utilisés par les enseignants de la CECM au cours de l'année initiale du projet ont été qualifiés "d'innovateurs" par M. Roger Thériault, directeur général du développement pédagogique au ministère de l'Éducation. Dans une lettre qu'il adressait récemment à M. Viateur Ravary, sous-directeur général de la Commission, il en a souligné le sérieux et a noté que "les activités pédagogiques et le matériel d'accompagnement nous semblent motivants pour les enfants en relation directe avec leur âge et leurs intérêts".

Ce qui a amené Mme Colette Biche, vice-présidente, à commenter que le matériel didactique préparé par les spécialistes de la CECM avait non seulement été créé "à partir de rien", qu'il avait soulevé l'enthousiasme des gens du MEQ et "qu'il sera sans doute utilisé partout dorénavant dans la province".

Par ailleurs, dans leur hâte de savoir le plus rapidement et le plus complètement possible une clientèle prévue de 500 élèves pour leur nouveau "garage-école", dont la construction est prévue depuis plusieurs années, les commissaires de la CECM ont approuvé une demande d'aide financière visant à en faciliter le parachèvement auprès du Conseil scolaire de l'île de Montréal.

Ce garage-école, qui sera baptisé plus tard, est appelé à remplacer l'actuelle Ecole des métiers de l'auto dès septembre 1980. Il représente un projet de quelque $8,325,000 et doit s'élever près de l'intersection des rues Saint-Denis et Saint-Grégoire. Or, le Conseil du trésor du Québec en a réduit le coût de plus de $1 million pour fin de subventions, ce qui pourrait entraîner des délais dans l'ouverture de certaines sections (véhicules lourds et légers), à moins d'une intervention du CSIM.

La carte électorale

Longueuil s'en remet à Québec

par Claude Turcotte

C'est dans une ambiance qui laissait poindre, de temps à autre, des préoccupations pré-électorales, que les Longueuillois ont exprimé leurs vues devant la Commission permanente de la réforme des districts électoraux.

Les audiences se sont tout de même déroulées dans l'ordre et il a suffi que le président, M. Pierre F. Côté, rappelle de temps à autre aux témoins de ne pas s'engager dans des controverses, pour éteindre les flambées oratoires qui s'amorçaient.

Comme dans le cas de Montréal avant-hier, la commission n'a pris aucune décision sur les modifications à apporter ou pas à la carte électorale de Longueuil, mais le président a indique que le verdict de la commission ne devrait pas tarder, car les élections municipales à Longueuil auront lieu également en novembre.

Le problème de Longueuil, en ce qui concerne la carte électorale, est bien différent de celui de Montréal. Le Conseil municipal avait déjà opté pour un découpage en 18 districts, lorsqu'à la suite d'une réunion avec le ministre des Affaires municipales un amendement a été apporté au projet de loi 44, pour porter le minimum de districts de 18 à 16, dans les villes de 100,000 habitants ou plus.

Le conseil municipal de Longueuil a alors demandé à son président d'élections de dessiner une nouvelle carte électorale de 16 districts. Mais en ce faisant, on a constitué certains districts dont les caractéristiques étaient de moins en moins conformes aux normes de la loi 44.

A partir de ce fait, le maire de Longueuil, M. Marcel Robidas, et d'autres, comme M. André Meunier, porte-parole de 325 pétitionnaires, ont soutenu devant la Commission qu'il y avait lieu de modifier la carte électorale à 16 districts, telle qu'adoptée par le Conseil municipal.

Par ailleurs, trois conseillers, MM. Pierre Baril, Jacques Laplante et André Létourneau, qui sont des adversaires avoués du parti de M. Robidas et qui se préparent même à lancer leur propre formation politique, ont expliqué l'attitude du Conseil, notamment que des huit districts actuels aux 18 anticipés, il y avait un grand pas et qu'il valait peut-être

Voir page 6: Longueuil

Accusé d'outrage

Rodrigue conteste la juridiction de la Cour supérieure

par Bernard Morrier

Les deux requêtes pour outrage au tribunal de la Commonwealth Plywood Limited, de Sainte-Thérèse, contre la CSN (Confédération des syndicats nationaux), son président, sa centrale des Laurentides et certains syndiqués n'ont pu être entendues hier, comme il avait été prévu, par le juge Jean Provost, de la Cour supérieure, à Saint-Jérôme.

Dans un premier temps, Me Alain Brabant, procureur d'un groupe de syndiqués, a fait savoir au tribunal qu'il était nouveau au dossier et que, comme les procédures ne lui avaient été signifiées il n'y a que trois jours, en ce qui a trait à l'offense présumément commise le 12 juillet dernier, il n'avait évidemment pas eu le temps d'étudier à fond la question ou encore de rencontrer ses clients. Afin d'obtenir une défense pleine et entière pour ces derniers, le juge Provost lui a donc accordé, comme il l'avait demandé, une remise au 7 septembre prochain.

Par ailleurs, deux autres procureurs des intimés, Mes Louise Doyon et Pierre Grenier, de même que le président de la CSN, M. Norbert Rodrigue, qui assume lui-même sa défense dans cette cause, se sont ligués pour contester la juridiction de la Cour supérieure dans la deuxième offense présumément commise le 28 juin dernier, en se basant sur trois points précis.

Ils ont tout d'abord soutenu qu'il était impossible pour la Cour supérieure de condamner les intimés pour outrage au tribunal, à partir de l'allégation de la Commonwealth voulant qu'une injonction du juge Greenberg, le 18 avril dernier, ait été violée, puisque la dite injonction n'était pas conforme à la définition qu'en donne l'article 751 du Code de procédures civiles.

Le jugement du juge Greenberg modifiait l'injonction précédemment accordée par le juge Myers, le 22 novembre 1977. En effet, le premier magistrat avait limité à trois le nombre de piqueteurs aux entrées de la Commonwealth Plywood, tandis que le juge Greenberg interdisait, lui, tout piquetage. Mais pour les procureurs, cette nouvelle injonction n'est jamais entrée en vigueur, puisqu'il ne semble pas qu'il y ait eu signification du bref amendé aux intéressés. Il ne pourrait donc y avoir outrage au tribunal.

D'autre part, Mes Doyon et Grenier, de même que M. Rodrigue, ont dit avoir noté que l'accusation d'outrage au tribunal portée par la Commonwealth était non spécifique, qu'elle était imprécise et que, dans certains cas, elle ne comportait même aucune accusation. On y voit donc là un vice radical qui devrait entraîner le rejet de l'accusation. A cet effet, les procureurs ont rappelé un jugement de la Cour suprême du Canada qui, en rejetant l'accusation d'outrage au tribunal contre Vincenzo "Vic" Cotroni, lors de son témoignage devant la CECO, avait noté qu'une accusation imprécise, dans un cas d'outrage au tribunal, est un vice radical, et que personne ne pouvait être reconnu coupable d'une telle offense, si une accusation spécifique n'avait pas été portée contre lui.

Enfin, comme la dénonciation de la Commonwealth Plywood repose notamment sur la foi de renseignements contenus dans deux articles du DEVOIR, publiés les 20 et 21 avril derniers par le confrère Louis-Gilles Francoeur, les procureurs de la partie syndicale ont fait valoir que la requête des demandeurs ne pouvait absolument pas être retenue, pour la simple raison que l'injonction du juge Myers avait été rendue le 18 avril et que les intimés avaient trois jours francs pour s'y conformer.

En d'autres mots, que des intimés aient déclaré à un journaliste qu'ils ne se conformeraient pas à l'injonction, et ce avant l'expiration de sa mise en application, ne signifie aucunement que l'injonction aurait de fait été violée.

Notons que le confrère Francoeur constitue le principal témoin à charge des requérants dans cette affaire d'outrage au tribunal. Mais il n'a pas été appelé à déposer hier, alors que son procureur, Me Philippe Gélinas, suivait de son côté le débat très attentivement.

En réponse, le procureur de la Commonwealth, Me Pierre Fournier, a réclamé le rejet des trois points soulevés par la partie syndicale, en affirmant que rien dans le droit privait un requérant de son droit de dénoncer un outrage au tribunal. Il a ajouté que les syndiqués auraient dû plutôt en appeler de l'injonction interlocutoire émise provisoirement au lieu de désobéir et que cette même injonction était bien conforme à la définition qu'en donne l'article 751 du Code de procédures civiles. Il a enfin reconnu que le bref amendé n'avait pas été signifié à tous les intimés mais que certains l'ont quand même été et qu'il suffisait qu'une seule personne soit informée de l'ordonnance de la Cour pour que celle-ci soit en vigueur. Il a de plus affirmé que les accusations portées étaient très spécifiques mais qu'une seule en ce sens était suffisante pour qu'on puisse procéder.

Le juge Provost a donc pris ce débat en délibéré mais il n'a pu dire quand il rendra son verdict. Il a cependant assuré les parties qu'il n'hésitera pas à les informer dès que sa décision quant à sa juridiction sera rédigée.

Trou de mémoire chez les bilingues?

OTTAWA (PC) — Au cours des prochaines semaines, il est fort probable que plusieurs fonctionnaires fédéraux de la région de Montréal et d'Ottawa commenceront, peu à peu, à "oublier" leur langue seconde, afin de protester contre le retrait de leur prime au bilinguisme.

Ce ne sera pas nécessairement un grand mouvement à la suite d'un mot d'ordre lancé par les hautes instances de l'Alliance de la fonction publique du Canada, mais plutôt un geste instinctif, à prédit hier M. Robert Martin, l'ancien président régional de l'Alliance à Montréal.

Il commentait ainsi la décision du gouvernement fédéral, annoncée mercredi soir, à l'effet que la prime au bilinguisme de $800 disparaîtrait, afin d'économiser $35 millions l'an prochain.

M. Martin avait organisé l'été dernier avec d'autres fonctionnaires une campagne de boycottage du bilinguisme dans certains bureaux de l'assurance-chômage à Montréal.

Les fonctionnaires s'impatientaient puisque le Conseil du Trésor leur avait promis, depuis fort longtemps, un paiement compensatoire, s'ils devaient avoir recours aux deux langues officielles dans l'exercice de leurs fonctions, et s'ils occupaient un poste dit bilingue.

Le Conseil du Trésor et un conseil intersyndical, représentant les fonctionnaires, en sont finalement venus à un accord, le 8 août dernier. Le boni de $800 devait être versé à tous les fonctionnaires rencontrant les exigences d'un poste désigné bilingue. La prime fut payée rétroactivement au mois de novembre 1976.

L'an dernier, le président du Conseil du Trésor, M. Robert Andras, annonçait que la prime serait versée à quelque 40,000 fonctionnaires, puis ce chiffre fut rajusté à 42,000.

Tout au long de l'année, chaque directeur du programme des langues officielles, dans les ministères, devait réévaluer les postes et redéfinir les exigences linguistiques.

C'est ainsi qu'en un an à peine, 4,000 fonctionnaires sont venus s'ajouter au nombre des "bilingues" et ont à leur tour reçu le boni au bilinguisme.

Donc, selon les chiffres du Conseil du Trésor, il y a environ 46,000 fonctionnaires qui reçoivent chacun $800. Cela ne veut pas dire qu'ils sont tous "parfaitement bilingues". Ils rencontrent plutôt l'exigence d'un poste donné.

VILLE DE MONTRÉAL

ÉNUMÉRATEUR POUR L'ÉLECTION

La Ville de Montréal requiert les services d'énumérateurs pour les secteurs Saint-Louis, Centre Ville, Pointe Saint-Charles, Saint-Jacques, Saint-Édouard, Côte-des-Neiges, Snowdon, Notre-Dame-de-Grâces.

Les personnes intéressées devront donner leur nom le plus tôt possible en téléphonant à l'officier d'élection aux nos:

849-2155 (Centre Ville)
735-5227 (Côte-des-Neiges)
483-2930 (Notre-Dame-de-Grâce)
937-8997 (Pointe Saint-Charles)
279-8585 (Saint-Édouard)
522-2109 (Saint-Jacques)
274-4307 (Saint-Louis)
735-5397 (Snowdon)

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Directeur intérimaire et rédacteur en chef: Michel Roy

Rédacteur en chef adjoint Georges Vigny

Directeurs de l'information: Jean Francoeur, Pierre Loignon

Trésorier: Bernard Larocque

Le pari des réductions

Malgré l'avalanche de chiffres qui se sont abattus sur les téléscripteurs après l'annonce des coupures budgétaires fédérales, il est encore difficile de mesurer l'ampleur et l'importance réelles de la loterie à l'envers à laquelle le Conseil du Trésor vient de se livrer. Son titulaire, M. Robert Andras, a beau affirmer qu'il s'agit de coupures véritables et douloureuses, et non de simple sabordage de programmes imaginaires, les réductions ne se ressemblent pas toutes comme des soeurs. Ce sont $150 millions vraiment envolés qu'entraîne pour l'année prochaine la "mise au rancart" du projet d'usine d'eau lourde de LaPrade; mais l'épargne de $133 millions qu'on demandera à l'Agence canadienne de développement international (ACDI) en gelant son budget en 1978-79 soulève moins de compassion quand on sait que l'ACDI a rarement réussi à dépenser tout son budget au cours des dernières années.

Il faudrait donc analyser chacune des nombreuses "coupures" dans leur contexte pour faire le compte réel, et les renseignements fort généraux qu'a donnés M. Andras ne le permettent pas encore. L'opération est spectaculaire. On peut s'interroger sur sa logique, ses incidences prévisibles dans certains secteurs et régions, son influence réelle sur les grands maux de l'heure que sont l'inflation et le chômage.

■

Malgré les hauts cris dans la fonction publique et chez plusieurs bénéficiaires de subventions de tous ordres, il n'y a rien de scandalisant à prime abord à ce qu'un gouvernement réduise son train de vie. Celui du gouvernement fédéral était élevé en maints endroits et personne ne versera de larmes si le Secrétariat d'état aux Affaires extérieures se voit obligé de couper quelques bouts de moquettes et autres attributs à l'étranger l'an prochain, pour la très modique somme d'une quinzaine de millions. Il est certain aussi, et c'est dommage, que l'opinion publique ne s'émeuvra pas pour les $800,000 épargnés en supprimant les nouveaux achats pour la Banque des oeuvres d'art. Encore peut-on faire remarquer qu'on a dépensé plus de deux fois cette somme en timbres, tout récemment, en refusant d'envoyer un seul chèque de $186 millions au Québec plutôt que des milliers de chèques de $85 aux contribuables québécois.

La comparaison n'est pas saugrenue, elle démontre bien que l'austérité souffre de curieuses exceptions. Il est des millions qu'on engouffre dans des programmes "d'unité nationale", que le couperet ne semble pas avoir touchés, et qui auraient pu aider à maintenir la "prime au bilinguisme" qui vient de sauter malgré des engagements précis.

D'autres coupures ne révéleront leur vertu qu'à l'épreuve. Il est possible qu'il n'y ait que santé à enlever $71 millions à Radio-Canada s'il ne s'agit que de freiner l'achat de plantes en pot, mais que la chose devienne odieuse si elle retarde une fois de plus le progrès du "plan accéléré" de mise en place de services dans les régions éloignées.

■

S'il n'y a rien de mauvais en soi à restreindre des dépenses gouvernementales, ce n'est qu'en mesurant les incidences qu'on saura si l'opération valait le coup, et si elle n'a pas fait plus de mal que de bien.

Pour l'heure, le Québec est fort bien placé pour s'en inquiéter. Dans le train de mesures que vient d'annoncer M. Andras, nombreuses sont celles qui risquent de perturber son économie.

L'une des plus dures est sans doute l'abandon, même temporaire, du projet d'usine d'eau lourde de LaPrade. Dans une région déjà sérieusement affectée par les centaines de mises à pied auxquelles a procédé Marine Industries, le gouvernement fédéral met "au rancart" selon sa propre expression, en même temps que le projet, les 1,500 emplois, dans le seul domaine de la construction, qu'il se vantait de créer il y a six mois à peine. Déjà hier, des porte-parole ontariens se réjouissaient ouvertement de cette volte-face, qui permettra à la province voisine d'écouler ses surplus d'eau lourde et de gagner, encore une fois, des emplois. Alors qu'Ottawa avait dû convaincre le gouvernement du Québec d'aller de l'avant avec ce projet et l'y avait poussé ouvertement, le ministère fédéral de l'Energie n'a même pas jugé bon de le prévenir de ses nouvelles intentions cette semaine.

Outre la région de Trois-Rivières, celle de l'Outaouais doit se préparer aussi à un contrecoup. C'est dans la région de la capitale fédérale qu'habitent en majorité les quelque 5,000 employés de la fonction publique qu'on désire licencier au cours de la prochaine année. Et c'est souvent à Hull que demeurent les fonctionnaires majoritairement francophones qui occupent des postes bilingues et reçoivent annuellement une prime d'environ $800. Autant de moins à circuler dans l'économie régionale.

On s'interroge aussi sur la portée réelle de l'importante coupure de $388 millions en prévisions de dépenses, infligée à la Société centrale d'hypothèques et de logement. Le ministre des Affaires urbaines, M. André Ouellet, laissait entendre hier qu'il s'agissait surtout de diminuer le nombre des employés et les dépenses de la Société elle-même, tout en remettant des responsabilités aux provinces. Si la décision élimine enfin les chevauchements que déplorent les gouvernements provinciaux, l'austérité aura obtenu ce que la raison aurait dû gagner depuis longtemps. Mais on peut continuer à craindre qu'une réduction de près de 20% du budget de l'organisme ne touche aussi aux stimulants à l'industrie de la construction. Non seulement celle-ci est-elle déjà mal en point et incapable d'atteindre ses objectifs de mises en chantier, mais encore, à cause d'effets multiplicateurs sur l'économie, risque-t-on de créer des ralentissements dans d'autres secteurs.

■

Quoi qu'il en soit de ces enjeux qu'on a sûrement pesés, le gouvernement fédéral a décidé d'emprunter aux conservateurs, au sens général et partisan du terme, ce qu'ils croient être les chemins du rétablissement économique. Sans doute réussira-t-il à freiner la progression de son énorme déficit, qui avait doublé en deux ans pour atteindre une douzaine de milliards. Contre les deux grands maux que sont le chômage et l'inflation, les coupures peuvent peu de choses et la marge de manoeuvre reste mince pour stimuler le marché, sauf par de nouvelles concessions fiscales au secteur privé. La réaction de ce dernier sera le moment de vérité pour la plus récente conversion d'Ottawa.

Lise BISSONNETTE

Marasme et société d'État aux Postes

Le marasme dans les Postes canadiennes est devenu une farce aussi grotesque que coûteuse. On ne saurait dire que le gouvernement n'est pas conscient de cette situation puisque le premier ministre, retour de vacances, a fait de ce symbole de honte nationale l'une des cibles de son programme pré-électoral. Malheureusement, il semble bien que si M. Trudeau a perdu l'art de déclencher des élections, son gouvernement n'a point perdu la recette qui le mène régulièrement dans l'impasse dans les négociations avec les postiers.

Loin de détendre le climat à la table de conciliation, l'annonce spectaculaire de l'abolition prochaine du ministère des Postes et de la création d'une société d'Etat, décision qui correspondait pourtant au voeu du syndicat que préside M. Jean-Claude Parrot, aura en quelque sorte jeté les discussions dans un nouveau contexte, fait d'instabilité et de rigidité. Or il est bien évident que si une société des Postes peut, à plus longue échéance, redresser ce domaine dévasté du gouvernement fédéral, cette solution ne peut en rien aider dans l'immédiat à résoudre les problèmes, nombreux et difficiles, qui séparent encore les parties.

La rupture est survenue cette semaine à l'occasion d'un affrontement sur un point particulier. D'après M. Parrot, le gouvernement aurait refusé de maintenir dans le contrat collectif une clause prolongeant les dispositions de la convention, après son échéance, le temps qu'un nouveau contrat soit signé. Le ministre est resté silencieux à ce sujet comme sur toute l'affaire.

Si telle est bien la position patronale qui a bloqué la poursuite de la conciliation, il faut le déplorer vivement. Quand une convention collective expire, il est dans l'intérêt des deux parties, si elles sont de bonne foi et gardent quelque sens pratique, de ne point laisser se créer un vide juridique. Agir autrement, c'est rechercher la bagarre et l'obtenir à brève échéance.

Cette disposition ne pose pas de difficultés ordinairement, tellement elle est devenue une clause-type dans nombre de conventions. En voulant revenir en arrière, le gouvernement ne pouvait qu'éveiller les soupçons chez les postiers. On imagine facilement, en effet, que le passage des Postes du ministère à une société d'Etat n'ira pas sans quelques bouleversements. Cette période de transition ne saurait servir à rogner l'essentiel des clauses assurant aux syndiqués de ce service public sécurité dans leur emploi et leurs conditions de travail.

Au contraire, si le gouvernement est sincère quand il montre sa détermination à changer la structure juridique et la direction même des Postes, il devrait s'assurer que les conditions propices à une transition heureuse et fructueuse vont faire l'objet d'un examen minutieux de concert avec le syndicat. Procéder autrement, c'est saper à l'avance la paix syndicale aux Postes et toute remise en ordre de ce service public si détérioré.

On se serait donc attendu à voir le gouvernement mettre les bouchées doubles, hâter les discussions et la conclusion d'un règlement avec le syndicat des postiers, pour enfin donner à ces employés et au public l'assurance que le gouvernement s'achemine vraiment vers une nouvelle époque dans l'importante "industrie" du courrier.

Tel n'est malheureusement pas le cas. La perspective d'une nouvelle grève a été ouvertement invoquée par M. Parrot comme le seul moyen d'amener l'employeur à se presser de trouver un règlement. Voilà qui n'annonce rien de bon pour le proche avenir ni pour la future société d'Etat.

Même si elle devait intervenir dans le contexte d'une campagne électorale, une grève des Postes n'aurait rien pour réjouir le public et les employés. Un nouveau conflit dans ce secteur convaincrait simplement d'autres contribuables encore que ce ministère est un gaspillage et un antre d'incompétence administrative. Les ministériels ne sauraient que perdre au change, et les syndiqués aussi, dont le gagne-pain est régulièrement rogné par la multiplication des compagnies de courrier.

Aussi le gouvernement fédéral devrait-il dire au public quels objectifs sont les siens dans cette négociation à la veille de la création de la société d'Etat. Il devrait préciser les étapes qu'il entend suivre et les garanties qu'il estime pouvoir accorder à la clientèle comme aux postiers, si le service doit être non seulement maintenu mais amélioré dans le nouveau contexte annoncé par M. Trudeau le 1er août dernier.

Jean-Claude LECLERC

Un choix contre Moscou

C'est une Asie différente qui est née de la signature du traité de paix et d'amitié sino-japonais. Deux peuples qui se sont fait la guerre pendant près de cinquante ans oublient un passé pour lequel le Japon avait déjà présenté ses "excuses", lors de l'établissement des relations diplomatiques. Deux régimes dont les idéologies incarnent le mieux les deux courants qui divisent le monde s'engagent encore plus avant sur la voie de la coopération économique.

L'événement est spectaculaire, mais il consacre un état de fait dont seules les habitudes du passé empêchaient de prendre totalement conscience. La réconciliation sino-japonaise était en germe depuis le voyage de M. Nixon à Pékin. Sans attendre que la question de l'établissement de relations diplomatiques avec la Chine, liée au règlement du problème de Taiwan, soit résolue, les Etats-Unis manifestent leur désir d'accroître la coopération avec la Chine, au moins dans le domaine de la technologie, notamment dans l'exploitation des gisements chinois de pétrole.

Le Japon a compris qu'il avait intérêt à ne pas laisser les autres pays occidentaux — la France et la Grande-Bretagne ont été sollicitées par Pékin pour le développement de ses sources d'énergie — profiter de l'ouverture du marché chinois. Ce traité que les Etats-Unis ont encouragé pour des raisons de stratégie générale ne résulte-t-il pas avant tout du désir des Nippons de "laisser l'Asie aux Asiatiques"? L'enjeu a paru assez important aux industriels japonais pour qu'ils fassent pression sur un gouvernement qui n'osait se décider à sacrifier ses bonnes relations avec Taïwan.

La fin de la guerre du Vietnam a poussé les Chinois à franchir le pas qui les séparait des Japonais depuis 1972. Sans participer directement au conflit, le Japon en a profité pour développer ses échanges avec les nations anticommunistes d'Asie. Plus rien, depuis 1975, ne s'opposait à une entente avec un pays considéré comme l'allié objectif de l'impérialisme par des révolutionnaires que Pékin soutenait, avant de se brouiller avec Hanoï.

La Chine, qui avait tant dénoncé la "renaissance du militarisme japonais" quand celui-ci était tout à fait inexistant, a cessé d'en avoir peur lorsqu'elle a commencé à rechercher des alliés contre l'U.R.S.S. La politique japonaise de présence économique en Asie du Sud-Est ne peut que rassurer Pékin au moment où Moscou multiplie les tentatives de séduction à l'égard de l'ASEAN. Et Tokyo a permis aux dirigeants chinois de marquer un succès diplomatique de premier ordre en acceptant, après des années d'hésitation, d'insérer dans le traité la clause contre toute tentative d'hégémonie d'une nation ou d'un groupe de nations qu'ils réclamaient avec insistance. Dans leur esprit, il est clair qu'elle vise le Vietnam, considéré par eux comme "un agent de Moscou" dans la région.

Les Chinois ont évidemment profité de la rigidité des positions soviétiques dans le contentieux qui les oppose aux Japonais au sujet des îles Kouriles. En s'abstenant de réaffirmer ses propres revendications sur les îles Senkaku lors de la négociation du traité, la Chine a sans doute voulu amener les Japonais à comparer son esprit de compromis à l'intransigeance soviétique.

Le traité signé à Pékin est valable pour dix ans. On n'a pas fini de mesurer les conséquences de ce qui équivaut à une alliance de fait, idéologiquement contre nature, mais si conforme aux nécessités du réalisme.

(Le Monde)

BILLET

Jeux interdits

"Qu'est-ce que les touristes peuvent bien venir chercher ici?"

— La mer, répond ma femme avec élan, la mer!

La jeune femme qui vient de nous accueillir dans un motel, à l'entrée de la Gaspésie, essaie de comprendre. Je sais à quoi elle pense: la mer, pour elle, c'est neuf mois de vent, de froid, de glace. Elle la voit comme une ennemie personnelle aux humeurs aveugles, rageuses, quand les grosses mers viennent marteler le mur de soutènement qui protège son hôtellerie et son petit logis.

La ville que nous avons fuie, elle l'a visitée une fois. Elle se souvient avec délices avoir fréquenté les rues grouillantes, les grands magasins, les places de commerce abritées, la foule des spectacles nocturnes. Cette agitation lui a laissé l'effet d'une fête perpétuelle.

Puis, la jeune femme nous a épiés quand nous avons pris le chemin de la grève. Elle nous a vus courir sur le sable, piétiner le varech, marcher sur les galets, nous éclabousser et nous jeter dans l'eau froide.

Au retour, elle a avoué avoir suivi nos ébats puérils. "Moi, dit-elle, jamais je n'oserais faire ça. Les gens d'ici diraient que je suis devenue folle."

— En ce cas, Madame, vous devez juger que nous sommes un peu malades?

Embarrassée, elle cherche une explication qu'elle veut sans réplique: "Vous, c'est pas pareil; vous pouvez vous permettre d'être fous, vous avez l'argent pour."

Albert BRIE

■ Propos d'actualité

"La situation qui existe aux Postes est inacceptable, et cela depuis un bon moment. Les Canadiens sont à bout de patience, et ils sont de plus en plus dégoûtés de la situation. Moi de même. Le ministre des Postes et moi-même sommes convaincus que ce dont nous avons besoin, c'est d'un nouveau départ à la fois pour l'administration et les travailleurs. J'ai donc décidé, en consultation avec le ministre responsable, que le service des Postes deviendra une société de la Couronne, dégagée de plusieurs des contraintes qu'impose un ministère de l'Etat. On prendra des mesures en vue de procéder à une réorganisation, afin que les Canadiens puissent à nouveau jouir d'un service postal sérieux et efficace."

(Pierre Elliott Trudeau, discours à la télévision d'Etat, le 1er août 1978)

LETTRES AU DEVOIR

■ La presse et le divorce de M. Lévesque

Au cours des derniers jours, divers quotidiens et autres périodiques ont publié force détails sur les procédures en divorce intentées par le premier ministre René Lévesque contre sa femme. On a même reproduit, apparemment *in extenso* la transcription d'un interrogatoire au préalable de Monsieur Lévesque.

Il me semble que même un premier ministre et sa famille ont le droit au respect de leur vie privée.

Or, certaines des publications en question constituent manifestement une infraction au code criminel. En effet, l'article 162(1) du Code criminel énonce que commet une infraction toute personne qui publie relativement à une procédure judiciaire pour dissolution de mariage "tout détail autre que (i) les noms, adresses et professions ou occupations des parties et des témoins, (ii) un exposé concis des accusations, défenses et contre-accusations à l'appui desquels des témoignages ont été rendus, (iii) les représentations sur tout point de droit surgissant au cours des procédures, et la décision rendue... et (iv) le résumé du juge... ainsi que le jugement du tribunal et les observations faites par le juge en rendant jugement".

Ce principe élémentaire de notre droit criminel est également consacré à l'alinéa (2) de l'article 271 qui interdisait la publication de comptes rendus de la preuve recueillie dans toute procédure de divorce devant le Sénat (procédure abolie aujourd'hui) sans l'autorisation du Sénat.

Il est regrettable que la famille de René Lévesque et ses proches fassent l'objet de ce battage publicitaire illégal. Mais il est encore plus déplorable qu'un précédent aussi odieux soit toléré. Des enfants en bas âge ne liront-ils pas bientôt dans un journal que leur mère est adultère ou le récit des difficultés sexuelles de leurs parents? Nous décrira-t-on impunément à la télévision les détails les plus juteux des querelles domestiques de personnages en vue? S'il y a un domaine où la publicité est néfaste et contraire aux fins de la justice, c'est bien dans les disputes familiales.

Il est à souhaiter que le procureur général n'hésitera pas à faire le nécessaire pour empêcher que de tels abus ne se reproduisent. Je l'y invite avec autant plus de sérénité que je ne me range aucunement parmi les partisans politiques, ni de Monsieur René Lévesque, ni du procureur général.

Me Claude-A. SHEPPARD

Montréal, le 16 août 1978

■ Consignons les bouteilles

(Lettre adressée à M. Daniel Wermenlinger, président de la Société des alcools du Québec).

Vous n'êtes pas sans savoir que les négociants français et italiens ont décidé d'effectuer le transport des vins de table de moyenne qualité et des "gros rouge" populaires par bateaux citernes ou "pinardiers" et non plus en bouteilles. Suite à la baisse du dollar canadien, cette mesure s'avère nécessaire pour abaisser les coûts et conserver un marché intéressant, surtout ici au Québec. C'est une excellente nouvelle pour les consommateurs et pour les embouteilleurs qui trouveront leur compte dans une hausse de la production. Or, hausse de production peut signifier hausse de l'emploi. Avant l'arrivée des pinardiers, 30% des vins vendus au Québec étaient embouteillés ici dans quelques formats standards. Il serait tout indiqué de prendre les devants et d'imposer la consignation des bouteilles aux négociants et dans toute la chaîne de distribution. Chez nos fournisseurs, la France et l'Italie, il existe un système de retour pour les bouteilles de vins de table.

Cette mesure aboutira à un triple résultat:

1) Création d'emplois par la manutention.

2) Economie pour le consommateur (les contenants non consignés coûtent cher), ce qui contribue à protéger le marché du vin.

3) Economie d'énergie puisqu'une bouteille re-utilisée requiert considérablement moins d'énergie (électricité, pétrole) sans diminution de l'énergie humaine à cause de la manutention.

De plus, les données fournies par le ministère fédéral de l'Energie, des mines, et des ressources, démontrent que le verre constitue une large part en poids et volume de la poubelle domestique, donc du coût de plus en plus excessif imposé au payeur de taxes au chapitre de l'évacuation des déchets et de la lutte contre la pollution.

En page 89 du livre blanc sur l'énergie du gouvernement du Québec, on peut lire les objectifs suivants: "Accroître l'autonomie énergétique du Québec. Privilégier le développement de l'économie et de l'emploi. Impliquer les Québécois dans la mise en place de la politique énergétique. Intégrer la dimension énergétique dans les décisions socio-économiques des pouvoirs publics."

Maintenir le gaspillage actuel à la Société des alcools serait une dissonance injustifiable dans le concert des nations occidentales pour l'abaissement des coûts énergétiques. Pour cette raison, j'apporte mon appui avec d'autres signataires à la campagne amorcée par Mme Suzanne Madère du CCEE-Aylmer, campagne pour éviter de ramasser les "pots cassés". (ont signé) le Centre communautaire d'économie d'énergie de Montréal, STOP, la Ligue anti-chômage de Montréal.

Montréal, le 10 août 1978

■ L'économie d'abord, le référendum plus tard

Lorsque deux peuples, différents par leur culture, habitent un même territoire, c'est le cas de la Belgique et du Canada, l'unité est illusoire et entretient une guerre constitutionnelle languissante et continuelle, qui occupe les efforts des générations successives et peut mener soit à l'assimilation du plus faible par le plus fort ou encore à la séparation des deux.

Le Parti québécois n'est nullement la cause ni l'artisan de l'imbroglio présent mais plutôt la conséquence historique logique d'un état de fait: la domination linguistique, culturelle et économique d'un groupe par l'autre. Mettons à part la magnanimité de certains individus, que la bonne fortune a conçus pour tenter d'arbitrer le combat de terroir, ou encore pour intégrer leurs peuples factiçement aux affaires où les intérêts et l'argent n'ont pas de saveur ni de couleur; l'humour et l'humeur anglais s'accommodent mal de la dialectique et de l'impulsion françaises.

Malgré cette verte vérité, les aléas de la vie, la nécessité d'une croûte, d'un grabat et d'un toit ainsi que la convoitise de peuples voisins ou éloignés obligent à certains compromis. En autant qu'ils sont conclus par des hommes debout, éduqués, instruits, il est possible d'envisager des jours meilleurs. C'est pourquoi le Parti Québécois ne doit pas lier son avenir à celui de la Constitution canadienne.

Les Canadiens anglais ne savent pas qui ils sont et c'est à peine si les Québécois français commencent à se découvrir eux-mêmes. Sur pareille toile de fond, comment oser prétendre créer un pays harmonieux? mais, pire encore, comment arriver à en créer deux?

A court terme, tout en luttant farouchement pour s'approprier tout le secteur culturel, le gouvernement actuel ne doit pas perdre de vue que nous ne sommes encore qu'un peuple d'entretenus. Nos trois petites banques francophones ne contrôlent que 19% de l'économie bancaire au Québec, alors que notre participation à la production industrielle n'est que de 20% et que nous contrôlons à peine 4% du secteur minier. Nos richesses naturelles sont ainsi exportées et transformées ailleurs, ce qui nous confirme dans notre vocation de peuple d'entretenus avec près de 300,000 chômeurs et 450,000 assistés sociaux.

Les ministres du gouvernement actuel, qui jusqu'ici parlent et s'expriment bien, doivent maintenant passer à l'action. Il n'y a pas vingt mille façons de procéder. Il faut d'abord cesser de faire jouir monsieur Trudeau avec la question du référendum. Le Parti québécois est bien plus lié à son obligation envers le peuple de ne pas le sortir de la Confédération canadienne avant que ce ne soit le temps — et le temps n'est pas venu, compte tenu des impératifs économiques — que par sa propre garantie de tenir un référendum, que le peuple lui pardonnerait, avec un soupir de soulagement, de ne pas tenir dans les termes prévus.

Ce qui presse cependant c'est de mettre sur pied un organisme à triple vocation économique:

■ livrer, par une commission itinérante, sur toutes les tribunes et dans tous les coins du Québec, les "dossiers noirs" du fédéralisme actuel, une fois l'élection fédérale passée;

■ avec la même commission, faire un endoctrinement de masse en matière économique, pour contrer la stratégie des départs ponctués et sélectifs d'entreprises ontariennes et pour prendre leur place le cas échéant;

■ enfin orienter les achats du secteur public et parapublic dans des entreprises engagées dans une activité de production au Québec. Cette dernière opération pourrait se faire par la mise sur pied, par exemple dans les secteurs hospitalier et éducatif, de sociétés de normalisation et de standardisation. L'on pourrait ainsi unir les Québécois, comme jamais auparavant, autour de la question économique et cela au-delà des querelles de clocher.

Guy BLANCHARD, m.d.

Montréal, le 14 août 1978

■ Le patronyme des femmes

Depuis que vous avez publié la réponse de Alain Cardinal, je ronge mon frein, mais il n'y a rien à faire, je dois reprendre la parole. Je répondrai à sa lettre point par point.

Il sous-entend tout d'abord que je dois choisir entre le nom de mon père et celui de mon mari. C'est vrai que c'est le seul choix possible actuellement. Mais au moins, on peut se consoler en se disant que tout le monde est "le fils ou la fille de...", alors que dans le cas des conjoints, seule la femme est aux prises avec la coutume. Je n'admets quand même pas que seul le nom patronymique du père soit transmis, mais ça, c'est une autre histoire. Et comme le dit si bien Monsieur Alain Cardinal dans une autre lettre parue le lendemain, cette fois au sujet du concubinage (il avait oublié de l'écrire au sujet de la femme et son nom): "La loi est encore en retard sur la mentalité de la population".

Quand il dit que "la femme mariée subirait un préjudice certain, alors qu'elle est connue sous le patronyme de son mari depuis moultes années de se servir de nouveau de son nom à elle", je me demande s'il ne trouve pas que la femme a subi un premier préjudice en laissant tomber son propre patronyme, qu'elle a porté une vingtaine d'années. Bien sûr, à cet âge, les réalisations passées ne sont pas de très grande importance; mais, malgré tout, Alain Cardinal, encore étudiant, accepteriez-vous de changer votre nom, presque obligé par une coutume?

Enfin, je songe à la tête d'un employeur éventuel face au curriculum vitae d'une candidate qui soumettrait un tel dossier: nom de naissance sur le dossier scolaire, nom d'un premier mari sur une lettre de référence, nom d'un deuxième mari sur une autre lettre de référence. La femme ne se cause-t-elle pas préjudice en affichant ainsi sa vie privée? Pas un homme n'a à faire face à une telle situation.

Suzanne BLANCHET

L'Assomption, le 25 juillet 1978

■ Un culot d'universitaire

(En réponse à une lettre de M. Andrew Allen, directeur du bureau d'information de l'Université McGill, parue dans LE DEVOIR du 7 août 1978)

Vous avez du culot! Dans un Québec à 80% francophone, vous avez 3 universités anglophones. Vos universités sont pour nous des fabriques d'apatrides.

Dites-moi, au Canada, est-ce que les Français canadiens en ont autant?

Rachel BASQUIAT

Montréal, le 7 août 1978

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: $60 par année; six mois $33, trois mois $21. A l'étranger $65 par année, six mois $36, trois mois $24. Éditions du samedi $19 par année. Édition quotidienne livrée à domicile par porteur $1.50 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe, enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361

(lignes groupées)

VERS UN CANADA NOUVEAU

2) Le partage des pouvoirs

Seconde et dernière tranche des recommandations du comité de l'Association du Barreau cannadien qui vient de publier un projet constitutionnel, celle-ci traite du partage des pouvoirs entre le gouvernement fédéral et les provinces, de la compétence résiduaire, et de la formule de modification de la constitution.

Le partage des pouvoirs

La constitution devrait donner aux provinces les pouvoirs législatifs dont elles ont besoin pour être la principale autorité en matière de culture, mais le Parlement fédéral devrait posséder le pouvoir législatif suffisant, en ce domaine et en d'autres, pour assurer le maintien de l'unité nationale.

La constitution devrait donner au Parlement fédéral les pouvoirs suffisants pour réglementer l'économie nationale et internationale, mais les provinces devraient avoir le pouvoir de réglementer l'économie provinciale et autres matières de nature locale.

La constitution devrait avoir deux listes de pouvoirs législatifs, l'une attribuant les pouvoirs exclusifs au Parlement fédéral, l'autre attribuant les pouvoirs exclusifs aux législatures provinciales, à moins qu'il ne soit évident que certaines matières devraient faire l'objet de pouvoirs concurrents.

La constitution devrait prévoir que lorsque les pouvoirs législatifs exclusifs se chevauchent, la législation fédérale sera prépondérante.

La constitution devrait permettre la délégation entre gouvernements de l'administration de programmes législatifs, comme c'est le cas actuellement, mais non la délégation des pouvoirs législatifs.

La constitution ne devrait reconnaître un statut particulier à aucune province, mais elle devrait prévoir la possibilité de conclure des accords entre le gouvernement fédéral et celui d'une province afin de répondre aux besoins particuliers de cette province, particulièrement dans le domaine culturel.

LA FISCALITÉ

La pouvoir d'imposition

Le Parlement fédéral et les législatures provinciales devraient avoir le pouvoir de prélever des impôts par tous modes de taxation, sous réserve des recommandations suivantes.

Seul le Parlement fédéral devrait avoir le pouvoir de percevoir des droits de douane.

Ni le Parlement fédéral ni les législatures provinciales ne devraient avoir le pouvoir d'imposer des taxes qui constituent une entrave au commerce interprovincial.

Aucune province ne devrait avoir le pouvoir d'imposer une taxe susceptible d'être automatiquement récupérée, par le contribuable, d'une personne de l'extérieur de la province.

Ni le Parlement fédéral, ni les législatures provinciales ne devraient avoir le pouvoir de prélever un impôt foncier sur la propriété de l'autre ordre de gouvernement.

Le pouvoir fédéral de dépenser

La constitution devrait prévoir expressément que le Parlement fédéral a un pouvoir général de dépenser pour des fins nationales et le bien-être général du Canada, sous réserve des recommandations qui suivent.

Le gouvernement fédéral ne pourrait entreprendre un programme national à frais partagés avec les provinces que s'il y a un consensus national. Ce consensus s'obtiendrait par l'approbation d'une majorité des deux tiers d'une chambre haute transformée.

Une province pourrait refuser de participer à un programme à frais partagés; elle aurait alors droit à une compensation égale au montant qu'elle aurait reçu du gouvernement fédéral en vertu du programme, sous réserve de son adhésion aux dispositions concernant la transférabilité interprovinciale.

Le gouvernement fédéral ou celui d'une province pourrait à tout moment se retirer d'un programme s'il ne s'est pas engagé à y participer pendant une période déterminée.

Une province pourrait modifier ses lois touchant un programme à frais partagés, mais la modification ne devrait pas nuire à la transférabilité ni hausser la contribution du gouvernement fédéral au programme.

Les programmes destinés à s'appliquer à une seule ou plusieurs provinces ne seraient pas soumis au consensus national, mais continueraient, comme présentement, à faire l'objet de négociations avec ces provinces.

La sécurité sociale

Les législatures provinciales devraient avoir la compétence exclusive en matière de sécurité sociale, sous réserve des exceptions prévues dans ces recommanations.

Le Parlement fédéral devrait avoir la compétence exclusive en matière d'assurance-chômage.

Le Parlement fédéral devrait avoir aussi la compétence exclusive en matière d'allocations destinées aux groupes qui relèvent exclusivement de sa juridiction, notamment les anciens combattants, les fonctionnaires fédéraux et les autochtones.

Le Parlement fédéral et les législatures provinciales devraient avoir des pouvoirs concurrents sur l'assurance-retraite et les prestations connexes, avec prépondérance accordée à la législation provinciale; toutefois, la constitution devrait garantir la transférabilité des régimes de retraite partout au Canada.

Le Parlement fédéral et les législatures provinciacles devraient avoir des pouvoirs concurrents sur les mesures, comme les allocations familiales, les pensions de sécurité de la vieillesse et les prestations connexes, visant à fournir aux Canadiens un niveau de vie minimal; toutefois, chaque province devrait avoir un pouvoir prépondérant, dans les limites fixées par une formule constitutionnelle, de modifier les barèmes de prestations des programmes fédéraux ou la répartition des montants entre ces programmes, afin de les adapter aux conditions sociales de la province.

LES POUVOIRS ÉCONOMIQUES

La réglementation de l'économie

La constitution devrait comprendre une déclaration de principe à l'effet que le Canada constitue une union économique au sein de laquelle

(a) le rôle fédéral est d'établir des politiques nationales favorables au fonctionnement efficace de l'économie nationale et compatibles avec un développement régional équilibré, et l'égalité des chances pour tous les Canadiens,

(b) le rôle provincial est d'établir des politiques favorables au fonctionnement efficace de l'économie locale tout en tenant compte de l'intérêt national.

La constitution devrait prévoir

a) la libre circulation de la main d'oeuvre, sans discrimination, partout au pays, et

b) l'acceptation des biens, des services et des capitaux d'une province par chacune des autres provinces, sans imposition de droits ni de quotas, frais, ou autres mesures d'effet semblable sauf, si nécessaire, pour des raisons de santé et de sécurité publique.

Le Parlement fédéral devrait avoir la compétence législative exclusive de réglementer le commerce interprovincial et international, et les provinces devraient avoir la compétence législative exclusive de réglementer le commerce à l'intérieur de la province, sous réserve des recommandations 15.4 et 15.5

Le Parlement fédéral devrait avoir le pouvoir d'harmoniser les règlements relatifs au commerce à l'intérieur des provinces en déclarant que la gestion de l'économie nationale l'exige. Toutefois, l'exercice de ce pouvoir déclaratoire serait conditionnel à l'approbation d'une majorité des deux tiers d'une chambre haute transformée pour représenter les provinces.

Le Parlement fédéral devrait avoir le pouvoir d'établir les grands objectifs économiques qui lieraient les provinces quant aux buts à atteindre mais leur laisseraient le choix des moyens. Toutefois, l'exercice de ce pouvoir serait conditionnel à

(a) l'approbation des objectifs par une majorité des deux tiers d'une chambre haute transformée pour représenter les provinces, et

(b) une révision annuelle de ces objectifs par les deux chambres.

Le Parlement fédéral devrait avoir la compétence législative exclusive en matière de poids et mesures, de propriété intellectuelle et de faillite.

La constitution devrait prévoir la ratification des traités de commerce multilatéraux par une chambre haute transformée pour représenter les provinces.

La concurrrence

La réglementation de la concurrence devrait relever de la compétence exclusive du Parlement fédéral.

Les valeurs mobilières

Le marché provincial des valeurs mobilières devrait relever de la compétence législative exclusive des législatures provinciales. Le marché extraprovincial des capitaux pourrait, toutefois, être réglementé par le Parlement fédéral dans le cadre de sa compétence en matière de commerce interprovincial et international.

Le système monétaire

Le système monétaire devrait être réservé à la compétence législative exclusive du Parlement fédéral.

La constitution, l'organisation et l'exploitation des institutions financières à charte fédérale, telles les banques, devraient relever de la compétence législative exclusive du Parlement fédéral.

La constitution, l'organisation et l'exploitation d'institutions financières à chartre provinciale, telles les sociétés de fiducie, d'hypotheques et de prêts, les caisses de crédits et les caisses populaires, devraient relever de la compétence législative exclusive des législatures provinciales.

L'intérêt devrait relever de la compétence législative exclusive du Parlement fédéral.

Les ressources naturelles

La constitution devrait prévoir formellement que les provinces ont la compétence exclusive pour réglementer l'exploration, l'exploitation, la conservation et la gestion des ressources naturelles sises sur leur territoire.

Les ressources naturelles du domaine public sises dans les provinces devraient continuer d'être la propriété des provinces.

Les pêcheries côtières devraient être réservées à la compétence exclusive du Parlement fédéral et les pêcheries intérieures devraient relever de la compétence exclusive des provinces.

Les ressources hydrauliques sises sur le territoire provincial devraient relever de la compétence exclusive des provinces, sous réserve du pouvoir concurrent et prépondérant du Parlement fédéral de légiférer relativement à des situations dont les manifestations ont un caractère extraprovincial.

Les frontières maritimes des provinces devraient s'étendre à au moins trois milles de la côte. Ces provinces devraient detenir les droits d'exploration et d'exploitation des ressources du plateau continental, ainsi que la compétence législative nécessaire à ces fins.

La constitution devrait reconnaître l'Ile de Sable comme partie intégrale de la province de Nouvelle-Ecosse.

L'énergie atomique devrait relever de la compétence concurrente du Parlement fédéral et des législatures provinciales, mais les lois fédérales devraient être prépondérantes.

L'agriculture devrait être attribuée à la compétence exclusive des provinces.

LE TRANSPORT ET LES COMMUNICATIONS

Le transport, les ouvrages et les entreprises

Les entreprises de transport interprovincial et international devraient relever de la compétence législative exclusive du Parlement fédéral. Devraient être compris dans les entreprises de transport, les pipelines et les autres moyens d'acheminement de biens ou d'énergie.

Les entreprises de transport à l'intérieur de la province devraient relever de la compétence législative prépondérante du fédéral à réglementer la navigation maritime et aérienne et les ouvrages qui s'y rattachent.

Le Parlement fédéral devrait être investi du pouvoir de déclarer que des ouvrages sont à l'avantage général du Canada et, en conséquence, réservés à la compétence législative fédérale. Une telle déclaration est toutefois conditionnelle, soit au consentement des provinces où sont situés les ouvrages, soit à l'approbation d'une majorité des deux tiers d'une chambre haute transformée pour représenter les provinces.

Les ouvrages internationaux qui sont situés de part et d'autre de la frontière canadienne devraient être réservés à la compétence législative exclusive du Parlement fédéral.

Les autres ouvrages et entreprises, qu'ils soient situés sur le territoire de la province ou qu'ils en dépassent les limites, devraient relever de la compétence législative exclusive des provinces.

Les télécommunications

Le Parlement fédéral et les législatures provinciales devraient avoir une compétence législative concurrente, avec prépondérance du fédéral, sur les entreprises de radiodiffusion, soit les stations de radio et de télévision et la télévision par câble, ainsi que sur les systèmes de télédiffusion à circuit fermé, sous réserve de la recommandation 21.2.

Le Parlement fédéral devrait avoir la compétence législative exclusive sur la radiocommunication privée, sur la répartition des fréquences et sur les exigences techniques relatives à l'exploitation et les spécifications des appareils utilisés pour la transmission et la réception des radiocommunications.

Le Parlement fédéral devrait avoir la compétence exclusive sur le service téléphonique et autres services interprovinciaux offerts par les sociétés d'exploitation des télécommunications, ainsi que sur les tarifs de ces services.

Le Parlement fédéral et les législatures provinciales devraient avoir une compétence concurrente, avec prépondérance du fédéral, sur le service téléphonique et autres services offerts à l'intérieur d'une province par les sociétés d'exploitation des télécommunications, ainsi que sur les tarifs de ces services.

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Les relations internationales

La constitution devrait prévoir que le gouvernement fédéral possède la compétence exclusive en matière de politique étrangère et de relations internationales, y compris la conclusion des traités et l'échange de représentants diplomatiques et consulaires, sous réserve des dispositions contenues dans ces recommandations.

La constitution devrait prévoir que les provinces peuvent avoir à l'étranger des bureaux d'affaires et qu'elles ont le droit de passer des contrats et de conclure des arrangements administratifs, réciproques et autres avec des états ou des gouvernements étrangers sur des sujets relevant de leur compétence législative; toutefois, elles devraient tenir le gouvernement fédéral au courant de leurs activités et la présence de ces bureaux ne serait admise et ces arrangements ne seraient valides que dans la mesure où ils se conformeraient à la politique étrangère du Canada.

La constitution devrait prévoir la création d'un mécanisme de consultation afin d'assurer la participation des provinces, avec le Canada, aux relations internationales qui touchent à des matières de compétence législative provinciale.

La constitution devrait prévoir que le gouvernement fédéral, avant de s'engager aux termes d'un traité international portant sur des sujets de compétence législative provinciale, consulte chacune des provinces concernées.

Une province ne devrait pas être tenue, en vertu de la constitution, à s'acquitter d'une obligation internationale contractée par le Canada, à moins qu'elle n'ait accepté de le faire.

La constitution devrait exiger qu'un traité, dont l'objet principal est de compétence provinciale, soit ratifié par une majorité d'une chambre haute transformée représentant les provinces.

La constitution devrait exiger que les traités de commerce multilatéraux soient ratifiés par une majorité d'une chambre haute transformée représentant les provinces.

Le pouvoir législatif d'exécuter les accords internationaux devrait correspondre à la répartition ordinaire des compétences législatives, mais il faudrait préciser les points suivants:

(a) le Parlement fédéral devrait avoir la compétence législative sur les matières qui découlent du statut du Canada comme étant souverain sur le plan international, telles que les immunités diplomatiques et autres et la souveraineté territoriale.

(b) le Parlement fédéral devrait conserver le pouvoir législatif de mettre en oeuvre les traités conclus avant l'acquisition par le Canada de la personnalité internationale.

La citoyenneté, l'immigration et les aubains

La constitution devrait garantir qu'aucune loi n'empêchera de manière discriminatoire la libre circulation, à l'intérieur du pays, des citoyens et des autres personnes qui s'y trouvent légalement

Le Parlement fédéral devrait avoir la compétence exclusive sur la citoyenneté, la naturalisation et les aubains.

Le Parlement fédéral et les législatures provinciales devraient avoir une compétence concurrente sur l'immigration, avec prépondérance fédérale.

LES RELATIONS MATRIMONIALES

Le mariage et le divorce

Les provinces devraient avoir la compétence exclusive en matière de mariage et de divorce, sous réserve de la recommandation 24.2.

La constitution devrait prévoir qu'il sera requis qu'au moins une des parties au divorce ait un lien matériel avec une province pour donner aux tribunaux de cette province la compétence de prononcer le divorce et qu'un divorce ainsi prononcé sera reconnu dans tout le Canada.

LA COMPÉTENCE RÉSIDUAIRE

Les pouvoirs résiduaires et les pouvoirs d'urgence

Une matière législative que la constitution n'attribue pas de manière expresse devrait relever de la compétence législative des provinces, à moins qu'elle ne soit vraiment en dehors des domaines provinciaux auquel cas elle devrait relever de la compétence législative du Parlement fédéral. La simple "dimension nationale" d'une question ordinairement de la compétence provinciale ne devrait pas suffire à la faire basculer dans le champ de la compétence fédérale.

Le Parlement fédéral devrait avoir un pouvoir explicite, sous réserve des conditions suivantes, de prendre les mesures appropriées relatives aux situations d'urgence et aux crises de portée nationale;

(a) Ce pouvoir ne pourrait être invoqué qu'en insérant dans la loi exécutoire, ou s'il s'agit d'une guerre, d'une invasion ou d'une insurrection réelle ou appréhendée dans le décret mettant la loi en vigueur, une déclaration à l'effet qu'il existe une situation d'urgence ou une crise de portée nationale.

(b) Ce pouvoir ne pourrait être invoqué que dans des situations autres que celle d'une guerre, d'une invasion ou d'une insurrection réelle ou appréhendée, à moins d'avoir obtenu au préalable l'approbation de la majorité d'une chambre haute transformée.

(c) ce pouvoir se serait soumis à la déclaration des droits intégrée à la constitution, sauf que le gouvernement fédéral pourrait suspendre la déclaration lors d'une guerre, d'une invasion ou d'une insurrection.

LES MODIFICATIONS

La modification de la constitution

Une formule générale de modification de la constitution devrait être, à la fois, suffisamment rigide pour conserver intact l'équilibre constitutionnel fondamental et suffisamment souple pour satisfaire au désir de la majorité d'obtenir les modifications qui recoivent un appui déterminant dans toutes les régions du pays.

La formule suivante s'accomode raisonnablement bien au principe énoncé dans la première recommandation; une procédure qui exige l'accord du Parlement et d'une majorité des législatures provinciales, y compris,

(a) toutes les provinces dont la population a déjà représenté vingt-cinq pour cent de la population du Canada (à l'heure actuelle, le Québec et l'Ontario) ou qui le représenteraient à l'avenir.

(b) au moins deux des provinces de l'Atlantique, et

(c) au moins deux des provinces de l'Ouest dont obligatoirement l'une des deux provinces de l'Ouest les plus populeuses (à l'heure actuelle, l'Alberta et la Colombie-Britannique.

Une disposition de la constitution du Canada qui s'appliquerait à une ou plusieurs provinces, mais non à toutes les provinces, devrait être susceptible de modification suite à l'accord du Parlement et des législatures des provinces concernées.

Une disposition de la constitution du Canada qui s'appliquerait à une ou plusieurs provinces, mais non à toutes les provinces, devrait être susceptible de modification suite à l'accord du Parlement et des législatures des provinces concernées.

Il devrait être loisible, comme c'est le cas actuellement, d'apporter des modifications au pouvoir exécutif du gouvernement du Canada ainsi qu'aux chambres du Parlement, sauf pour les objets suivants qui ne devraient être modifiés qu'en vertu de la formule générale de modification:

(a) l'office du chef de l'Etat;

(b) le principe du gouvernement responsable;

(c) la place dominante du Parlement dans l'appareil législatif fédéral;

(d) les prescriptions de la constitution du Canada relatives aux sessions annuelles du parlement;

(e) la période maximale de la Chambre des Communes, telle que fixée par la constitution du Canada;

(f) les pouvoirs de la Chambre haute;

(g) le nombre de représentants qu'une province peut avoir à la Chambre haute;

(h) le droit d'une province à un nombre minimal de députés à la Chambre des communes;

(i) les principes de la représentation proportionnelle des provinces à la Chambre des communes que pourrait prescrire la constitution; et

(j) les dispositions constitutionnelles relatives aux droits politiques et individuels, ainsi qu'aux droits des langues française et anglaise.

Les provinces devraient jouir de l'entière compétence pour modifier leur constitution interne, sauf pour les objets suivants qui ne devraient être modifiés qu'en vertu de la formule générale de modification:

(a) l'office du chef de l'exécutif provincial;

(b) le principe du gouvernement responsable;

(c) la place dominante de la législature dans l'appareil législatif provincial;

(d) les prescriptions de la constitution relatives aux sessions annuelles de la législature;

(e) la période maximale de l'assemblée législative, telle que fixée par la constitution; et

(f) les dispositions constitutionnelles relatives aux droits politiques et individuels, ainsi qu'aux droits des langues française et anglaise.

Le Parlement fédéral devrait avoir le pouvoir de créer de nouvelles provinces à même les territoires situés hors les limites d'une province, de pourvoir à leur constitution et à leur administration, d'adopter les lois nécessaires et de poser les conditions d'admission, mais la représentation parlementaire d'une nouvelle province devrait être approuvée conformément à la formule générale de modification. Le Parlement fédéral devrait avoir le pouvoir, les législatures des provinces concernées y ayant acquiescé, de pourvoir à l'union de deux ou plusieurs provinces, à la division d'une province, ou à une nouvelle structuration de deux ou plusieurs provinces, mais la représentation parlementaire des nouvelles provinces devrait être approuvée conformément à la formule générale de modification.

Les simples changements aux frontières provinciales, les législatures des provinces concernées y ayant acquiescé, devraient être autorisés, comme c'est le cas actuellement, par une loi du Parlement.

LIBRE OPINION

Compte à rebours à Camp David

par Michel M. Solomon

Les faux prophètes sont en désarroi. Eux qui croyaient dans chaque parole des hommes politiques arabes comme dans la lettre de l'Evangile n'arrivent pas à comprendre comment se fait-il que le plus représentatif des hommes d'Etat du Moyen-Orient, le président égyptien, M. Anouar Sadate, déclare "qu'une nouvelle page dans les relations entre Israël et l'Egypte s'ouvre et qu'il faut enterrer le passé" alors qu'il y a moins de deux semaines, il clamait qu'"il ne rencontrerait jamais M. Menahem Begin tant que celui-ci ne change de position et accepte les thèses égyptiennes."

La vérité est que M. Sadate désire une paix immédiate mais dans des termes qui lui conviennent. Lorsque ses propositions ne sont pas prises en considération, il se fâche et passe aux menaces, résultat de sa mauvaise humeur. Mais au premier éclaircissement, il change d'option et redevient optimiste.

Trente ans d'histoire ont fait voler en éclats les illusions de ceux qui rêvaient de démanteler l'Etat d'Israël et de bâtir à sa place "un Etat séculaire, démocratique, où vivraient Juifs, Chrétiens et Musulmans", tel que projeté par l'OLP.

Suite à une série de défaites militaires et aux querelles intestines qui déchirent le camp arabe, M. Sadate veut sauver le prestige de la nation arabe par une paix de compromis. La misère de son propre peuple, les complots des anciens chefs d'Etat-major, comme le général Chazli, les manoeuvres sinistres des Libyens à ses frontières, l'appel lancé par les chefs d'Etat arabes tels Sadam d'Irak et Assad de Syrie aux jeunes officiers de renverser M. Sadate, sont des signaux d'alarme pour un homme d'Etat de la taille du président égyptien.

A cela vient s'ajouter l'intervention récente du président Carter qui a décidé de jouer le rôle de "partenaire à part entière" au lieu de celui d'"honnête courtier" comme c'était le cas du temps où M. Henry Kissinger remplissait les rôles à la Maison Blanche. Le président Carter a été mis en état d'alerte par une série de rapports qui lui ont été adressés par le Conseil national de Sécurité et par ses ambassadeurs dans les pays arabes. Il a été mis au courant des préparatifs de guerre de l'Egypte qui, faute de compromis avec Israël, serait prête à déclencher une guerre "perdue à l'avance" dans le Sinaï afin de déclencher un déclic, déjà au point mort, dansles consciences du monde occidental.

M. Carter a été informé aussi des fortes pressions que l'Arabie Saoudite exerce

Voir page 6: Camp David

LIQUIDATION FINALE
DE VÊTEMENTS
PRINTEMPS/ÉTÉ - AUTOMNE

3 JOURS SEULEMENT
JEUDI, VENDREDI, SAMEDI

60% DE RÉDUCTION
SPÉCIAUX

Robes-automne
Rég. $95.00
$29.00

2 pièces
Rég. $75.00
$19.00

Haute Couture Carla Inc.
521 Bélanger (coin Châteaubriand)
Tél.: 270-1182

LA MÉTÉO

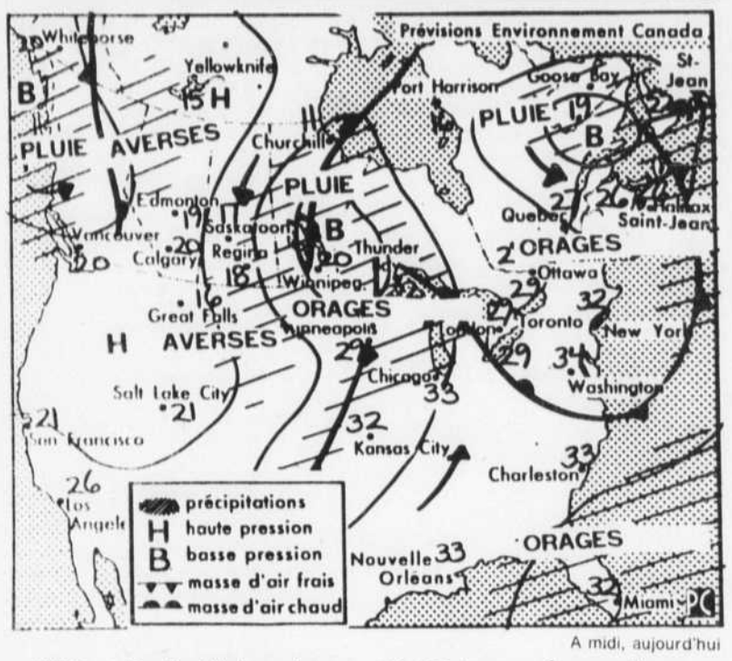

A midi, aujourd'hui

Abitibi, Pontiac-Témiscamingue: ensoleillé avec passages nuageux. Maximum de 24 à 27. Aperçu pour samedi: averses ou orages.

■

Chibougamau, Haute-Mauricie, Laurentides, Saguenay-Lac Saint-Jean: ciel variable. Vents modérés par moments. Maximum de 23 à 27. Aperçu pour samedi: ennuagement suivi d'averses ou d'orages.

■

Outaouais, Montréal, Cantons de l'est, Québec, Trois-Rivières: ensoleillé avec passages nuageux. Vents modérés par moments. Maximum de 26 à 28. Aperçu pour samedi: averses ou orages.

■

Baie-Comeau, Rimouski: Ensoleillé avec passages nuageux. Maximum de 22 à 24. Aperçu pour samedi: ennuagement graduel.

■

Sept-Iles: ciel variable avec vents du nord de 30 kilomètres/heure. Maximum 18 à 20. Aperçu pour samedi: ennuagement en fin de journée.

■

Gaspésie: ciel variable avec vents du nord-ouest de 30 à 50 kilomètres/heures. Maximum 21. Aperçu pour samedi: ennuagement en fin de journée.

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Aérostiers

d'ordre et le sourire des officiels venus apporter les félicitations officielles du gouvernement aux trois hommes.

Après avoir abordé les côtes française près du Havre au coeur de l'après-midi, les aérostiers avaient hissé un drapeau français aux côtés de celui des Etats-Unis, sur un cable d'acier reliant la nacelle au ballon. Il ne leur sera toutefois pas possible de conserver les drapeaux en souvenir. Comme le sectan, l'altimètre, les cables, les boulons et autres petits accessoires de leur aéronef, les drapeaux ont été arrachés et emportés par des amateurs de souvenirs.

"Combien de temps avons-nous mis depuis notre départ? Un peu plus de 138 heures je crois", a lancé en sautant à terre Larry Newman, le plus jeune du trio. "Mais je n'ai pas encore fait les comptes exacts, je les ferai demain matin lorsque j'aurai dormi dans un bon lit."

Avant de prendre place à bord d'un des hélicoptères qui, depuis plus d'une heure, faisaient un ballet autour du ballon, et de regagner Paris, les trois aérostiers ont salué longuement la foule de 3,000 à 5,000 personnes. L'accueil des Français, ont-ils dit, a largement compensé leur déception de n'avoir pu se poser sur l'historique aéroport du Bourget où, le 21 mai 1927 s'était posé Charles Lindbergh, le premier vainqueur de l'Atlantique par voie des airs.

Depuis le début de la soirée, les aérostiers partis de Fresque-Ile, dans l'état du Maine, savaient qu'ils ne pourraient réaliser leur rêve totalement. Mal gonflé et à court de lest, leur fabuleux ballon ne pouvait plus espérer survoler Paris avant de gagner le Bourget.

Dépourvu de système directionnel et poussé par le vent à environ 50 km/h au-dessus d'Evreux, située à 106 km de la capitale, le Double Eagle II et ses quelque trois tonnes avaient besoin de se poser assez vite sur un terrain plat, à l'écart d'une ville ou d'une forêt.

Après avoir survolé — ultime défi — la base militaire d'Evreux et alors que trois chasseurs-bombardiers venaient de strier le ciel, les trois navigateurs du Nouveau-Mexique ont rapidement perdu de l'altitude puis jeté au sol un grappin accroché à un long cordage.

Leur succès survient un peu plus de deux semaines après l'échec des Britanniques Donald Cameron et Christopher Davey qui, le 30 juillet dernier, étaient contraints d'amerrir à 195 km des côtes du Finistère, en Bretagne. En septembre dernier, Anderson et Abbruzzo eux-mêmes avaient échoué lors de leur première tentative. Ils avaient dû amerrir dans les eaux glacées au large de l'Islande.

L'ambassadeur des Etats-Unis a invité les trois aérostiers à passer la nuit à l'ambassade. Il a déclaré que l'un d'eux pourrait même coucher dans le lit dans lequel Lindbergh coucha en 1927. Par ailleurs, le ministère français de la Jeunesse et des Sports a annoncé qu'il décernait aux trois hommes la médaille d'or des sports "à titre exceptionnel", et M. Joël Le Theule, ministre des Transports, leur a adressé un message de félicitations.

Ils devaient donner une conférence de presse à l'ambassade américaine hier soir, puis être les hôtes du comte André de Saint-Sauveur, président de la Fédération française d'ascension en ballon libre. Un siège à bord du Concorde a été réservé pour chacun d'eux et leurs épouses pour leur retour aux Etats-Unis.

◆ Jimmy Carter

M. Carter a informé hier matin les leaders parlementaires de sa décision. A leur sortie de la Maison-Blanche, ces derniers ont affirmé que le Congrès ne pourrait sans doute pas passer outre au veto présidentiel en approuvant ce budget de 37 milliards de dollars à la majorité des deux tiers.

Le président américain est opposé à la construction de ce nouveau porte-avions, non seulement parce qu'il l'estime inutile, mais aussi parce que pour compenser en partie son coût le Congrès a procédé à de sérieuses coupes dans d'autres chapitres: un milliard de dollars pour les forces conventionnelles, 500 millions pour l'entretien des avions et des bateaux et 200 millions pour la recherche et le développement.

L'administration américaine considère que la réduction des crédits destinés à l'équipement des forces conventionnelles des armées de terre et de l'air compromet ses efforts de modernisation de ces forces, notamment en Europe.

◆ Autobus

propriété de la compagnie Autobus Léo Auger Ltée, de ville LaSalle.

Il s'agit du second accident grave, mettant en cause un autobus, en moins de deux semaines au Québec. Le 4 août, un autobus entraîna dans la mort 40 personnes infirmes, toutes de la région d'Asbestos, lorsqu'il plongea dans les eaux du Lac d'Argent, près d'Eastman.

◆ L'austérité

Selon lui, l'abandon du boni au bilinguisme ne nuira pas au gouvernement Trudeau au Québec, où il est fort, et ne peut que l'aider ailleurs au pays.

Toutefois, M. Baker s'est dit inquiet de la réduction des sommes allouées à la formation linguistique des fonctionnaires. Il affirme que cela fait partie d'un vaste plan qui favorisera ceux qui ont eu la chance de naître dans un milieu francophone et d'apprendre l'anglais.

Dans un communiqué, le président de l'Alliance de la fonction publique du Canada, qui représente pas moins de 180,000 membres, M. Andy Stewart, a dit qu'il était "consterné et atteré" par le programme mis de l'avant par le Conseil du Trésor.

"Les fonctionnaires ne peuvent avoir absolument aucune confiance aux promesses du gouvernement, après avoir vu ce que signifie l'engagement à verser une prime au bilinguisme", a-t-il fait savoir.

Selon l'AFPC, le gouvernement fait des fonctionnaires des boucs émissaires. "Le gouvernement estime qu'il s'agit là d'une mesure politiquement rentable".

M. Chesley Lockhart, de l'Institut professionnel de la fonction publique, a souligné que ce n'était pas en faisant des fonctionnaires des boucs émissaires que le gouvernement allait régler les problèmes de l'économie.

"L'institut est particulièrement préoccupé par la décision de supprimer 5,000 postes de la fonction publique. C'est une mesure qui ne pourra qu'aggraver le chômage dont la situation est déjà alarmante", a-t-il indiqué.

◆ Longueuil Suite de la page 3

mieux de faire une transition progressive.

C'est, semble-t-il dans cet esprit, que le ministre Tardif a consenti à réduire le minimum de 18 à 16 districts. Les trois conseillers qui n'ont pu s'empêcher de faire quelques allusions aux considérations électorales de leurs adversaires (c'est à ce moment que le président a demandé d'éviter la controverse) n'ont cependant pas d'objections majeures à une carte à 18 districts, puisqu'ils avaient eux-mêmes voté en premier lieu en faveur d'une telle carte.

Pour le reste, les divergences de vues hier ont porté sur la délimitation de quelques districts et, à cet égard, tous les témoins de Longueuil s'en remettent volontiers au jugement de la Commission, tout comme du reste en ce qui concerne le nombre des districts.

◆ Camp David

Suite de la page 5

sur M. Sadate afin de renoncer à son plan de paix avec Israël et de se joindre au choeur des pays arabes qui réclament une solution par la force aux problèmes du Moyen-Orient. Le président Carter est au courant de l'ordre du jour élaboré à Ryad pour une conférence au sommet arabe projetée pour la fin du mois d'octobre, à laquelle l'Egypte doit faire son mea-culpa et au cours de laquelle une politique de confrontation avec Israël serait mise en action. Tout ce branle-bas est assorti des manoeuvres soviétiques dans la Corne d'Afrique et dans la région du Golfe Persique.

A l'heure où le compte à rebours a commencé au Camp David, il ressort clairement, par dessus les bruits et les cris, que l'Egypte préfère une paix de compromis avec Israël à tous les appels à la "solidarité arabe" et au "front de refus" imaginé par les ultras.

Par ailleurs, l'Etat d'Israël, conscient de ses responsabilités est disposé à faire des sacrifices maximaux et à prendre des risques calculés afin de mettre fin à la situation de "ni guerre, ni paix." Mais en agissant avec la meilleure volonté, Israël ne peut jeter par dessus bord la sécurité d'un pays dont deux millions d'habitants vivent sur une bande de terre de 15 kilomètres de largeur.

Le président Sadate est conscient des limites qu'on peut imposer à un Etat et, en principe, est d'accord avec les besoins minimaux de sécurité pour l'existence d'Israël. Il faut souligner cependant, que, aussi bien le président Sadate que le roi Hussein de Jordanie savent que l'idée d'un Etat palestinien aux côtés d'Israël est inacceptable à 99% des Israéliens. La solution du problème palestinien ne sera résolue que dans le cadre d'une coopération de la population arabe de la Cisjordanie, de la bande de Gaza et de la Jordanie. Il est à noter qu'Israël n'accepterait jamais l'OLP comme interlocuteur dans des négociations de paix.

La Charte de l'OLP qui déclare l'Etat d'Israël "nul et non avenu" constitue un embarras pour les pays arabes qui désirent sincèrement coexister avec Israël dans un climat de paix et de coopération.

La conférence du Camp David devra circonscrire le danger de la création d'un troisième Etat dans la région, qui n'est qu'une bombe à retardement pour tous les pays du Moyen-Orient.

La Fondation du psoriasis veut répondre à un besoin

par Gilles Provost

Une forte proportion de la population canadienne, atteinte de maladies chroniques de la peau, souffre de discrimination en raison de son apparence et doit payer des sommes importantes pour des médicaments qui ne font que soulager, pendant que les chercheurs négligent ce genre de maladies non mortelles, faute de subventions suffisantes.

Telles sont les principales raisons qui ont amené M. Louis Landerman à créer la "fondation du psoriasis et des autres maladies de la peau", dont on a annoncé hier la venue au monde.

Cette fondation, a expliqué M. Landerman, veut non seulement recueillir des fonds pour financer la recherche sur les maladies de la peau, mais aussi réunir tous ces malades dans une organisation commune, grâce à laquelle ils pourraient rechercher ensemble une solution à leurs problèmes communs.

Les fonds recueillis pourraient aussi être mis à la disposition des membres de la fondation sous forme de remboursement pour les médicaments onéreux nécessaires à leur traitement. "Un malade couvert de psoriasis, explique M. Landerman, doit débourser $22 pour une livre de médicament, de quoi suffire pour à peine quatre jours"...

Dans cette perspective, M. Landerman, lui-même atteint de psoriasis au point d'avoir dû être hospitalisé 32 fois, voudrait que la nouvelle fondation dont il est le président, conclue un accord avec des fabricants ou avec des groupes de pharmacies, pour que la fondation rembourse au moins une partie des médicaments nécessaires aux malades membres de la Fondation.

Cette fondation aura aussi un travail gigantesque à faire pour éduquer le public, souligne M. Landerman: "même le personnel hospitalier a de la difficulté à ne pas cacher son dégoût devant certains malades défigurés par des maladies de peau. Ils ont peur parce qu'ils ne savent pas quelles maladies sont contagieuses et lesquelles ne le sont pas".

Les victimes de maladies de peau chroniques sont aussi sujets à la discrimination de la part des employeurs. La plupart des fonctions qui les mettent en contact direct avec le public leur sont automatiquement fermées. Plusieurs employeurs ne peuvent tolérer davantage que leur employé soit si souvent absent pour des traitements à l'hôpital ou à la maison.

M. Landerman, qui avait obtenu sa permanence à l'emploi du gouvernement avant que sa maladie ne soit visible, estime aussi que ses collègues de travail sont souvent indisposés par son apparence et c'est pour cette raison, selon lui, qu'il travaille maintenant dans un isolement presque complet.

La première campagne de souscription de la fondation du psoriasis et des autres maladies de la peau se tiendra à la fin de l'automne. On peut entrer en contact avec cet organisme à l'adresse suivante: Case Postale 249, succursale E, Montréal H2T 3A7 (279-3470).

Les Jeux du Québec sont ouverts à Joliette qui grouille d'animation

par Richard Milo

JOLIETTE — Le Centre de tir à l'arc grouillait d'animation et la grenouille Joco sautait de joie, hier, alors qu'ont été présentées de sobres et brèves cérémonies d'ouverture devant une foule évaluée à plus de 5,000 personnes, à Joliette.

Il était 17 h 45 lorsque le ministre responsable du haut-commissariat aux Sports, M. Claude Charron, a déclaré les 13e Jeux du Québec "officiellement ouvert, après que deux jeunes Joliettains, Christiane Hernois et Sylvain Bervieux, eurent allumé le flambeau des Jeux, l'oeuvre d'un groupe d'étudiants de Joliette.

Ils avaient pris possession de la flamme quelques secondes plus tôt des mains du sergent Marc Lapointe, le dernier coureur d'une équipe de 15 policiers de la Communauté urbaine qui ont transporté la flamme dans plusieurs municipalités sur une distance de 450 milles depuis leur départ des quartiers généraux de la police, mardi. Le flambeau brûlera pendant 10 jours, jusqu'au 27 août.

Le ministre délégué au haut-commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports, M. Claude Charron, a profité des brèves cérémonies d'hier pour réitérer la foi en l'expérience des Jeux du Québec.

"Deux raisons expliquent pourquoi le gouvernement du Québec aide, appuie et entend développer davantage une manifestation de cette envergure, a-t-il dit. Les Jeux font la preuve chaque année, et Joliette en est un autre reflet, que les Québécois forment un peuple hospitalier qui est capable de belles réalisations en retroussant les manches.

"De plus, il n'y a rien de tel que de voir les jeunes participer aux manifestations pour comprendre que nous avons un bel avenir. Ils nous font confiance et nous honorent en étant de la fête".

Un total d'environ 900 athlètes venus de 18 régions du Québec ont ouvert les cérémonies en défilant au son de la musique thème des Jeux devant l'estrade d'honneur où avaient pris place aux côtés de M. Charron les grands responsables des Jeux de Joliette.

D'abord le président du Comité organisateur des Jeux, le père Jean Livernoche, le maire de Joliette, M. Roland Rivest, le président de la Société des Jeux du Québec, M. Jean-Paul Rousseau et le maire de la Ville d'Amos, site des derniers Jeux d'hiver, M. Laurier Saint-Laurent.

"Chez nous, soyez chez vous, "a dit le Père Livernoche aux athlètes avant que M. Rousseau n'enchaîne en invitant les jeunes participants à vivre intensément les moments précieux de leur expérience."

Puis, comme le veut le protocole, M. Rousseau, a reçu des mains du maire d'Amos, le drapeau des Jeux qu'il s'est empressé de remettre au maire de la ville-hôtesse. La mascotte des Jeux, la grenouille Joco, a ensuite eu pour mission de le hisser au mat du Centre de tir où il flottera jusqu'à la fin des compétitions.

Joco, (Jo pour Joliette et co pour coquette) est costumée aux couleurs de la ville de Joliette, vert et jaune, et aussi de vert en l'honneur de la région de Lanaudière. La mascotte sera présente sur les sites de compétitions pendant toute la durée des Jeux.

La présentation de Joco a été précédée, hier, d'un spectacle d'acrobatie aérienne fort goûté par le public qui n'a pas manqué d'applaudir le travail des pilotes de l'escadrille "Snowbird", de l'Armée canadienne. Les prouesses des aviateurs ont ensuite été suivies d'un spectacle de ballet-jazz par une jeune troupe de Joliette avant que soit hissé le drapeau des Jeux.

En après-midi, des préliminaires et quelques finales des disciplines du premier bloc ont été présentées.

En athlétisme, chez les femmes, les deux premières médailles d'or sont allées à Brenda Johnston, du Lac Saint-Louis, dans le 3,000 mètres, chez les juniors et à Nathalie Godbout dans la même épreuve, chez les juvéniles.

Cinq disciplines figurent au programme du premier bloc. En plus de l'athlétisme, il y a du plongeon, du ski nautique, du tennis et du tir à l'arc. Les compétitions du premier bloc prendront fin dimanche pour céder la place au cyclisme, au waterpolo et à la pétanque jusqu'au 23 août. Le dernier bloc comprendra du canoe-kayak, de la crosse, de la natation, du soccer et de la voile.

AU FIL DES MOTS

Ça c'est gravé

par Louis-Paul Béguin

Quelques lecteurs pensent que je cherche à me dérober dans ces histoires de vocabulaire controversé: stop, radio, etc. Que non. Mais je l'ai déjà dit et redit, ce n'est pas à moi à prendre des décisions sur l'emploi des mots. Je ne suis pas l'Etat, ni la voix des publicitaires. Je donne l'usage, l'évolution de la langue française, les problèmes qu'on doit résoudre ici et ailleurs en ce qui touche le français. Donc, la décision finale d'employer *stop* tout seul au lieu du bizarre *arrêt-stop*, ce n'est pas à moi de la prendre. Une fois pour toutes, le français est vivant, il évolue; il y a un usage, des niveaux de langue,des langues techniques. *Stop* est français, le mot *arrêt* n'est pas toujours juste. Quant à *radio*, il est du masculin quand on parle de la personne qui occupe le poste de radiotélégraphiste. Les mots radiophonie, radiodiffusion, radiotéléphonie ont donné l'abréviation *radio* qui est donc féminin. Radiotéléphonie ont donné l'abréviation *radio* qui est donc féminin. Radiotélégramme a donné *radio*, masculin, tout comme radiotélégraphiste, également masculin. Distinction que seul le français connait.

Que les pouvoirs publics décident de ne rien changer aux panneaux *Arrêt-Stop*, ou peut-être, de ne les changer que lorsque la population du Québec sera liberee de son complexe de l'anglais, fort compréhensible d'ailleurs, je n'y peux rien.

Ce qui m'inquiète, en ce moment, ce sont les fautes de français graves ou le manque de français dans certains établissements du Québec. Ça, c'est grave. Au restaurant Tadd's Steak house, à la Ronde, l'autre soir, les deux préposés au comptoir, deux Asiatiques, ne parlaient qu'anglais, et l'un d'eux me répondit calmement: "I don't speak Franch" quand je lui exprimai mon étonnement de cet unilinguisme. Ça c'est grave! Que Simpson m'envoie une demande de renouvellement du contrat d'entretien de mon lave-vaisselle uniquement en anglais, ça c'est grave! Que le ministre des Finances du fédéral m'envoie une "lettre" dans un français mal traduit, lui francophone — lettre dont je reparlerai —, qu'on entende à la radio, le matin: *dans une capsule, éligible* au lieu *d'admis* etc., ça c'est grave! Le récent slogan: *magasinons à la canadienne* horrible calque de l'anglais *Shop Canadian*, démontre le danger qu'il y a de s'adresser aux gens par langue anglaise interposée: *à la canadienne* ne veut pas dire *canadien*, mais *à la manière des Canadiens*. Alors qu'on veut tout simplement signifier à la population d'acheter plutôt les produits canadiens. Cette corruption de notre langue, qui ne sert plus qu'à faire passer tant bien que mal un message anglais, c'est grave. Les polémiques sur un mot, entre francophones, me font penser à l'huitre et les plaideurs. La francisation accélérée va-t-elle être une plaie, au lieu d'un épanouissement de la langue française? Certains signes d'anarchie linguistique sont déjà visibles. Chacun disant son mot, y allant de son opinion, critiquant et accusant l'adversaire d'illogisme, brandissant quelque dictionnaire. Pendant ce temps-là...

Plusieurs syndiqués torturés en Tunisie

BRUXELLES (Reuter) — Me Robert Charles Goffin, avocat de la Fédération internationale des droits de l'homme, a affirmé hier à Bruxelles que la police tunisienne avait fait subir des sévices à des syndicalistes emprisonnés à la suite des émeutes de janvier dernier.

Me Goffin, qui vient de se rendre en Tunisie, où se déroule le procès de 101 syndicalistes dont la Cour d'appel de Sousse vient de se dessaisir au profit de la Cour de sûreté de l'Etat, a déclaré au cours d'une conférence de presse que selon les éléments qui lui ont été rapportés par les avocats de la défense, "la plupart des inculpés ont déclaré avoir été torturés lors des interrogatoires".

"Un avocat a demandé au président de pouvoir déposer parmi les pièces à conviction les ongles de son client qui lui avaient été arrachés dans les locaux de la police", a-t-il dit.

Me Goffin a pu rencontrer deux femmes de syndicalistes dont l'une est l'épouse du secrétaire personnel de M. Habib Archour, secrétaire général de l'Union générale des travailleurs tunisiens (UGTT). Ces deux syndicalistes ont été torturés durant leur séjour à la D.S.T. Les méthodes utilisées sont "la balançoire", les coups sur tout le corps, les brûlures de cigarettes et pour l'un d'eux l'utilisation de l'électricité. Les témoignages recueillis sont sincères et crédibles", a-t-il dit.

Me Goffin, qui est aussi secrétaire général de la Ligue belge des droits de l'homme, a déclaré par ailleurs que près de deux mille personnes, pour la plupart des jeunes, ont été condamnées à des peines allant jusqu'à un an de prison après les émeutes. Quinze cents autres ont été emmenées dans des camps en vertu de la loi sur le service civil, a-t-il assuré.

Le service civil est destiné "à faire participer les jeunes à l'effort national de développement économique et social et à promouvoir leur formation professionnelle". La loi du 8 mars 1978 concerne tous les jeunes entre 18 et 30 ans qui ne peuvent justifier d'un emploi ou d'une inscription dans un établissement d'enseignement.

En fait, a indiqué Me Goffin, ce sont principalement les jeunes des quartiers les plus populaires de Tunis qui ont été affectés par le service civil.

Les jeunes visés — souvent parmi les éléments les plus remuants — sont appelés par le ministère de l'Intérieur pour une durée d'un an, renouvelable sans limite.

L'avocat a indiqué qu'il s'agit de camps éloignés de toute agglomération, entourés de barbelés et gardés par la gendarmerie car les tentatives d'évasion y sont fréquentes.

Les jeunes y effectuent certains travaux de plantation et de construction et sont soumis à une formation dite de "culture nationale". Il y aurait actuellement 1,500 jeunes dans ces camps mais le mouvement paraît se relantir faute de fonds, a indiqué Me Goffin.

Putsch manqué en Afghanistan

ISLAMABAD (AFP) — Une tentative en vue de renverser le gouvernement afghan de Nur Mohammed Taraki a été mise en échec par les forces armées et le ministre de la Défense, le général Abdul Kadir Dagarwal, a été arrêté, a annoncé hier soir Radio-Kaboul, captée à Islamabad.

Plusieurs personnes "déloyales" ont été interpelées, a ajouté la radio, en précisant que le gouvernement a mis fin à temps aux "activités subversives" de ces personnes.

Nur Mohammed Taraki avait lui-même renversé le gouvernement du président Daoud en avril dernier, à la suite de violents affrontements. Radio-Kaboul indique qu'il s'est attribué le portefeuille de la Défense.

Radio-Kaboul, dans ses émissions en langue patcho, a déclaré que le chef d'état-major de l'armée, le général Shahpur, et le chef de l'hôpital Jamhooriat, le Dr Mir Ali Akbar, accusés d'avoir comploté avec le ministre de la Défense, ont également été arrêtés.

Les États-Unis se doteraient de deux nouveaux types de missiles

WASHINGTON (Reuter) — La construction d'un nouveau missile intercontinental sur rampe mobile ainsi que celle d'un nouveau modèle à moyenne portée pour la défense de l'Europe vont probablement être entreprises en 1980, a révélé un haut fonctionnaire de la défense américaine, qui a préféré garder l'anonymat.

Interrogé sur les projets d'armes nouvelles figurant au budget militaire américain de 1980, actuellement en préparation, ce haut fonctionnaire a déclaré mercredi qu'un nouveau missile intercontinental était nécessaire pour faire face à l'amélioration des armements soviétiques dans les années 1980.

Il n'a toutefois pu préciser si la construction de ce missile sur rampe mobile, le "MX", débuterait d'ici la fin de l'année. "Je l'espère, mais je n'en sais rien", a-t-il dit. Il a précisé qu'il restait au ministère de la Défense à décider du meilleur mode de transport de l'engin. Le projet coûterait 30 milliards de dollars.

Quant à la construction d'un nouveau modèle de missile à portée intermédiaire (IRBM) destiné à la défense de l'Europe occidentale, il a déclaré: "Je crois que nous devons envisager un missile d'une portée plus grande que celui que nous avons maintenant", le missile "Pershing" d'une portée de 1000 kilomètres.

Le Pentagone devrait étudier la possibilité de produire un nouveau type de missile capable d'être placé en orbite autour de la terre ainsi qu'un missile de croisière adaptable à un lanceur terrestre pour l'Europe, estime-t-il.

Le développement de ces armes pourrait commencer en 1980 en guise de riposte au récent déploiement en Europe de l'Est de missiles soviétiques "SS-20" de portée intermédiaire sur rampe mobile.

L'agence Reuter apprenait en février dernier, de source gouvernementale, que le secrétaire à la Défense, M. Harold Brown, avait demandé à ses services de mettre en oeuvre un projet de missile de portée intermédiaire pour l'Europe pour 1980. Cette fusée à têtes multiples, dont le coût atteindrait plusieurs milliards de dollars, aurait une portée supérieure à 3,300 km.

Les Etats-Unis dépensent actuellement moins de 20 milliards par an sur leur programme de missiles nucléaires intercontinentaux contre 30 milliards pour l'Union soviétique, a ajouté le haut fonctionnaire.

Il a indiqué que le budget militaire américain de 1980 accentuerait le renforcement des forces de l'OTAN en Europe, les moyens de lutte antisous-marine, la modernisation de l'aviation de combat et l'immunité des systèmes de communications.

Le missile "MX" risque d'être un obstacle important à la réussite des conversations américano-soviétiques sur la limitation des armements stratégiques (SALT).

Aux termes des accords SALT 1, conclus en 1972, le décompte des missiles est effectué par des satellites qui recensent les silos de lancement, considérés à l'époque comme les seules bases de tir possibles.

Les 200 à 300 missiles "MX" disposés sur des rampes mobiles pourraient être déplacés entre 5,000 à 10,000 silos pour les rendre moins vulnérables à toute attaque surprise de la part de missiles soviétiques, eux-mêmes de plus en plus précis.

Les responsables américains estiment d'ailleurs que la rampe elle-même, plutôt que le silo, est le véritable lanceur de l'engin et devrait être inclus dans les conversations SALT. Lors d'une audience à huis clos en avril dernier devant une commission du Congrès, le directeur de la recherche du Pentagone, M. William Perry, avait affirmé que le "MX" violait les accords SALT. La chose avait été rendue publique en juillet. Mais depuis, le Pentagone a fait savoir que M. Perry avait revu son opinion et estimait désormais que le "MX" n'était plus contraire aux accords.

Des accords sino-roumains?

BUCAREST (d'après Reuter et AFP) — Entretiens avec le président Ceaucescu et visites de complexes industriels étaient au programme de la seconde journée roumaine du président chinois Hua Kuo-Feng, alors que les diplomates s'emploient de leur côté à atténuer les implications d'un discours dans lequel M. Hua a violemment attaqué l'Union soviétique, hier soir.

M. Hua a commencé sa journée par le dépôt d'une gerbe de roses rouges au monument à la mémoire des combattants pour la liberté et le socialisme et l'a terminée hier soir par un "spectacle de gala".

Au cours d'un banquet officiel mercredi soir, M. Hua avait déclaré que "l'hégémonisme et l'impérialisme essayaient d'infiltrer, de saper et d'attaquer d'autres pays".

Selon les diplomates occidentaux, le président chinois aurait sans doute été encore plus dur contre les superpuissances, en particulier l'Union soviétique, s'il n'avait tenu à ménager son hôte.

Les autorités roumaines n'ont rien révélé du contenu des discussions entre M. Hua et le président roumain, M. Nicolae Ceaucescu.

De source autorisée, on déclare que ces entretiens sont d'abord centrés sur les relations économiques et le président Ceaucescu a indiqué dans son discours, hier soir, que plusieurs accords pourraient être signés durant cette visite.

De source informée, on ajoute que les accords pourraient inclure la coopération dans la construction de machines et, éventuellement, la fourniture à la Chine de matériels pour l'extraction de pétrole, car M. Hua se rend aujourd'hui dans le centre de production pétrolière de Ploesti.

Mais selon des diplomates, il sera difficile aux deux chefs d'Etat de ne pas aborder les questions politiques: les conflits qui opposent la Chine à l'Union soviétique et au Vietnam ainsi que la situation en Afrique et au Proche-Orient.

Cette visite pose cependant de sérieux problèmes au président Ceaucescu, qui tient à marquer sa neutralité dans la lutte idéologique sino-soviétique.

Les Ethiopiens attaquent Keren

KHARTOUM (Reuter) — Les maquisards érythréens se battent actuellement contre les forces éthiopiennes lancées à l'assaut de Keren après avoir repoussé, lundi, une première attaque, a annoncé le porte-parole du Front populaire de libération de l'Erythrée (F.P.L.E.) à Khartoum.

Le premier assaut a mis en jeu une importante force mécanisée éthiopienne appuyée par les milices paysannes qui ont essayé, à quatre reprises, de percer les lignes tenues par les maquisards au nord d'Asmara, le long de la route menant à Keren. Les insurgés ont tenu bon mais le lendemain, les troupes d'Addis-Abeba ont lancé une nouvelle attaque à l'ouest de la capitale de l'ancienne colonie italienne où, selon les dernières informations, les combats feraient toujours rage.

Selon le F.P.L.E., l'assaut de lundi a fait quelque 700 morts du côté éthiopien.

Conquise l'an dernier par les maquisards, Keren est la plus importante localité érythréenne toujours contrôlée par les rebelles après la récente contre-offensive des forces gouvernementales.

Dans les milieux diplomatiques de la capitale soudanaise, on estime que les Ethiopiens s'apprêtent maintenant à prendre en tenaille Keren à partir d'Asmara et d'Agordate. Située plus à l'ouest, cette dernière ville est la plus importante agglomération toujours aux mains du Front de libération de l'Erythrée (F.L.E., l'un des trois mouvements indépendantistes).

Les îles Salomon à l'ONU

NATIONS-UNIES (Reuter) — Le Conseil de sécurité a recommandé hier à l'unanimité l'admission des îles Salomon aux Nations unies.

Cette recommandation sera vraisemblablement approuvée par l'assemblée générale, lors de sa prochaine session régulière qui débute le 19 septembre.

Ancien protectorat britannique qui compte moins de 200,000 habitants, les îles Salomon, situées dans le sud-ouest du Pacifique, deviendront ainsi le 150e membre de l'ONU. Elles ont accédé à l'indépendance le 7 juillet.

Earl Ray avoue s'être contredit

WASHINGTON (Reuter) — James Earl Ray a reconnu, hier, avoir donné des témoignages discordants à la commission du Congrès qui enquête sur la mort de Martin Luther King.

Au cours d'une audience tendue et ponctuée de nombreuses escarmouches entre son avocat et le président de la Commission, James Earl Ray s'est montré incapable de fournir des informations permettant d'identifier "Raoul", l'homme pour qui il aurait travaillé ou de justifier son témoignage selon lequel il avait rencontré Raoul dans diverses villes, dont Memphis (Tennessee) la veille de l'assassinat du pasteur King.

Ray a admis avoir commis des erreurs dans le témoignage donné en prison aux membres de la commission au sujet de l'arme qui aurait servi à tuer Martin Luther King.

James Earl Ray a aussi affirmé que ses empreintes n'auraient jamais pu être trouvées sur l'arme du crime si c'était lui qui l'avait commis. "J'aurais effacé mes empreintes de l'arme si j'avais su qu'elle allait être utilisée pour un crime", a-t-il dit.

Les empreintes de Ray avaient en effet été trouvées sur l'arme mais il soutient l'avoir remise, le jour précédant l'assassinat, à l'homme qu'il connait seulement sous le nom de "Raoul."

Ray, qui purge une peine de 99 ans de prison pour le meurtre du pasteur King, a nié, mercredi, en être l'auteur et laissé entendre que le défenseur des Noirs avait été victime d'un complot auquel participait le FBI.

Est-il possible d'Etre Heureux?

Par L. Ron Hubbard

On dirait que notre principal problème dans la vie est le bonheur; cependant il semble que l'on confonde les ingrédients qui contribuent à réaliser cet état manifestement désirable. Pour beaucoup de gens, les ingrédients principaux semblent être l'argent et le loisir. Comment peut-on être heureux sans un nouveau manteau, une meilleure paire de chaussures, une nouvelle voiture, une meilleure maison et le loisir d'en jouir? Comment est-il possible d'être heureux quand il est manifestement impossible d'avoir les choses que l'on veut et désire? Et cependant, un individu peut avoir un million de dollars et acheter tout ce qu'il désire sans pour autant atteindre le bonheur. Un autre qui a travaillé dur toute sa vie et élevé une grande famille, désire vraiment prendre sa retraite pour avoir le temps de faire toutes les choses qu'il avait toujours voulu faire. Mais est-il heureux après avoir pris sa retraite? Non, il est assis là en train de penser au bon vieux temps où il travaillait dur.

Par conséquent le bonheur est une question qui mérite d'être examinée. Qu'est ce que c'est? Comment l'atteint-on?

La vérité est (et les philosophes l'on dit maintes fois) que le seul bonheur que vous pourrez jamais trouver se trouve en vous.

En fait, un petit enfant tire tout son plaisir dans la vie de la grâce qu'il y apporte. Il sort le matin et regarde le jour. Et c'est un très très beau jour. Il regarde les fleurs et elles sont belles. Il agite une main magique et produit toutes sortes de choses intéressantes dans l'environnement. Voyez-vous la magie du matin et la beauté des fleurs? Trop souvent quand nous sommes devenus adultes, les fleurs sont fanées, si toutefois nous les voyons, et la beauté du matin est obscurcie par un nuage.

Notre attitude envers la vie fait toute la différence possible dans notre manière de vivre. Point n'est besoin d'étudier des centaines de livres anciens pour découvrir ce fait; mais quelquefois il faut se le rappeler. La vie ne change pas autant que notre attitude envers elle.

Il est assez facile de perdre de vue ceci quand nos problèmes nous submergent et que nous n'avons plus l'air capable de les régler; quand le mariage que nous avons espéré si heureux devient un combat féroce, quand le projet dont nous avions tant attendu s'effondre soudain ou que l'ami en qui nou avions cru, trahit notre confiance.

Y a-t-il quelque chose que nous puissions faire dans des situations comme celle-ci? Il y a beaucoup de choses que nous pouvons faire, la moindre d'entre elles est de jeter un coup d'oeil sur l'environnement. Regardez simplement autour de vous et demandez-vous "Où suis-je?" "Qu'est-ce que je fais ici?" Une fois que vous avez trouvé où vous êtes, trouvez ce que vous pouvez faire pour rendre cet endroit plus habitable. Le jour où vous vous arrêtez de construire votre propre environnement, où vous arrêtez de créer votre propre voisinage, et où vous arrêtez d'agiter une main magique et d'embellir tout ce qu'il y a autour de vous par votre grâce, les choses cessent d'être magiques et belles.

Les gens cherchent le bonheur de diverses manières, frénétiquement, sérieusement, désespérément, mais ce qui est curieux c'est qu'ils ne trouvent que ce qu'ils apportent. Les gens deviennent malheureux au sujet de la vie parce qu'ils ont cessé de créer la vie. C'est la seule différence entre les êtres. D'une part il y a l'être humain qui est malheureux, misérable, malade, qui ne réussit pas dans la vie et qui ne voit pas son éclat. La vie le manoeuvre, le fait marcher, le change, le crée. D'autre part nous trouvons quelqu'un qui est heureux, joyeux, fort et qui trouve que tout dans la vie vaut la peine d'être fait. Quel est le secret de cette personne? C'est très simple. Il est occupé à créer la vie. C'est la seule différence. La première personne a cessé de créer la vie parce que lui-même a décidé que la vie ne peut pas être créée. Un petit échec, peut-être le fait de ne pas être diplômé la même année que les autres, de ne pas épouser le premier homme ou la première femme qui est apparu et a semblé désirable, de perdre une voiture ou simplement quelqu'autre banalité de la vie a déclenché cette attitude, et la personne regarde autour d'elle un jour et dit "Eh bien, j'ai perdu." Après cela la vie le crée; il ne crée plus la vie.

Ceci a été le principal problème que l'homme a affronté et qu'il n'a pas réussi à résoudre et ce serait une situation terrible si on ne pouvait rien y faire. En fait c'est l'un des problèmes les plus faciles que l'homme affronte. En termes simples, il s'agit de changer sa propre attitude et les attitudes des autres autour de soi. Chacun à l'air de dépendre entièrement de l'attitude des autres gens; l'attitude de quelqu'un d'autre envers vous peut créer ou briser votre vie. Il y a deux problèmes: changer sa propre attitude envers quelqu'un d'autre et la sienne envers soi. Pendant de nombreux siècles, l'homme a désiré savoir comment changer ses propres attitudes et situations ainsi que celles de ses compagnons, mais, jusqu'à il y a quelques années, n'avait pas réuni suffisamment d'informations pour le faire. L'homme comprend maintenant un grand nombre de choses qu'il n'a pas compris avant et on peut placer parmi celles-ci la compréhension du mental humain. L'homme peut se conquérir et comme conséquence, des miracles intéressants se produisent à travers ce pays et les autres continents de la terre. Ces miracles ce sont des gens retrouvant la santé alors qu'ils étaient atteints de maladie incurable, des gens qui étaient malheureux et qui deviennent heureux, l'abolition du danger inhérent à beaucoup de maladies et de situations de l'homme. Pourtant la réponse a toujours été à la portée de l'homme.

La Scientologie est apparue à cause de l'accroissement de la connaissance de l'homme sur l'univers physique et l'énergie. Jamais auparavant dans toute son histoire, l'homme n'a possédé autant d'informations sur l'énergie, et, en acceptant ceci, il a atteint l'héritage de connaissance et de compréhension de son propre mental. La Scientologie a donné à l'homme la possibilité d'atteindre le but qu'il a recherché pendant des milliers d'années: se connaître soi-même et en se connaissant soi-même, connaître et comprendre les autres gens et le reste de l'univers physique.

Copyright par L. Ron Hubbard.
Tous droits réservés.
La Scientologie est une philosophie religieuse appliqués.
Dianétique et Scientologie sont des noms déposés.
15, ouest, rue Notre-Dame Montréal, Québec
H2Y 1S5
Tél.: 844-5468

TORONTO

Hausse des cours

La Bourse de Toronto a enregistré une bonne hausse hier au terme d'une séance animée où 6.13 millions d'actions ont changé de mains. L'indice composé monte de 1.37 et marque 1,236.

Parmi les quatre compartiments les plus importants, les hydrocarbures montent de 8.68 à 1,608.02, les mines de 3.68 à 1,040.25, les finances de 1.71 à 1,146.7 et les industries de 1.56 à 1,011.77. Signalons une montée de 25 points dans le secteur de la gestion et une chute de plus de 53 points dans les aurifères.

Au total, les hausses l'emportent sur les baisses par 271 à 207 et 266 autres valeurs conservent leurs positions de mercredi.

Dans le groupe des valeurs industrielles transigées, Bow Valley monte de 1 3-4 à $39 3-4, Canadian Corporate Management A de 1 1-2 à 30, Bright A de 1 à 15, Price de 1 à 16 et Grafton de 1 à 34 1-2.

B.C. Forest Products baisse de 1 3-4 à $32, Finning Tractor de 1 à 25 1-2, Canadian Pacific de 5-8 à 22 5-8, la Banque de Montréal de 3-8 à 23 1-2 et la Banque royale de 1-8 à 33 1-2.

Dans le secteur minier, Hudson Bay Mining A progresse de 7-8 à $20 3-8, Gibraltar Mines de 3-8 à 6 et Northgate Exploration de 3-8 à 6 1-8. Campbell Red Lake tombe de 2 3-8 à $41 1-8 et United Keno Hill de 1-2 à 10 1-4.

Enfin parmi les pétroles, Ranger Oil avance de 5-8 à $15 7-8, Chieftain Development de 5-8 à 29 3-4 et Asamera Oil de 5-8 à 21 3-8. Merland Explorations recule de 1-2 à $9 3-8 et Total Petroleum de 1-4 à 15 3-8.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Industrielles					
A.G.F.M	1300	290	285	289	— 1
Abacus	9400	$5½	5¼	5¼	— ⅛
Aby Gin w	8200	250	249	250	
Abitibi	31237	$15	14⅜	15	+ ⅛
Abitbi 7½p	200	$49⅜	49⅜	49⅜	— ⅜
Abitbi 10	205	$54⅜	54¼	54⅜	— ⅛
Acklands	800	$13	13	13	
Acklnd 2p	100	$14	14	14	
Action Trd	5500	105	105	105	— 3
Advocate	100	345	345	345	+ 5
Afton Min	100	$8½	8½	8½	+ ½
Agnico E	6850	$6⅛	5¾	5¾	— ⅜
Agra Ind A	6800	$7⅛	7	7⅛	
Ahed M	1000	200	200	200	+ 4
Akaitcho	1200	90	90	90	
Albany	9235	69	66	69	+ 3
Alt Energy	29075	$18½	18	18¼	+ ½
Alta Gas A	32913	$15⅜	15⅜	15½	— ⅛
Alta G C p	623	$73	73	73	+ ⅜
Alta G E p	200	$28	28	28	
Alta G 9.76	500	$28½	28½	28½	
Alta G 7.60	1350	$26⅛	26⅛	26⅛	— ⅛
Alta Nat	300	$44	44	44	— ½
Alcan	43818	$36⅛	35¾	35⅞	
Alcan pr	200	$29	29	29	
Algo Cent	800	$20⅛	20	20⅛	+ ⅛
Algoma St	5627	$23⅛	23	23	+ ⅛
AStel p	500	$27½	27	27½	+ ⅜
All-Can B	6900	495	485	490	+ 5
Allarco Dv	100	$30½	30½	30½	— ⅛
Alliance B	900	490	490	490	
Alumin 4 pr	530	$16¼	16¼	16¼	
Almin 4½ p	100	$38⅛	38⅛	38⅛	
Alum 3rd p	300	$27¾	27¾	27¾	
Am Bonza	5080	$37¾	37⅛	37½	+ ⅛
Am Larder	12000	30	29	30	
Am Eagle	7700	270	260	261	+ 1
Am Leduc	1750	26	26	26	
Andres W	3080	$22⅜	22⅛	22⅛	+ ⅛
Ang CT 4½	z10	$29¾	29¾	29¾	
Ang CT 315	300	$40	40	40	
Ang U Dev	3000	266	265	265	— 5
Aquitaine	2321	$19⅞	19⅜	19¾	
Args 250 p	z15	$32½	32½	32½	
Argus B pr	200	$35	35	35	
Argus C pr	530	$16⅜	16½	16⅜	— ⅛
Asama	147091	$21¾	20¾	21⅜	+ ⅜
Asbestos	3757	$41¼	41	41	
Ashland C	27398	$31½	31¼	31½	+ ⅛
Asoc Porc	2555	95	93	93	
Atco A	40115	$17¾	17⅜	17½	+ ¼
Atl C Cop	1000	42	42	42	+ 2
Atlas Yk	5000	16	16	16	+ 1
Ato Hard A	2500	$20	20	20	+ ⅛
BC Sugar A	100	$29⅞	29⅞	29⅞	+ ⅛
BP Can	10036	$18½	18	18	— ¼
Banister C	5700	$11½	11⅜	11½	
Bank BC	2003	$37¾	37	37¾	+ ½
Bank BC r	47533	185	160	170	+ 5
Bank Mtl	99730	$23⅜	23¼	23½	— ⅜
Bk Mtl r	445200	63	58	62	+ 4
Bank N S	39532	$22½	22⅛	22⅛	— ¼
Bankeno	700	235	233	233	— 2
B Cdn Nat	1750	$17½	17¼	17¼	— ⅛
Barex	2000	7½	7½	7½	— ½
Bartaco	200	300	300	300	+25
Baton B	200	$12¾	12¾	12¾	
Becker B p	z50	$7⅞	7⅞	7⅞	
Beiding A	715	400	400	400	+20
Bell Canad	16560	$60	59⅝	59¾	
Bell A pr	226	$59½	59½	59½	+ ⅛
Bell B pr	100	$59¾	59¾	59¾	+ ¾
Bell C pr	640	$31	31	31	
Bell D pr	385	$59¾	59½	59½	
Bell 2.28	3180	$32	31¾	32	+ ⅛
Bell 1.80	1900	$23⅜	23⅜	23⅜	+ ⅛
Bell 1.96	4700	$27⅛	26⅞	27	— ⅛
Beth Cop A	100	$15⅝	15⅝	15⅝	+ ⅛
Bl Hawk	z400	14	14	14	
Block Bros	4050	$9	9	9	
Bombr	2413	$10½	10⅛	10¼	
Border C	600	280	279	279	+ 3
Bovis Cor	6300	79	76	76	— 3
Bow Valy	22010	$40⅜	38	39¾	+1¾
Bow Vly pr	100	$14½	14½	14½	+ ¾
Bralor Res	3644	$7⅜	7½	7⅜	
Bramalea	2595	$11⅜	11½	11½	+ ⅛
Brameda	10700	168	165	168	
Brascan A	33363	$17½	17¼	17½	+ ¼
Brscn 8½	300	$27½	27½	27½	
Brenda M	28430	$13	12⅜	12½	+ ¼
Bright A	950	$15	14¼	15	+ 1
Brinco	12435	$7⅜	6⅞	7	— ¼
Br Am Bnk	175	$33	33	33	
BCFP	12435	$33⅜	32	32	— 1¾
BC Pack B	1650	$73	72	73	+ 1
BC Phone	52615	$17⅞	17½	17⅝	+ ⅛
BCPh 1956	z25	$60	60	60	
BCPh 4.84	z12	$16¾	16¾	16¾	
BCPh 6.80	180	$23½	23½	23½	+ ¼
BCP 10.16 p	260	$29⅞	29⅞	29⅞	
BCP 2.32 p	200	$36	36	36	+ ⅜
Broul Reet	12500	37	36	36	— 3
Brunswk	23025	410	395	400	— 10
Budd Auto	950	$13½	13⅜	13⅜	— ⅛
Budd A w	1900	$5¼	5⅛	5¼	+ ⅛
Burns Fds	760	$13⅜	13¼	13¼	— ⅜
CAE A	800	$17	16⅞	17	
Cad Frv	17405	$14⅜	14¼	14¼	
Cad Frv A	z25	$21⅛	21⅛	21⅛	
Cal Pow A	5431	$40	39¾	40	
Cal P 7½ p	130	$103½	103½	103½	
Cal P 10 p	25	$113⅛	113⅛	113⅛	+ ⅛
Cal P 9.80	40	$114	114	114	
Cal P 2.36	1260	$30½	30	30	— ¼
Cal P 8¾	85	$11⅞	11⅞	11⅞	
Calmor IB	7500	75	72	75	— 2
Calvrt Dle	200	260	260	260	+ 5
Calvert	84750	77	70	76	+ 4
Cam Mine	4000	36	35	36	+1½
Camflo	4100	$15½	15¼	15¼	— ¼
C Chib A	1600	$6¼	6¼	6¼	
Camp RL	4250	$42¾	41⅛	41⅛	—2⅜
Campau B	400	$10½	10¼	10¼	— ¼
Can Cem A	2740	$11	10¾	11	+ ¼
CCe C p	100	$18	18	18	
CDC pr B	246	$108⅜	108	108¼	+ ½
Can Malt A	1400	$32⅜	32½	32½	— ¼
C Nor West	5250	$12⅞	12⅝	12⅝	— ¼
C Pakrs C	1200	$22	22	22	
Can Perm	4923	$19⅜	18¾	19	+ ¼
C Perm 6¾	500	$26¾	26½	26⅝	+ ⅛
CS Pete	24600	$6⅜	6⅛	6¼	— ¼
Can Trust A	7381	$27¼	26¾	26¾	
C Trust 7¼	650	$23	23	23	
C Tung	1151	$19¼	19	19¼	+ ⅜
Cdn Arrow	2000	19½	19½	19½	—3½
CCablesy A	330	$18¼	18¼	18¼	— ⅛
C Cable w	1000	64	64	64	
Cdn Cel	13770	$7⅜	7¼	7¼	— ⅛
CC Man A	1200	$30	29½	30	+1½
C Curtis	500	69	69	69	— 1
C Found pr	z74	$7½	7½	7½	
CGE	200	$29	29	29	
CG Invest	z80	$23	23	23	
C Hidrogas	2000	490	485	490	+ 5
C Homestd	4400	$10	9¾	9¾	
C Hydro	14066	$12¼	11¾	12⅛	+ ⅜
CI Bk Com	23565	$29⅜	29⅛	29⅜	— ⅛
CIL	1300	$21⅝	21½	21½	
CI Powr A	400	155	155	155	+ 5
CLI Pete	635	72	72	72	— 3
C Manoir A	1400	$6¼	6	6	— ¼
C Marconi	8400	$10⅛	9⅜	9¾	— ⅛
C Merrill	1400	$20¾	20½	20½	— ¼
CNat R	10500	315	305	305	—10
C Ocdental	3061	$23¼	23	23¼	+ ¼
CP Inve	11300	$24½	23¾	24	+ ½
CP Inve pr	z10	$16	16	16	
CP Ltd	68790	$23½	22⅝	22⅝	— ⅜
CPL A p	300	$10½	10½	10½	
CPL 4 p	430	$8⅞	8¼	8⅞	+ ⅜
C Reserve	8300	$13	12⅜	12⅜	— ⅛
Cdn Sup O	6738	$65⅜	65¼	65⅜	+ ⅜
Cdn Tire	200	$26¼	26¼	26¼	— ¼
Cdn Tire A	2300	$27⅞	27⅜	27⅜	+ ¼
C Utilties	3040	$17¼	17⅛	17⅛	+ ⅛
C Util 5 pr	z5	$63	63	63	
CU 10¼	300	$29⅜	29⅜	29⅜	
C Util 9.24	100	$28¼	28¼	28¼	
C Vickers	450	$33½	33	33½	+1¼
CWN 5½ p	z25	$14⅜	14⅜	14⅜	
Canbra	300	405	405	405	+ 5
Candel Oil	2550	$22¾	22½	22½	— ¼
Canray	3700	203	200	200	— 1
Canron A	1825	$29	28¾	28¾	+ ⅛
Cara	1550	$23	23	23	
Carl OK	15299	490	480	485	+ 5
Carma A	200	$12¼	12¼	12¼	— ⅛
Carma 8.75	100	$20	20	20	+ ¼
Car	2100	92	92	92	
Cassiar	1700	$10¼	10⅛	10⅛	
Cassidy L	100	$5⅜	5⅜	5⅜	— ½
Celanese	6610	365	355	360	+ 5
Celan 175 p	500	$19¼	19	19	— ½
Ctl Est A	z25	$13	13	13	
Cent Pat	18500	175	171	174	+ 9
Centurion	450	420	380	380	—70
Chnclr	2000	155	150	155	+10
Charter Oil	1350	275	275	275	+10
Chib Kay	9000	10	10	10	— ½
Chieftan D	9000	$30½	29¾	29¾	+ ⅜
Chieftain p	70	$113	112	113	+ 1
Chimo	6300	140	135	137	— 3
Chrysler	1457	$14⅜	14¼	14¼	
CHUM	z2	$9½	9½	9½	
CHUM B	z75	$10¾	10¾	10¾	
C S 10¾	600	$12⅜	12⅜	12⅜	+ ¼
Cty Sav 8¾	350	$8⅜	8⅛	8⅜	
Coch Will	2500	65	65	65	— 1
Cockfield	3900	495	490	490	— 5
Coin Lake	z300	10½	10½	10½	
Comb Met	81300	42	40	42	+ 2
Cominco	30791	$31	30½	30¾	+ ⅜
Comico A	1100	$27¾	27½	27¾	+ ½
Com Cap	2200	$7	7	7	
C Holiday I	900	$8½	8⅜	8½	+ ¼
CHlns A p	2100	$28	27½	28	+ ½
Comtech	800	270	270	270	+20
Coniagas	4000	78	70	70	—12
Con Bath A	2664	$30¾	30	30	— ½
C Bath 68 w	4830	$11½	11⅛	11½	+ ½
Con Bldg	1200	380	355	375	+15
Con Fardy	2200	355	350	355	+ 5
C Durham	2000	81	81	81	
C Marben	2000	58	58	58	+ 3
C Morisn	2300	158	157	158	— 2
Cons Pipe	1725	$7½	7¼	7½	+ ¼
Cons Prof	7033	30	30	30	—2½
C Rexspar	35700	110	99	100	
Con Textle	1900	300	295	300	+ 5
Con Distrb	5300	$16⅞	16¾	16¾	— ⅛
Cons Gas	22567	$19½	19⅛	19⅛	— ⅜
Con Gas D	1450	$26¾	26⅛	26⅜	
Con Glass	1100	$20	20	20	
Control F	2225	$7	6¾	7	+ ¼
Conwest	6950	$7⅜	7⅜	7⅜	
Cop Fields	4400	305	305	305	
Corby vt	150	$26¼	26¼	26¼	+ ¼
Corby B	100	$25½	25½	25½	
Coseka R	21600	$6¾	6½	6⅝	— ⅛
Costain Ltd	1250	$12¼	12⅛	12⅛	
Courvan	2000	14	14	14	— 1
Craigmt	4200	390	380	385	
Crain R L	800	$12¼	12	12¼	
Crestbrk	1000	$8¾	8⅝	8¾	+ ⅛
Crwn Life	236	$57¾	57⅜	57¾	— ⅜
C Zelrba A	491	$24	23¾	23¾	— ¼
Crush Intl	4878	$14¾	14½	14¾	+ ⅛
Cuvier M	3200	43	42	42	
Cyprus	6265	$9⅛	8¾	8¾	— ⅛
Czar Res	3700	$23¾	23½	23¾	
DRG Ltd A	2800	$5¾	5¾	5¾	
Dalmy A	2000	$8⅜	8⅜	8⅜	+ ⅛
Dalmy C	1450	$7⅛	7¼	7¼	+ ¼
Daon Dev	11850	$10¼	10⅛	10¼	
D Eldona	21000	124	119	120	+ 1
Denison	1480	$77¼	77	77¼	+ ¼
Dicknsn	8910	$6¾	6⅜	6½	— ¼
Discovry	1000	81	81	81	
Dist Tr A	100	$7½	7½	7½	+ ⅛
Domani	11400	$7	6¾	6⅞	
Dome Mine	600	$93	90¾	90¾	—2½
Dome Pete	3150	$66⅜	65¼	65¼	— ¾
D Bridge	950	$26⅞	26⅜	26⅞	+ ⅜
D Citrs A	800	$11	10¾	11	+ ¼
DExplor	8400	24	22	24	+ 2
Dofasco A	3801	$28¼	28	28⅛	+ ⅛
Dom Store	z116	$18¾	18	18	
D Textle A	94762	$11¾	11⅛	11⅜	
Domtar	5108	$21¾	21⅝	21¾	+ ¼
Domtar pr	105	$13¾	13¾	13¾	— ⅜
Douglas L	300	$5⅛	5⅛	5⅛	+ ⅛
Dunde Pal	z300	33	33	33	
Du Pont	375	$14¾	14⅝	14¾	— ¼
Dustbane	1300	$8¾	8½	8½	+ ¼
Dylex L A	62972	$13½	13¼	13½	+ ¼
Dynamar	9843	190	182	182	— 3
E-L Fin	2500	$13½	13⅜	13½	
E-L Fin w	4200	185	175	180	— 5
East Mal	1223	360	350	350	—10
East Sul A	1550	239	235	239	— 1
Estn Prov	z50	$5⅛	5⅛	5⅛	
Econ Inv	500	$17½	17½	17½	+ 1
Ego Res	14900	$8¾	8½	8⅝	
Electro A	15600	$5⅛	450	490	+35
Emco	400	$8¾	8¾	8¾	
Emco w	1000	240	240	240	—10
Extndcar	400	$13¼	13⅛	13⅛	— ⅛
Extd wt	300	$6¾	6¾	6¾	+ ¼
Falcon C	6900	$6⅛	6	6	
Fibrg Nik A	11835	$29⅞	29¼	29¼	— ½
Fibrg Nik B	1000	$29½	29½	29½	
Fed Ind A	15574	$6⅜	6	6⅜	+ ⅛
Fed Pion	200	$31¼	31¼	31¼	—1¼
Fidelity Tr	300	470	470	470	— 5
Fidelity Trp	250	$21½	21½	21½	+ ½
Finning T	25300	$26	25½	25½	— 1
F Mar	12180	47	45	47	+ 2
Foodcrp Lt	300	$12	12	12	+ ¼
Foodex p	7825	$8¼	8⅛	8¼	
Ford Cnda	300	$82	81½	81½	+ ½
Francana	3110	$9¼	9	9¼	+ ¼
Fraser A	500	$37½	37½	37½	— ½
Fruehauf	1000	$10¼	10	10¼	+ ¼
G&H Steel	2400	275	266	275	+10
G M Res	2025	460	450	450	—10
Galtaco A	100	$10	10	10	+ ¼
Gaz Metr	1027	$6⅛	6	6	— ⅛
Gen Baker	100	$7⅜	7⅜	7⅜	+ ⅛
G Distrb A	100	$7	7	7	+ ⅛
G Distrb w	1000	170	170	170	+ 2
GMC	905	$73	72⅞	72⅞	+ ⅜
Genstar L	11050	$32⅛	32¼	32⅛	+ ¼
Gnstar 1.50	100	$32	32	32	+ ⅛
Giant Yk	300	$13⅞	13⅞	13⅞	— ⅛
Gibraltar	42500	$6⅛	5¾	6	+ ⅜
Glendale	z100	82	82	82	
Goldund M	30000	34½	33	33	— ½
Goodyear	5050	$18	18	18	
Graft G	1250	$34½	34	34½	+ 1
Granduc	4000	45	45	45	— 1
Gt Oil Sds	210	$7¼	7	7¼	+ ⅛
G L Nickl	z400	50	50	50	
GL Paper	481	$33⅛	33⅛	33⅛	
GL Pap w	2200	$5	475	490	—10
GN Fin	400	165	160	165	
Gt West S	2800	245	245	245	
G West wt	1000	70	70	70	
G Goose 9¾	250	$11¼	11¼	11¼	+ ¼
Greyhnd C	4100	300	295	300	
Greyhnd	227	$20¼	20¼	20¼	
Gulf Can	5587	$30¾	30⅜	30⅝	+ ¼
Gulfstrem	5200	77	74	77	+ 4
HCI Hldg	400	$8¼	8¼	8¼	
HCI Hld w	500	$5¼	5¼	5¼	
Halifax D	450	260	260	260	+10
H Group A	600	485	485	485	—15
Hard Crp A	500	340	335	340	— 5
Harlequin	6391	$13¾	13⅜	13½	
Harris J A	9100	$7⅜	7⅜	7⅜	— ⅛
Hatleigh	48660	$6½	6⅜	6½	
Hawker A	5250	$9	8⅜	9	+ ⅜
Hayes D A	3763	$9¼	9	9⅛	
Highmont	9345	116	105	110	— 6
Holinger A	11440	$42¾	42¼	42½	
Home A	1433	$43¾	43½	43½	
Home B	3263	$40½	40	40¼	
H Bramor	3850	400	395	400	+15
Howdn DH	550	$10¾	10¾	10¾	
Hud Bay A	5033	$20½	19¾	20⅜	+ ⅜
H Bay Co	45537	$24	23¾	23¾	+ ¼
HB Oil Gas	1674	$47	46¾	46¾	
Husky Oil	886	$41¼	41⅛	41⅛	+ ⅛
Hydra Ex	13120	50	50	50	
Hy's Ltd	900	285	285	285	
IAC	8691	$19½	19⅜	19½	
ITL Ind	300	395	385	385	—15
ITL Ind pr	100	$20	20	20	
IU Intl	7510	$14⅜	14⅛	14¼	+ ¼
Imasco A	5280	$37⅜	37	37⅜	+ ⅛
Imasco A p	187	390	390	390	—10
Imasco 5 p	z137	$37½	37¼	37¼	
Imp Gen	300	$22	21⅞	22	
Imp Oil A	25622	$21¼	21	21	
INCO A	25121	$19¼	18¾	18¾	
INCO B	625	$19	18¾	18¾	— ¼
Inco 7.85	61800	$25¼	24¾	24¾	— ½
Indal	4900	$14½	14¼	14⅜	
Indusmin	2600	$11¾	11½	11¾	+ ¼
Inglis	1000	$11	11	11	
Inland Gas	200	$11¾	11¾	11¾	
Inland G p	200	$13¼	13¼	13¼	
Inlnd G 10p	400	$30¼	30¼	30¼	+ ¼
Inter-City	70410	$8⅜	8	8⅜	+ ⅜
Inter C B w	12750	$5¾	5⅜	5½	+ ⅛
Intrmetco	1500	$9¼	9¼	9¼	
IBM	183	$337	335	335	
Int Mogul	4825	$5¾	5½	5½	— ⅛
I Mogul A	100	$13⅜	13⅜	13⅜	— ⅛
Int Pipe A	13820	$17	16¾	17	+ ¼
Ipsco	1000	$17¼	17	17¼	
Inv Grp A	856	$12½	12½	12½	
Irwin T A	35600	$5	480	495	+25
Island Tel	500	$15	15	15	
ISO	2300	150	143	150	+ 4
Ivaco A	300	$11¾	11¾	11¾	
Ivaco 8.85	200	$51	51	51	— ⅛
Jannock A	2300	$21¼	20¾	21¼	+ ⅜
Jannock B	1300	$21¼	20¾	21¼	+ ⅜
Jannock w	2799	$14	13¾	14	+ ¼
Kaiser Re	4900	$15	14¾	14¾	
Kam Kotia	22650	300	287	300	
Kaps Tran	38100	178	170	175	+ 4
Keen Ind	z100	46	46	46	
Keeprite B	300	$11	11	11	
Kelly D A	100	$8	8	8	
Kelsey H	200	$23	23	23	
Kerr A A	6278	$14¼	13¾	14	
K Anacon	4056	21	21	21	
Koffler A p	1000	$10¼	10¼	10¼	
Labatt A	6265	$22⅜	22¼	22⅜	+ ⅛
Labatt A p	1230	$22⅛	22⅛	22⅛	— ⅛
Lab Min	350	$40½	40½	40½	— ½
Lacana	17250	$6⅞	6⅜	6⅞	+ ⅛
Lacana w	2450	$5	480	5	+ ¼
Laidlaw A	600	$15	14¾	15	+ ¼
LOnt Cem	600	410	410	410	— 5
L Shore	158	335	335	335	—25
Lakehead	12000	34	33	33	+ 1
Lau Fin	1250	$8½	8¼	8½	+ ¼
Leigh Inst	45250	$7½	7	7⅜	+ ⅜
Liberian	100	$9¼	9¼	9¼	
LL Lac	1847	278	275	275	—12
Livingsto	500	$26¾	26¾	26¾	— ½
Lob Co A	692	435	430	430	— 5
Lob Co B	152	430	430	430	
Lob Co pr	z58	$28⅞	28⅞	28⅞	
Lob Ltd Bp	100	$19¼	19¼	19¼	
Lochiel	9000	315	305	315	+ 5
Loeb M	300	$7¼	7¼	7¼	
Logistec A	900	475	475	475	+30
Lytton M	2000	28½	28½	28½	— ½
MICC	2100	$11⅜	11⅜	11⅜	— ⅛
MICC 8⅜	200	$25½	25½	25½	+ ⅛
MTS Inter	10000	26	25	26	+ 1
Maclarn A	200	$44½	43¾	44½	+1½
Mclan H A	10400	$17	16¾	16¾	— ⅛
MB Ltd	34650	$22½	22¼	22¼	— ⅛
Madeline	6205	52	51	51	+ 1
Madsen	1200	110	100	103	—10
Magna Int	200	$29½	29½	29½	+ ⅜
Magna A	300	$33	32⅝	33	+1⅛
Magnason	2300	280	275	280	+10
Magnetcs	53100	219	206	210	— 1
Majstc Wil	3000	275	270	270	— 8
Malartic	2189	90	90	90	
Man Bar	8800	110	108	110	— 1
M Lf Mills	100	$20	20	20	
Maplex M	100	$6¾	6¾	6¾	— ¼
Mrtme El A	z15	$10¾	10¾	10¾	
Maritime	177	$23⅞	23⅞	23⅞	— ⅛
Mar T 860	100	$11½	11½	11½	— ⅛
Mar T 765	800	$11	10⅞	11	
Markboro	z25	$23	23	23	
Markel F	1300	$6½	6¼	6½	— ⅛
Mass Fer	21816	$11¾	11⅜	11¾	+ ⅛
Mas F A	4190	$19⅜	19½	19½	— ⅛
Mas F B	4790	$19⅜	19½	19½	
Matchan	3000	17½	17½	17½	—1½
Matgmi A	2874	$11½	11⅜	11⅜	+ ¼
Mc Intyre	5915	$28⅜	28½	28⅜	+ ⅛
McLaghin	484	$8⅛	8⅛	8⅛	
McLghl 9 p	400	$23¾	23¼	23¼	
McLghl w	2400	350	340	340	—10
Melcor	6900	$12¼	11¾	12	+ ½
Mentor	5900	278	262	262	—13
Mercantil	61009	$14¾	14¼	14¼	— ⅜
Merland E	33950	$9⅞	9¼	9⅜	— ½
Mindustrl	z100	$9¾	9¾	9¾	
Minrl Res	17050	166	160	166	+13
Molson A	40542	$21	20½	21	+ ½
Molson B	1000	$19	18⅝	19	
Mon Life	375	$58¼	58¼	58¼	+ ⅛
Monenco A	900	$13¾	13¼	13⅜	
Mtl Trust	1850	$21½	20¾	21⅜	+ ½
Moore	5250	$36⅛	35¾	35¾	— ¼
Multi Acc	4500	$5¼	5	5¼	+30
MSL p	700	$11½	11½

Sun Life demeure à Montréal

En collaboration avec la firme immobilière Olympia & York, la compagnie Sun Life a annoncé hier la construction d'un immeuble de $100 millions au centre-ville de Toronto où seront aménagés ses bureaux de la division internationale.

On prévoit qu'environ 550 personnes travailleront à la Sun Life Place alors que l'effectif de 1,400 sera maintenu dans le vieil édifice du Square-Dominion à Montréal.

L'immeuble de 35 étages fait partie du complexe First Canadian Place dont le locataire principal est la Banque de Montréal. La première tour de 72 étages avait été complétée en 1976 et déjà, on prévoyait l'érection d'un deuxième bâtiment.

Le président du conseil, M. Thomas Galt a déclaré hier qu'en tout entre 550 et 600 personnes travailleront pour la Sun Life à Toronto. La compagnie d'assurance-vie occupera 400,000 pieds carrés sur une superficie totale de 1.5 millions de p.c.

M. Galt n'a pas précisé combien d'employés seront transférés de Montréal à Toronto. Déjà la compagnie a quelques centaines d'employés dans la Ville-Reine pour veiller aux affaires ontariennes.

Le bureau de Toronto sera responsable des opérations à l'extérieur du Canada alors que les services de Montréal verront à la gestion des contrats des assurés canadiens et québécois.

Sans tambour ni trompette, la Sun Life a dévoilé le mois dernier la construction d'un immeuble de 25 étages à Edmonton, la Sun Life Place également. A cet endroit, seront regroupés toutes les opérations du siège social pour l'Ouest du Canada et des Etats-Unis.

Ce fractionnement des opérations vise à stimuler l'efficacité de la compagnie qui ne cesse de tirer de l'arrière par rapport à ses principaux concurrents, Manufacturers Life de Toronto et surtout la Great West Life de Winnipeg, contrôlée par M. Paul Desmarais.

Lors d'une rencontre avec les journalistes, M. Galt a indiqué que cette décision n'était pas reliée à l'assouplissement annoncé récemment par Québec en ce qui concerne la réglementation de la loi pour ce qui concerne les sièges sociaux.

Il a déclaré que des changements "constructifs" sont survenus au cours des derniers mois mais qu'il y a eu tout de même des modifications négatives comme la fiscalité sur les salaires élevés.

"De toutes façons, les règlements concernant la langue des affaires n'ont jamais été pour nous une raison de partir" a lancé M. Galt.

Cette affirmation est contraire à des propos rapportés précédemment lors d'une conférence de presse tenue à Toronto au début de l'année lors de l'assemblée extraordinaire des mutuellistes.

"C'est la difficulté de garder et d'embaucher du personnel qui a été notre problème. La langue d'enseignement est davantage notre préoccupation principale que la langue des affaires".

Dans une lettre au premier ministre René Lévesque, en avril 1977, M. Galt révélait que 87% des employés (en incluant les femmes de ménages et les garçons d'ascenceurs) étaient unilingues anglophones. Pas moins de 1,485 des 1,700 employés de la Sun Life au 20 avril 1977 ne parlaient que l'anglais, écrivait alors M. Galt.

M. Galt a ajouté qu'il espérait que le courant d'optimisme que prévaut actuellement se maintiendra "car nous avons l'intention de maintenir beaucoup de monde à Montréal".

L'homme d'affaires anglophone a précisé qu'une partie de l'immeuble sera louée à des locataires éventuels pour en faire un placement intéressant pour la compagnie. (Récemment, Olympia & York qui loue l'autre tour de 72 étages devait accorder des rabais de $3 à $4 du pied carré aux locataires éventuels pour remplir ses bureaux).

M. Galt a dit que les placements immobiliers ont maintenant une place de choix dans le portefeuille de la Sun Life.

"Il y a dix ans, nos investissements immobiliers ne représentaient que $60 millions ou 1.8% de notre actif. Aujourd'hui, ils comptent pour 6.5% et s'élèvent à $363 millions dont $245 millions au Canada". M. Galt n'a pas mentionné le montant pour le Québec.

Pour sa part, le vice-président de Olympia & York, M. Paul Reichman a affirmé qu'il avait pris contact avec la Sun Life au début de l'année lorsque celle-ci a annoncé son intention de quitter Montréal.

Sun Life a acheté 45% du sol qu'il a revendu ensuite au promoteur après avoir signé un bail de 15 ans.

Olympia & York est une importante firme immobilière contrôlée par la famille Reichmann qui a construit plusieurs grands immeubles principalement dans la ville région torontoise.

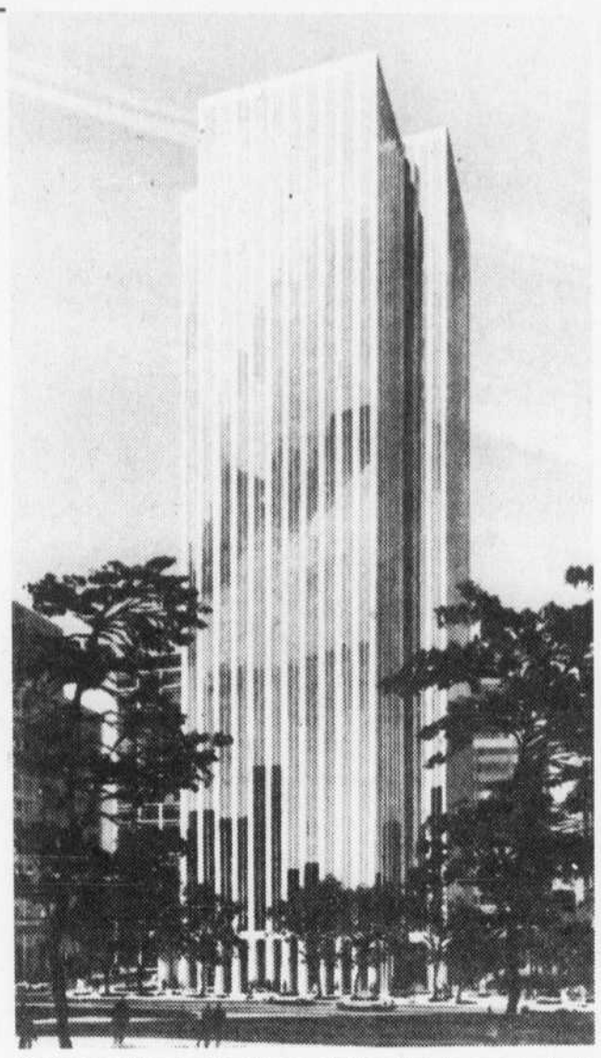

Cet immeuble de 35 étages abritera les bureaux de la section internationale de la Sun Life à Toronto. Les trois-quarts des employés du siège social demeureront à Montréal. La compagnie d'assurance occupera environ neuf étages.

...et construira à Toronto

par Michel Nadeau

La faillite des Tricots VN

La Caisse de Berthierville veut convertir la dette de $100,000 en 35 prêts personnels

par Marie-Agnès Thellier

L'assemblée annuelle de la caisse populaire de Berthierville devra lundi soir envisager des procédures exceptionnelles pour régler le conflit surgi entre la direction de la caisse et des sociétaires au sujet de la dette de $100,000 contractée en novembre 76 par les employés de Tricots VL.

Afin d'obtenir des financements de la Banque Fédérale de Développement, de la caisse populaire et de l'Union régionale de Joliette, la direction de Tricots VL, une entreprise née vers 1945 à Berthierville, avait poussé ses employés à s'intéresser à l'affaire. En octobre-novembre 1976, 42 personnes signaient un billet assorti d'une obligation conjointe et solidaire, sans obtenir d'autres garanties qu'une 7ème hypothèque sur les immeubles de la compagnie et la participation à un comité de direction qui ne s'est réuni qu'une seule fois. Les employés avaient emprunté conjointement $100,000 à 13.5%.

Malgré les $350,000 injectés fin 1976, la compagnie fermait ses portes fin avril 1977, après avoir procédé à des mises à pied durant l'hiver.

La faillite de leur entreprise n'effaçait pas la dette des 42 employés. La Caisse populaire de Berthierville les a mis en demeure le 12 mai dernier de payer les traites échues, soit $67,000 dans les trente jours. Après trois mois de négociations et une assemblée spéciale de la caisse populaire, deux propositions s'opposent encore.

D'une part, la caisse populaire veut reconvertir la dette commune en des emprunts personnels d'environ $2,400, à 8% d'intérêt, remboursables sur trois ans ou plus. Elle envisage aussi la création d'un fonds communautaire par l'assemblée générale des sociétaires: ce fonds pourrait prendre à sa charge les intérêts des emprunts. D'autre part, les 35 travailleurs encore endettés (depuis novembre 76, deux sont morts et cinq ont remboursé la caisse) acceptent de rembourser une partie du capital mais demandent que la caisse leur fasse remise des intérêts à ce jour et qu'elle prenne sa part de responsabilité dans la dette en effaçant de 25 à 75% du capital prêté.

Selon le responsable du bureau de l'aide juridique de Joliette, Maitre Jean-Pierre Bourduas, la caisse populaire de Berthierville a en effet une part de responsabilité non négligeable. "Nous croyons que la caisse populaire a failli une première fois à ses responsabilités en laissant ces petits salariés qui voulaient sauver leurs emplois s'embarquer dans une aventure financière dont l'issue était plus que douteuse. La responsabilité de la caisse avant de consentir ce prêt aurait été d'examiner sérieusement la situation financière de Tricots VL et de mettre en garde les salariés contre les conséquences éventuelles de leur geste", a déclaré Me Bourduas hier en conférence de presse à Montréal.

Il cite une étude des états financiers par un comptable agréé de Berthier, M. Alain Sylvestre, qui prouve que malgré l'injection de $350,000, l'entreprise ne pouvait échapper à la faillite en particulier à cause d'une charge financière trop importante et d'une gestion douteuse. Il aurait fallu, selon cette étude, injecter $850,000 pour rétablir solidement l'entreprise, alors affaiblie par la crise textile déclenchée avec les fortes importations de textiles venus du tiers monde.

Me Bourduas a répété que les employés signataires étaient de bonne volonté et qu'ils souhaitaient rembourser la dette dans la mesure de leurs moyens, c'est-à-dire moins que les $80 sur 36 mois proposés par la caisse. "En 1977, ils ont chacun travaillé trois heures supplémentaires par semaine pendant 7 à 8 semaines pour rembourser la caisse populaire et ils pensaient pouvoir être libérés de leur dette avant que l'entreprise ferme ses portes", a expliqué Me Bourduas.

Un comité bipartite présidé par une personnalité "neutre" devrait sans doute se constituer à Berthierville pour élaborer un compromis acceptable pour chacune des parties: cette proposition avait déjà été faite lors de l'assemblée spéciale le 4 juillet dernier. Lundi, l'assemblée annuelle aura à questionner la direction de la caisse sur son attitude devant le dossier Tricots VL et à envisager des moyens légaux d'aider le cas échéant les 35 salariés à éponger leur dette collective. Une dizaine de ces travailleurs sont encore aujourd'hui sans travail et en cas de remboursement de $80 par mois pendant trois ans, la perte collective se monterait à $230,000 selon Me Bourduas.

Le dossier Tricots VL pose à nouveau plusieurs questions à la société québécoise:

— d'abord, une banque (ou une caisse populaire) doit-elle d'abord se préoccuper de garantir ses emprunts ou de vérifier l'état de santé d'une entreprise? "L'amateurisme doit finir, surtout en cette période de relance économique. Si les caisses s'embarquent, qu'elles le fassent avec des assises sérieuses, en ayant recours à des consultants québécois", remarque Me Bourduas. Le problème est le même pour toutes les institutions financières.

— Ensuite, comment doivent participer aux risques et à la gestion les travailleurs qui acceptent de financer leur entreprise? "La caisse populaire s'est servi des salariés comme otages pour prêter à une compagnie qu'elle savait vouée à la faillite" dit Me Bourduas.

— Les travailleurs doivent-ils être les avant-derniers (juste avant les actionnaires) à être dédommagés en cas de faillite?

— Enfin, quelle est la responsabilité sociale et la solidarité des caisses populaires implantées dans un milieu social québécois en difficultés économiques? Il y a parfois loin de la théorie coopérative à la réalité, mais il ne faut quand même pas tout exiger d'un banquier coopératif. Entre l'extrême libéralité et l'extrême avarice, reste une attitude réaliste et lucide à trouver de la part des emprunteurs comme de la part des caisses de crédit.

Les options de l'administration Carter pour soutenir le dollar sont limitées

par Georges Deschodt

WASHINGTON (AFP) — Les options dont dispose l'administration américaine pour s'opposer à la chute du dollar sont limitées, estime-t-on mercredi dans les milieux économiques de Washington.

L'administration américaine s'est refusée jusqu'à présent à toute précision sur les mesures que pourraient prendre la Trésorerie et la Réserve fédérale, auxquelles le président Jimmy Carter a demandé d'agir pour enrayer la baisse de la devise américaine. La déclaration de la Maison Blanche a entraîné un léger redressement du dollar sur les marchés des changes mais n'a nullement calmé leur nervosité.

Les deux causes fondamentales de la faiblesse du dollar sont l'énorme déficit de la balance commerciale des Etats-Unis et l'accélération de l'inflation depuis le début de l'année. La réduction du premier dépend à la fois de la reprise économique chez les principaux clients des Etats-Unis et de la réduction des importations de pétrole américaines, qui coûtent quelque $45 milliards par an.

Or, note-t-on dans les milieux économiques, la conjoncture demeure incertaine dans la plupart des grands pays industrialisés et le programme énergétique de la Maison Blanche reste en souffrance au Congrès. Une amélioration marquée de la balance commerciale est peu probable dans l'avenir immédiat, dit-on dans ces milieux, mais une confirmation en juillet, mois pour lequel les statistiques seront publiées dans une dizaine de jours, de la modeste réduction du déficit enregistrée en juin serait un élément favorable.

L'administration pourrait essayer de rétablir la confiance en renforçant son programme anti-inflationniste. Un groupe de travail étudie depuis plusieurs semaines les moyens de donner plus de mordant à ce programme qui n'a apporté aucun résultat jusqu'à présent.

On estimait dans les milieux économiques que ce groupe ne présenterait ses conclusions que dans plusieurs semaines. Il est possible que le secrétaire au Trésor, M. Michael Blumenthal, accélère ses travaux. Apparemment toutefois, l'administration rejette toujours catégoriquement l'idée d'un contrôle des prix et des salaires ou d'autres mesures contraignantes.

La réserve fédérale pourrait pour sa part donner un nouveau coup de frein au crédit afin de faire monter les taux d'intérêt, ce qui rendrait plus intéressants les placements aux Etats-Unis.

La First National Bank de Chicago faisait observer récemment dans une étude sur la baisse du dollar que la hausse des taux d'intérêt sur le marché américain était actuellement insuffisante pour compenser le risque de change présenté par la devise américaine.

Malgré tout, la profonde inquiétude exprimée, mercredi, par le président Jimmy Carter et sa demande au secrétaire au Trésor et au président de la Fed d'envisager les actions appropriées pour remédier à la chute du dollar, ont favorisé hier une remontée générale des cours de la devise américaine.

En Europe, comme au Japon, le dollar a regagné dans la journée de 1 à 2% tandis que l'once d'or perdait en fin de journée à Londres près de $6 pour retomber en-dessous de $209. A Paris, la monnaie américaine valait 4.32 francs contre 4.24 la veille, 1.977 mark à Francfort contre 1.948, 185 yens à Tokyo contre 184 et 1.65 franc suisse à Zurich contre 1.59.

Reprise technique sans doute, après la baisse continue des derniers mois mais qui, selon les spécialistes, ne durera que le temps nécessaire à l'administration de Washington pour préciser ses intentions. Trop souvent déjà dans le passé, les responsables américains ont annoncé qu'ils soutiendraient leur monnaie sans que cela se manifeste concrètement.

Pour le moment, les opérateurs des principaux marchés ont pris des positions de prudence, malgré la déception causée par le communiqué publié à l'issue des deux séances du Conseil fédéral helvétique qui, lui aussi, se contente d'indiquer que des mesures sont mises à l'étude.

La Banque Nationale Suisse exclut toute augmentation d'impôt et tout renforcement de l'interdiction de vente de titres helvétiques aux étrangers, a precise jeudi à Zurich un porte-parole de la BNS après le conseil des ministres. Les ministres avaient annoncé que "de nouveaux aménagements du dispositif de protection contre les afflux de fonds étrangers seraient pris en considération".

La BNS déclare que, "par aménagements du dispositif, on pense à l'interdiction de placement. Si jamais cette interdiction est aménagée, il ne peut s'agir que d'un aménagement allant dans le sens d'un allègement. La banque exclut un renforcement de l'interdiction pour les étrangers d'acquérir des papiers valeurs". Depuis le 27 février, les étrangers ne peuvent acheter des titres suisses qu'avec de l'argent suisse provenant de la vente d'autres titres helvétiques.

Enfin, on constate, sur les Bourses de Zurich et Francfort, notamment une nette reprise de l'activité, tandis que les cours s'envolaient à l'ouverture de Wall Street et l'indice des industrielles passait le seuil psychologique des 900 points, les investisseurs accueillant favorablement l'engagement du président Carter de soutenir le dollar.

Manac fabriquera des remorques pour le compte de Sears Canada

SAINT-GEORGES (PC) — La compagnie Manac, de Saint-Georges-de-Beauce, une filiale de Canam Manac, vient d'obtenir un contrat de plus de $2 millions de la compagnie Sears Canada Ltd. pour la fabrication de 192 remorques fermées.

Ce nouveau contrat s'ajoute à un premier de plus de $1 million déjà obtenu de la meme compagnie en janvier dernier en vue de la construction de 102 unités de transport.

Selon un porte-parole de Manac, M. Pierre Dutil, l'obtention de ce deuxième contrat permettra d'éviter la fermeture de l'usine de Granby de la compagnie Tréco, prévue depuis que cette dernière a fait l'acquisition des installations de la compagnie Glendale, de Saint-Joseph-de-Beauce.

Etant dans l'impossibilité de produire rapidement les 192 remorques fermées à son usine de Saint-Georges, qui fonctionne déjà à plein rendement, Manac a en effet conclu une entente pour la location des installations de Tréco, à Granby.

L'assemblage des remorques se fera à cet endroit tandis que les pièces constituantes seront fabriquées à Saint-Georges.

Née en 1967 des besoins en remorques de la compagnie Canam, Manac a en une dizaine d'années eu une forte expansion, dont les divers agrandissements de l'usine-mère de Saint-Georges sont les témoins.

Appartenant au holding financier Canam Manac, Manac représente environ 15% du chiffre d'affaires annuel de cette compagnie privée, propriété de Marcel Dutil. Manac emploie environ 220 personnes, dont 180 en Beauce et 40 à Boucherville où la compagnie a son centre de services et de réparations. Elle vend ses remorques dans tout l'est du Canada ainsi qu'aux Etats-Unis.

Au Québec,
faut se tenir...
en santé

Le Philadelphia Journal poursuivra sa publication

Quebecor ne va pas arrêter la publication du Philadelphia Journal, en dépit de pertes accumulées depuis le lancement de ce quotidien le 5 décembre 1977, a précisé Pierre Péladeau hier.

Le tirage du Journal dépasserait les 60,000 exemplaires selon Pierre Péladeau. Ce chiffre non officiel devrait être contrôlé à l'automne par une agence indépendante spécialisée.

Les pertes ont pu être absorbées par Quebecor sans nuire au rendement de l'entreprise, il est vrai favorisée par les longues grèves du Soleil à Québec et de la Presse et du Montréal Matin à Montréal. Les bénéfices se montent à $859,000 pour le troisième trimestre 77-78 et à $3.5 millions pour les neuf mois précédant le 30 juin 1978, soit une hausse de 38.8%. Le bénéfice par action s'élève à $1.56 pour les neuf mois (contre $1.11 en 1977) et à $0.79 pour le dernier trimestre (contre $0.25 en 1977).

Price atteint $16 à la Bourse et Domtar rachète ses filiales

Touchant $16 hier à la Bourse, les actions de la compagnie Price ont atteint leur plus haut niveau des trois dernières années. A Toronto, pas moins de 90 blocs ont été cédés sur le parquet dans un virement total de 154,697 actions.

Il s'agit d'une remontée intéressante pour un titre qui a plongé jusqu'à $8.50 l'an dernier.

Le dividende de la compagnie de la rue Sainte-Anne à Québec est de 60 cents présentement, offrant 3.7% de rendement. La valeur aux livres était de $22.22 à la fin de l'an dernier.

La compagnie Abitibi Paper détient 54% des actions de Price qu'elle avait acquises lors de la célèbre bataille avec Consolidated-Bathurst en novembre 1974. Abitibi avait alors fait monter les enchères à $25; depuis la valeur du titre n'a cessé de baisser suivant en cela le marché des firmes papetières. Toutefois depuis le début de l'année, Price a repris de la vigueur suite à une forte augmentation de ses profits.

Pour les six premiers mois, les gains ont été de $13 millions ($1.30 par action) par rapport à $5.5 millions (54 cents) pour le premier semestre de l'an dernier.

De plus, Price s'est débarrassé de son entreprise de distribution qui a été achetée par Abitibi. Cette filiale, Price Wilson était une source de pertes continuelles.

Par ailleurs, la compagnie a amorcé un programme de modernisation, au coût de $32 millions, de ses installations à Kénogami.

On se rappelle que le gouvernement Bourassa avait refusé en 1974 de devenir actionnaire de cette compagnie via Rexfor.

Sommet record pour Canadien Pacifique

Portées par l'évolution ascendante du marché boursier, les actions de Canadien Pacifique et de sa filiale à 83%, CP Investments ont gagné des niveaux sans record cette semaine à la Bourse.

Hier midi, CP Investments montrait une avance de ¾ de point et s'échangeait à $24.25 tandis que CP fléchissait légèrement pour clôturer hier après-midi à $22.62.

Le nombre d'actions échangées demeure élevé dans les deux cas.

Il est difficile de connaitre les motifs exacts qui poussent ainsi les titres à la hausse. Les profits sont bons mais n'atteignent pas des niveaux exceptionnels. (Une rumeur fantaisiste veut que M. Desmarais et Power Corp. s'intéressent au titre).

Pour le premier semestre par rapport à l'an dernier, ils sont passés de $126.4 millions à $152.8 millions dans le cas de CP Ltée et de $85.6 millions à $96.9 millions pour sa filiale ce placements.

Deux facteurs plaisent aux amateurs de CP: le titre est très liquide (72 millions d'actions) et l'entreprise est bien diversifiée évitant ainsi les contrecoups cycliques. Le dividende de CP n'est pas très élevé, $1.00 par rapport au prix actuel.

Toutefois dans une analyse récente, M. Terrance K. Salman de Nesbitt Thompson Bongard affirme que la société de gestion de la gare Windsor pourrait voir son titre grimper à $25 d'ici deux ans.

Le dividende devrait croitre de 11% par an, selon l'analyste montréalais.

QUÉBEC-TÉLÉPHONE

AVIS DE DIVIDENDES

Les dividendes mentionnés ci-après ont été déclarés payables le 1er octobre 1978 aux actionnaires inscrits le 31 août 1978.

Actions privilégiées, 5%: un dividende trimestriel de 25 cents par action.
Actions privilégiées, 4 3-4%, série 1965: un dividende trimestriel de 23 3-4 cents par action.
Actions privilégiées, 7 3-4%, série 1973: un dividende trimestriel de 38 3-4 cents par action.
Actions privilégiées, 9 3-4%, série 1975: un dividende trimestriel de 48 3-4 cents par action.
Actions privilégiées, 7%, série 1977: un dividende trimestriel de 35 cents par action.
Actions privilégiées subordonnées convertibles, série B: un dividende trimestriel de 42 cents par action.
Actions ordinaires: un dividende trimestriel de 42 1-2 cents par action.

Par ordre du conseil d'administration.

Jean-Marc Tremblay
Secrétaire

Rimouski, Québec
le 9 août 1978

ARCHITECTES

DAVID, BOULVA
CLEVE
ARCHITECTES
1253 ave McGill College
Suite 800
MONTRÉAL - 866-8621

DÉCORATEURS ENSEMBLIERS

MADELEINE ARBOUR
BERNARD MORISSET
DECORATEURS-ENSEMBLIERS
DESIGNERS D'INTERIEURS
878-3846
266 est, St-Paul, Vieux Montréal

Poissant, Richard et Associés
COMPTABLES AGRÉÉS

Thorne Riddell & Cie
COMPTABLES AGRÉÉS

COMPTABLES AGRÉÉS

MONTRÉAL QUÉBEC SEPT-ÎLES

Nos bureaux de Montréal, Québec et Sept-Îles sont à la recherche de comptables agréés pour combler des postes de vérificateurs seniors et de chefs d'équipe. Les candidats devront être comptables agréés et devront posséder un minimum de trois années d'expérience.

Notre cabinet offre aux candidats ambitieux la possibilité d'acquérir une vaste expérience et, pour ceux qui en ont le talent, d'accéder à des postes supérieurs.

Si vous croyez posséder les qualifications requises, nous nous ferons un plaisir de vous rencontrer. On accusera réception de toute demande écrite accompagnée d'un curriculum vitae. Les demandes seront traitées de façon confidentielle.

Prière d'écrire à:

Monsieur Luc P. Charest, c.a.
Directeur régional du personnel
630 ouest, boulevard Dorchester
Bureau 2500
Montréal (Québec)
H3B 1W2

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

L'ÉTOILE DES PHOTOCOPIEURS
"MITA"
Le choix des graphistes!
La copie est plus claire que l'original et coûte .04¢
Une des plus pratiques!
VENTE – LOCATION ● LOCATION
CANADA DACTYLOGRAPHE INC.
7035 av. du Parc, Mtl
270-1141
Stationnement
Ouvert samedi de 9 à 12

Brevets d'invention
MARQUES de COMMERCE
Robic, Robic
ET ASSOCIÉS
2100, rue DRUMMOND
Montréal H3G 1X5 288-2152

ANNONCEZ DANS LE DEVOIR, QUELQU'UN VOUS LIRA

En compensation pour l'embauche de Rogation Vachon

Les Wings doivent céder McCourt aux Kings

TORONTO (CP) — Le juge Ed Houston a décidé, hier, que les Red Wings de Detroit doivent céder aux Kings de Los Angeles le contrat du joueur de centre Dale McCourt, en compensation pour l'engagement du gardien Rogatien Vachon.

Le directeur-exécutif de l'Association des joueurs de la Ligue nationale de hockey, Alan Eagleson, a déclaré que le juge Houston avait informé les dirigeants du circuit et ceux de l'association des joueurs de sa décision, qui est sans appel.

Houston, le seul arbitre de la LNH en matière de compensation, avait aussi décidé le mois dernier que les North Stars du Minnesota devaient envoyer aux Kings les contrats des avants Steve Jensen et Dave Garner, en plus de celui du défenseur Rick Hampton, pour avoir fait l'embauche de l'agent libre Gary Sargent, un arrière.

Les Red Wings, une formation qui a terminé au deuxième rang de la section Norris l'année dernière, ont récemment fait signer un contrat à Vachon, un gardien de 32 ans qui était devenu agent libre après avoir évolué six ans avec les Kings. Ce vétéran, qui a commencé sa carrière avec les Canadiens de Montréal, a joué dans 70 parties avec Los Angeles la saison passée, conservant une moyenne de buts accordés par match de 2.86.

Quant à McCourt, le premier choix des Red Wings au repêchage des joueurs amateurs en 1977, il fut le meilleur marqueur du Detroit l'année dernière, alors qu'il a compté 33 buts et récolté 39 aides, pour un total de 72 points.

Avant que l'arbitre n'entende les parties, un journal de Toronto avait rapporté les propos d'un porte-parole des Kings, qui déclarait: "Les Kings de Los Angeles veulent McCourt, rien de plus. Les Kings perdent un gardien extraordinaire en Vachon, peut-être le meilleur gardien du circuit, et les Kings croient que McCourt est une compensation juste".

La question de la compensation pour l'engagement de Vachon a dû être tranchée par un arbitre, car Jack Kent Cooke, le propriétaire des Kings, et Ted Lindsay, le directeur-gérant des Red Wings, n'ont pu s'entendre entre eux.

Il appert que les Wings avaient offert plusieurs joueurs aux Kings, dont le gardien Jim Rutherford, l'arrière Gerg Joly et les avants Dennis Polonich et Bill Lochead, afin d'éviter d'aller devant l'arbitre.

Pour sa part, le juge Houston avait déjà déclaré: "Un gardien est une valeur spéciale et un excellent gardien est une valeur inestimable. Aucune décision ne peut désavantager un club. Je prendrai une décision juste et équitable".

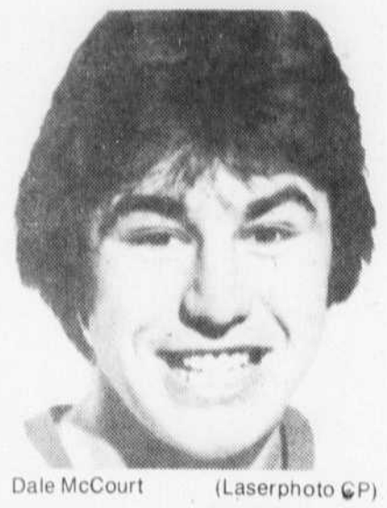

Dale McCourt (Laserphoto CP)

Natation: des championnats mondiaux sous le signe des records à Berlin

BERLIN-OUEST (d'après Reuter et AFP) — Les troisièmes Championnats du monde de natation de Berlin-Ouest, première rencontre internationale dans ce sport depuis les Jeux olympiques de Montréal, s'ouvrent aujourd'hui avec le tirage au sort et la cérémonie d'ouverture qui aura lieu dans le vieux Stade olympique de Berlin-Ouest.

Un total de 828 nageurs et plongeurs venus de 49 pays s'affronteront pendant 10 jours, mais à en juger par les performances réalisées en début de saison, la plupart des médailles devraient revenir aux Américains, aux Soviétiques et aux Allemands de l'Est.

Depuis les Jeux olympiques de 1936, Berlin n'avait plus organisé de manifestations sportives de cette importance et l'on aurait pu craindre que la situation de la ville, isolée à 175 kilomètres à l'intérieur de l'Allemagne de l'Est, ne soit un terrain propice aux problèmes politiques qui se mêlent de plus en plus souvent aux épreuves sportives.

Jusqu'à présent il n'en a rien été et la seule alerte, l'affichage par l'Union chrétienne démocrate (CDU) d'appel au boycott par hostilité aux pays communistes, n'a guère eu de suites.

La municipalité social-démocrate de la ville a déclaré stupides et dépourvues de tact ces affiches et M. Harm Beyer, président du comité organisateur des Championnats a déclaré, après avoir rencontré les dirigeants soviétiques, qu'il ne s'attendait pas à ce que l'incident ait des répercussions.

Selon toutes apparences, les compétitions pourront commencer normalement demain avec le tournoi de water-polo et les séries de plongeon. Quant aux nageurs, ils disputeront leur première finale dès dimanche.

La lutte promet d'être acharnée entre les trois grands de la natation mondiale, Allemagne de l'Est, Etats-Unis et Union soviétique.

Les nageuses est-allemandes, qui dominent la scène internationale depuis les premiers championnats du monde de Belgrade en 1973, ont remporté 11 médailles d'or sur 13 mises en jeu à Montréal mais depuis elles ont perdu plusieurs de leurs vedettes dont Kornelia Ender et Hannelore Anke.

Les Américaines, en revanche, ont découvert de nouveaux talents et aspirent à retrouver la première place au niveau mondial.

"Nous sommes restés en sommeil pendant longtemps", a déclaré M. Georges Haines, entraîneur en chef américain, et c'est pour cela que les Allemandes de l'Est ont tant dominé nos filles. Mais depuis quelque temps nous avons comblé une grande partie de notre retard".

Tracy Caulkins, une nageuse polyvalente absolument étonnante inscrite dans cinq épreuves, et Kim Lineham, qui ont déjà mis fin à la suprématie est-allemande sur 400 mètres nage libre et 200 mètres quatre nages, seront les principales chances américaines. Elles semblent en parfaite condition physique après une tournée européenne parfaitement organisée.

Sur 200 mètres quatre nages, le duel qui opposera Tracy Caulkins et Ulrike Tauber actuellement meilleure nageuse mondiale sur la distance devrait être particulièrement intéressant.

Les spécialistes attendent également beaucoup de l'Australienne Tracey Wickham qui fera ses débuts mardi sur 200 mètres nage libre.

Chez les hommes, les nageurs américains qui avaient remporté huit médailles d'or lors des championnats du monde de Cali en Colombie en 1975 ne sont assurés de la victoire que dans les relais.

La brasse, après le retrait du Britannique David Wilkie, sera particulièrement ouverte. Outre les Américains, le Japonais Shigeir Shigehiro Takahahi, l'Allemand de l'Ouest Gerald Moerken le Canadien Graham Smith et les Soviétiques sont des prétendants sérieux à la victoire.

Dans les courses de nage dos, la médaille d'or pourrait pour une fois échapper aux grandes nations puisque le Hongrois Zoltan Verraszto tenant du titre sera présent. Il devra cependant affronter les Américains Jesse Vassallo et Tim Shaw.

Les spécialistes s'attendent à la chute de nombreux records du monde et pensent que la première pourrait avoir lieu lors de l'affrontement, dimanche, sur 100 mètres brasse, de l'Allemand de l'Ouest Moerken et du Canadien Smith, vainqueur de six médailles d'or aux Jeux du Commonwealth.

Parallèlement aux épreuves de natation traditionnelles 97 nageurs venus de 16 pays participeront à la natation synchronisée sorte de ballet sub-aquatique jugé à la manière du patinage sur glace. Etats-Unis, Canada, Grande-Bretagne et Hollande dominent cette nouvelle spécialité qui n'en est qu'à ses balbutiements.

Sur l'ensemble des épreuves, seuls le Canada et les Etats-Unis ont inscrit 53 nageurs et nageuses nombre maximum autorisé par le règlement.

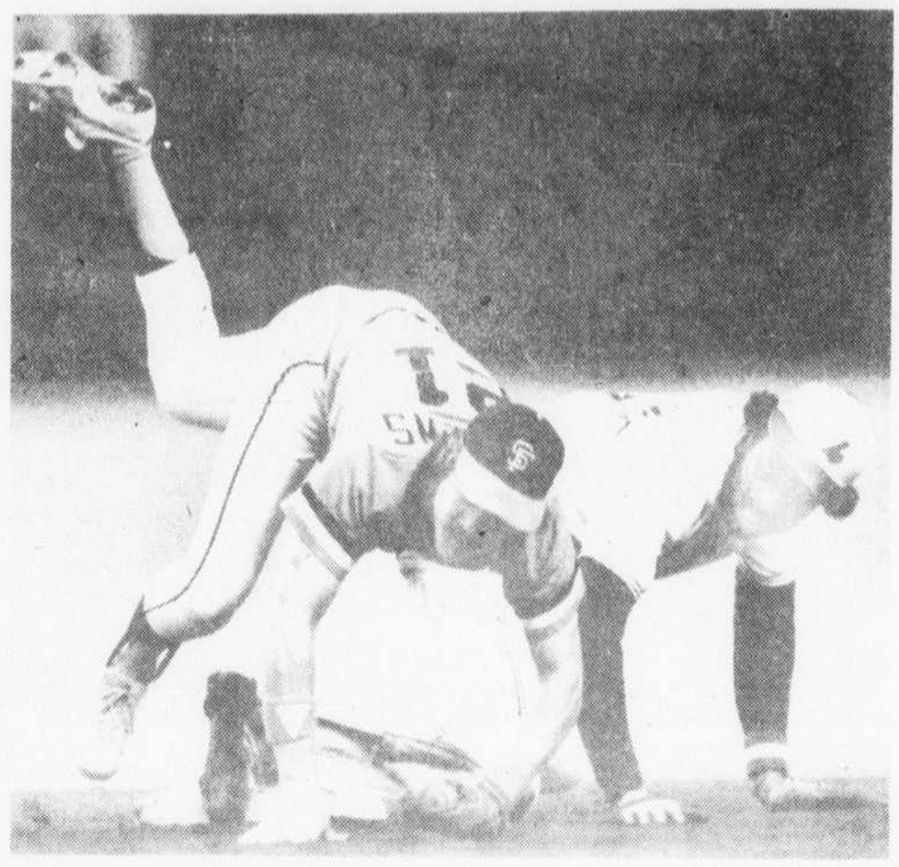

Giants 3, Expos 0 — Le lanceur droitier Ed Halicki a lancé une partie de quatre coups sûrs seulement pour mener les Giants à un triomphe de 3-0 contre les Expos. Ross Grimsley a encaissé sa neuvième défaite et Jack Clark a frappé son vingtième circuit.

L'objectif canadien: une médaille d'or et plusieurs d'argent à Berlin

BERLIN (PC) — Les nageurs canadiens, qui ont connu un succès immense la semaine dernière lors des Jeux du Commonwealth, sont les négligés aux championnats du monde de natation qui commencent aujourd'hui à Berlin.

Même s'ils ont remporté 15 médailles d'or à Edmonton, les Canadiens ne pourront vraisemblablement pas freiner la domination des Allemands de l'Est et des Américains, qui se sont partagé les honneurs à Montréal lors des Jeux olympiques de 1976.

L'Union soviétique, qui se prépare pour les Jeux de Moscou de 1980, a mis sur pied un programme qui devrait rapporter des dividendes dès ces championnats de Berlin et ils devraient talonner les meneurs.

Le Canada n'a remporté qu'une seule médaille d'or dans l'histoire des championnats du monde, celle de Bruce Robertson dans le 100 mètres papillon en 1973 à Belgrade. Les Canadiens n'ont remporté que deux médailles à Belgrade et trois à Cali en 1975.

De plus, aucun Canadien ne détient présentement de record mondial et plusieurs de nos meilleurs nageurs ne se qualifieront même pas pour les finales s'ils n'améliorent pas leurs performances d'Edmonton.

Malgré tout, les entraîneurs de l'équipe, Don Talbot et Dave Johnson sont très optimistes et pensent que leurs équipiers vont remporter plus de médailles et atteindront plus de finales que lors des championnats à Belgrade ou à Cali ou même que lors des Jeux de Montréal où les Canadiens ont remporté deux médailles d'argent et six médailles de bronze.

Talbot, entraîneur de l'équipe masculine, a osé faire des prédictions en disant que le Canada allait remporter au moins une médaille d'or et plusieurs d'argent. Pour que ses prédictions se réalisent, l'équipe masculine devra être en grande forme.

Graham Smith, qui a écrit une page d'histoire en remportant six médailles d'or à Edmonton, a de bonnes chances de remporter le 200 mètres quatre nages. Il sera opposé dans cette épreuve à l'Américain Steve Lundquist, recormand mondial, et au Soviétique Alexandr Siderenko.

Le temps de 2:05.25 de Smith à Edmonton n'était que de un centième de seconde plus élevé que le meilleur temps de Siderenko et pas tellement plus élevé que le record mondial de 2:04.39 de Lundquist. Smith pourrait également remporter des médailles dans ses spécialités, les 100 et 200 mètres brasse.

Dan Thompson, un étudiant de l'Université de Toronto, pourrait mériter une médaille dans le 100 mètres papillon, s'il réédite ou améliore sa marque de 55.04 secondes des Jeux du Commonwealth.

Il fera face à l'Américain Joe Bottom, détenteur du record du monde en 54.90. L'Allemand de l'Est Roger Pytell pourrait également talonner Bottom.

Les autres chances de médailles chez les hommes sont représentées par George Nagy, de Toronto, Bill Sawchuk, de Thunder Bay, et Peter Szmidt, de Pointe-Claire.

Les nageuses ne devraient pas être une menace pour les puissantes Allemandes de l'Est, surtout si l'on songe que Shannon Smith a pris sa retraite et que Nancy Garapick est blessée.

Cheryl Gibson et Becky Smith n'ont pas amélioré leurs performances des Jeux de Montréal et ne sont plus de la classe des Allemandes.

Robin Corsiglia, de Pointe-Claire, qui a causé une surprise à Edmonton en remportant le 100 mètres brasse, pourrait mériter une médaille de bronze, si elle réédite son record du Commonwealth de 1:12.35. L'Allemande Hanelore Anke et l'Américaine Tracy Caulkins devraient batailler pour la médaille d'or.

Par ailleurs, le Canada devrait partager les grands honneurs avec les Etats-Unis en nage synchronisée et nos espoirs en plongeon reposent sur les épaules de la Torontoise Janet Nutter. En water-polo, l'entraîneur Gabor Csepregi mentionne qu'il sera satisfait si le Canada se classe dans les 12 premiers parce que l'équipe est présentement en pleine reconstruction. Dans les matches préliminaires, le Canada fera partie de la poule "A", en compagnie de l'URSS, de l'Italie et de l'Australie.

Trois cyclistes de RDA sur le podium à Munich

MUNICH (AFP) — Premier Detlef Macha, pour ses débuts en championnat chez les seniors, deuxième Norbert Durpisch, le champion de 1977, et troisième Uwe Unterwalder: les représentants de la R.D.A. ont occupé toutes les places sur le podium à l'issue du Championnat du monde amateur de poursuite, hier soir à Munich.

Ils n'ont laissé que des miettes à leurs adversaires. Celui qui s'est tiré avec le moins de dommages de ce championnat très relevé, puisque jamais des poursuiteurs n'étaient allés aussi vite sur 4 kilomètres, est le jeune français Alain Bondue. Celui-ci, qui effectuait ses débuts dans la compétition mondiale, a été le dernier rival des coureurs de l'Allemagne de l'Est. S'il a échoué face à Macha, le matin, puis contrer Unterwalder le soir, il a prouvé en tout cas qu'il avait l'étoffe d'un futur champion car il est encore très perfectible. Pendant deux kilomètres il a rivalisé avec Unterwalder.

Dans l'ultime match, Macha qui aura 20 ans en décembre, bel athlète de 1 m. 83 et 76 kilos, fut en tête de bout en bout. Durpisch résista de son mieux pendant deux kilomètres avant de s'incliner nettement, abandonnant à plus jeune que lui la couronne mondiale.

Titulaires des trois premières places en poursuite, les Allemands de l'Est espèrent réussir semblable performance en vitesse chez les amateurs.

Raasch, Hesslich, Dresscher ont en effet accédé aux quarts-de-finale. En leur compagnie, figurent deux Français, Cahard et Depine, l'Italien Dazzan, un Soviétique Jouralev, et un Tchécoslovaque Tkac. Celui-ci, après avoir été battu par Depine, se repêcha aux dépens du troisième Français Pontet, non sans l'avoir quelque peu gêné sur la fin du sprint, ce qui motiva une réclamation de Daniel Morelon que les commissaires rejetèrent.

Pour sa part, le Canadien Gordon Singleton, deuxième de sa série, derrière le Français Cahard, a été éliminé lors des repêchages.

Au cours de cette seconde soirée des championnats, qui a attiré cinq mille personnes au vélodrome, la Soviétique Galina Zareva a conservé son titre de championne du monde en sprint. A deux reprises elle a nettement battue l'Américaine Sue Novarra, en 12.91 secondes dans la première série, et en 12.68 dans la seconde.

La Tchécoslovaque Iva Zajickova a pris la troisième place devant l'Allemande de l'Ouest Beate Habetz. Celle-ci avait gagné la 1ère série en 13.05 mais a été battue par Zajickova dans les deux autres en 13.21 et 13.14.

Kortchnoi aurait un léger avantage dans le 13e match

BAGUIO (AFP) — Un étonnant sacrifice d'une tour avant l'ajournement, au 41ème coup, de la treizième partie du Championnat du monde d'échecs, disputé hier à Baguio (Philippines), a donné un avantage de position à Victor Kortchnoi.

Le challenger a mis son 41ème coup sous enveloppe alors qu'il se trouvait en position d'attaque avec sa reine, une tour et un cavalier mais le long délai de réflexion de 40 minutes qu'il a pris avant d'ajourner la partie hypothèque ses chances de victoire lorsque reprendra la partie, aujourd'hui à 09 h 00 GMT, estiment les experts. Kortchnoi tentera alors d'inscrire une deuxième victoire contre un revers.

Ouvrant avec les blancs par un gambit refusé de la reine, Kortchnoi a consenti le sacrifice audacieux, au 38ème coup, de sa tour contre un cavalier et un pion, pour accentuer la pression sur le roi noir, à demi-découvert, du champion du monde soviétique, Anatoly Karpov. Les experts sont unanimes à estimer que Kortchnoi jouit à l'ajournement d'une position favorable, avec sa reine, une tour, un fou, un cheval et quatre pions, contre Karpov (une reine, deux tours, un fou et trois pions). Mais le grand nombre de pièces sur l'échiquier, relèvent-ils, complique la partie.

Pour l'ex-champion du monde Michael Tal, "c'est à nouveau un jeu âprement disputé, avec recours au gambit de la reine, mais cette fois Kortchnoi a changé de variante, compliquant les positions".

A l'ajournement, la partie se présente comme suit: trois pions blancs forment une chaîne au centre de l'échiquier. La reine blanche contrôle étroitement une tour noire et la tour blanche surveille l'autre tour noire, tandis que le cheval blanc s'apprête à passer à l'action.

Mais une fois de plus, alors que Karpov avait joué plus lentement que Kortchnoi les 20 premiers coups, le challenger sera certainement handicapé par le manque de temps à la reprise: l'arbitre en chef du tournoi, M. Lothar Schmidt, a indiqué qu'à la reprise, le challenger devra jouer ses 19 prochains coups en 21 minutes, alors que Karpov aura une heure entière devant lui.

"Il ne devrait pas réfléchir si longtemps", a déclaré le grand-maître Raymond Keene (Grande-Bretagne), qui seconde Kortchnoi, alors que le challenger mettait son coup sous enveloppe. Keene estime que la position de Kortchnoi est "assez bonne", sentiment partagé par le grande-maître argentin Oscar Panno tandis que Michael Stean estime qu'il faut longuement étudier les positions respectives. Le second de Karpov, le grand-maître soviétique Yuri Balashov, estime qu'au 30ème coup, le champion du monde était en bonne position mais la situation "apparaît maintenant un peu dangereuse pour lui".

C'est la troisième fois en 13 parties qu'est proposé le gambit de la reine. Les deux autres fois, la partie s'était terminée par un nul.

Dalla Riva de retour

Le vétéran ailier rapproché Peter Dalla Riva sera de retour dans l'alignement des Alouettes de Montréal quand le club affrontera les Lions de la Colombie-Britannique mardi prochain au Stade olympique.

Dalla Riva était à l'écart du jeu depuis le premier match de la saison alors qu'il avait subi une fracture de la main gauche en jouant contre les Roughriders d'Ottawa. Pour lui faire une place, les Alouettes ont placé le nom de la recrue Craig Labbett sur la liste des blessés.

SUCO

Golf féminin junior

L'équipe du Québec remporte le titre

FREDERICTON (PC) — L'équipe du Québec, menée par Michèle Guilbault, de Dorion, a remporté hier le titre par équipe des Championnats canadiens de golf féminin junior, qui ont lieu à Fredericton, grâce à une fiche globale de 295.

Michèle Guilbault, qui avait joué un 69 la veille, a ajouté un 71 hier, terminant ainsi avec un total de 140.

Josée Pérusse, d'Asbestos, avec des rondes consécutives de 77 et 78, a fini avec 155.

L'équipe gagnante n'a pas eu besoin du compte de Mary Ann Hayward, d'Hudson Heights, qui a joué plus de 80, hier.

La Colombie-Britannique a pris la deuxième place avec 316, un coup devant l'Ontario. La Nouvelle-Ecosse a fini avec 321; l'Alberta et la Saskatchewan avec 335; le Nouveau-Brunswick avec 347, l'Ile-du-Prince-Edouard avec 348, le Manitoba avec 354 et Terre-Neuve avec 377.

Le Nouveau-Brunswick a d'autre part obtenu le meilleur compte net, après déduction des handicaps, avec 283 devant l'Ile-du-Prince-Edouard 286 et le Québec 287.

La Colombie-Britannique suit avec 288, la Nouvelle-Ecosse avec 292, l'Ontario avec 297, le Manitoba avec 301, la Saskatchewan avec 303, Terre-Neuve avec 306 et l'Alberta avec 314.

Individuellement, Mlle Guilbault détient une avance de 15 coups avant la dernière ronde disputée aujourd'hui. Mercredi, elle avait amélioré de cinq coups le record du parcours avec un 69.

Kathryn Kredl, de l'Ile Bizard, a aussi amélioré le record antérieur de 74 avec un 72 hier, tout en montant au 4e rang du classement individuel, sur un pied d'égalité avec Mlle Pérusse, entre autres joueuses. Sandra Coffey, de Dorion, affiche un total de 160 en 9e place.

BASEBALL

Ligue Nationale

Mercredi

Montréal 1, San Francisco 0
Los Angeles 5, Philadelphie 2
Pittsburgh 13, Cincinnati 2
San Diego 2, New York 1
Houston 4, St-Louis 2
Atlanta 9, Chicago 0

Hier

San Francisco 3, Montréal 0
Los Angeles 5, Philadelphie 2
Chicago 2, Cincinnati 0
Pittsburgh 5, Houston 1
San Diego 9, New York 2
St-Louis 4, Atlanta 3

Aujourd'hui

San Diego, Rasmussen (11-9) à Montréal, Rogers (13-7), 19 h 35
Cincinnati, Norman (10-7) ou Hume (5-11) à Chicago, Roberts (5-7), 14 h 30
Los Angeles, John (13-7) à New York, Espinosa (9-10), 20 h 05
San Francisco, Knepper (12-9) à Philadelphie, Lerch (7-7), 20 h 05
Houston, Ruhle (2-0) à Pittsburgh, Bibby (6-7), 20 h 05
Atlanta, Mahler (4-6) à St-Louis, Vuckovich (10-9), 20 h 35

Les meneurs
(parties d'hier non comprises)

	pb	cs	moy.
Burroughs, Atl.	370	119	.322
Rose, Cin.	496	153	.308
Bowa, Phi.	476	146	.307
Smith, LA	362	111	.307
Concepcion, Cin.	426	130	.305
Madlock, SF	341	104	.305
Parker, Pit.	407	124	.305
Whitfield, SF	372	113	.304
Buckner, Chi.	287	87	.303
Hebner, Phi.	316	95	.301

LIGUE NATIONALE

Section Est

	g	p	moy.	diff.
PHILADELPHIE	63	54	.538	—
CHICAGO	62	57	.521	2
MONTRÉAL	58	63	.479	7
PITTSBURGH	55	62	.470	8
ST-LOUIS	50	71	.413	15
NEW YORK	49	71	.408	15½

Section Ouest

LOS ANGELES	71	50	.587	—
SAN FRANCISCO	70	51	.579	1
CINCINNATI	68	53	.562	3
SAN DIEGO	62	59	.512	9
HOUSTON	56	63	.471	14
ATLANTA	55	65	.458	15½

FOOTBALL

Ligue Canadienne

Mardi
Hamilton 6, Ottawa 32
Régina 23, C.-Britannique 24

Avant-hier
Edmonton 40, Toronto 3
Calgary 29, Winnipeg 21

Mardi
Vancouver à Montréal
Saskatchewan à Calgary

Mercredi
Ottawa à Hamilton
Winnipeg à Edmonton

LIGUE CANADIENNE

Section Est

	pj	g	p	n	pp	pc	pts
OTTAWA	5	4	1	0	126	77	8
MONTRÉAL	5	3	2	0	103	82	6
TORONTO	6	3	3	0	114	156	6
HAMILTON	6	1	4	1	96	164	3

Section Ouest

EDMONTON	5	4	1	0	171	83	8
B.C.	6	3	1	2	159	115	8
CALGARY	5	2	2	1	102	122	5
WINNIPEG	5	2	3	0	115	108	4
SASKATCHEWAN	5	0	5	0	89	163	0

BASEBALL

Ligue Américaine

Mercredi
Milwaukee 8-3, Toronto 1-2
Minnesota 5-7, KC 1-11
Detroit 2, Cleveland 0
Chicago 6, Texas 2
Boston 4, Californie 2
New York 5, Oakland 3
Seattle 7, Baltimore 5

Hier
Milwaukee 6, Toronto 0
Cleveland 5, Détroit 9
Kansas City au Minnesota
Chicago 4, Texas 2
Boston en Californie

Aujourd'hui
Chicago, Proly (2-2) à Cleveland, Wise (9-15), 19 h 35
Detroit, Rozema (6-6) à Milwaukee, Sorensen (14-8), 20 h 30
Toronto, Underwood (6-10) à Minnesota, Erickson (12-7), 20 h 30
Texas, Medich (6-6) à Kansas City, Gale (13-4), 20 h 30
Baltimore, McGregor (12-10) à Californie, Knapp (11-7), 22 h 30
Boston, Stanley (9-1) ou Torrez (14-6) à Oakland, Renko (6-7), 22 h 30
New York, Figueroa (11-8) à Seattle, Mitchell (6-11), 22 h 35

Les meneurs
(parties d'hier non comprises)

	pb	cs	moy.
Carew, Min.	431	145	.336
Rice, Bos.	496	160	.323
Piniella, NY	318	101	.318
Oliver, Tex	360	114	.317
Brett, KC	346	109	.315
Roberts, Sea	328	101	.308
Bostock, Cal	436	133	.305
Munson, NY	455	138	.303
Staub, Det.	471	142	.301
Sundberg, Tex.	383	115	.300

LIGUE AMÉRICAINE

Section Est

	g	p	moy.	diff.
BOSTON	75	44	.630	—
NEW YORK	68	51	.571	7
MILWAUKEE	66	52	.559	8½
DETROIT	65	52	.556	9
BALTIMORE	64	55	.538	11
CLEVELAND	53	65	.449	21½
TORONTO	46	73	.387	29

Section Ouest

KANSAS CITY	65	53	.551	—
CALIFORNIE	66	56	.541	1
TEXAS	59	58	.504	5½
OAKLAND	61	62	.496	6½
MINNESOTA	53	67	.442	13
CHICAGO	48	70	.407	17
SEATTLE	45	76	.372	21½

LE DEVOIR

CAHIER 2

TOURISME

Montréal, vendredi 18 août 1978

(photo Alain Duhamel)

Au bout de la route

Havre St-Pierre et la Minganie

par
Alan Duhamel

HAVRE SAINT-PIERRE

Au bout de la route, en suivant la rive nord du fleuve puis du golf Saint-Laurent, Havre Saint-Pierre et la Minganie s'ouvrent depuis peu aux gens du sud.

Havre Saint-Pierre, village fondé par des pêcheurs acadiens vers 1857, avait vécu dans un relatif isolement jusqu'à l'ouverture de la route 138. Depuis deux ans, un nombre accru de visiteurs s'y rendent l'été.

"Plusieurs efforts seront requis pour répondre à ce récent phénomène touristique que la route 138 a maintenant rendu possible" déclare le maire de la ville, M. Réjean Cyr. "Il serait exagéré de parler d'envahissement, mais l'importance du tourisme est telle qu'il devient urgent de s'attaquer aux infrastructures d'accueil et de services".

Le directeur de l'administration municipale, M. Denis Boudreau, estime entre 2,000 et 3,000 le nombre de visiteurs au cours de l'été 1978. "Le nombre a triplé" nous dit-il. "Tous ont la même destination: l'archipel de Mingan".

L'archipel de Mingan, avec ses 23 îles disséminées sur environ 82 kilomètres de côte, avec ses "pots-de-fleurs" et ses "bonnes femmes", avec ses sanctuaires d'oiseaux, avec sa flore unique, formera bientôt un arrondissement naturel créé en vertu de la Loi des biens culturels.

"C'est le seul endroit au Québec qui offre un tel paysage et dans l'est du Canada, il n'y aurait que le Nouveau-Brunswick qui s'en rapprocherait" écrit M. André Dumont, auteur d'une étude sur les îles pour le compte de l'Office de planification et de développement du Québec (OPDQ).

"A première vue, ces pots-de-fleurs énormes et ces obélisques en bordure de la mer évoquent des paysages de l'île de Pâques" écrit la Commission des biens culturels dans son dernier rapport annuel.

La naissance d'un potentiel touristique dans cette région paraît accueillie avec prudence et constitue en quelque sorte l'alternative d'un caractère économique à l'exploitation d'un potentiel minier.

L'administration municipale a créé une commission de tourisme dont elle attend, à l'automne, des recommandations sur l'orientation qu'elle donnera à son intervention. A la même période, Action Minganie se propose de tenir un colloque sur le développement du tourisme.

La route a désenclavé un territoire encore vierge sur le plan touristique. Havre Saint-Pierre a deux hôtels totalisant une cinquantaine de chambres, une petite auberge de jeunesse et aura, l'an prochain, un terrain municipal de camping avec cinquante places aménagées et, éventuellement, le double.

Les îles, distantes de 3.5 kilomètres en moyenne de la côte, ne sont accessibles que par bateau. Aucun service régulier de navette ou d'excursion n'assure la liaison. Les

Suite à la page 12

Serviables, mais pour qui ?

GUY DESHAIES

Le service des douanes du Canada vient d'organiser, de concert avec l'Office de tourisme du Canada, une tournée de 26 villes américaines où ils ont tenu 137 colloques destinés à renseigner les professionnels du tourisme sur les divers règlements douaniers en vigueur au Canada et à sensibiliser le public américain au fait que "le douanier canadien est une personne amicale et serviable qui est tout à fait consciente de l'importance du tourisme et de ses répercussions pour notre pays".

Au surplus, toujours selon le même communiqué du ministère fédéral, l'Office du tourisme a organisé 42 autres séances destinées aux douaniers canadiens pour "leur rappeler l'importance que revêt le tourisme pour notre pays".

Tout cela est fort bien, il me semble, et réjouissons-nous pour les Américains qui viendront nous visiter et auront droit à "des personnes amicales et serviables et tout à fait conscientes de l'importance du tourisme et de ses répercussions pour notre pays".

Seulement qu'arrive-t-il des Canadiens qui reviennent d'un séjour à l'étranger? Ils ne sont plus touristes, eux, ils sont juste des citoyens et ils ont commis l'impair d'avoir dépensé quelques dollars à l'étranger.

Je dis cela simplement parce que le côté amical et serviable du douanier canadien ne m'a jamais tellement frappé, surtout dans les fouilles en règle, les mots aigres-doux, les froncements de sourcils et autres choses déplaisantes qui ont généralement constitué mon cadre d'arrivée dans les aéroports canadiens.

À la frontière canadienne, en auto, de retour des États-Unis, je ne dis pas: le douanier a chaud, en a marre, a mal aux pieds et il sait par coeur, selon la saison, d'où vous venez et combien de temps vous avez été parti. C'est l'habitude et il le demande par habitude. Pas de problème.

Plus de 80% des Canadiens qui reviennent au pays après un séjour à l'étranger le font en auto de retour des États-Unis, où ils achètent des quantités surprenantes d'objets et d'articles divers. La très grande majorité des importations illégales rentrent par auto au Canada, selon l'aveu même du service des douanes. Mais c'est aux aéroports que règnent le contrôle et la sévérité.

Peut-être pas pour tout le monde cependant. Il y a quelques mois, après 14 heures d'avion et 5 heures d'escale à Paris je descendais à Dorval à cause de la fermeture momentanée de Mirabel. Passage en douceur à l'Immigration puis fouille. Mais alors là du sérieux, pas une simple valise ouverte livrée à la curiosité du douanier. La fouille des vêtements, etc. et finalement la rédaction d'une liste de mes "importations" avec le prix estimé. Une bague achetée au Liban il y a dix ans, un anneau mexicain rapporté il y a des années et autres accessoires pour lesquels je n'avais évidemment aucune preuve d'achat. Et puis, en plus, mes déclarations: deux bracelets d'argent achetés à Dakar dont un incrusté d'ébène. Le douanier écrit textuellement "incrusté d'eden" mais c'est moi qui fait le prix car personne n'en a la moindre idée. J'aime autant dire tout de suite que le prix de l'argent était dramatiquement à la baisse ce jour-là dans l'antichambre douanière de Dorval et que l'"eden" à portée de main constituait l'aubaine du jour. Mais ce qui m'a déplu ce jour-là c'est le fait que M. Jean-Pierre Goyer, ci-devant ministre des Approvisionnements, de retour lui aussi d'Afrique et descendant du même avion que moi, était escorté en priorité, accueilli par le sourire et dispensé carrément de la douane. Je n'en sais rien mais j'aurais quand même aimé jeter un oeil dans les bagages de ce brave ministre; il devait bien lui aussi rapporter quelques breloques, peut-être même incrustées d'eden, histoire de ne pas avoir les mains vides en rentrant à la maison.

La dernière fois, en ce qui me concerne, le problème a porté sur du matériel imprimé. Alors que je rentre de Londres via New York, donc encore une fois à Dorval, le douanier, s'acharnant sur une enveloppe sise au fond de la valise, fait une importante découverte: une douzaine de dépliants de la London Transport Authority sur le métro de Londres.

Le gars en vert me dit que le matériel publicitaire est formellement interdit. Je lui dis que j'ai visité le métro de Londres et qu'on m'a glissé ces dépliants dans une pochette de presse. Mais il consulte un confrère car je pourrais fort bien être un vendeur qui importe ainsi subrepticement des brochures imprimées ailleurs qu'au Canada dans le but de vendre en douce le métro de Londres avec du matériel interdit. Ce n'est pas du douanier négligent ça; ça a l'oeil ouvert et le bon. Rien ne sert de dire ici que ma liste déclaratoire de bijoux africains venant en partie du Liban et du Mexique et portant des incrustations d'eden me sauve d'ennuis plus grave encore.

Rappelons enfin, juste pour dire, l'incident de Toronto où je descendais après avoir passé la journée seulement à Detroit. Comme la plupart des Canadiens qui vont aux États-Unis, je n'avais pas pris mon passeport mais le service d'Immigration du Canada de l'aéroport Malton avait lui aussi l'oeil ouvert. Tellement ouvert, qu'après une longue et angoissante attente dans un bureau où attendaient également des Chinois et des Indiens en turban, on me demanda tranquillement de prouver en noir sur blanc et en anglais que j'étais citoyen canadien. Voilà qui n'est pas facile et qui énerve beaucoup le sujet de sa Majesté surtout lorsque l'avion pour Montréal est sur le point de partir au terminal 3 et qu'on va certainement le rater.

Je pose publiquement et officiellement la question: avez-vous quelque chose contre moi les gars, ou bien votre vigilance aéroportuaire frappe-t-elle tout le monde sauf les ministres? Car j'allais proposer une chose assez simple en lisant le communiqué de l'Office du tourisme et du service des douanes réunis: si les douaniers canadiens sont maintenant des personnes amicales et serviables pour les Américains, pourquoi ne pas étendre ces critères à tout le monde?

DORIC TRAVELAIDE AIR CANADA TRAVELAIDE IBERIA TRAVELAIDE RENAISSANCE TRAVELAIDE EASTERN TRAVELAIDE NORDAIR TRAVELAIDE AIR FRANCE

TRAVELAIDE n'est offerte qu'aux bureaux affichant identifiés par notre emblème

IATA

* Parking gratuit
** Parking à proximité

Procurez-vous gratuitement à nos bureaux les catalogues Tourisme Français, Suntours, Skylark, Treasure Tours, Mont-Royal, Americanada, Adventure, Asensio, Club Méditerranée, Eurobalade, Unitours, Tourvac, Strand, Sunquest et plusieurs autres.

VOYAGES TRAVELAIDE

AU BON ACCUEIL DES CANADIENS DEPUIS 48 ANS

LA GRANDE AGENCE DU CANADA FRANÇAIS

VENEZ CONSULTER NOTRE ABONDANTE DOCUMENTATION A NOS BUREAUX

CROISIÈRE

St-Laurent et Saguenay

Joignez-vous à un joyeux groupe, organisé par la Caisse-voyage St-Esprit. Visitez Bagotville, Saint-Pierre-et-Miquelon, Percé. Départ de Montréal le 1er septembre, retour le 7 septembre.

Prix: $485, $430, $365.

Renseignements: M. L. Bertrand, administrateur, Caisse Populaire St-Esprit de Rosemont, Tél.: 721-5454

TRAVELAIDE

THAÏLANDE & BIRMANIE

Un voyage de 21 jrs, entièrement dirigé en français. Coût des prestations terrestres **$1,300**, billet aérien **$1,462** et plus.

Prochains départs: 12 sept., 3 et 31 octobre, 28 novembre et 19 décembre.

Ce voyage vous offre l'Indochine et la brillante culture boudhiste.

Demandez l'itinéraire de ce circuit-découverte où l'intérêt des lieux prévaudra sur un confort parfois sommaire.

TOURISTOURS

INDE & CEYLAN

Un voyage de 31 jrs entièrement dirigé en français. Coût de la partie terrestre: **$1,525**; tarif aérien, **$1,185** et plus.

Prochains départs: 6 et 27 sept., 1 et 29 nov., et 1 fév. 1979.

Hôtels de 1ère catégorie, climatisés. Pension complète et tous frais principaux compris.

Demandez notre itinéraire.

TOURISTOURS

TERRE SAINTE

ISRAËL & ROME

Un voyage de 15 jrs entièrement dirigé en français.

Prochains départs: 21 décembre (Noël), 22 février, 8 mars et 12 avril (Pâques).

Prestations terrestres: **$699**, tarif aérien **$760**.

Le logement est fourni en hôtel de première classe supérieure, demi-pension. Le transport terrestre, transferts, visites et excursion, les taxes et frais de services sont compris dans le tarif.

TOURISTOURS

ORIENT

Splendeurs de l'Orient

Voyage accompagné de Montréal en français, itinéraire: Hong Kong, Bali, Singapour, Bangkok, Tokyo, Taba, Kyoto, Honolulu. Prolongement facultatif aux îles hawaïennes.

24 jours **$2892**

Prochains départs: 10 septembre, 22 octobre.

TOURISTOURS

INDE

IRAN et NÉPAL

Départ garanti

Voyage de 27 jours partant de Montréal le 6 octobre, à partir de: portion terrestre en demi-pension **$1714.**; avion **$1260.** Hôtels de luxe, chambres climatisées, bain ou douche. Entièrement dirigé en français. Découverte des plus prestigieuses cités de l'Inde dont les noms chantent à la mémoire comme si on les avait déjà connues dans une autre vie. Accompagné de Montréal par Mme Odette Lespérance, 273-2581.

CIT

FLORIDE

HOLLYWOOD

Le MOTEL ATTACHÉ vous offre des vacances mémorables pour aussi peu que **$259** (7 n) et **$339** (14n) comprenant vol nolisé de Montréal, transferts, manutention, logement, service d'accueil et de nombreux divertissements.

Départ les samedis.

Demandez votre catalogue de voyages, c'est gratuit.

MIRABELLE TOURS

MOYEN ORIENT

ÉGYPTE - JORDANIE - ISRAEL

24 jours de visites inoubliables en Terre Sainte et aux pays des pharaons via Rome. **$1,282** (US) plus transport aérien.

Départs réguliers jusqu'au 7 décembre. Demandez notre dépliant détaillé.

CIT

TUNISIE

ICI, ON PARLE FRANÇAIS

Pour un dépaysement complet. Séjour-hôtel, deux semaines de plages et d'excursions, de **$829** ou avec circuit touristique de 8 jours, **$999.**

Vol nolisé, départ le dimanche.

Choix de trois hôtels sur la plage de Nabeul.

Départs jusqu'au 24 septembre.

MIRABELLE TOURS

GRÈCE

5 itinéraires de 15 jrs. $465 à $725

L'Acropole, Lindos, Knossos.
Les beautés d'Aphrodite.
L'expérience d'Athena.
Les aventures méditerranéennes.
La civilisation Minoenne.

5 itinéraires de 22 jrs. $735 à $1190

Grèce et Israël.
Grèce et Égypte.
Les Vacances de Zeus.
Sur les traces d'Alexandre le Grand.
L'explorateur Apollon.

XÉNIA

MAROC

TANGER, CASABLANCA, FES, MARRAKECH, MEKNES, AGADIR

"L'incroyable mosaïque"

à compter de $979

Découvrez un pays de contrastes et vivez une expérience inoubliable en vous retrempant dans une atmosphère qui n'a pratiquement pas changé depuis le Moyen Âge.

"La Riviera marocaine"

à compter de $819

Deux semaines enivrantes à Agadir dont la plage sablonneuse s'étend à perte de vue.

UNITOURS

ANTILLES FRANÇAISES

Guadeloupe et Martinique

TRAVELAIDE vous propose un choix de 15 hôtels dont 3 offrent des appartements / studios avec cuisinette.

Les départs s'effectuent de Montréal par vols directs d'AIR CANADA, tous les dimanches matin. Possibilité de séjours de 8, 15 ou 22 jours et de 1 ou 2 îles.

À partir de $440.

Les Antilles Françaises sont reconnues pour leur excellente cuisine et leurs bons vins. Soleil, plage, excursions et activités variées, casinos, folklore toujours vivant, c'est une réelle évasion.

TOURS MONT-ROYAL

CUBA

Un programme budget-soleil
PLAGE DE VARADERO

	7 jrs	14 jrs
Jusqu'au 22 août	$399	$579

Il n'y a pas de supplément. Les prix comprennent l'avion, le logement, les repas, l'amusement et il n'y a pas de pourboire.

UNITOURS

ESPAGNE

Départ le dimanche, voyage de deux semaines, **$519**, transport aérien compris. Séjour sur la Costa del Sol. Possibilités de 3 semaines.

Tours d'Espagne facultatifs: 1 semaine **$699.** — Espagne et Portugal, 2 semaines **$829.** Tour du Maroc d'une semaine **$669.** Avec séjour d'une semaine à Torremolinos.

SKYLARK

BAHAMAS

WEST END

GRAND BAHAMAS HOTEL & COUNTRY CLUB

Centre de vacances des plus complets.

Golf gratuit, 27 trous, tennis gratuit, 10 courts; des sports, des spectacles, de la danse et de l'animation. Une semaine ou deux à partir de **$239**, avion de Montréal compris.

ADVENTURE TOURS

PORTUGAL

Magnifico

2 semaines de plage à l'Algarve avec visite de Lisbonne. Prochains départs: 25 août, 15-29 septembre, 13-28 octobre.

Prix à partir de $802.

TAP
ASENSIO LATIN AMERICA

EUROPE

DÉPARTS TOUS LES JEUDIS
jusqu'au 6 octobre

Un grand tour d'Europe de 23 jours, départ tous les jeudis. Itinéraire: Belgique, Allemagne, Suisse, Liechtenstein, Autriche, Italie, San Marino, Monaco, France.

Prix: prestations terrestres, **$1,320** tout compris sauf 8 repas. Billet d'avion suivant le tarif applicable lors de votre réservation.

LES CIRCUITS MOSAÏQUES

BERMUDES

départ 23 septembre

Une semaine à bord du Statendam de la Holland America dont 3½ jours aux Bermudes. Tout le plaisir d'une croisière et le temps de bien visiter les Bermudes. Autobus spécial de Montréal à New York aller-retour. **À partir de $550.** Croisière accompagnée en français. Renseignements: Mme Andrée Sobala, **679-3777.**

TOURISTOURS

PLAZA ST-HUBERT
911 est, rue Beaubien
Métro Beaubien
273-7755

CARREFOUR MT-ROYAL
4454, rue St-Denis
Métro Mont-Royal
845-8225

CENTRE LACHUTE
505 Chemin Béthanie
Lachute
562-3788

CENTRE LAVAL
Autoroute 15 — Sortie 8
Bureau extérieur — Stationnement
687-0880 - 688-5310

VOYAGES TRAVELAIDE LTÉE
PERMIS DU QUÉBEC

CENTRE-VILLE
1010, Ste-Catherine ouest
Métro Peel
861-7272

LES GALERIES NORMANDIE
2634, rue de Salaberry
331-9971

PLACE PORTOBELLO
7350, boul. Taschereau
Brossard
672-5353

PLACE LONGUEUIL
1, Place Longueuil
Longueuil
679-3777

ROYAL AIR MAROC TRAVELAIDE DELTA TRAVELAIDE NIEW AMSTERDAM TRAVELAIDE OCEANIC TRAVELAIDE QUEEN ELIZABETH 2

TRAVELAIDE OLYMPIC TAP TRAVELAIDE VARIG TRAVELAIDE AEROMEXICO QUEBECAIR TRAVELAIDE

BOAC TRAVELAIDE SABENA TRAVELAIDE ALITALIA TRAVELAIDE KLM TRAVELAIDE SWISSAIR

Jacques Cartier, Surcouf et Chateaubriand retrouvés

À Saint-Malo, beau port de mer

par
Monique Nuytemans
collaboration spéciale

SAINT-MALO (Bretagne) — En visite dans les îles britanniques de la Manche, en mai dernier, je n'ai pas pu résister à la tentation de faire un saut jusqu'en France, et plus précisément à Saint-Malo que 15 km à peine séparent de l'île de Jersey.

La traversée prend une heure à bord de l'hydroglisseur Condor, qui part de grand matin de l'île de Jersey et vous y ramène en fin d'après-midi pour la modeste somme de $16.00.

Vue de la mer, Saint-Malo est impressionnante: ville murée construite sur un roc, elle a fière allure avec ses maisons cossues en pierres de taille grises coiffées de toits d'ardoise.

Détruite à 90% pendant le siège de 1944, elle a été reconstruite pierre par pierre dans son style moyenageux d'origine.

En quittant la gare maritime où l'hydroglisseur m'a déposée, je me dirige au hasard vers les grands remparts où plusieurs portes donnent accès à la vieille ville.

Là, je fais connaissance avec des rues étroites plantées de gros pavés où des magasins de souvenirs, des crêperies et de riches maisons d'armateurs se serrent solidairement les coudes.

Mais pour avoir une meilleure idée d'ensemble de la Cité Corsaire, comme on l'a surnommée, je commence par en faire le tour sur ses remparts qui datent du XIIème siècle.

Là-haut je suis frappée par la beauté du panorama marin. J'y découvre un chapelet d'îlots qui depuis les temps les plus reculés a constitué pour la cité une protection naturelle, rapidement renforcée par la construction de fortifications.

En mettant un franc dans le guide parlant, j'apprends que l'îlot que j'aperçois doit devant moi est celui du Grand-Bé qui est, depuis 1848, la dernière demeure de René de Chateaubriand.

Natif de Saint-Malo, le père du romantisme voulut être enterré face à la mer qu'il aimait tant. A marée basse on peut se rendre jusqu'à sa tombe située en bordure de falaise.

A droite du Grand-Bé se trouve l'île de Fort-Royal. C'est ici que les Allemands internèrent plusieurs centaines d'otages malouins (habitants de Saint-Malo) durant la guerre de 40.

Plus loin dans la mer s'élève Cézambre, l'île la plus importante de l'archipel malouin. Elle servait autrefois de quarantaine aux maladies suspectes. Aujourd'hui des mouflons y vivent en toute liberté et les touristes y trouvent une plage et un restaurant.

Cette fois le guide parlant me commande de me tourner du côté ville et me fait remarquer deux places: sur l'une se dresse la statue de Jacques Cartier regardant vers le Canada; sur l'autre celle de Robert Surcouf, aussi natif de Saint-Malo et corsaire célèbre.

Heureusement que j'avais un franc sur moi, car la boîte parlante continue à m'expliquer que Saint-Malo connut autrefois une grande prospérité. Elle la devait au trafic des esclaves. Les Noirs emmenés par bateau d'Afrique étaient expédiés de Saint-Malo en Amérique du Sud et les gallions en rapportaient de l'or, du bois et du café. Voilà donc le secret de ces immenses et riches maisons de maîtres si nombreuses sur ce vaste rocher issu de la mer.

Le guide se tait déjà. Un touriste anglais attend d'y déposer son franc pour écouter la version anglaise du guide polyglote.

Livrée à moi-même je ne résiste plus à la tentation de descendre des remparts et de continuer à déambuler dans les charmantes petites rues du vieux Saint-Malo.

Comme il fait froid et couvert en cette fin du mois de mai, j'entre dans une église. Je devais être bien inspirée car je découvre que c'est précisément la cathédrale. Celle qui fut totalement détruite, mais reconstruite et inaugurée en 1972, vingt-huit ans après sa mutilation.

C'est en déblayant les débris du bombardement qu'on y découvrit le corps de Jacques Cartier.

Après sa mort, en 1557, Jacques Cartier fut inhumé dans la cathédrale de Saint-Malo. Mais on ignorait jusqu'à la deuxième grande guerre l'emplacement exact de sa sépulture.

C'est après le bombardement de 1944 que ses restes purent être identifiés grâce à une curieuse caractéristique. Au cours d'un de ses voyages au Canada, Jacques Cartier avait contracté le scorbut, ce qui lui occasionna une déformation de la mâchoire. C'est à cause de cette infirmité qu'il put être identifié, car précisément, le crâne d'un des squelettes relevés sous la dalle de la cathédrale présentait cette déformation.

Lors de l'inauguration de la cathédrale restaurée, les restes de Jacques Cartier furent inhumés à nouveau en présence de l'ambassadeur du Canada. Une plaque en indique l'endroit par ces mots: "Ici repose le chef de Jacques Cartier" (par chef, il faut comprendre tête).

Heureuse de ma découverte fortuite, je continue ma promenade à pied dans Saint-Malo. Je tombe sur le musée de la ville. Chic, une autre façon de me réchauffer et peut-être même de m'instruire, tout à la fois.

Le musée de la ville est situé dans le donjon du château construit au XVème siècle par Jean IV et Anne de Bretagne. C'était en fait une bastille érigée par les Bretons contre Saint-Malo. Cela sent déjà la discorde à plein nez: je me doutais aussi que j'allais apprendre quelque chose d'intéressant.

Le tour guidé du musée vient de commencer. Je rattrape le guide et quatre touristes français qui font également la visite. J'arrive juste à temps pour voir la maquette de la maison de Chateaubriand, qui se trouve, dit le guide, juste en face du musée.

Puis dans le donjon, d'étage en étage, je me réchauffe et je m'instruis. J'apprends, par exemple, que si la devise de Saint-Malo est "cave canem" (attention au chien) ce n'est pas en vain.

Depuis le plus haut moyen âge on se servait en effet, dans la Cité Corsaire, de chiens pour faire le guet. Il n'était guère prudent de se trouver dehors après le couvre-feu et de tomber face à face avec l'un de ces dogues, car, dit le guide: "ils faisaient bonne et dure patrouille...". Traduit en canadien, cela veut dire que les imprudents se faisaient manger tout ronds...

Puis c'est Jacques Cartier qui est à l'honneur dans une des salles. Je reconnais la maquette de la Grande Hermine, tandis que sous verre se trouvent des épaves de la Petite Hermine retrouvées dans la rivière Saint-Charles à Québec. Au mur est accrochés une toile qui dépeint Limoulou, le domaine ou résidait Jacques Cartier, près de Saint-Malo.

Le guide raconte encore que d'un de ses voyages au Canada, notre découvreur ramena les deux fils du chef indien Donnacona. Et qu'ils sont nombreux à Saint-Malo aujourd'hui, les descendants de ces deux Indiens. Décidément, même à 6,000 km de chez soi, notre histoire nous suit!

Dans une autre salle je fais la connaissance de Robert Surcouf, "le roi des corsaires" et la terreur des Anglais au XIXème siècle, dont l'un des faits de gloire a été d'avoir coulé le vaisseau anglais "Kent".

Tandis que son bateau sombrait, le commandant du Kent accusa Surcouf de se battre pour l'argent et non pour l'honneur. Mordant, Surcouf répondit: "Oui, monsieur, chacun se bat pour ce qu'il lui manque...".

Le mathématicien Maupertuis, le corsaire Duguay-Trouin étaient au XVIIIème siècle d'autres célèbres Malouins.

Maupertuis découvrit, grâce à de savants calculs, que le pôle était aplati. Il se rendit jusqu'en Laponie pour prouver l'exactitude de sa découverte.

Tandis que Duguay-Trouin, le corsaire le plus audacieux des règnes de Louis XIV et de Louis XV, après s'être rendu maître de Rio-de-Janeiro fut nommé "Lieutenant-Général des armées navales"... C'est là que je comprends bien la différence entre un corsaire et un pirate. Un corsaire se bat pour son pays, c'est un gentleman. Tandis qu'un pirate se bat pour son compte personnel, c'est un scélérat.

Tant d'histoire m'ouvre l'appétit. Je me cherche donc un restaurant. Bon de préférence, pour y manger des fruits de mer. Devant le marché au poisson j'en repère un qui est pimpant avec de jolis rideaux bonne femme, de lourdes portes vitrées au poignées de porcelaine.

Je commande une bisque de homard et un filet de saint-pierre (c'est un poisson) aux légumes. Très bon, comme d'habitude en France.

Soudain j'aperçois sous la table voisine une souris qui se dirige droit sur moi. Je ne fais qu'un bond et pousse un cri. Tous les autres convives me regardent comme si j'étais folle. Apparemment ils en avaient vu d'autres!

Je règle en vitesse, mais non sans dire au patron: "C'était bon, mais vous devriez quand même vous acheter un chat.".

Encore suffoquée par mon expérience, je me cherche une crêperie pour mon dessert dont la souris m'avait momentanément ôté le goût.

Tiens, en voilà une. Rideaux de cretonne cette fois. "La crêperie Sainte-Barbe" qu'elle s'appelle. Un nom à coucher dehors, mais l'endroit a l'air sympathique. Je m'aventure et commande des crêpes au beurre et au sucre.

Mes voisins de table sont deux Français qui en sont, de toute évidence, à leur deuxième bouteille de vin rouge. Ah oui, j'étais bel et bien en France!

Vue sur la vieille ville de Saint-Malo, à partir de ses remparts.
(Photo Monique Nuytemans)

Havre St-Pierre et la Minganie

Suite de la page 11

eventuels visiteurs des îles et de la côte négocient leur passage au bout du quai avec les propriétaires de bateaux.

Sur place, ni guide ni document explicatif ne permet de connaître, de comprendre et de respecter cette nature exceptionnelle et fragile. La Société historique du Havre Saint-Pierre a demandé la production d'une brochure explicative. Pour l'heure, seule une carte préparée par l'administration municipale fait office de guide.

"Nous avons l'intention de travailler à l'implantation d'un centre d'interprétation de l'archipel Mingan" annonce la Société historique dans un mémoire au ministre des Affaires culturelles. Bien conçu, un centre d'interprétation permettrait non seulement de renseigner et de faire comprendre, mais aussi d'éveiller la conscience des visiteurs et de prévenir des dommages à la faune, à la flore, aux rivages et aux falaises. Un tourisme de masse incontrôlée et insensible détruirait rapidement toutes les beautés des îles.

"L'archipel de Mingan constitue l'objectif de l'itinéraire de plusieurs de nos visiteurs" affirme le maire du Havre Saint-Pierre. Cela suppose d'ailleurs l'amélioration des facilités de transports, la présence de guide pour rendre ces visites enrichissantes, et l'aménagement de site pour répondre aux besoins sécuritaires et contrôler les allées et venues".

Le rapport de l'OPDQ contient déjà quelques suggestions. "Le rivage de ces îles offre en général peu d'obstacles à la marche et surtout, leur périmètre moyen étant de quatre milles, il est possible en général d'en faire le tour à pied en-dedans d'une journée"

Ces randonnées pourraient donner lieu à l'activité d'interprétation de la nature: reconnaissance des phénomènes géologiques et géomorphologiques, recherche des fossiles, visites des sites archéologiques, observation de la faune et de la flore, cueillette de coquillages, etc. Ces randonnées pourraient même donner lieu à des safari-photos.

"Le potentiel récréatif de ces îles serait facilement exploitable durant la saison estivale par exemple par un bateau faisant la navette entre ces îles et la côte à intervalles réguliers. Cela pourrait même devenir un jalon de la boucle touristique Côte-nord-Ile d'Anticosti-Gaspésie" peut-on lire dans le rapport de l'OPDQ.

Les Montagnais de Mingan, qui ont l'habitude de pêcher et de chasser dans les îles, n'en favorisent guère l'exploitation pour une fin quelconque mais ils s'accomoderaient d'une exploitation touristique si elle ne nuit pas aux périodes de grande chasse.

La saison touristique sur la côte nord ne dure qu'environ six à huit semaines ne justifierait pas en elle-même des investissements considérables en équipements. Mais en faisant appel à leur imagination et à leurs ressources propres, les gens de la côte pourraient bénéficier d'une exploitation touristique sans dommage à leur environnement et surtout sans les erreurs du seul autre arrondissement naturel du Québec, celui de Percé.

Par exemple, dans les restaurants, les menus devraient faire une large place aux produits de la coopérative de pêche des Montagnais, située à quelques milles de là. On pourrait aussi éviter les marchands de bricoles et autres souvenirs "made in Taiwan" en favorisant systématiquement les produits de l'artisanat local, montagnais et cayen. Les visiteurs ne se rendent jamais aux îles de Mingan pour manger des patates frites et acheter des poupées de Walt Disney...

En classant les îles arrondissement naturel, le ministère des Affaires culturelles a mis sur pied un comité interministériel décisionnel composé du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, du ministère des Richesses naturelles, du ministère des Terres et Forêts et de l'OPDQ. Avant toute chose, les gens de la Côte devront persuader le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche que la ville de Havre Saint-Pierre se trouve bel et bien dans le comté de Duplessis et non dans le comté de Saguenay comme le laisse croire la documentation officielle du MTCP. Nul doute que cela aiderait le comité à mieux situer le problème...

fiche technique

■ *Accès au Havre Saint-Pierre et à la Minganie:* par bateau, L'Agence maritime; par avion, Québecair, par la route 138, 450 milles au nord-est de Québec et 125 milles à l'est de Sept-Îles (environ 70 milles de route en terre).

■ *Hébergement:* deux hôtels: Hôtel du Havre (36 chambres) et Hôtel Petit-pas (17 chambres), un camping municipal avec 50 emplacements aménagés en 1979, une auberge de jeunesse. A quelques milles de là, à Longue Pointe de Mingan, trois petits hôtels offrent une vingtaine de chambres.

■ *Principaux attraits:* chasse, pêche, visites possibles de l'archipel après entente avec des propriétaires de bateaux.

altitude
Agence de voyage
2085 de Salaberry, Montréal, Qué H3M 1K6 (514) 332 1970
1233 de la Montagne, Montréal, Qué H3G 1Z2 (514) 866 4666

Visitez la "Terre des Tzars"
URSS et Europe de l'Est, 20 jours, un seul départ: 19 septembre
HONGRIE - RUSSIE - ROUMANIE
DÉPART GARANTI
Incluant: Avion, hôtels 1re classe et tous les repas $1,830 Occ. double

Accompagné de Montréal par
Catherine Boisseau
Pour la 15e année consécutive
Nous prenons déjà les enregistrements pour Noël et l'hiver
Réservez tôt.
Enregistrez-vous dès maintenant pour ces séjours ou pour tout autre programme.
Permis 13419429 — 1601

Gilbert Archambault, directeur général
Détenteur d'un permis du Québec
VOYAGES Nouvelle-France INC
101, PLACE CHARLES LEMOYNE, SUITE 206
LONGUEUIL, QUÉ. — J4K 2T3 (Face aux métro)
LONGUEUIL 463-1702 1-800-361-9737 MONTRÉAL 875-5043

l'Eurobalade
AIR CANADA
Paris à compter de $339
Les avantageux tarifs Noliprix*

en vigueur	Paris	Londres
jusqu'au 30 septembre	$359	$329 à $349**
du 1er octobre au 11 décembre	$339	$299

- aller-retour en classe économique, départ de Mirabel
- service 747 avec boutique hors-taxes, cinéma et musique
- dates de départ et de retour garanties
- horaire souple
- durée de séjour en vigueur toute l'année: de 14 à 60 jours

Hâtez-vous de réserver car le nombre de places est limité.
*Réservations au moins 30 jours à l'avance par un dépôt non-remboursable de $50; règlement du solde au plus tard 30 jours avant le départ; frais de $100 de pénalité à l'annulation moins de 30 jours avant le départ; taxes de transport aérien, n'excédant pas $8, en sus.
**Les tarifs vers Londres varient selon le jour du départ jusqu'au 30 septembre.
L'Eurobalade, à Paris et en Europe
A Mirabel, le départ se fait au son de la musique d'un troubadour. A bord, l'enchantement se continue: le menu a été renouvelé et de l'information touristique vous est offerte par le directeur de vol et son équipe. A l'aéroport Charles de Gaulle, vous êtes reçu par un agent d'accueil. De plus, en plein coeur de Paris, vous pouvez toujours compter sur le bureau touristique Eurobalade pour tous les services désirés.
Un voyage guidé ou en toute liberté
L'Eurobalade vous offre tous les services de voyage: du seul billet d'avion, tarif Noliprix ou excursion, aux réservations d'hôtels à prix abordables, situés au coeur de Paris ou en province, et jusqu'à des circuits guidés en Europe. Par exemple: 7 nuits à Paris à compter de $98 par personne; 3 nuits en province à compter de $33 par personne; une location de voiture à compter de $175 par semaine; les tarifs peuvent varier selon le taux de change.
Une balade à votre goût
Toutes les formules exclusives de vacances peuvent être combinées aux tarifs Noliprix ou excursion pour constituer des forfaits complets.
Profitez-en pour utiliser votre carte enRoute pour régler certains frais du voyage.
Faites appel à votre agent de voyage: il vous aidera à composer le projet de vacances qui conviendra à vos goûts et à vos besoins. Ou encore, communiquez avec Air Canada.
on y va! on y va!
AIR CANADA

VACANCES DE FIN D'ANNÉE
MAGNIFICO SUD AMERICA
Départ spécial de Noël accompagné par M. Rodolphe CHARTRAND
Visite de LIMA (4 jrs), de BUENOS AIRES (3 jrs) et séjour à RIO (6 jrs).
Départ: 23 décembre. Retour: 7 janvier.
PRIX: $1340.00 incluant avion aller-retour, transferts, logement en hôtel de 1ère classe, visites, taxes et services, petits déjeuners brésiliens à RIO.
ISRAËL ET ROME
Départ spécial pour passer **NOËL** en **TERRE SAINTE** et le Jour de l'An à **ROME**
Du 21 décembre au 4 janvier
PRIX: $1459.00 incluant avion aller-retour, transferts, logements en hôtels de 1ère classe, petits déjeuners à Rome, demi-pension en Israël, visites et excursions, taxe et services.
Pour toutes autres destinations "soleil" à la même période, il est grand temps de réserver votre place. Ne tardez pas !
voyages SELECT itée.
620 RUE CATHCART, SUITE 555
MONTREAL H3B 1M1 QUEBEC, CANADA
TÉL. (514) 866-3345 et 866-1083
IATA
Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 18h. Le jeudi jusqu'à 20 h.
Détenteur du Permis du Québec

L'Île-aux-Coudres

À la croisée du St-Laurent et des vagues touristiques

par
Paul Simier
collaboration spéciale

La pointe est de l'Île-aux-Coudres. (Photo Paul Simier)

Sur le traversier de Saint-Joseph de la Rive, à peine avez-vous eu le temps de vous procurer votre billet et de monter sur le pont, que déjà s'amorcent les manoeuvres d'accostage à l'Ile-aux-Coudres. C'est donc bien moins son isolement que sa nature propre qui confère à cette île son charme et son attrait. Il est vrai qu'une île, si proche soit-elle du continent, a toujours un caractère d'intimité et d'insolite qui en fait le succès sur le plan touristique. Monde aux horizons bien tranchés, l'Ile-aux-Coudres se trouve ainsi à la croisée des routes maritimes du Saint-Laurent et des vagues touristiques.

Quelque 16 milles de pourtour seulement. Mais l'île présente une configuration très diversifiée: de sa côte escarpée du Mouillage au nord, aux grèves plates et indolentes de la Baleine au sud, en passant par les pointes est et ouest qui abritent une multitude d'anses.

Mille huit cents personnes vivent là, l'hiver. Les hommes sont navigateurs, marins à bord des bateaux qui remontent le fleuve vers les grands lacs. Une activité bien réduite dès que s'annonce l'hiver et qui les fait rentrer sur l'île.

Les femmes s'adonnent à l'artisanat. On dit même que les plus beaux tissages de la province ont été exécutés là, sur l'île. Bien des artisanes du comté de Charlevoix sont nées sur l'Ile-aux-Coudres ou ont appris leur art d'une mère ou d'une grand-mère nées là-bas.

Couvertures, catalognes, nappes et serviettes figurent parmi les meilleurs créations dans le genre. Et l'artisane la plus connue et aussi la plus visitée de l'île, reste l'octogénaire Marie Tremblay, "l'héroïne du film de Pierre Perreault", comme on l'a baptisée sur les portraits que l'on vend d'elle, à son domicile.

Avec la croissance de l'activité touristique, la population double facilement, le temps de la saison. Les points de vente d'artisanat se sont multipliés aussi. Et à côté des créations de qualité — dans la pure tradition de l'île — ont surgi les plus insolites souvenirs - authentiques - de l'Ile-aux-Coudres...

Juin apporte donc ses premiers visiteurs, et la saison prend fin en septembre. Au mieux deux bons mois. Le passage entre Saint-Joseph de la Rive et le Mouillage s'effectue chaque heure, en saison, ce qui attire un important contingent de visiteurs d'une journée. Le temps d'effectuer le tour de l'île en auto, d'acheter un souvenir-authentique, peut-être de manger et puis s'en va.

Le vacancier, lui, a un autre profil. Le calme et la sérénité des lieux en font un havre de paix et de repos. L'Hôtel de la Roche Pleureuse reste le haut-lieu de l'accueil sur l'île. Premier hôtel, créé en 1930, il n'était au début qu'une petite auberge, lancée dans une maison de famille, avec pour toute main-d'oeuvre les membres mêmes de la maisonnée. De quoi accueillir une vingtaine de personnes. C'était le début du tourisme sur l'île. La patronne cuisinait elle-même. On se baignait dans le fleuve. Le succès allait grandissant. Il y a plus de vingt ans, on construisit la piscine "à l'eau de mer", pendant que chaque saison voyait apparaître de nouveaux motels. Et l'on a ainsi, depuis la création de l'Hôtel de la Roche Pleureuse, multiplié par dix la capacité d'accueil. Une clientèle d'âge mur, pour la moyenne, a un jour trouvé là sa quiétude au point de revenir régulièrement et de réserver un an d'avance. Une maison sûre où les vacances sont faites de grand repos dans un cadre magnifique et d'excellente table.

Et puis, les structures d'accueil sur l'île se sont, elles aussi, multipliées. L'île compte à présent cinq hôtels ou motels et trois ou quatre restaurants. On parle de restaurer les moulins à eau et à vent pour en faire des sites historiques et touristiques. Les chalets et autres résidences surgissent dans les plus beaux sites. Au bord des grèves de la côte nord de l'île, un chapelet de cabanons commence à s'égrener entre les eaux du fleuve et l'unique chemin, coupant ainsi l'accès du fleuve au public.

L'île a pris de la valeur. Pour les autres, en tout cas.

Les insulaires continuent, entre deux travaux de saison touristique, à faire un peu d'agriculture ou encore à travailler dans les tourbières du centre de leur île. Les femmes et les jeunes trouvent emploi dans les hôtels et restaurants, deux mois ou un peu plus.

Les paysages se transforment vite, aussi vite que grossissent les vagues de touristes. Un élu d'une municipalité de l'Ile d'Orléans, familier de l'Ile-aux-Coudres, sachant de quoi il parle quand il évoque les problèmes de protection des sites, a entrepris d'en discuter là-bas avec ses collègues. Parce que tout va finalement très vite. Alors on commence à parler de zonage, de construction, de dépôt d'ordures...

... pour que l'Ile-aux-Coudres reste un hâvre de paix, celui dont Jacques Cartier (qui en fut le premier touriste, un soir de septembre 1535) vantait la qualité du sol, la beauté et la variété des arbres dont en particulier les noisetiers ou coudriers.

L'Office national autrichien du tourisme vient de décerner sa plus haute récompense, la médaille d'honneur en or, à Mme Monique Nuytemans, journaliste à la pige et collaboratrice assidue des pages touristiques du DEVOIR. Ci-dessus M. Klaus Lukas, représentant de l'Office national autrichien du tourisme à Montréal, remet la médaille à Mme Nuytemans que les autorités autrichiennes ont jugée "une précieuse collaboratrice dans la promotion du tourisme en Autriche et du tourisme international en général".

VOYAGES EVASION inc.

Il nous fait plaisir de vous annoncer que nous avons retenu les services de Madame Sylviane Lynch Gomez au sein de notre Agence.
Son expérience comme hôtesse de l'air, agent de réservation ainsi que conseillère en voyage sont quelques unes des garanties qui sauront donner pleine satisfaction à sa présente et future clientèle.
Vous serez conquis par sa personnalité, son charme et sa haute compétence.
Elle vous attend donc, car elle est anxieuse de pouvoir vous venir en aide lors de votre prochaine Evasion.

240 Boul. des Laurentides
Laval, Québec. H7G 2T6
Tél.: 382-8092

COMMUNIQUÉ POUR LES PERSONNES DÉSIRANT VISITER L'EUROPE EN AUTOMOBILE

Les Canadiens désirant utiliser un véhicule automobile pendant leur séjour en France ont des privilèges, puisqu'ils peuvent bénéficier du régime "hors taxe" et de tarifs spéciaux en réservant leur véhicule avant leur départ.

A cet effet AIR FRANCE et EUROP AUTO vous offrent le plan "AUTO VACANCES 1978".
(véhicule neuf - immatriculation TT-KM illimité, assurance tous risques).

Pour des périodes de 21 jours à 6 mois
Toutes marques de véhicules

et avec Chrysler France
deux grandes voitures européennes
à mini prix

SIMCA 1307 S — CHRYSLER HORIZON

Distribution exclusive Europ Auto

Pour tous renseignements ou réservations: Votre agence de voyage est à votre disposition ou EUROP AUTO, 5193 Côte-des-Neiges, 735-3083

Permis 78 P.Q. 12580759-5004

FAITES-NOUS CONFIANCE

Incertitude monétaire...
Inflation...
Coût de la vie...

RIEN DE PLUS SÛR
QU'UN TOUR ORGANISÉ EN EUROPE EN 1978
mais pas n'importe quel tour...
AVEC LA GARANTIE DES VOYAGES MALAVOY
vous faites votre voyage
SANS AUCUN RISQUE FINANCIER

LES PROVINCES DE FRANCE
31 août au 22 septembre
Direction: Guy Joussemet
$1335 plus avion $596

GRÈCE — TURQUIE — YOUGOSLAVIE
7 au 30 septembre
Direction: Catherine Gauthier
DE $1568 à $1874, selon la cabine en croisière plus avion $684.

VOYAGES ANDRÉ MALAVOY INC.
1255, rue Université, suite 1220
Montréal H3B 3W9 — Tél.: 861-2485
Qui dit VOYAGES dit MALAVOY
Détenteur d'un permis du Québec

UNE AVENTURE AFRICAINE À SEULEMENT 6½ HEURES DE VOL DÉCOUVREZ LE

SENEGAL

LE PARADIS DES VACANCES COMPLÈTES

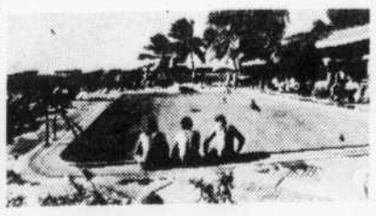

- Un climat tempéré à l'année longue • PARCS NATIONAUX
- PLAGES • PÊCHE EN HAUTE-MER • SPORTS
- L'Ile de Goree point de départ d'antan

À seulement 6½ heures de vol de New-York, il est maintenant possible de participer au Safari africain ou vous étendre sur les plus magnifiques plages du Sénégal ... paradis de l'Afrique.
Vol direct à Dakar, la fameuse cité cosmopolite, qui est un bijou des côtes de l'Atlantique. Vous pouvez prendre des excursions spéciales pour ce paradis de vacances complètes qu'est le Sénégal, une vraie aventure africaine.
Pour plus de détails, voyez votre agent de voyages ou postez ce coupon ci-dessous * De New-York par jet.

Bureau touristique du gouvernement du Sénégal
200 ave. du Parc, New-York, N.Y. 10017
J'aimerais recevoir plus de renseignements sur le Sénégal.
NOM .....
ADRESSE .....
VILLE ..... PROV. ..... CODE ..... LD 18-8-78

Freeport en été
c'est quelques degrés de plus
et $186.* de moins.

Pourquoi attendre l'hiver pour aller dans les Bahamas la grande Bahama. En été c'est le plus grand terrain de jeux, avec des plages de sable blanc et fin, des eaux cristallines, un ciel bleu, une vie nocturne époustouflante, des terrains de golf et des douzaines de tennis, et des casinos somptueux. La différence est de quelques degrés, mais beaucoup moins d'argent.

CASTAWAYS — 7 nuits à partir de $229*
Départs tous les samedis après-midi du 22 avril au 9 décembre. Situé au coeur des activités de Freeport, tous près du Bazar International et du Casino, cet hôtel de 150 chambres est le lieu idéal pour passer des vacances économiques. Les chambres climatisées ont deux lits doubles, baignoire et douche. Les studios offrent en plus une cuisinette entièrement équipée, avec réfrigérateur et cuisinière.

SILVER SANDS — 7 nuits à partir de $289
Situé à 200 verges seulement de la plage, et 10 minutes en taxi du célèbre Bazar International, ces 144 studios sont joliment disposés sur quatre étages. Ces studios climatisés ont un balcon ou patio, baignoire et douche, une cuisine équipée et un bar.

HOLIDAY INN — 7 nuits à partir de $299
Magnifique hôtel de 500 chambres sur la plage de sable blanc de 1,400 pieds de Lucaya, le Holiday Inn est situé à 10 minutes du centre El Casino et du centre commercial International Bazar. Les chambres climatisées (avec réglage individuel) ont des lits doubles et une salle de bains avec baignoire et douche. Vous pouvez profiter d'un programme intéressant d'activités quotidiennes.

*Les prix varient selon l'hôtel et les dates de départs choisis et sont applicables pour chaque personne d'un groupe de deux partageant la même chambre. Voyez votre agent de voyages pour les détails. Certains départs ou hôtels peuvent n'être plus disponibles au moment de la réservation. Consultez le magazine Sunflight Printemps - Eté 1978 pour les clause et conditions de ces voyages. Votre agent vous fournira une copie gratuite. Les services de Eastern Provincial Airways seront utilisés. Détenteur d'un permis du Québec

Voyagez Sunflight®
Le numéro I de vacances-soleil.

PLAZA ST-HUBERT — 911 est, rue Beaubien, Métro Beaubien — 273-7755
CENTRE LACHUTE — 505 Chemin Béthanie, Lachute — 562-3788
CARREFOUR MT-ROYAL — 4454, rue St-Denis, Métro Mont-Royal — 845-8225
CENTRE LAVAL — Autoroute 15 — sortie 8, Bureau extérieur - Stationnement — 687-0880 - 688-5310

VOYAGES TRAVELAIDE

CENTRE-VILLE — 1010, Ste-Catherine ouest, Métro Peel — 861-7272
LES GALERIES NORMANDIE — 2634, rue de Salaberry — 331-9971
PLACE PORTOBELLO — 7350, boul. Taschereau, Brossard — 672-5353
PLACE LONGUEUIL — 1, Place Longueuil, Longueuil — 679-3777

Le lac Champlain en vraie goélette

par
Guy Deshaies

Le lac Champlain à la voile, au gré du vent, sur une goélette franche sans moteur durant une semaine sur les traces de Samuel de Champlain et des affrontements maritimes franco-britanniques, sur des eaux non polluées entourées des Adirondaks d'un côté et des montagnes Vertes de l'autre, voilà ce que propose le Dr Kempton Webb, professeur de geographie à l'université de Colombia.

Tout simplement parce que le Dr Webb a été emballé un jour par les beautés du lac Champlain et par celles, non moins attirantes de la goélette a deux mâts Richard Robins, construite en 1902 dans le Maine pour la pêche aux huitres.

Son projet d'organiser des excursions sur le lac Champlain en goélette authentique, sans moteur, avec voile de toile et drisses de manille en cuisant le pain et les "muffins" tous les matins dans le vieux four du bord a mis deux années à se réaliser. Cet été, pour la première fois, la Richards Robins a entrepris sa nouvelle carrière sur le lac et jusqu'à présent un seul Canadien s'est trouvé parmi la clientèle du Dr Webb qui le déplore étant donné la proximité de Burlington, au Vermont, ou le bateau largue les amarres tous les lundis matin pour revenir le samedi suivant. D'autant plus que le lac Champlain est une sorte de paradis pour la voile avec ses vents réguliers, ses eaux profondes partout, ses baies fermées inhabitées et il représente un lieu historique aussi canadien, pour ne pas dire français qu'américain.

Etant donné que la saison du Richard Robbins ne se termine qu'au 21 octobre le Dr Webb, toujours souriant malgré les $100,000 investis, a déclaré au DEVOIR qu'il souhaitait franchement que plusieurs citoyens d'outre-frontière viendraient apprécier les beautés de l'automne sur les eaux du lac Champlain a la maniere du 19e siècle cette année.

Du point de vue pratique disons que le navire a une longueur hors tout de 80 pieds et un pont de 58 pieds avec un bau (largeur) de 18 pieds. Les deux mâts portent des voiles carrées en plus des focs de toile et le bateau remorque une petite embarcation à moteur diesel qui, en cas d'acalmie prolongee, peut tirer le voilier. La cabine intérieure a été complètement réaménagée en six cabines doubles, quatre couchettes avant simples et deux couchettes simples dans le quartier occupé par les quatre membres d'équipage dirigés par le capitaine Neal Parker diplomé du US Coast Guard malgré ses 22 ans. De sorte que la goélette peut recevoir 18 passagers.

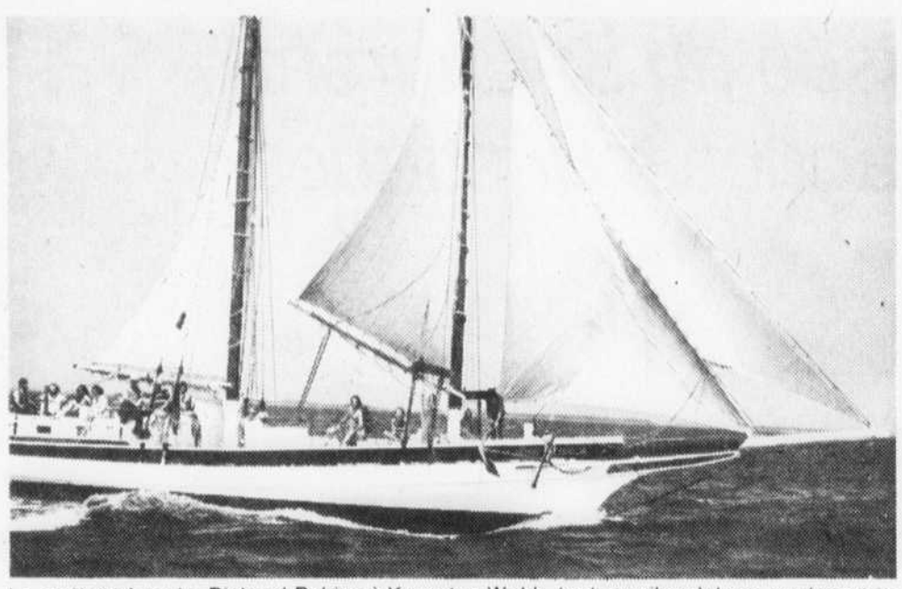

La goélette franche Richard Robins à Kempton Webb, toutes voiles dehors, sur les eaux du magnifique lac Champlain.

La liberté est totale à bord mais on décourage l'usage de la radio en obligeant ceux qui apportent un petit poste de radio à avoir des écouteurs pour ne pas déranger les autres. Il n'y a pas de télévision à bord mais les cabines ont l'éclairage électrique. Chacun peut aider à la manoeuvre sous les conseils de l'équipage. Il n'y a pas de circuit précis et le bateau va où le vent le pousse.

On peut se baigner lors des arrêts dans les petites baies, faire de la photo, aller au bord de temps à autres pour visiter les lieux d'intérêts. Le Dr Webb veut que ses croisières se fassent sous l'empire de l'amitié, la cordialité et le repos.

Il y a un stationnement au quai Perkins à Burlington ou le bateau lève l'ancre. On peut monter à bord après 17 h le dimanche.

Les enfants de moins de 15 ans ne sont pas admis et le prix est uniforme pour la semaine de croisière c'est-à-dire $265 par personne. Cela comprend les trois repas préparés à bord par le cuisinier, les draps, couvertures, etc. Il y a une glacière pour l'usage des passagers qui apportent des boissons alcooliques.

Pour renseignements et réservations: Champlain Windjammer Co, Box 195, Vergennes, VT 05491, telephone 802-759-2411

Monastères autrichiens

ST-FLORIAN (PC) — Trois des plus célèbres monastères autrichiens sont ouverts aux visiteurs, et la visite comprend une courte croisière sur le Danube, à partir de Linz ou de Vienne.

Un vol de Swissair part régulièrement de Toronto ou de Montréal vers Linz, et de là on peut se rendre en automobile jusqu'à l'abbaye des Augustins de St-Florian, à 80 kilomètres de la ville. Un train part également le matin de Linz pour se rendre à l'abbaye bénédictine de Mel, sur le Danube.

Ces deux abbayes de style baroque sont considérées comme parmi les plus belles du genre. Après une visite de trois heures, on peut prendre un bateau à vapeur pour rentrer à Vienne. De cette ville, il n'y a que 13 kilomètres pour se rendre à l'abbaye augustine de Klosterneuburg.

Ces trois abbayes ont été bâties dans le style gothique au Moyen-Age, alors qu'elles représentaient une force considérable dans la région. Elles étaient extrêmement riches, et tiraient leurs revenus de leurs vignes, ainsi que des dons des pèlerins et des générosités royales.

Par la suite, quand les abbayes originales furent détruites par les incendies ou autres catastrophes, on les reconstruisit dans le style baroque grandiose, et on y ajoute des ailes magnifiquement décorées pour y loger l'empereur, lors de ses visites.

L'abbaye de Melk est située sur une étroite élévation qui domine la ville; on en trouve mention pour la première fois dans un document officiel qui date de l'an 831. Le monastère fut fortifié au 14ème siècle et résista aux révoltes des paysans et aux attaques des Hongrois et des Turcs.

Finalement l'ancien édifice fut démoli et remplacé par le magnifique monastère baroque actuel, construit sur une période de 16 ans, de 1702 à 1718. L'architecte en fut le célèbre Jakob Prendtuer, qui contribua également à la construction de l'abbaye actuelle de St-Florian.

Le monastère de Melk est construit autour d'une série de cours intérieures, et il comprend une église, une école, les logements des moines et une très longue aile dans laquelle se trouve la célèbre bibliothèque et les appartements impériaux.

La bibliothèque contient plus de 80,000 livres et 2,000 manuscrits, dont un date du neuvième siècle. Le plafond en a été achevé en 1733.

Cape Cod: le temps retrouvé

par
Chantal Sauriol
collaboration spéciale

Les charmes de Cape Cod ne sont plus à vanter. Il y a au moins une décennie que les Québécois y vont chaque été, dès le début juin jusqu'à la Fête du Travail. En couple, en famille, en bande joyeuse, on s'éparpille sur les plages, on fait tout ce qui peut se faire quand il y a le soleil et la mer pas très loin. Donc, point de dépaysement ici, ni de sentiment d'étrangeté qui survit au premier séjour.

Et pourtant... pourtant! On se prend à rêver, à la sortie de Boston, on cherche d'abord ce qui nous a ému quand on a vu la première fois s'égrener les noms de Plymouth, Barnstable, Sandwich. Mais d'où nous vient cette impression de "déjà lu" devant les plaques commémoratives des cimetières joliment fleuris" Et l'on se souvient: ah! Miss Curotte, vous ne pouviez pas savoir, quand vous vous lanciez dans l'histoire du Mayflower, pour récompenser les petites filles que nous étions d'avoir, sans trop bâiller, écouté la 6e leçon de "John and Mary", que 15 ans plus tard, en pédalant sur la piste du Beach Forest, les pages d'histoire de vos cours d'anglais seraient si présentes.

Bien sûr, tous les visiteurs du Cape Cod n'ont pas ces réminiscences: on est beaucoup plus près, à Provincetown, d'un type de villégiature que la Côte d'Azur rendit célèbre il y a 20 ans: foule bigarrée et bruyante, rues encombrées ou s'alignent les commerces et les restaurants de tous genres, terrasses où l'on se montre et où l'on va voir. Après tout, quand on a parcouru toute la piste cyclable du Beach Forest (environ 7 milles), que l'on s'est baigné quelques heures à la plage d'Herring Cove, on préfère siroter un Pina Colada ou une Aqua de coco (fameux) au Cafe Blaze que visiter des musées, même petits. On se réserve ces sorties pour les jours de pluie, et à ce moment-là, oui peut-être, on s'intéressera à l'histoire des Pilgrims.

Venus d'Angleterre en 1620, ces pèlerins furent à l'origine du peuplement de toute cette partie de la côte est des Etats-Unis (la Nouvelle-Angleterre). Leur bateau, le célèbre Mayflower – tiens, on trouve beaucoup de magasins "Antiques" qui portent ce nom à Cape Cod — avait pour capitaine un certain Christopher Jones, dont la légende a fait un valeureux marin. C'était le moment le plus palpitant de toute la bande sonore: Miss Curotte, vous étiez bon professeur, vous saviez que l'on était impressionné par le fracas du débarquement et les cris "the landing of the Pilgrims!" Accompagnées de vos commentaires sur ces puritains partis de Southampton, qui rédigerent pendant la traversée un manifeste de leurs principes, le "Mayflower Compact", ces anecdotes sont restées bien vivantes parce qu'on les retrouve dans un paysage et une atmosphère qui incitent aux balades et aux découvertes.

Tous les chemins de Cape Cod ne mènent pas à Provincetown, d'autres charmants endroits attirent le promeneur en vacances. Entre la foule du pittoresque petit village et le calme qui règne à East Sandwich, on hésitera peut-être, soit que l'on veuille se reposer, façon villa-tout-confort-à-500 pieds-de-la-mer qu'on louera avec des amis pour passer l'été, soit que l'on veut un peu plus d'imprévu, et alors on campera pas très loin de Truro ou de Chatham, et on n'oubliera pas sa bicyclette. Depuis quelque temps, il faut réserver sa place au camping, alors que les "Guest House" affichent "Vacancy" et offrent des tarifs vraiment abordables. Dans les deux cas, il faudra se nourrir soi-même et on ne saurait alors répartir trop précautionneusement ses choix entre les restaurants et la popote. A Hyannis (8 milles de Sandwich) pas de problème: c'est un des points importants du Cape Cod, on y trouve toutes les facilités des grandes villes, et aussi les inconvénients: tapage des centres commerciaux, bouchons aux abords des grand'routes, surtout les fins de semaines.

Tout cela n'empêchera pas le touriste d'apprecier sa visite au "Dolls House" à East Sandwich, ou des poupées habillées en costume d'époque représentent des figures célèbres de plusieurs continents. Et s'il veut pousser son excursion jusqu'à Woods Hole, il s'embarquera sur le traversier menant à Martha's Vineyard et là encore, il sera tout heureux d'avoir sa bicyclette, car c'est la meilleure façon de visiter toute l'île, de Edgartown jusqu'à Gay Head. Mais s'il a laissé l'essentiel de ses pénates à Provincetown, il y retournera aussi pour se délecter d'un Calzone (chausson-pizza: pure merveille) au Grand Central Café, 5 Masonic Place, et il se promènera un peu dans les boutiques, où, voisinant avec mille et une horreurs, on trouve toujours, en cherchant bien, le petit quelque chose qui fera qu'en racontant son séjour à Cape Cod, un petit peu de nostalgie lui viendra, même s'il n'a pas connu Miss Curotte.

Visitez l'Europe, avec SETA VOYAGES
EN... AUTOMOBILE
ou EUROCAMPER-TOURMOBILE
Achetez ou louez une automobile neuve, hors taxes
Renault — VW — Citroën
Fiat — Simca — Peugeot
Volvo — Micro-bus — etc...
Kilométrage illimité
Assurance internationale
Permis de conduire international ici
Réservations billets: Bateau - Avion
ITINÉRAIRES routiers gratuits
PLAN VACANCES COMBINÉ AIR-AUTO
BILLETS AVION TOUTES DESTINATIONS
DEPUIS 20 ans au service des voyageurs
SERVICE EUROPÉEN DE TOURISME AUTOMOBILE
1176, rue DRUMMOND, MTL — 861-0200
"Touring Club de France"
Permis no 1386825 2-0280

Pour tous vos voyages
• Vacances
• Affaires
• Etudes
• Congrès
Quelle que soit la destination :
Europe
Asie
Amérique
Afrique
Antilles, etc
SUCCURSALES À SHERBROOKE DRUMMONDVILLE VICTORIAVILLE
Consultez-nous :
1456, rue CRESCENT
Montréal
288-5193
Agence autorisée et exclusive des Diplômés de l'Université de Montréal
Voyages ESCAPADE Montreal Ltee

VISITEZ L'EUROPE EN AUTOCAR
avec un des nombreux circuits du
TOURISME FRANÇAIS
•Tour de France ..... 22 jrs: $1.350
•France-Italie-Suisse ..... 23 jrs: $1.580
•Espagne-Maroc-Portugal ..... 24 jrs: $1.160
•Tchécoslovaquie-Autriche-Hongrie ..... 15 jrs: $1.184
•Angleterre-Belgique-Hollande ..... 18 jrs: $1.300
•Paris-Moscou ..... 26 jrs: $1.767
•Espagne Sud-Portugal ..... 16 jrs: $ 896
TRANSPORT AÉRIEN EN SUS
GRÈCE 1978
2 sem. à partir de: excursions: $937 U.S. transport aérien: $522 Can.
3 sem. à partir de: excursions: $1.233 U.S. transport aérien: $522 Can.
Avec une croisière de 7 jours dans les îles grecques et en Turquie à bord de l'AQUARIUS
MAROC
Les villes impériales et les Mille et une Kasbahs
2 sem. 3 choix possibles ..... à partir de $575
3 sém. 2 choix possibles ..... à partir de $820
Important: transport aérien en sus à partir de: $339
VOYAGES GROUPES ACCOMPAGNÉS DE MONTRÉAL
MOYEN-ORIENT
19 oct. au 10 nov. — 22 jours
ÉGYPTE-JORDANIE—ISRAËL
Arr. terrestres: U.S. $1,485
Billet d'avion: Can. $ 844
EXTRÊME-ORIENT
du 2 au 25 nov. — 23 jours
JAPON/HONG KONG/BALI/SINGAPOUR/THAÏLANDE/PHILIPPINES/HAWAII
Arr. terrestres: U.S. $1,388.
Billet d'avion: Can. $1,409.
VOYAGE CULTUREL EN FRANCE
5 au 27 oct. — 22 jours — $1,890 can.
Paris (Chartres et Versailles) / Vichy (Nevers) / Lyon / La Salette / Nice (Monte-Carlo) / Marseille / Nîmes / Lourdes / Bordeaux / La Rochelle / Saint-Laurent-sur-Sèvre / Nantes / Pontchâteau / Saint-Malo / Mont-Saint-Michel / Tours / Paris.
Directeur du voyage: Henri M. Guindon, s.m.m.
LES VOYAGES HONE
Nous sommes au service des Canadiens français depuis plus de 65 ans.
1460, AV. UNION — TÉL.: 845-8221
Montréal H3A 2B8
le métro à notre porte — station McGill/Union
Bureau ouvert tous les jours de 8.30 à 18h.
Le jeudi jusqu'à 21h.
Fermé le samedi en juillet et août
DÉTENTEUR D'UN PERMIS DU QUÉBEC-1978

POUR VOTRE VOYAGE UN APPEL SUFFIT
653-7264
Consultez gratuitement nos experts
VOYAGES JEAN JUAN
Détenteur d'un permis au Québec
1011, ROUTE DE L'EGLISE, STE-FOY

HIVER 77-79
Club Mediterranée

	1 sem. à partir de	2 sem. à partir de
PARADISE ISLAND	$645 *	$1090 *
LA CARAVELLE	$760 *	$11.85 *
FORT ROYAL	$760 *	$1185 *
LES BOUCANIERS	$760 *	$1185 *
CANCUN	$680 *	$1140 *
PLAYA BLANCA	$680 *	$1140 *

*Prix plus bas pour l'automne, pourquoi ne pas en profiter...
Vacances SkyLark

	1 sem. à partir de	1 sem. de séjour à partir de
CROISIÈRES S/BRITANIS	$549*	+ $160* (Puerto Rico)
MARDI GRAS OU CARNIVALE	$569*	+ $190* (Miami)
SUN PRINCESS	$839*	+ $220* (Puerto Rico)
DANS LES ÎLES	1 sem. à partir de	2 sem. à partir de
JAMAÏQUE	$389*	$549*
OUERTO VALLARTA	$399*	$499*
ACAPULCO	$499*	$709*
ACAPULCO/IXTAPA	(Séjour combiné)	$549*

* Les prix sont minimums et sujets à l'approbation gouvernementale.
AGENCE DE VOYAGES ATLAS
1821 EST, RUE SHERBROOKE
MONTRÉAL H2K 1B4
TÉL.: 527-8881
(PERMIS PROVINCIAL)

SUEZ
MOTEL
FACE À L'OCÉAN
182ième rue
MIAMI BEACH, FLA. 33154
SPÉCIAL D'ÉTÉ
7 JRS - 7 NUITS
1 À 4 PERSONNES
DE $98.00 À $162
par chambre, par semaine
suivant la chambre
24 avril au 18 déc.
le prix inclut
GRATUIT
* Tennis sur place
* Une partie de golf gratuite - terrain tout près - adultes
* Une admission au Calder Race Course - adultes
* Cocktail gratuit
* Saucissons gratuits
2 piscines et piscine spéciale pour enfants - plage privée loisirs organisés - Club de nuit Restaurants - face à l'océan
Bob Lucas — Prop.-gérant
FRAIS VIRÉS 947-6748
VOYEZ VOTRE AGENT DE VOYAGES
Telex no. 51-8883

... VU LA FORTE DEMANDE
NOUS PROLONGEONS NOTRE OFFRE DE
Chèques de Voyages
SANS FRAIS
de commission jusqu'à la fin d'août 1978
Profitez de cette offre d'épargne unique sur vos dépenses de voyages, tout en bénéficiant des avantages que vous apporteront les chèques de voyages quel que soit le montant convenant à vos besoins.
Deak Canada Limitée vous offre ces chèques de voyages sans frais sur chacune des devises suivantes.
Dollars Canadiens
Dollars Américains
Livres Anglaises
Yens Japonais
Francs Français
Francs Suisses
Dollars Australiens
Dollars de Hong-Kong
Peseta Espagnol
Guilders Hollandais
Escudos Portugais
Marks Allemands
Deak Canada Ltée
1155 Sherbrooke Ouest, Métro Peel
Montréal, Tél. 285-1307
Ouvert, du Lundi au Vendredi de 9h à 17h.
Le Samedi de 10h à 14h.

TOTAL VOYAGES
427, EST, BOUL HENRI-BOURASSA
(coin Saint-Denis)
381-8013
Détenteur d'un permis du Québec

	une semaine	2 semaines
MIAMI: Avion-voiture-hôtel	235	299
DISNEY-WORLD: Avion-voiture-hôtel (groupe de 4)	244	289
ST. PETE / SHERATON HÔTEL - Avion-Transferts-Hôtels, petit déjeuner	229	309

VOYAGE EN TERRE SAINTE
16 sept. au 7 octobre '78
Le Caire, Louxon, Assouan-Excursion facultative à Abou Simbel, Amman, Jérusalem, Tel Aviv, Athènes, 2 repas par jour sauf Amsterdam, 3 repas à Louxon + Assouan, guide expérimenté: Tout inclus de Montréal $1940.
L'EUROPE À LA PORTÉE DE TOUS
au départ de Londres, circuit en autocar accompagné: LA BELGIQUE — LE LIECHTENSTEIN — LA FRANCE — LA SUISSE — L'AUTRICHE — L'ITALIE, voyage de 2 semaines, incluant le transport aérien Montréal-Londres, 3 nuits à Londres, 11 ou 12 nuits en voyage, hôtel de classe touriste, 3 repas par jour, (à Londres et Paris, petit déjeuner seulement)
VOYAGE DE 15 JOURS, TOUT INCLUS DE MONTRÉAL $799
VOYAGE DE 3 SEMAINES $949
RÉSERVEZ DÈS MAINTENANT — CONFIRMATION INSTANTANÉE

Intourist
АЭРОФЛОТ
VOYAGEZ AVEC QUÉBEC/URSS EN 1978
ASIE CENTRALE ET CAUCASE:
Moscou, Léningrad — Everan — Tbilissi — Sochi — Tashkent — Bukhara — Samarkand
Départ 7 sept. — retour 28 sept. $1435.00
PANORAMA DE L'URSS
Moscou — Leningrad — Kiev — Yalta
Départ 18 sept. — retour 2 oct. $1099.00
ASIE EXOTIQUE ET SIBÉRIE
Moscou, Léningrad — Doushanbe — Samarkande — Tashkent — Alma Ata — Irkutsk — Bratsk
Départ 18 sept. — retour 9 oct. $1399.00
EUROPE DE L'EST
URSS (Léningrad, Moscou)
ROUMANIE (Bucharest, Brasov et Sinaia)
TCHÉCOSLOVAQUIE (Prague et les environs)
HONGRIE (Budapest et les environs)
Départ 18 sept. — retour 5 oct. $1599.00
LE PRIX COMPREND: Tous les transports aériens via Aéroflot et vers Montréal. Hôtels de première classe, lits jumeaux, 3 repas par jour, visites tous les jours, les transferts, 2 billets de théâtre, gala spécial et dîner de folklore.
PERMIS DU QUÉBEC
LA SOCIÉTÉ CULTURELLE QUÉBEC/URSS INC.
4570, RUE SAINT-DENIS, MONTRÉAL 845-5778 OU 845-4945

MEILLEUR FILM DE L'ANNEE

On sourit, on rit, on rigole, on s'étourdit en voyant Annie Hall!

POUR TOUS

WOODY ALLEN DIANE KEATON

ANNIE HALL"

le DAUPHIN 2

VERSION FRANÇAISE

BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060

Sem.: 7.20 - 9.30. Sam.-Dim.: 1.10 - 3.10 - 5.10 - 7.20 - 9.30.

Grand Prix de la Presse au Festival du Film d'Humour à Chamrousse, France, 1978.

14 ANS

l'eau chaude l'eau frette

C'EST TOUTE UNE FÊTE!

Un film d'André Forcier

avec Jean Lapointe

Sophie Clément et Jean-Pierre Bergeron

AUX 2 CINÉMAS!

RIVOLI 1

ST-DENIS ET BELANGER 277-3125

RIVOLI: 1.00, 2.40, 4.20, 6.00, 7.40, 9.20.

LAVAL 4

CENTRE LAVAL 688-7776

LAVAL: SAM.-DIM.: 1.25, 3.20, 5.20, 7.15, 9.15. SEM.: 7.15, 9.15.

SEM.: 7.30, 9.30.
SAM.: 5.30, 7.30, 10.00
DIM.: 1.30, 5.30 7.30, 9.30

Elysée 1

35 MILTON / 842-6053

POUR TOUS

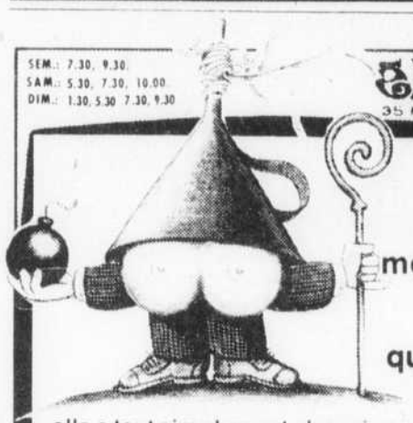

"La monstruosité est quotidienne; elle a tout simplement changé son allure trop voyante pour des habits de rêve et des apparences de respectabilité..." Ettore Scola, Dino Risi, Mario Monicelli

"Monstrueusement drôles... Douze sketches écrits, réalisés et interprétés avecce sens et ce goût de satire qui font de la comédie à l'italienne un spectacle brillant..." France Soir

"Une suite de douze tableaux fignolés par trois réalisateurs monstrueux de talent... C'est un coup de génie, il faut le voir pour le croire..." Figaro

"Une observation précise de la vie contemporaine et des "monstres" qui nous entourent et... nous ressemblent..." Nouvelles Litteraires

Un film à sketches de

ETTORE SCOLA / DINO RISI / MARIO MONICELLI

LES NOUVEAUX MONSTRES

SEM.: 7.30 - 9.30. SAM.: 5.30 - 7.30 - 10.00.
DIM.: 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30

elysée 2

Drôle, émouvant, un vrai tour de force... N.Y. Times
Un film qui réflète la vie....
la vie de tous et de chacun.... San Francisco Times

POUR TOUS

un film de JAMES IVORY

Roseland

version originale sous-titres français

GERALDINE CHAPLIN · JOAN COPELAND

un film de LOUIS MALLE

18 ANS Adultes

La Petite

Un monde adulte vu par les yeux d'un enfant!

aussi

GERARD DEPARDIEU · CAROLE LAURE · PATRICK DEWAERE

un film écrit et réalisé par BERTRAND BLIER

PREPAREZ VOS MOUCHOIRS

PETITE SEM.: 9.30h

MOUCHOIRS SEM. 7.30h.

Cinéma 7e art 722-0302 3180 rue BELANGER

FESTIVAL ORFORD 1978

Centre d'Art d'Orford JMC

vendredi 18 août à 20h30:
Le mime CLAUDE ST-DENIS et la classe de pantomime du Centre d'Art d'Orford.
$5.00
$3.00 (étudiants)

samedi 19 août à 16h00:
Concert à l'abbaye Saint-Benoit du Lac: Académie de musique baroque $3.00

samedi 19 août à 20h30:
Concert de clôture du Festival Orford 1978; GALA SCHUBERT avec Lois Marsh, soprano, Marcel St-Jacques, flûte, James Campbell, clarinette, Philippe Muller, violoncelle, Claude Savard, piano, John York, piano et Heather Toews, piano
$7.00
$5.00 (étudiants)

RÉSERVATIONS: (819) 843-3981 et 861-0210 ligne directe Montréal-Magog Sortie 118 de l'autoroute des Cantons de l'Est.

LA SALLE À DÎNER EST OUVERTE LE SAMEDI À PARTIR DE 18h00.

UN CHEF D'ŒUVRE NOMME "FEMME" ET SIGNE AGNES VARDA

POUR TOUS

On ne naît pas femme... On le devient. Simone de Beauvoir

un film de agnès varda

l'une chante l'autre pas

2e sem.

Couleur

THERESE LIOTARD • VALERIE MAIRESSE

st-denis 3

1590 RUE ST-DENIS 845-3222

12:15 - 2:25 - 4:35
6:45 - 8:55

La Guerre des Sexes éclate dans un film Féroce et Amusant!

18 ANS Adultes

Vers un destin insolite sur les flots bleus de l'été

3e mois

cinéma complexe desjardins

SALLE 4 288-3141

Un film de LINA WERTMULLER
GIANCARLO GIANNINI
MARIANGELA MELATO

ENFIN DE RETOUR

18 ANS

Emmanuelle

le plus beau film érotique jamais présenté

4e sem.

cinéma complexe desjardins

SALLE 3 288-3141

Trois séminaires dans le cadre du Festival des films du monde

par Jean-Pierre Tadros

Un festival international de films, malgré toutes les vedettes et autres personnalités qu'il peut attirer ne serait pas véritablement un festival si l'on ne remuait pas quelques grands problèmes. Le Festival des films du monde, qui se tiendra à Montréal du 25 août au 3 septembre, ne manquera pas à la règle, et avec ses soixante-dix films au programme, offrira trois séminaires à ses invités et au public montréalais.

Ces séminaires seront présentés conjointement par l'Institut cinématographique du Canada et le Festival des Films du Monde. Le choix des sujets et des invités revient au premier de ces deux organismes. Et on y traitera, nous dit-on, de sujets qui intéressent au plus haut point l'industrie cinématographique, soit la production indépendante aux États-Unis, les coproductions entre le Canada et les autres pays, et enfin, la place du cinéma dans les communications et l'audio-visuel de demain.

MM. Harry Gulkin et Pierre David, respectivement président et vice-président de l'Institut cinématographique du Canada ont été chargés de mettre sur pied ces séminaires. Et M. George Ritter, directeur exécutif de l'Institut, s'assure de son exécution matérielle.

Le séminaire qui traitera du "cinéma et de l'audio-visuel de demain" regroupera des personnalités du monde des communications. Le panel comprendra en effet: Colin Watson, vice-président de la Canadian Cablesystems, Toronto; Moses Znaimer, président de City-TV, Toronto; Gordon Thompson, du Groupe d'études en Communications de Belle (recherche) au ministère des Communications, Ottawa; Arnold Huberman, vice-président (Acquisitions) de Home Box Office, New York; Phillip Feldman, président et chef de la direction de First Artists Production, Los Angeles; Guy Fournier, président des Productions du Verseau, Montréal. Ce panel sera animé par Pierre David.

Un autre panel traitera de la production indépendante aux Etats-Unis. Il sera animé par deux producteurs canadiens, membres de l'Institut Cinématographique du Canada, Claude Héroux et Budge Crawley. Les invités seront: Julie et Roger Corman, de New World Pictures Inc.; Jeannine Di Somma, de Brut Productions; Phillip Feldman, de First Artists Productions; et Max Youngstein, d'Exprodico.

Les coproductions entre le Canada et les pays avec lesquels existent des traités de coproduction, seront discutées lors du troisième séminaire, animé par Harry Gulkin, producteur canadien (*Lies My Father Told Me, Two Solitudes*). Les panelistes seront: Mario Cecchi Gori, président de l'Association des cinémas d'Etat (Italie); Martin Schute de Norland Films Limited et membre du Comité anglo-canadien des coproductions; Xavier Gélin, Productions de la Guéville (Paris, France); René Thévenet, président exécutif de l'Association Française des Producteurs; Docteur Alexander Grueter, président de l'Association des Producteurs d'Allemagne; David Perlmutter, président de la Canadian Association of Motion Picture Producers; Denis Héroux, président de l'Association des Producteurs de Films du Québec; Me Joseph Beaubien, avocat qui a travaillé à plusieurs traités existant entre le Canada et d'autres pays; et Michael McCabe, directeur exécutif de la Société de développement de l'Industrie cinématographique canadienne (SDICC).

Le séminaire sur les coproductions aura lieu samedi, le 26 août, de 10 h à 12. Celui sur la production indépendante aux États-Unis aura lieu également samedi le 26 août, mais de 14 h 30 à 17 h 30. Enfin, le séminaire sur "le cinéma et l'audio-visuel de demain" aura lieu dimanche le 27 août, de 14 h à 18 h.

Ces séminaires seront tenus au Centre de l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale, 1000 rue Sherbrooke ouest à Montréal. Ils seront ouverts aux invités du Festival des Films du Monde, aux professionnels du cinéma et au public.

La Poudrière

Napoléon revient à Ste-Hélène

"L'HOMME DU DESTIN"

une comédie de GEORGE BERNARD SHAW

mis en scène: JEAN SALVY

décors: Denis Rousseau
direction artistique: Jeanine Beaubien

RITA LAFONTAINE
GHYSLAIN TREMBLAY
CLAUDE GAI
PAUL SAVOIE

mar. à ven. 7 p.m.

(durée 1½ hr.)

Les prix spéciaux

Etudiants, Âge d'Or et les Groupes

Billets: Hôtel Sheraton Mt-Royal, ch. G-20, Montreal Trust, PVM

(air climatisé)

RÉSERVATIONS: 526-0821

LA BOÎTE À ÉCHOS

Le deuxième *Festival international du cinéma d'animation* se tiendra du 30 août au 3 septembre, à Ottawa, sous les auspices de l'Institut canadien du film, 75 rue Albert, suite 1105, Ottawa. Le directeur en est cette année M. Frederik Manter.

■

Le *Château Dufresne* — Musée des arts décoratifs de Montréal — est ouvert au public depuis le mois dernier les vendredis, samedis et dimanches, de 13 à 18 h. Construit au début du siècle par des industriels francophones, les frères Marius et Oscar Dufresne, cette prestigieuse résidence a été classée monument historique et restaurée, grâce à l'initiative de la fondation McDonald-Stewart en collaboration avec la Ville de Montréal et le ministère des Affaires culturelles. À ce jour, quelques pièces ont été restaurées et remeublées avec les meubles et objets originaux recréant ainsi l'atmosphère d'une des grandes maisons bourgeoises du début du siècle. Le Musée des arts décoratifs de Montréal est spécialisé dans la période 1850 à nos jours. Dans les salles nouvellement aménagées, est présentement exposée une sélection de meubles et d'objets faisant partie de la collection Gauvreau.

■

Jusqu'à la fermeture de Terre des Hommes prévue pour le 4 septembre, on peut visiter le *pavillon de l'Italie* que tous qualifient de grande réussite. En effet, après sept ans d'absence de Terre des Hommes, l'Italie a décidé de se manifester à nouveau avec une présentation de premier choix: une grande exposition anthologique de l'histoire de la civilisation de l'Ombrie — de l'époque Etrusque aux manifestations contemporaines telles le prestigieux Festival de Spoleto —; un hommage au grand cinéaste italien Luchino Visconti, en présentant une extraordinaire collection de costumes originaux qui ont servi dans ses nombreuses réalisations (cette collection appartient à la Société Tirelli et Safas de Rome et sera présentée prochainement au Metropolitan Museum de New York); une exposition des peintres naïfs italiens, dédiée au thème de l'émigration et qui a été préparée par l'Institut culturel italien de Montréal, une oenothèque présentant une sélection de 150 liqueurs et vins italiens; voitures italiennes, etc.

El Casino

Métro Place des Arts
INF: 866-8228
316, ouest St-Catherine

CE SOIR

HOMMAGE AUX BEATLES

Jeudi 17 au Dim. 20 août
9h30 - 11h30

NIGHTWIND

Mardi 22 au jeudi 24 août
9h30 - 11h30

à venir

— Toots and the Maytalls
— Offenbach
— Maneige
— Tous les lundis Vic Vogel Big Band

CREPERIE BRETONNE

LA BOLEE

Table d'hote

825 est, Laurier
metro Laurier

274-9179
Fermé le lundi

LE CHOIX DE LA VICTIME C'EST L'ENFANCE DE L'ART.

LE CHOIX DU COUPABLE, VOILÀ L'ESSENTIEL...
C'EST CE QUI DÉTERMINE LA RÉUSSITE OU L'ÉCHEC DE L'OPÉRATION...

COLUMBIA FILMS presente

POUR TOUS

ANNIE GIRARDOT
JACQUES DUTRONC
dans

LE POINT DE MIRE

un film de JEAN-CLAUDE TRAMONT

CLAUDE DAUPHIN

avec la participation de
JEAN-CLAUDE BRIALY
JEAN BOUISE
et avec
MATTHIAS HABICH

avec PHILIPPE ROULEAU • Scenario GÉRARD BRACH et JEAN-CLAUDE TRAMONT • Dialogue GÉRARD BRACH
Directeur de production PIERRE BOULLE Musique GEORGES DELERUE
Producteur Delegue PIERRE GRUNSTEIN • Directeur de la Production PAUL MAIGRET • Image HENRI DECAE • Decor MICHEL DE BROIN • Materiel PANAVISION

Sem.: 7.30 - 9.30
Sam.-Dim.: 1.30 - 3.30 - 5.30
7.30 - 9.30

le DAUPHIN 1

BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060

Le Bateau Théâtre l'Escale

présente

Les Deux Vierges

avec: BÉATRICE PICARD
Aubert Pallascio
Septimiu Sévère
Danielle Panneton
Lucie St-Cyr
Sophie Sénécal
Denis Bouchard

Mise en scène: GILBERT LEPAGE

COMPLET jusqu'au 2 septembre

PROLONGATION JUSQU'AU 9 SEPTEMBRE

SALLE À MANGER À BORD

Billets:
Sauve Freres: 276-5773
Tele reserve Mtl Trust 861-8267 861-8268
CIEL-MF: 527-8321 - Ed. Archambault
Escale St-Marc: (514) 584-2226
(Salle a manger a bord)

Bateau théâtre L'ESCALE

a St-Marc-sur-Richelieu
Sortie 68, Transcanadienne

LE FILM LONGTEMPS ATTENDU DU REALISATEUR LE PLUS CONTROVERSE.

"Le film est d'une immense drolerie, un divertissement magique doté d'un charme intim..."

"Un film brillant, saugrenu, drole, inquietant, peut-être moins loufoque qu'il n'y parait a premiere vue. Un Polanski d'une bonne cuvee."

"C'est l'allegresse du recit qui nous enchante, son tempo endiablé, la joyeuse ferocite du realisateur et l'humour si rare avec lequel il parle des choses du sexe."

Carlo Ponti présente

Marcello Mastroianni Roman Polanski

dans

UN FILM DE ROMAN POLANSKI

QUOI?

Avec Sydne Rome, Hugh Griffith, Romolo Valli et Roman Polanski dans le rôle de "Moustique"

2e SEM.

Le PARISIEN 5

486 STE CATHERINE O 866-3856

12.45, 2.50, 4.55, 7.05, 9.10

Avis légaux – Avis publics – Appels d'offres

AVIS DE DEMANDE DE CHANGEMENT DE NOM

AVIS est par les présentes donné que Mademoiselle LAI-SHING CHEUNG, étudiante, résidant et domiciliée au 554 avenue de l'Epée, cité d'Outremont, district de Montréal s'adressera au Lieutenant Gouverneur en Conseil, pour un décret changeant ses noms LAI-SHING CHEUNG à celui de JUDY LAI SHING CHAN

MONTREAL, ce 15 août 1978

Mes TASTEREN, HOYER MAINVILLE

SOREL & ROBERGE

Procureurs de la Requérante

Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1571 D du code civil de la Province de Québec, que Les Carrosseries Desrochers Inc dont la principale place d'affaires dans la Province de Québec est située dans le district judiciaire de Montréal a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à La Banque Provinciale du Canada à titre de garantie, par acte portant la date du 5ème jour du mois de juillet 1977 et enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Chambly le 15ème jour du mois de juillet 1977 sous le numéro 484653. Daté à Montréal ce 11ème jour du mois d'août 1978.

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

PRENEZ AVIS QUE M. Michel Castonguay M-502290 St-Lazare, M. Jean Castonguay M-502783-01 St-Clet, M. André Leroux M-50732-01 St-Clet, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer au Entreprises D.M.E. Inc. les permis qu'ils détiennent pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 06. Tout intéressé peut s'opposer à cette demande dans les 5 jours suivant la troisième parution de cet avis.

ME LUC BOULANGER, procureur

1000 De Sérigny, suite 530,

Longueuil.

1ère publication: 16 août 1978

2ème publication: 17 août 1978

3ème publication: 18 août 1978

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

DISTRICT DE MONTREAL

TRIBUNAL DE LA JEUNESSE

NO: 500-43-000696-78

Adoption de Nicole Christine Schmidt par: M. & Mme X

Requérants

Avis à Hari Schmidt, présentement d'adresse inconnue

Prenez avis qu'une requête en adoption pour l'enfant ci-haut mentionnée sera présentée devant un Juge du Tribunal de la Jeunesse, à 410 est, rue Bellechasse, Montréal, Québec, le 18 septembre à 10:00 a.m., en chambre 2.03. Veuillez agir en conséquence.

Montréal, ce 14e jour d'août 1978

Me J. Daniel Phelan,

Procureur des requérants

Prenez avis que Philippe Pruneau Q500194-001 Clément Ruel Q500780 Adrien Lapointe Q500199-001 Maurice Godbout Q500806 Raymond Lavoie Q500499 Jean-Marie Vachon Q502751 Jean-Paul Lavoie Q500491 Serge Audet Q505230 André Roy Q500224 Joffre Sabourin M-505623 Fernand Langevin M-503365 Claude Beaulieu M-500097-001 Marc Villeneuve Q503249 Yves Bélair Q501206 David Santerre M-501716 1-2 Jean-Marie Tremblay Q505969 Gilles Fraser Q505925 Huguette Larrivée M-504069 Denis Verronneau M-503735 Jacques Charbonneau M-506227 Roger Lepage M-500802 René Plouffe M-502291 demanderont à la Commission des Transports du Québec un permis spécial pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 8 pour une période de 90 jours. Tout intéressé peut s'opposer à ces demandes en s'adressant à la Commission dans les 5 jours suivant la troisième parution de cet avis.

CHOUINARD & ROY, 1259 Berri suite 425, Montréal.

1ère publication: 17 août 1978

2ème publication: 18 août 1978

3ème publication: 19 août 1978

DÉCÈS

Notez s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 4:00 p.m. pour publication du lendemain. Le dimanche: 2 à 4:30 p.m.

SIMARD, Roger Docteur. — A Montréal, le 16 août 1978, à l'âge de 54 ans, est décédé docteur Roger Simard, époux de Francine Hébert. Les funérailles auront lieu vendredi le 18 courant à 11 hrs. en la Chapelle des Services Funéraires Patribec Ltée, au Parc Commémoratif de Montréal, 3955 Côte de Liesse, Coin Ste-Croix, Ville St-Laurent, suivi de la crémation au même endroit. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Prière de ne pas envoyer de fleurs. Des dons à L'Institut de Recherche sur le Cancer de l'Hôpital Notre-Dame seraient appréciés.

NÉCROLOGIE

ABBÉ EMILE JARRY

Monsieur l'abbé Emile Jarry, fils de feu Victor Jarry et de Exire Morin, est né à Montréal le 15 janvier 1899 en la paroisse Saint-Jean-Baptiste. Il fit ses études classiques au collège de l'Assomption de 1910 à 1918 et fut ordonné prêtre le 29 juin 1922 par Monseigneur Georges Gauthier. Il fut professeur au collège de l'Assomption de 1920 à 1935, directeur des élèves de 1935 à 1940, aumônier des Soeurs de Sainte-Anne, au couvent de Lachine, de 1940 à 1947, curé de Rosemère et de Saint-Gérard-Magella de 1947 à 1950, curé de la paroisse Saint-Victor de 1950 à 1956 et de la paroisse Saint-Jean-de-la-Croix de 1956 à 1967, année où il prit sa retraite. Monsieur l'abbé Jarry était membre de la Société d'une Messe.

Il laisse dans le deuil son frère, l'abbé Paul Jarry, sa belle-soeur Mme Jules Jarry, et de nombreux neveux et nièces.

Exposé à la Résidence funéraire Magnus Poirier, 6520 rue Saint-Denis, à partir de 7 heures p.m., vendredi le 18 août. Funérailles à l'église Saint-Jean-de-la-Croix lundi le 21 août, à 10 heures a.m., et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Joseph Lamarche Inc. Senneterre demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à Lucien Pelletier Lebel sur Quévillon le permis M-504737-03 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 08. Tout intéressé peut s'opposer à cette demande en s'adressant à la Commission dans les 5 jours suivant la troisième parution de cet avis. CHOUINARD & ROY, 1259 Berri suite 425, Montréal.

1ère publication: 17 août 1978

2ème publication: 18 août 1978

3ème publication: 19 août 1978

MAURICE COSSETTE, M-503776, Yvon Montreuil, M-502789, demande à la Commission des Transports du Québec de leur émettre un permis spécial pour le transport de matière en vrac dans la Région 08 pour une période de 120 jours. Tout intéressé peut s'opposer à cette demande dans les 5 jours qui suivent la troisième parution de cet avis.

ME LUC BOULANGER, procureur,

1000, De Sérigny, suite 530,

Longueuil, J4K 5B1.

1ère publication: 16 août 1978

2ème publication: 17 août 1978

3ème publication: 18 août 1978

PRENEZ AVIS que M. Laval Gaudreault, domicilié et résidant au 2019, rue Meleze, Dolbeau, Cté Roberval, détenteur d'un permis no: Q-502994, s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir un permis additif, pour le transport de bois, n'ayant subit aucune autre opération que la coupe transversale, l'écorçage, l'ébranchage, dans la région 08, pour une durée de 300 jours.

Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq jours suivant la date de la troisième parution du présent avis.

1ère publication: 16 août 1978

2ème publication: 17 août 1978

3ème publication: 18 août 1978

Prenez avis que Robert Létourneau ayant une place d'affaires au 54, d'Iberville, Lauzon, s'adresse à la Commission des Transports du Québec (2.59.1) afin d'être autorisé à transférer la clause L du permis 3965-V et le système de transport y afférant à Transport D.S.F. Ltée, ayant une place d'affaires au 1, rue Victoria, Lévis.

De plus, prenez avis que tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq (5) jours qui suivent la troisième publication de cet avis à la Commission des Transports du Québec, 585 est, boul. Charest, Québec.

Vezina, Pouliot, L'Ecuyer et Morin

Procureurs des requérants

1ère parution: 16 août 1978

2ème parution: 17 août 1978

3ème parution: 18 août 1978

PRENEZ AVIS que M. Rénald Gaudreault, domicilié et résidant au 15, rue Brisson, Mistassini, Cté Roberval, détenteur d'un permis no: Q-504921, s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir un permis additif, pour le transport de bois, n'ayant subit aucune autre opération que la coupe transversale, l'écorçage, l'ébranchage, dans la région 08, pour une durée de 300 jours.

Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq jours suivant la date de la troisième parution du présent avis.

1ère publication: 16 août 1978

2ème publication: 17 août 1978

3ème publication: 18 août 1978

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

DISTRICT DE MONTREAL

GREFFE DES DIVORCES DU

DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPÉRIEURE

(Division des Divorces)

NO: 500-12-080007-788

DAME ESTELLE LEVESQUE

Requérante

—vs—

MAURICE JOLY

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé MAURICE JOLY est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de cette publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Longueuil, le 15 août 1978

RENALD CHASSE

Registraire

Bénard, Lapierre, Lamarre et Allie

Procureurs de la requérante

C.T.Q.

TRANSFERT

ART. 2.59.1 — REG. 2 (1976)

PRENEZ AVIS que Monsieur Ron M. B. Cook, Dame Elisabeth M. Cook, M. Ralf Eccles et M. David W. P. Lawton, informent la Commission des Transports du Québec que sujet à son approbation au transfert du permis et au maintien du permis, qu'ils désirent acquérir la totalité des actions de Service de Limousine Samson Ltée, détentrice du permis no: 1660-ATL des dossiers de la Commission des Transports du Québec.

Suite à l'approbation de la Commission des Transport du Québec, la répartition des actions au sein de Service de Limousine Samson Ltée, sera la suivante:

Ron M. B. Cook	90 actions ordinaires
Elisabeth M. Cook	2 actions ordinaires
Ralf Eccles	5 actions ordinaires
David W. P. Lawton	3 actions ordinaires

La présente demande est faite en vertu des dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2 (1976) sous les règles de pratique et de régie interne de la Commission des Transports du Québec, adopté en vertu de la Loi des Transports (1972) (Chapitre 55) Tout intéressé peut contester cette demande de transfert déposée à ladite Commission, dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, Montréal.

1ère publication: 17 août 1978

2ème publication: 18 août 1978

3ème publication: 19 août 1978

Me François Perreault

Paquette, Paquette, Perreault, Rivet & Groleau

200 ouest, St-Jacques, Suite 900

Montréal, P. Québec

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPÉRIEURE

No: 500-05-007420-787

DAME MICHÈLE BOURASSA-BENOIT, domiciliée à 1125, 119ième Rue Shawinigan-Sud, District de St-Maurice;

Demanderesse

—vs—

JACQUES BOURASSA, domicilié à 1195 rue St-Hubert, Montréal, District de Montréal;

—et—

ALFRED BOURASSA, domicilié à 6860 Blvd St-Michel, Montréal, District de Montréal;

—et—

DAME DORA JEAN, domiciliée à 80, 118ième Rue, Shawinigan-Sud, District de St-Maurice;

—et—

BOURBEAU BOURASSA, domicilié à 11,300 rue Belleville, Appt. 5, Montréal-Nord, District de Montréal;

Défendeurs conjoints et solidaires.

ORDONNANCE

Il est, par les présentes, ordonné au défendeur Jacques Bourassa de comparaître personnellement ou par le ministère de son procureur, au Greffe de la Cour Supérieure du District de Montréal, et ce dans un délai d'un mois à compter de la première publication du présent ordre dans: "LE DEVOIR"

Prenez avis qu'une copie du bref et de la déclaration a été déposée au dit Greffe à votre intention. Le 25 juillet 1978.

RENALD CHASSÉ

Bureau du Protonotaire

Prenez avis que Transport Giroux Enrg., détenteur du permis no. 11654-V s'adresse à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer tous les droits, titres, intérêts et privilèges qu'il détient dans ledit permis 11654-V, à Transport Réal Giroux Inc.;

Les requérants demandent également à la Commission des Transports du Québec de décréter suivant l'article 2.58.1 que la décision devienne exécutoire à la date où elle sera rendue.

Tout intéressé peut faire opposition à la présente requête dans les cinq jours qui suivent la troisième publication du présent avis.

1ère publication: 17 août 1978

2ème publication: 18 août 1978

3ème publication: 19 août 1978

Corbeil & Dufresne,

Procureurs

AVIS JUDICIAIRE

AVIS est par les présentes donné, en vertu de l'article 26 de la Loi des pouvoirs spéciaux des corporations (S.R.Q. 1964, c.275), que la garantie créée par l'acte de fidéicommis entre General Sewing Machine Co. et Compagnie Trust Royal és qualités de fidéicommissaires, passé le 29 mars 1977 devant Me Arnold Isaacson, notaire, et enregistré le 31 mars 1977 à la division d'enregistrement de Montréal, sous le numéro 2769083, est devenue exécutoire.

ANDRE GIROUX, C.A.,

Agent de Compagnie Trust Royal

en sa qualité de fiduciaire pour

les détenteurs d'obligations

GENERAL SEWING MACHINE CO

COOPERS & LYBRAND,

630 ouest boul. Dorchester,

Suite 2654,

Montréal, Québec

H3B 1W6

866-6331

Article: 19

Prenez avis que la compagnie Paquette Autobus Inc. 295 Grande-Côte St-Eustache s'adresse à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir un permis saisonnier, catégorie économique, pour le transport d'un groupe de déficients mentaux de leurs résidences situées dans Ste-Thérèse, Blainville, Rosemère, Boisbriand, St-Eustache, Deux-Montagnes, Ste-Marthe et Pte-Calumet et se rendant à l'Atelier Protégé La Ruche Inc. situé à St-Eustache. Ce transport sera effectué du lundi au vendredi du 31 juillet 1978 au 30 juin 1979 tel qu'il appert au contrat entre les parties et déposé au dossier.

Toutes personnes désirant s'opposer à la demande peut le faire dans les 5 jours de la dernière publication.

1ère publication: 17 août 1978

2ème publication: 18 août 1978

3ème publication: 19 août 1978

Réal Paquette

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-014031-783

DAME DENISE PARENT, ménagère, résidant et domiciliée au 6281 Louis-Hémond, Montréal.

Demanderesse

—vs—

MAURICE LEROUX, présentement de lieux inconnus.

Défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur, MAURICE LEROUX, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours à compter de la publication.

Une copie du bref d'assignation a été laissée à la Cour supérieure du district de Montréal à son intention.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier, de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la demanderesse procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement en séparation accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, ce 9 août 1978.

A. BEAULIEU

PROTONOTAIRE

LABELLE, CHARBONNEAU, BUSHEY,

& LAPORTE,

1935 est, Beaubien, Suite 105,

Montréal, Québec, H1T 1V1

PRENEZ AVIS QUE M. Yean-Yves Morin, Lac Megantic, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à M. Rock Grenier, Lac Mégantic, le permis 501585 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 05. Tout intéressé peut s'opposer à cette demande dans les 5 jours suivant la troisième parution de cet avis.

ME LUC BOULANGER, procureur,

1000 De Sérigny, suite 530,

Longueuil.

1ère publication: 16 août 1978

2ème publication: 17 août 1978

3ème publication: 18 août 1978

Prenez avis que la requérante cédante Massé et Fils Enr. Jean Pierre Massé, opérant sous les nom de: 573 Barkoff Cap de la Madeleine PQ, s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'être autorisé à transférer au requérant cessionnaire Jean Pierre Marchand, 3941 rue Brière Mont Carmel Valmont Cté Champlain PQ, son permis Q-502208 D-001 qu'il détient de la Commission des Transports du Québec pour effectuer du camionnage en vrac pour la région 04.

Toute personne désirant porter opposition à la présente demande doit le faire dans les 5 jours de la troisième publication de cet avis à la Commission des Transports du Québec au 585 Boul. Charest est, Québec PQ.

1ère publication: 16 août 1978

2ème publication: 17 août 1978

3ème publication: 18 août 1978

Me Marc M. Delage, Procureur

St-Hilaire de Blois et Associés

6 Côte de la Fabrique,

Québec, PQ

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:

JEAN PAUL ROSS, Gérant

& LOUISE PARENTEAU, Serveuse

Faisant affaires sous les nom et raison sociale de:

BOUTIQUE CHEZ LOUISE

588 Des Erables,

Mascouche Ouest, Québec

AVIS DE LA PREMIERE

ASSEMBLEE DES CREANCIERS

AVIS est par les présentes donné que JEAN PAUL ROSS & LOUISE PARENTEAU ont fait cession de leurs biens le 14ième jour d'août 1978 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 1er jour de septembre 1978, à dix heures (10:00) de l'avant-midi, au bureau du syndic C.A. Michaud, 110 ouest, Place Crémazie, suite 320, Montréal, Québec.

Le 15 août 1978.

C.A. MICHAUD - SYNDIC

110 ouest, Place Crémazie, Suite 320,

Montréal, Qué. Tél.: 382-6141

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

DISTRICT DE MONTREAL

GREFFE DES DIVORCES

DIVISION DE MONTREAL

COUR SUPÉRIEURE

(Division des Divorces)

NO: 500-12-080055-787

EMILIO DE SETA, résidant et domicilié en les cité et district de Montréal

REQUERANT

—vs—

MARTA REDA, présentement d'adresse inconnue

INTIMEE

PAR ORDRE DE LA COUR

L'Intimée MARTA REDA est par les presentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de cette publication.

Une copie de la REQUETE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le Requérant procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

Montréal, ce 15 août 1978.

RENALD CHASSE

Régistraire-adjoint

Mes FARGNOLI & ALLEN

12 est, rue Jean-Talon, Suite 101,

Montréal, QUE

PROCUREURS DU REQUERANT

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 8 août 1978 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à CARRIÈRE & LEFEBVRE (1978) INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Laval le 10e jour d'août 1978, sous le numéro 425482. Ce 15e jour d'août, 1978. LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Laurien Sasseville Matagami demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à Angeles Gonzales Val d'Or le permis M-504332 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 08. Tout intéressé peut s'opposer à cette demande en s'adressant à la Commission dans les 5 jours suivant la troisième parution de cet avis. CHOUINARD & ROY, 1259 Berri suite 425, Montréal.

1ère publication: 17 août 1978

2ème publication: 18 août 1978

3ème publication: 19 août 1978

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO.: 500-02-015621-787

JEAN RIOUX, résidant et domicilié en les cité et district de Montréal.

Demandeur

-vs-

FERNAND LUSSIER, autrefois résidant et domicilié en les cité et district de Montréal, présentement d'adresse inconnue, & Als

Défendeurs

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur FERNAND LUSSIER est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 30 (trente) jours de cette publication.

Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour provinciale de Montréal à son intention.

Montréal, ce 15 août 1978

Rénald Chassé, G.A.C.P.M.

Me STEPHANE J. SHEITOYAN

a/s Taillefer Taillefer & Ass.,

440 est rue Beaubien

Montréal, Qué.

PROCUREUR DU DEMANDEUR

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO: 500-02-019294-789

HUU THO NGUYEN, résidant et domicilié en les cité et district de Montréal

Demandeur

—vs—

SAWAS MICHAILIDIS, autrefois résidant et domicilié en les cité et district de Montréal, présentement d'adresse inconnue

Défendeur

—et—

DIMETROS KALOUPIS, autrefois résidant et domicilié en les cité et district de Montréal, présentement d'adresse inconnue

Co-défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur SAWAS MICHAILIDIS et le co-défendeur DIMETROS KALOUPIS sont par les présentes requis de comparaître dans un délai de 30 (trente) jours de cette publication.

Une copie du bref d'assignation, de la déclaration et de l'avis a été laissée au greffe de la Cour Provinciale de Montréal à leur intention.

MONTREAL, ce 15 août 1978

A. BEAULIEU, G.A.C.P.M.

Me JEAN-PIERRE ST-JEAN

a/s Taillefer Taillefer & Ass.,

440 est rue Beaubien,

Montréal, QUE.

PROCUREUR DU DEMANDEUR

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 14 juillet 1978 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Les Produits Duvernay Ltée/Duvernay Products Ltd. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 2e jour d'août 1978, sous le numéro 2900265. Ce 18e jour d'août, 1978

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Prenez avis que Delson Transport Ltée, détenteur du permis no. 15140-V, s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin de donner le service de transport suivant:

TRANSPORT RESTREINT - LONGUE DISTANCE - RAYON - De St-Mathieu de Laprairie à tous les endroits situés dans un rayon de 100 milles des limites de ladite municipalité pour le transport de ciment, et retour avec marchandises refusées ou avariées.

Durée du permis: 364 jours.

Tout intéressé peut faire opposition à la présente requête dans les cinq jours qui suivent la troisième publication du présent avis.

1ère publication: 17 août 1978

2ème publication: 18 août 1978

3ème publication: 19 août 1978

Corbeil & Dufresne,

procureurs

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

Chambre de la Famille

NO.: 500-05-018739-787

JOHN HAAZEN,

Demandeur

-vs-

ANN SEXTON,

Défenderesse

PAR ORDRE DE LA COUR

La défenderesse, ANN SEXTON, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de trente jours suivant la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée à son intention au Greffe de la Cour.

Montréal, 15 août 1978

Rénald Chassé

Protonotaire, C.S.M.

Mes TRUDEL, BIBEAU & FAUTEUX

4255 rue Wellington #101,

VERDUN, QUÉ. H4G 1V9

Tél.: 761-4838

AVOCATS DU DEMANDEUR

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO: 500-02-032191-780

JEAN-PIERRE LIRETTE, résidant et domicilié en les cité et district de Montréal.

Demandeur

-vs-

LOUIS LAPORTE, autrefois résidant et domicilié à Ste-Dorothée, Laval, district de Montréal, présentement d'adresse inconnue.

Défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur LOUIS LAPORTE est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 30 (trente) jours de cette publication.

Une copie du bref d'assignation, de la déclaration et de l'avis a été laissée au greffe de la Cour Provinciale de Montréal à son intention.

Montréal, ce 15 août 1978

A. BEAULIEU G.A.C.P.M.

Mes BLAIN & MOUSSEAU,

535 Sir Wilfrid Laurier,

Suite 301,

Beloeil, Qué.

PROCUREURS DU DEMANDEUR

AVIS

Avis est par les présentes donné conformément à l'article 1571D du Code civil, qu'un acte de transport de toutes les créances, présentes et futures, de LE CENTRE DU PNEU QUEBECOIS INC., ayant sa principale place d'affaires à Terrebonne, en faveur de Banque Canadienne Nationale, en date du 5 août 1975, a été enregistré à Verchères sous le numéro 143577.

Banque Canadienne Nationale.

Edgar Savoie, Sulivan demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à Jacques Leblond Matagami le permis M-500193 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 08. Tout intéressé peut s'opposer à cette demande en s'adressant à la Commission dans les 5 jours suivant la troisième parution de cet avis.

CHOUINARD & ROY, 1259 Berri suite 425, Montréal.

1ère publication: 17 août 1978

2ème publication: 18 août 1978

3ème publication: 19 août 1978

AVIS DE LA DEMANDE D'ABANDON DE CHARTE

Prenez avis que la compagnie "Aloha Steak House Inc." demandera au ministre des institutions financières la permission d'abandonner sa charte.

Me Jean Geoffrion

Procureur de la compagnie

Prenez Avis que M. Renald Vien, St-Césaire, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à M. Jean-Pierre Vien, St-Césaire, le permis M500352 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 08. Tout intéressé peut s'opposer à cette demande dans les 5 jours suivant la troisième parution de cet avis.

ME LUC BOULANGER, procureur,

1000 De Sérigny, suite 530,

Longueuil.

1ère publication: 16 août 1978

2ème publication: 17 août 1978

3ème publication: 18 août 1978

Q-300,059 (639-V) MARTEL EXPRESS (TROIS-RIVIÈRES) LTÉE

DEMANDE DE CHANGEMENT DE CONTRÔLE

1. M. Gérard Brûlé, détenteur de 50% des actions émises de la mise-en-cause, s'adresse à la Commission des transports du Québec pour obtenir son approbation à la vente de la totalité de ses actions en faveur de M. Raymond Lagacé qui devient le seul actionnaire de ladite compagnie.

Ancienne distribution:

Raymond Lagacé	331 actions ordinaires
Gérard Brûlé	331 actions ordinaires
Sinai Brûlé	1 action ordinaire
André Pronovost	1 action ordinaire

Nouvelle distribution:

Raymond Lagacé	664 actions ordinaires

2. Suite à cette transaction, Raymond Lagacé vend toutes les actions qu'il détient dans Martel Express (Trois-Rivières) Ltée à 86711 Canada Ltée, (non-détentrice d'un permis de la CTQ), dont les actions sont détenues à 100% par Raymond Lagacé.
3. Raymond Lagacé vend à sa femme 60 actions ordinaires et 15 à chacun de ses 2 enfants, soit un total de 90 sur 150 actions ordinaires émises dans 86711 Canada Ltée. (Il conserve les 60 autres actions ordinaires).
   N.B.: 86711 Canada Ltée devient alors la compagnie-mère de Martel Express (Trois-Rivières) Ltée.
4. En date du 1er juillet 1978, une fusion est effectuée entre Martel Express (Trois-Rivières) Ltée, permis Q-300,059 (639-V) et 86711 Canada Ltée (non-détentrice d'un permis de la CTQ) sous le nom de: 86711 Canada Ltée, et ce, jusqu'au 10 juillet 1978, date à laquelle elle change de nom pour Martel Express (Trois-Rivières) Ltée.

Les actions de Martel Express (Trois-Rivières) Ltée sont présentement distribuées comme suit:

	Privilégiées Classe "A"	Privilégiées Classe "B"	Ordinaires
Raymond Lagacé	350	4430	60
Mariette Brûlé-Lagacé			60
Lucie Lagacé			15
Luc Lagacé			15

Tout intéressé peut faire opposition à cette demande dans les 5 jours qui suivent la date de la troisième parution de cette demande dans ce journal.

1ère publication: 17 août 1978

2ème publication: 18 août 1978

3ème publication: 19 août 1978

CONSTRUCTION DE DÉFENSE (1951) LIMITÉE

Projet: Réfection des toits manège militaire, St-Jérôme, P.Q.

Dossier: ML 899 13

Le secrétaire recevra jusqu'à 3 heures de l'après-midi, (heure avancée de l'est)

mercredi le 23 août 1978

des soumissions sous pli cacheté, dont les enveloppes indiqueront le contenu et seront adressées au soussigné.

Seuls les entrepreneurs principaux pourront se procurer le dossier de soumission en adressant leur demande à notre Services des plans à l'adresse ci-dessous ou téléphoner code régional 613 - 992-8587, télex 053-4231. Cette demande devra être accompagnée d'un dépôt de $25.00 payable à l'ordre de Construction de Défense (1951) Limitée.

Un dépôt de garantie au montant indiqué au dossier devra accompagner chaque soumission.

W.J. Mulock, secrétaire
6e étage, Édifice Kenson
225, rue Metcalfe
Ottawa (Ontario)
K1A 0K3

CITÉ DE WESTMOUNT

Des soumissions seront reçues au Bureau du Greffier de la cité, 4333 ouest, rue Sherbrooke, Westmount, jusqu'à midi le mercredi, 30 août 1978, pour la Rénovation du Système de Chauffage du Poste d'Incendie # 2 dans la Cité de Westmount.

Les formules de soumission peuvent être obtenues au bureau de l'ingénieur de la cité, 4333 ouest, rue Sherbrooke, Westmount, avec un dépôt de $50.00.

Ni la plus basse ni aucune des soumissions ne sera nécessairement acceptée.

P. Patenaude
Greffier intérimaire de la cité.

AVIS DE VENTE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que, conformément à une ordonnance de la Cour Supérieure du District de Montréal, en date du 27 juillet 1978, il sera procédé Mardi le vingt-neuf août mil neuf cent soixante-dix-huit (29-8-78) à 2:30 heures de l'après-midi, au bureau du Trust Général du Canada, 909 ouest, Boulevard Dorchester, Montréal (9e étage de l'édifice I.B.M.), à la vente aux enchères des immeubles ci-après désignés appartenant à Dame CLARA LORRAIN-PAQUETTE, interdite, savoir:

1o- Un emplacement ayant front sur la rue Delaroche, à Montréal, connu et désigné comme étant la subdivision numéro CINQ CENT QUATRE-VINGT-HUIT du lot originaire numéro QUATRE CENT QUATRE-VINGT-HUIT (488-588) au cadastre officiel de la Paroisse du Sault-au-Récollet, mesurant vingt-cinq pieds de largeur (25') sur cent dix pieds (110') de profondeur, mesure anglaise.
   Avec une maison y érigée portant les numéros civiques 6998, 7000, 7002 rue Delaroche, à Montréal.

2o- Un emplacement ayant front sur l'Avenue Christophe-Colomb, à Montréal, connu et désigné comme étant la subdivision numéro CINQ CENT SOIXANTE-DIX du lot originaire numéro QUATRE CENT QUATRE-VINGT-HUIT (488-570) au cadastre officiel de la Paroisse du Sault-au-Récollet, mesurant vingt-cinq pieds de largeur (25') sur cent trente pieds (130') de profondeur, mesure anglaise et plus ou moins.
   Avec une maison y érigée portant les numéros civiques 7119, 7119A, 7121 et 7123 Avenue Christophe-Colomb, à Montréal.

Pour les conditions de la vente, s'adresser au notaire soussigné.

Montréal, le dix août mil neuf cent soixante-dix-huit.

PHILIPPE JULIEN, Notaire.

Hydro-Québec

APPELS D'OFFRES

Pour 10h30, heure de Montréal, aux dates indiquées

VPE.81064.F
19 septembre 1978
UN POSTE PREFABRIQUE
4, 160-600 VOLTS
Garantie de soumission:
$20,000.

VPE.81062.F
19 septembre 1978
UN APPAREILLAGE BLINDÉ, COMPARTIMENTÉ 5KV, POUR INTERIEUR
Garantie de soumission:
$50,000.

Toutes les conditions de chacun des appels d'offres sont contenues dans le document qui peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 à 16h30 à l'endroit suivant:

HYDRO-QUÉBEC
DIRECTION DES ACHATS
BUREAU N° 700
75 OUEST, BOUL. DORCHESTER
MONTRÉAL, QUÉ., CANADA H2Z 1A4

Pour renseignements, tél. (514) 285-1711, poste 1863.

La garantie de soumission susmentionnée doit être, au choix du soumissionnaire soit un chèque visé, soit un bon de garantie de soumission, au montant indiqué ci-haut. Sauf s'il est contrairement indiqué, une soumission partielle est acceptable, et dans ce cas, la garantie doit être d'un montant égal au multiple de $1,000 le plus près de DIX POUR CENT (10%) de la somme totale de la soumission, jusqu'à concurrence du montant indiqué.

Seules les personnes, sociétés et corporations qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement du bureau sus-indiqué sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque, ou toutes les soumissions reçues.

Le secrétaire, M.-A. DEMERS

VILLE DE MONTREAL

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le conseil municipal, à sa séance tenue le 15 août 1978, a procédé à une première étude des projets de règlements suivants:

1.- Autorisation au Gouvernement du Québec d'occuper, pour les services administratifs du Ministère des Communications, le bâtiment portant le numéro 5927 de la rue Boyer.
2.- Autorisation au Gouvernement du Québec d'occuper, pour les services administratifs du Ministère des Communications, le bâtiment portant le numéro 3680 de la rue Jeanne-Mance.
3.- Règlement d'approbation du plan de constructin et d'occupation des bâtiments de la compagnie Longue Pointe Greenhouses Co. Ltd.
4.- Modification au règlement 4980 concernant le zonage des quartiers LaFontaine, Laurier, de Lorimier, Saint-Denis, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Michel et d'une partie des quartiers Bourget, Crémazie, Saint-Eusèbe, Saint-Georges Saint-Laurent et Saint-Louis, déjà modifié.
5.- Modification au règlement 2876 concernant le zonage du quartier Rivière-des-Prairies, déjà modifié.
6.- Modification au règlement 2713 concernant les autorisations d'utilisation de terrains de construction et d'occupation de bâtiments à des fins spécifiques, déjà modifié.

a) Centre hospitalier Jacques-Viger — construction d'une marquise — 1051, rue Saint-Hubert;
b) Programme-Alternatives pour la Réhabilitation des Toxicomanes — centre de réhabilitation pour toxicomanes — 519 et 521 est, boulevard Saint-Joseph;
c) Garderie Le Pitchounet Inc. — garderie de jour — 6055, avenue Darlington;
d) Garderie de Jour Le Jardin Charmant — garderie de jour — 1691, boulevard Pie-IX;
e) The Neighbourhood House of Montreal Corporation — garderie de jour — 5500, avenue Westbury;
f) The Bible Way Pentecostal Church — agrandissement du bâtiment — 2390, rue Coursol;
g) Église Arménienne Sourp Hagop — gymnase, centre communautaire et garderies — 3401, rue Olivar-Asselin;
h) Centre de Jour Éducatif Le Petit Cheval — garderie de j

Une toponymie 'à créer et à découvrir'

par Alain Duhamel

"La toponymie québécoise est à la fois à créer et à découvrir", déclare M. Henri Dorion, le nouveau président de la Commission de toponymie du Québec.

Cette commission, rattachée administrativement à l'Office de la langue française, a été instituée par l'adoption de la Charte de la langue française. Elle se compose de sept personnes qui se sont réunies pour la première fois, hier.

La Commission de toponymie a la responsabilité d'établir les critères de choix et les règles d'écriture de tous les noms de lieux. Elle choisit, en dernier ressort, le nom des lieux qui n'en ont pas encore ou approuve des changements de noms. Dès lors qu'elle publie un nom dans la Gazette officielle, son emploi devient obligatoire dans tous les documents officiels, dans la signalisation routière, dans l'affichage public et dans les ouvrages d'enseignement, de formation ou de recherche publiés au Québec.

"La Commission de toponymie n'est pas une commission de francisation de la toponymie; il n'est donc pas question de procéder à la traduction systématique, en langue française, des milliers de toponymes québécois qui sont nés et qui ont été utilisés dans leur forme anglaise, indienne ou inuit".

Les commissaires respecteront le plus possible les noms de lieux et leurs différentes formes, consacrés par la tradition ou un usage cohérents. Ils maintiendront des normes et des règles d'écriture qui respectent à la fois la langue française, même ses caprices, et un effort de normalisation.

"Les normes d'écriture, les critères de choix de toponymes nouveaux, de même qu'une certaine normalisation (dans le cas par exemple, des homonymes) se traduiront, dans les faits, par une francisation relative."

La commission a déjà rendu officiels près de 78,000 noms géographiques. Elle devrait maintenir un rythme de croisière d'environ 6 à 8,000 noms des lieux nouveaux par année. Parmi ses travaux prioritaires, la commission se propose de dresser un inventaire, sur le terrain, dans toutes les régions du Québec.

M. Henri Dorion a indiqué que le législateur n'avait pas défini à dessein les limites du mot lieu dans la loi, de telle sorte que le travail de la commission portera non seulement sur les noms des particularités topographiques ou des accidents géographiques, mais aussi sur les noms des municipalités, des rues, des immeubles ou des places.

"La mission de la commission à l'instar de toutes les commissions nationales de toponymie est de sauvegarder cet élément du patrimoine culturel que représente la richesse toponymique du pays, en faisant connaître le trésor toponymique du Québec, en redonnant vie, lorsque possible, aux toponymes disparus qui étaient chargés d'histoire locale ou nationale, et en valorisant les diverses contributions notamment, la contribution amérindienne, au corpus toponymique du Québec".

Outre M. Henri Dorion, juriste et géographe qui présidait de 1967 à 1972 la commission d'études sur l'intégrité du territoire, la commission de toponymie réunit M. Robert W. Bourassa, biologiste ancien président de la Commission de géographie, M. Jean Poirier, ancien secrétaire de la commission de géographie, M. Pierre Auger, linguiste à l'emploi de L'Office de la langue française, M. Jean Cimon, urbaniste président de la commission d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec, M. Fernand Grenier, géographe président de la Télé-université et Me Jean-Paul Lacasse, juriste professeur de droit public à l'université d'Ottawa.

La commission de toponymie prend la relève, en quelque sorte, de la commission de géographie, instituée en 1912, avec des pouvoirs accrus. Mis à part la période de 1940 à 1942 où elle n'a pas siégé, la commission de géographie s'occupait de la désignation des lieux. En 1977, cette commission comptait 14 personnes à son emploi. La nouvelle commission de toponymie a une trentaine de personnes à son service.

Chez les archivistes

Lors de l'assemblée générale annuelle, tenue à Hull, Mme Louise Hamel a été élue présidente de l'Association des archivistes du Québec.

Ce congrès marquait le 10e anniversaire de l'Association et réunissait près de 300 membres. Le thème de ce congrès portait sur: "Gestion de documents et archives: outils de communication."

Outre Mme Hamel, le Conseil d'administration se compose de M. André Martineau, des Archives publiques du Canada, président sortant, M. Carol Couture, de l'Université de Montréal, vice-président, M. Marc Beaudoin, du ministère des Affaires sociales, secrétaire, M. Paul-Emile Guy, de l'université du Québec à Trois-Rivières, trésorier, M. Guy Dinel, de l'université Laval, Mme Ginette Noël, de la ville de Québec, M. Georges Lapointe, s.g., M. François Prud'homme, c.s.v., M. Michel Roberge, du ministère des Richesses naturelles et de M. Claude Poirier, des Archives nationales du Québec, conseillers.

Parmi les activités et événements importants à survenir au cours du dernier exercice, signalons les réunions nombreuses et instructives des sections Gestion des documents et Archives historiques, la Journée des archives, l'engagement d'un secrétaire-trésorier permanent, les projets "Canada au travail" et la tenue du congrès du 10e anniversaire à Hull.

Le Conseil d'administration s'est réuni dernièrement pour établir son programme d'action pour l'année en cours. La journée des archives aura lieu dans la semaine du 13 novembre. La date définitive sera fixée plus tard. Cette année, l'accent sera mis sur le recrutement afin d'augmenter les effectifs de l'Association. Pour leur part, les sections Gestion des documents et Archives historiques entreprendront une série de réunions des plus constructives pour leurs membres.

Carrières et Professions
Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

Économiste industriel

ALCAN

(Poste ouvert aux hommes et aux femmes)

Alcan International Limitée, qui fournit des services spécialisés aux nombreuses entreprises du Groupe Alcan, souhaite embaucher, pour son service Recherche, un économiste industriel justifiant d'une maîtrise en économie récemment obtenue et, de préférence, d'une ou de deux années d'expérience de l'étude des marchés et des tendances économiques. Lieu de travail: Montréal.

Le candidat retenu, qui collaborera à des travaux économétriques portant sur l'industrie mondiale de l'aluminium, devra posséder une expérience pratique de la conception de modèles. Il suivra l'évolution conjoncturelle des marchés mondiaux et participera à l'analyse des activités du Groupe Alcan.

Veuillez adresser votre curriculum vitae à:

Alcan
Service du Personnel
C.P. 6090
Montréal (Québec)
H3C 3H2

DOYEN DES ÉTUDES DE PREMIER CYCLE

Sous la juridiction et la responsabilité immédiate du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, le doyen doit administrer et exécuter les politiques et les directives arrêtées par les autorités concernées, e.g. la Commission des études, le Comité exécutif, le Conseil d'administration entre autres.

TÂCHES: Le doyen des études de premier cycle est responsable devant le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche:

- de l'organisation générale des programmes de premier cycle et de leur gestion.
- du fonctionnement des Familles et des Modules et de leurs relations avec l'ensemble de l'Université et en particulier avec les Départements.
- de l'application des règlements généraux de l'Université du Québec, des règlements internes et des politiques de l'Université du Québec à Montréal.
- de l'exécution de toute autre fonction de même nature que pourraient lui confier les autorités de l'Université du Québec à Montréal.

QUALIFICATIONS:
- Diplôme de troisième cycle ou de deuxième cycle avec expérience universitaire pertinente.
- Expérience universitaire de direction d'enseignement ou de recherche.
- Qualités d'animation dans le milieu académique.
- Connaissance des structures de l'Université du Québec.

TRAITEMENT: Selon l'échelle des cadres en vigueur à l'Université du Québec à Montréal.

Les candidatures accompagnées d'un curriculum vitae doivent parvenir au **Secrétariat général** avant le 22 août 1978 à 17 heures, au **bureau 7210, Pavillon Louis-Jolliet** ou **C.P. 8888, Montréal, Qué. H3C 3P8.**

Université du Québec à Montréal

COMPTABLES AGRÉÉS

Nous recherchons les services de comptables agrées pour répondre à la demande de notre clientèle grandissante.

Les candidats(es) posséderont au moins deux (2) années d'expérience en vérification et devront être disponibles à se relocaliser dans un milieu rural d'environ 40 kilomètres de Québec. Possibilité d'association à brève échéance.

Toute demande sera gardée confidentielle et devra être envoyée à:

Jean D. Brassard & Associés
129, rue St-Joseph
C.P. 998
St-Raymond (Portneuf)
G0A 4G0
Jean Brassard, C.A.

Hydro-Québec
Service du Personnel
Région de Maisonneuve
1450 City Councillors
Montréal, Qué.
H3A 2E6

L'Hydro-Québec est à la recherche:

D'ELECTRICIEN-MECANICIEN

pour combler des postes permanents dans la région métropolitaine.

Fonctions:
— Réparer et installer tout genre d'équipement électrique, mécanique et électromécanique des postes et centrales soit:
— Disjoncteurs haute et très haute tension
— Transformateurs
— Sectionneurs
— Compensateurs
— Systèmes d'air comprimé
— Etc.

Exigences minimales:
— Posséder une licence ou un certificat de qualification émis par le ministère du Travail et de la Main-d'Oeuvre pour exercer le métier d'électricien et/ou posséder une expérience reconnue dans le montage et le réglage des appareils haute et très haute tension.

N.B. Les candidats (es) intéressés (es) sont priés (es) de nous faire parvenir leur curriculum vitae le plus complet possible en mentionnant leur NUMÉRO D'ASSURANCE SOCIALE.

PROFESSEUR DE CHIMIE

Fonctions:
Enseignement à temps plein en chimie au niveau de cinquième secondaire.

Exigences:
Formation universitaire dans le domaine et qualification pour l'enseignement au secondaire.

Lieu de travail: Saint-Hyacinthe.

Date limite des candidatures: 24 août 1978.

COLLÈGE SAINT-MAURICE
630, rue Girouard
Saint-Hyacinthe, Qué.
J2S 2Y3
Tél.: (514) 773-7478

Compagnie d'assurance
recherche un

GÉRANT POUR SON SERVICE AUTOMOBILE

La personne:
— doit être bilingue
— avoir l'expérience de la souscription automobile et aussi être ambitieuse et déterminée.

S.V.P. faire parvenir votre curriculum vitae à:

DOSSIER 3072
Le Devoir
C.P. 6033
Montréal H3C 3C9

Université Laval

PROFESSEUR
en géographie économique
(à plein temps)

Domaine
Le candidat devra être un géographe spécialisé dans l'étude des transports et des communications, par l'analyse quantitative et l'application régionale.

Fonction
Enseigner aux 1er, 2e et 3e cycles.
Concevoir et poursuivre des recherches en équipe dans le domaine prévu, avec supervision d'étudiants gradués.

Qualifications
Doctorat complété ou en voie d'achèvement, de préférence en géographie économique ou un domaine pertinent.

Conditions de travail
Selon la convention collective en vigueur. Le poste est ouvert immédiatement.

PROFESSEUR
en géographie physique
(à plein temps)

Domaine
Le candidat devra être compétent dans la conceptualisation de systèmes du milieu avec utilisation des méthodes quantitatives et application dans l'un ou l'autre des champs de la géographie physique.

Fonctions
Enseigner aux 1er, 2e et 3e cycles. Concevoir et poursuivre des recherches en équipe dans le domaine de qualification, avec supervision d'étudiants gradués.

Qualifications
Doctorat complété ou en voie d'achèvement, de préférence en géographie physique ou dans un domaine pertinent.

Conditions de travail
Selon la convention collective en vigueur.
Le poste est ouvert immédiatement.

Faire parvenir un curriculum vitae et deux lettres de référence avant le 15 septembre 1978 à l'adresse

Le Directeur
Département de géographie
Faculté des lettres
Université Laval
Québec, Canada
G1K 7P4

Cité universitaire, Québec

AVOCAT

Société générale de financement du Québec est à la recherche d'un avocat, membre du Barreau du Québec.
Les candidats recherchés ont un maximum de trois (3) années d'expérience et sont intéressés par la pratique du droit corporatif, commercial et civil.

Les candidats doivent faire parvenir leur curriculum vitae à:

Louis Saint-Arnaud
Secrétaire adjoint et
conseiller juridique
Société générale de financement
du Québec
680 ouest, rue Sherbrooke
Bureau 800
Montréal, Québec
H3A 2M7

AGENT D'AIDE AUX CONSOMMATEURS

Sous la direction du Ministère Fédéral de la Consommation et du University Settlement of Montreal:

— assumer les tâches d'éducation du public et de recherche et recevoir les plaintes des consommateurs pour le quartier St-Louis de Montréal;
— connaissance de l'anglais et du français essentielle;
— connaissance du portugais ou du grec appréciable.

Toute demande devra parvenir avant le 21 août, à l'attention de:

Mlle Christine Fordham
University Settlement of Montreal
3553 rue St-Urbain
Montréal H2X 2N6

DIRECTEUR DES FINANCES

Un poste de défi dans une corporation de la Couronne à Ottawa, qui pourrait intéresser celui ou celle qui a fait preuve d'habileté dans la gestion des finances et à diriger du personnel dans une corporation publique ou privée.
Les candidats(es) doivent détenir un diplôme de C.A. en plus de plusieurs années d'expérience affairante.
Une compétence dans les deux langues officielles serait préférable.
Échelle de traitement annuel minimum: $29,500.

Faire parvenir votre curriculum vitae à titre confidentiel au:

Directeur du personnel
C.P. 1534
Station "B"
Ottawa, Ontario
K1P 5W9

CEGEP DE MATANE
ENSEIGNANT
en techniques administratives

Qualification requise:
Diplôme de 1er cycle universitaire pertinent.

Début de l'emploi:
Automne 1978.

Traitement:
Selon la convention collective des enseignants.

Candidatures:
Par écrit avant le 23 août 1978 à l'adresse suivante:

M. Georges E. Bouchard,
Directeur du personnel,
Cegep de Matane,
616 ave St-Rédempteur,
Matane, Qué.
G4W 3P7

Conseil national de recherches Canada — National Research Council Canada

L'Institut Herzberg d'Astrophysique
offre un poste de

SURINTENDANT
pour
l'Observatoire de Radio-astronomie

L'Observatoire de Radio-astronomie Algonquin est une installation nationale importante qui utilise les techniques les plus à jour en matière d'équipements de réception, d'appareil pour le traitement des données et de réseaux automatiques de précision à l'usage des radio-astronomes de l'Institut Herzberg, des universités et d'autres observatoires existant un peu partout dans le monde. Le principal télescope a 46 m de diamètre et il se classe parmi les principales installations de ce genre qui existent n'importe où dans le monde. L'Observatoire fonctionne 24 heures par jour à titre d'établissement autonome dans un endroi à moitié isolé situé à 55 milles à l'est de Pembroke, Ontario, dans le parc Algonquin. Une maison de 3 chambres, à loyer modique, existe sur place pour le surintendant, mais les écoles les plus proches se trouvent à Pembroke.

Fonctions:
Fournir aux radio-astronomes le service d'un télescope opérationnel comprenant le soutien technique et logistique. (A) Fournir les connaissances techniques qui permettent de régler les problèmes de fonctionnement et d'entretien que supposent les installations - (B) Aider les radio-astronomes à réaliser leurs programmes d'observation - (C) Surveiller 23 employés qui travaillent selon un cycle de 28 jours pour assurer le fonctionnement en permanence des installations - (D) Gérer le fonctionnement et l'entretien des quartiers d'habitation et de tous les services de soutien.

Exigences:
Les candidats doivent être, de préférence, des diplômés d'université en astronomie ou en génie électrique possédant de nombreuses années d'une expérience étendue en technologie moderne. Il serait souhaitable de posséder une expérience préalable de la gestion d'un observatoire astronomique, mais une expérience préalable de la gestion d'un programme technique hautement qualifié est indispensable. Il serait souhaitable de posséder de l'expérience à titre de scientifique ou d'ingénieur en recherche ou d'avoir l'expérience du travail dans un milieu de recherche. Il serait avantageux de connaître les pratiques administratives et financières. La connaissance de la langue anglaise est essentielle pour ce poste.

Salaire:
Le salaire sera fonction des qualités et de l'expérience du titulaire.

CNRC

Prière d'adresser un curriculum complet à l'Agent d'emploi, Conseil National de Recherches du Canada, Ottawa, Ontario, K1A 0R6. Veuillez donner la référence HIA-52.

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

286-1201

- Chaque parution coûte $3.00, maximum 25 mots
- Tout mot additionnel coûte 0.10 chacun
- Minimum: 2 parutions

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Les offres d'emplois sont ouvertes également aux hommes et aux femmes.
Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être soulignée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 286-1201

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES

286-1201

- Chaque parution coûte $6.40 le pouce
- Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

Voir autres annonces classées, en page 19

APPARTEMENTS À LOUER

VOUS APPRÉCIEREZ LA DIFFÉRENCE À PLACE DU FORT
— Du Fort, coin Ste-Catherine ouest.
— air climatisée
— studio 1 et 2 chambres
932-4895
1-9-78

PLAMONDON, 4645, 3½, 4½, appartements spacieux, décorés récemment, loyer raisonnable, immédiatement. 342-4982, 845-3151. 1-9-78

VILLERAY, 1250, 2½, 4½ chauffé, cuisinière, réfrigérateur 273-3007. 28-8-78

MÉTRO CADILLAC, 6255-95 Faribault, 1½, 2½, 3½, chauffé, cuisinière, réfrigérateur, 256-9553 ou 255-9695. 28-8-78

CHERRIER, près métro Sherbrooke, 3½ chauffé, poêle et frigidaire, $185. par mois 845-5050 19-8-78.

C.D.N., Decelles coin Ellendale, 5½, 2e plancher, $320,libre immédiatement; 4½, 1er plancher, Van Horne coin Hudson, $250.00, libre 1er septembre; grands, chauffés, équipés, balcons. 739-2913. 21-8-78

4½, proche du métro Sherbrooke 845-1337 après 5 heures. 22-8-78

MCGREGOR, 1530 Le Maricourt, beau site, près centre-ville, appartements spacieux dans immeuble luxueux, tout équipé, air climatisé, piscine chauffée avec Jardin-terrasse, sauna, alcôve 2½ - 3½ avec électricité. Immédiatement 932-0933, 845-3151. 1-9-78

Appartements rénovés, 2049 Edouard Montpetit, 3½, 4½, 5½. 342-1647. 24-8-78

EDOUARD MONTPETIT, face Université de Montréal, 3½ $190. Mme Dunn 738-2074. 18-8-78

CENTRE-VILLE métro Berri-Demontigny, 2½ meublé, impeccable, paisible, buanderette, taxes payées. A partir de $160. 844-6730. 10-8-78

4585 Dupuis, (près Université de Montréal) grand 3½ propre, ensoleillé, balcon, $175. chauffé, libre fin août. 731-5736. 21-8-78

OUTREMONT: bonne section, demi sous-sol clair, chambre double, cuisine, salle de bains, éclairé, chauffé, tapis mur à mur, remis à neuf. 272-6531. 19-8-78

JEANNE D'ARC ET LAURIER, sous-sol meublé, chauffé, bain, toilette privé, $30. par semaine. 376-7574. 19-8-78

CHEMIN REINE MARIE ET LEMIEUX, 3 pièces, libre 1er octobre, eau chaude, cuisinière, réfrigérateur, $170. par mois. 343-6088. 19-8-78

EDOUARD MONTPETIT, grand 4½ chauffé, eau chaude, poêle, réfrigérateur, $230; buanderette sous-sol. Case: Galerie individuelle, petite conciergerie, propre, tranquille. Communications faciles. Soirs: 667-6688. 19-8-78

CENTRE-VILLE, 3½ à sous-louer, chauffé, climatisé, décoré, cuisinière, réfrigérateur, électricité payée, libre 1er septembre, $240. 281-8712 jour, 935-9054 soir. 19-8-78

BROMONT; 4 et 5 pièces, meublé, chauffé, éclairé, cuisine équipé, tapis, foyer, au mois ou à l'année. 631-7300 ou 1-372-6400

MONTRÉAL-NORD, 1½, exceptionnellement grande chambre au sous-sol avec bain et cuisine, meublée ou non, possibilité garage et autres commodités. Immédiat ou plus tard. $125/-mois. 322-2109 soir. 19-8-78

MONTRÉAL-NORD, 5½, bas avec salle de jeux, 2e salle de bains et cuisine, garage et cour clôturée, en sous-location ou avec bail. Immédiat ou plus tard. 322-2109 soir. 19-8-78

AHUNTSIC, 3½ à louer $178. par mois. Après 6 hres. 336-4729. 19-8-78

BOUL. PIE IX 6910. 1½ pièce, cuisinette, bain, semaine ou mois. 725-8013 ou 387-8498. 21-8-78

AIDES DOMESTIQUES

AIDE familiale, entretien de maison, soins à un enfant de 10 mois, 10 heures à 18 heures, 4 jours par semaines, références, à compter de septembre, situation permanente. Ecrire à: Agence Valrain, C.P. 117, Brossard, J4Z 3J1. Dossier C-197 24-8-78

Gouvernante demandée pour un professionnel. Doit s'occuper de 2 enfants. Logée, nourrie. Sérieuse, dynamique et cultivée, apparence soignée. Excellentes conditions de travail. Références appréciées. 387-7479, 488-0866. 24-8-78

Jeune aide domestique demandée, pour travailler dans une maison à Orlando, Floride. Jeune famille avec enfant d'un an. Salaire + avantages intéressants. Frais de transport payés. 363-6572. 23-8-78

Femme de ménage demandée, 3 jours par semaine, de 9 heures à 4 heures. Salaire: $3.75 l'heure. 481-5773. 25-8-78

AMEUBLEMENTS À VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: Vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèques, mobiliers de cuisine, etc). Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine. 207 est, Beaubien. Tél: 276-9067 ou 790 Atwater 935-6716 et 10,192 St-Michel, 387-2841 J.N.O.

AMEUBLEMENTS À VENDRE

Cause départ: vente de meubles neufs et usagés, Ville Mont Royal, 126, avenue Dobie, samedi 19 août, 11 a.m. à 5 p.m., état neuf: 1 lit "Queen", 4 lits simples, chambre enfant moderne (commode, table de nuit, bureau et chaise) tapis couleur sable 13'6"x10', 4 chaises et table jardin, lampes diverses, aspirateur Kenmore, paniers Orient en osier, table de nuit, etc. Autres meubles: sofa et fauteuil, table basse, commodes, bureau, réfrigérateur Westinghouse, cuisinière Moffat, laveuse General Electric, sécheuse Viking, vaisselle, etc. 21-8-78

Grand tapis vert, grand chesterfield et fauteuil, commode 9 tiroirs, table café-tampour, écopée, matelas Simmons neuf, table ping-pong, sans pattes, neuve, impeccables, laveuse-sécheuse Inglis. Divers. 5020 Isabella, coin Westbury. Pas avant samedi-dimanche, 10 a.m. 21-8-78

ANIMAUX À VENDRE

CHIOTS bergers allemands, les meilleures lignées allemandes, chiots d'exposition ou de garde, Jean Allard. 454-3731. 21-8-78

DOBERMAN 8 mois, chiots Labrador, chiot poméranien, tous enregistrés, qualité d'exposition. Particulier 589-6951. 21-8-78

ANTIQUITÉS À VENDRE

Meubles en pin: armoires, buffet 2/4, Panneaux soulevés, table pour 6, coffre avec "V". Coffres bleus, commodes, petites tables, huches, chaises. Divers. 659-2651 20/8/78

Meubles Québécois du Bahutier, lit 39", bahut avec panneaux. Miroir. Appelez 467-7817. 21-8-78

Pièces de collection 18e - 19e siècle: armoire, banc-seau, vaisseliers, buffet bas, coffres, horloges, moule-sucre, berçantes, rouet, tables, bancs, lavemain, etc. Lucie Vary, 1013 Marie-Victorin, Verchères. 583-6373. 21-8-78

Buffet à 2 corps, $1,000.00. Acheteurs sérieux seulent. Téléphonez après 6 heures, vendredi et samedi, toute la journée, 668-1543. 21-8-78.

AUTOS À VENDRE

BMW 320i 1977, 35,000 km, version sport, toute équipée, vend cause départ en Europe. Bur.: 337-1030. Rés.: 1-226-6401 (St-Sauveur). 21-8-78.

JEEP camionnette Jeep Commando 1972, état impeccable, $2,500. ou meilleure offre. 844-1472. 25-8-78

AVIS

ENCAN D'ANTIQUITÉS
Samedi le 26 août
Résidence Julien Lefebvre
Route 236 est, Beauharnois
Début de l'encan: 11 hres
Tél.: 429-4489
21-8-78

REMERCIONS le Révérend Père Clovis et son groupe pour le bénévolat apporté à notre cause de midi. Henri-Bourassa 19-8-78

BATEAUX À VENDRE

Yacht Shepherd 50 pi. 1971, moteur diesel entretenu par le capitaine, complètement équipé incluant passerelle volante, radar AC, pilote automatique, etc. Appelez sur semaine. 925-281-1541. 28-8-78

BUREAUX À LOUER

AHUNTSIC
Dans un édifice neuf 800 p.c. aménagés sont disponibles actuellement, avec climatisation centrale, ascenseur, stationnement intérieur, extérieur. Occupation immédiate.
560 Henri-Bourassa Ouest
334-9130
1-9-78

VIEUX MONTRÉAL OUEST
Bureau, 800 p.c., $400.00 + chauffage, donnant sur la rue St-Paul. 2 très grandes vitrines; idéal pour architectes, designers, ou autres. Appelez au **849-2841.**
21-8-78

CENTRE-VILLE 1,000 à 30,000 p.c. bureau luxueux et très moderne avec toutes les commodités près du palais de justice. $4.50 le p.c. Tél: 873-1363, 871-8291 J.N.O.

BUREAU et salle d'attente pour professionnel, chauffé, éclairé, entretenu. $125.00 par mois. 933-4143, 932-3417. 19-8-78

Bureaux à louer dans un lieu très en vue. 271-8259. 19-8-78

CHALETS À LOUER

CHALET 4 saisons à louer, Bromont, entièrement meublé avec toutes commodités. Près de ski, golf, équitation. Petit lac dans le domaine. 1-514-263-6080. 1-9-78

STE-AGATHE, vacances-voyages de noces-repos. Luxueux chalets bavarois. Meubles Thibault. Foyer pierres, piscine chauffée, terrain de jeux. Semaine, saison. Dépliants sur demande. Tél.: 727-9841, 819-326-5836. J.N.O.

CHALETS À VENDRE

St-Hippolyte, lac Connelly sud, chalet meublé, 4 chambres, cuisinette, salon, vue sur lac, superficie 15,000 pi. Ca. prix $10,000. 655-8146. 19-8-78

H3699 CANTONS DE L'EST, plusieurs bons chalets meublés sur lac Massawippi et Memphremagog. Claude Ostiguy (819) 838-5830 IMMEUBLES MARCOUX COURTIERS (819) 569-9926. 19-8-78

CHAMBRES DEMANDÉES

Cherche pied à terre, secteur OUTREMONT. Appelez Maurice Beauregard à 331-6802. 19-8-78

CHAMBRES À LOUER

MONTREAL-NORD, très grande chambre, sous-sol avec bain et cuisine privée, possibilité garage et autres commodités. Immédiat ou plus tard. $125. mois. 322-2109 soir. 19-8-78

CHAMBRES ET PENSIONS

Pension pour un monsieur âge d'or, domaine au bord du St-Laurent, vie familiale et paisible. 20 milles de Montréal. 589-6951. 21-8-78

COMMERCES À VENDRE

LONGUEUIL, imprimerie à vendre située sur rue très achalandée, chiffre d'affaire intéressant. Prix raisonnable. MLS. Hélène Lesage, Hélène Truchon 651-4900, 672-0357, 672-8555. TRUST ROYAL, Courtier. 19-8-78

CONDOMINIUM À LOUER

FLORIDE-FORT LAUDERDALE, appartement-jardin dans quartier résidentiel, unité de coin. Au 2ième, 2 chambres à coucher entièrement meublées, climatisation et chauffage central. Près de tout, à quelques minutes de la plage. Piscine et récréation. Ni animaux, ni enfant. Minimum 4 mois. Libre du 15 novembre au 1er avril. $700. U.S. par mois. Références. Téléphonez au propriétaire entre 18 et 20 heures à 341-4277. 21-8-78

DÉMÉNAGEMENTS

A bas prix, appeler Pierre Déménagement, en tout temps, estimation gratuite. 761-3431. J.N.O.

Disponible en tout temps, pour petits et gros déménagements. Spécialité: poêle, réfrigérateur, laveuse, sécheuse. 725-1372. 4-9-78

DEMANDES D'EMPLOI

Prendrais travail de dactylo à la maison, expérience en droit et en thèses universitaires. 527-4675. 19-8-78

ENTRETIENS-RÉPARATIONS

RÉPARATION D'HORLOGES ANCIENNES
J.-P. KREMER
HORLOGER SPÉCIALISÉ
689-2989
Tous les jours jusqu'à 22 hres
19-8-78

MENUISERIE générale, plâtre, stucco, peinture intérieure, extérieure, estimation gratuite. Tél: 521-4041, 270 6361 J.N.O.

TRAVAUX de peinture, intérieure, extérieure, et pose de papiers peints. 18 ans d'expérience. Prix raisonnables: 620-0468. 29-8-78

ÉQUIPEMENTS DE BUREAUX

A bas prix, bureaux, chaises, plusieurs armoires, coffre-fort neuf et usagé, à prix d'escompte, 4532 St-Denis, 845-8463 Richard. J.N.O.

FERMES À VENDRE

LAC LOUISE près Weedon, 141 acres, ½ culture, ½ cèdre, avec très grande maison, 6 arpents sur le lac, 6 arpents sur route 112, endroit unique, faut voir. Réal Paiement agent 1-819-563-7516. CAISSE D'ETABLISSEMENT DE L'ESTRIE COURTIER 1-819-566-1144. 19-8-78

Offre exceptionnelle. Ferme 100 acres, située St-Georges de Windsor. 2/3 culture, 1/3 bois franc, maison très confortable, garage double, grange, endroit très élevé, Réal Paiement, agent 1-819-563-7516 CAISSE D'ETABLISSEMENT DE L'ESTRIE COURTIER 1-819-566-1144. 19-8-78

CANTONS DE L'EST, ferme 100 acres, 50 prairie, 50 boisé, ruisseaux, étang, piscine 40 chauffée, maison 160 ans, foyer, grange, étable et haie de cèdre. Prix $60,000. Montréal 524-0575 (819)839-3569. 21-8-78

GARDERIE

Garderais chez-moi enfant âge préscolaire à partir du 5 septembre, Outremont. 279-9216 ou 277-3828 après 18 hres. 23-8-78

Religieuse aimerait prendre soin de personne âgée, malade, bon chez-soi, près du chemin de la Reine-Marie. Appelez après 4 heures au 332-0371. 21-8-78

Cherchons gardienne à domicile, enfant de 8 mois. Du lundi au vendredi. Quartier Snowdon 487-3089. 22-8-78

LOCAUX À LOUER

Local pour professionnels, 123, boul. des Laurentides, Pont Viau. 669-6343. 24-8-78

LOGEMENTS À LOUER

PLACE DEGUIRE
ST-LAURENT

NOUVEL EDIFICE
offre de loyer gratuit
1½, 3½, 4½ à partir de $210.00
incluant taxe d'eau et électricité!
- climatisation
- tapis mur à mur
- cuisinière et réfrigérateur
- système anti-vol
- piscine et sauna
- terrasse paysagée sur le toit

visites de 11h à 21h
fin de semaine de 11h à 18h
365, boulevard Deguire angle Jules Poitras, près de la gare du CN à Côte Vertu
336-5226

N.D.G. 7½ chauffé, $425. par mois, libre 1er septembre, foyer naturel, portes et planchers en chêne. 486-5543. 22-8-78

N.D.G. près de l'Université de Montréal, 6½ bas chauffé, foyer, boiseries naturelles, poêle et réfrigérateur fournis. Libre 1er octobre. $365. par mois. 527-8011, 483-1624. 21-8-78

Verdun, près du métro Lasalle, 3e étage, 4½, non-chauffé, fournaise à l'huile fournie, 220, planchers de bois franc, très propre, adultes seulement. Libre immédiatement. 766-9223. 21-8-78

N.D.G., sur Prince of Wales, haut de duplex, spacieux, chauffé, eau chaude, poêle-frigo, 8 pièces, garage, libre 1 septembre, $395. Tél.: 488-6797 R. Ouellet. 21-8-78

RUE PARC LAFONTAINE, près de Roy, 5½ rénové, rez-de-chaussée, joli jardin, $350. par mois. Libre le 1er septembre. 523-4066 entre 6 hres et 8 hres. 1-9-78

A LOUER, salon double dans grande maison, chauffé, doit être responsable et avoir références. 722-6566. 21-8-78

ROSEMONT, 3½ chauffé, 220 dépense, ménage fait, autobus. Appelez soir 722-6566. 21-8-78

CARTIERVILLE, 6 1/2, haut duplex (1 an), 12063 Longtin, chauffage électrique Novelec $325. Libre. 337-4969. 4-9-78

VILLE ST-LAURENT, 3 1/2, 4 1/2 studio à louer, piscine intérieure, bain sauna, chauffé électricité, taxes payées, près du centre d'achat Vertu. 1,100 Goulet. Tél.: 332-3078. 1-9-78

OUTREMONT, Côte Ste-Catherine près Wiseman, 7½, chauffé, eau chaude, électricité, poêle et réfrigérateur inclus, proximité collège et université. Libre immédiatement, après 6 heures. $485. 274-0377. 19-8-78

Site exceptionnel dans le Vieux Montréal. 17 fenêtres sur Place Jacques Cartier et le fleuve. 4e et 5e. 40' x 80' avec divisions. Chauffage électrique. Logements et/ou bureaux, ateliers-studios. $4. le p.c. discutable selon bail. 861-0080. 21-8-78

NOUVEAU ROSEMONT. Rodrigue Construction. Rez-de-chaussée de 7 pièces, d'un luxueux triplex, 3 salles de bains; foyer, salle de jeux, garage double, chauffage électrique, "radian", maison modèle. Beaubien-Pierre Gadois, $550.00 par mois. 254-2504, 255-5324. 21-8-78

BERRI, 4½, proche du métro Sherbrooke, $120. par mois, pas d'animaux. 845-1337 après 5 heures. 22-8-78

6 RENOVE, 3 chambres fermées, non-chauffé, sortie laveuse-sécheuse, chauffage électrique, stationnement, métro, sur rendez-vous 469-3324. Bail: $190.00 par mois. 19-8-78

VILLE St-Laurent, 4½-5½ à louer toutes taxes payées, chauffé, piscine, autobus devant la porte. 2345 Ward. Tél.: 747-6079. J.N.O.

LONGUEUIL, luxueux bas de duplex, récent, 6½, près commodités, sous-sol fini, foyer, garage double, piscine, lave-vaisselle, intercom, clôturée, souffleuse à neige fournie. Faut voir. $400. par mois, chauffage, eau chaude et taxes compris. 679-4248 ou 651-0075. 19-8-78

ST-LAURENT: 4½, bien éclairé, chauffé, balcon, garage, tranquille, ménage refait, disponible 1er septembre, M. Gratton: 353-5151. 19-8-78

St-Lambert-Longueuil, 4½, chauffage électrique, stationnement, libre 1er septembre, $245. 672-0356. 2-9-78

RACHEL 2592, 4 pièces chauffées, bois franc, moderne, IBERVILLE 7023, 3 pièces éclairées, chauffées, meublées, ménage fait, 3 pièces 220, bois franc, moderne. 256-1775. 19-8-78

MAISONS À LOUER

OUTREMONT, 4 chambres à coucher, meublé ou non, 277-4603 entre 9:30 et 11:30 a.m. 19-8-78

MAISONS À LOUER

Diplomate français cherche à louer villa ou appartement 3-4 chambres, proximité Collège Stanislas. Tél.: **878-4381** (bureau) ou **878-2711** (samedi).
21-8-78

Bungalow à LAVAL 6 pièces, sous-sol fini, foyer, terrain paysagé, 2 salles de bain, prix à discuter. 663-9261. 19-8-78

ILE BIZARD, magnifique résidence centenaire, entièrement rénovée, pierres extérieur et intérieur, 6 pièces, 2 salles de bains complètes, 3 foyers, 44,000 pi. ca. de terrain paysagé, piscine extérieure en béton (18x36), bord de l'eau, $600. par mois. Libre 1er septembre. 620-1560. 21-8-78

A louer 15 novembre — 15 avril. Antique maison de campagne restaurée, 3 milles pistes Bromont, 5 chambres à coucher, $400. par mois. Après 7 hres P.M. 1-372-4396. 21-8-78

OFFRES D'EMPLOIS

BIBLIOTECHNICIENNE
Centre de documentation, Société médicale, situé centre-ville, recherche bibliotechnicienne. Sous la direction de la bibliothécaire responsable, elle effectue les travaux de classification et de catalogage, assure les services de prêts et de commande de volumes, périodiques et documentation.
Une expérience serait souhaitable.
Salaire selon qualifications.
288-7277 poste 17
19-8-78

Maison d'édition et de distribution de manuels scolaires, située centre-ville, métro Guy, recherche
SECRÉTAIRE BILINGUE
— Âge 25-35 ans
— Bonne présentation
— Expérience 2 à 3 ans
— Esprit d'initiative et sens des responsabilités.
Salaire selon qualifications.
Tél.: entre 17 et 18 hres:
931-0707 21-8-78

PROFESSEUR DE FRANÇAIS
Langue seconde, formation et expérience SGAV pour donner des cours dans les entreprises. *Envoyez c.v. et photo à:*
Polylangues,
3414 avenue du Parc,
suite 203
Montréal, H2X 2H5
21-8-78

SECRÉTAIRE
DE DIRECTION DEMANDÉE
Sténo dactylo bilingue, 3 ans d'expérience dans le secrétariat de direction.
323-9770
25-8-78

TRAVAIL immédiat pour gens sérieux (hommes-femmes). Envoyer numéro de téléphone à: M. Duval, C.P. 89 Succ. N, Mtl. H2X 3M2 19-8-78

HYGIÉNISTE dentaire, bilingue, pour centre-ville Montréal. Faire parvenir curriculum vitae à Dossier C-196, Agence Valrain, C.P. 117, Brossard, J4Z 3Z1. 1-9-78

Réceptionniste bilingue demandée dactylo 1 an d'expérience: pour entreprise dynamique, secteur Décarie. Demandez Mme J. Da Silva: 735-1163. 21-8-78

On demande une secrétaire légale avec expérience, une sans expérience. Salaire à discuter. Pour informations: demandez Jacques Eybalin 676-5512. 25-8-78

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

A-1 absolument confidentiel $1,200.00 à $600,000. 1ère 10% 2ième. Mlle Léona Laberge, Courtier 486-1106 jour-soir. J.N.O.

Abaissement 10¼% 1ère, 2ième hypothèque, balance de vente, rapidement, jour ou soir, tél: 729-4333. J.N.O.

PERSONNEL

ÊTRE DEUX...
Pour vraiment apprécier les plaisirs de la vie, il faut être deux.
Service de rencontres réputé établi à Montréal depuis 1966, pour personnes libres et sérieuses. Dépliant gratuit.
Tél.: **282-0058**
ouvert de 1 P.M. à 9 P.M. lundi au vendredi
RENDEZ-VOUS SCIENTIFIQUE
1117 ouest, Ste-Catherine suite 108, Montréal
J.N.O.

FACE À FACE
Un service de rencontre respectable et efficace pour se faire de nouveaux amis. Pour les gens libres et sérieux.
Sur rendez-vous
1117 ouest, rue Ste-Catherine, suite 420, Montréal, Québec.
Appelez **288-5253 ou 659-2248.**
Autres succursales:
Toronto, Hamilton et New York.
Dépliant disponible.

OFFRES D'EMPLOIS

LA MISSION DE DUNGO, RÉPUBLIQUE DU ZAÏRE, AFRIQUE

recherche les services de coopérants, hommes ou femmes laïques ou religieux(se), pour enseigner dans une école normale de niveau secondaire.

Soit:
— un professeur en psycho-pédagogie
— un professeur en mathématiques
— un professeur de physique
— priorité à des couples

PERSONNALITÉ
— être catholique pratiquant
— expérience dans l'enseignement
— brevet ou licence de préférance

TRAITEMENT
— engagement pour 2 ans
— voyage aller-retour payé
— subvention modique et suffisante versée au Zaire
— indemnité de rétablissement versé au Canada

Envoyez votre curriculum vitae à:
Frère Lionel Trudel,
200, boul. Walderg,
Dorbeau, Cté Roberval
G8L 2R2
Tél.: 418-276-3261
ou:
Frère André Godin,
1207, rue Commerciale,
St-Romuals, Cté Lévis
G6V 6P5
Tél.: 418-839-9983
21-8-78

AGENCE DE PUBLICITÉ RECHERCHE SECRÉTAIRE

Travail de coordination et dactylo pour le service administratif et à la clientèle.
Bureau au centre-ville. Atmosphère agréable et dynamique.
Bilingue avec 2 ans d'expérience et le sens des responsabilités.
Répondre par écrit à:
Dossier C-184
Agence Valrain
C.P. 117,
Brossard.
J4Z 3J1
19-8-78

PERSONNEL

AMASO: Service de rencontres, sérieux. Marthe Gaudette, 822 est, Sherbrooke, suite 5. Tél.: 878-2801 ou 524-3852. Sherbrooke 565-7598 J.N.O.

PENSIONS

BOUCHERVILLE, Parc de la Seigneurie, résidence d'âge d'or, tout confort, médecin attitré, service religieux. 729-3226. 1-9-78

TABLEAUX - PEINTURES

LES SUCRES d'orge ne fondent plus qu'aux murs des églises. Exposition de tableaux et de photographies de M. Marc Mélambrûle, du 16 au 25 août, 4627 Hutchison, 274-8597 de 9 hres A.M. à 10 hres P.M. 19-8-78

Marc Aurèle Fortin, 10x12, (huile), 435-0716. 21-8-78

TERRAINS À VENDRE

BORD RIVIÈRE DU NORD STE-ADÈLE
A Ste-Adèle, 25,000 p.c. et plus, boisé, endroit exceptionnel, propriétaire. 933-3673, extension 1516.
19-8-78

ST-SAUVEUR-DES-MONTS, à 1 mille du Mont Habitant, 125 pi. x 400 pi. Prix à discuter 625-3086. 24-8-78

TERRES À VENDRE

ENTRE SUTTON ET FRELIGHSBURG
Large vallée, grands lots, vue exceptionnelle, ruisseau, arbres matures - $1200 à $1500 par acre - du propriétaire. Tél.: **(514) 295-2544.**
21-8-78

VILLÉGIATURES

LAURENTIDES: Auberge du Lac Carré, chambres et pensions, $100. et plus par semaine, informations: 1-819-688-2266. 7-9-78

BOUCHERVILLE, Parc de la Seigneurie, maison de convalescence. Tout confort, chambre individuelle, séjour de 1 à 3 semaines. 729-3226. 1-9-78

PROPRIÉTÉS À VENDRE

VIEUX LONGUEUIL, superbe cottage ancien complètement rénové, 8 pièces, 4 chambres à coucher, salle familiale avec porte-patio donnant sur magnifique jardin, foyer naturel au salon, secteur de choix près métro. Janine Bédard 651-4900, 659-3291. TRUST ROYAL, Courtiers. 24-8-78

VARENNES, bungalow coin de rue, grand terrain paysagé, centre d'achats et aréna à proximité, 3 chambres, sous-sol fini, foyer, garage, lave-vaisselle, installation de plomberie pour 2e salle de bains. Appelez Rod. 477-1444 ou 621-8617 (PAS D'AGENT). 19-8-78

ST-HILAIRE: Maison centenaire entièrement rénovée, terrain 30,000 p.c., atelier de peinture ou autre à l'arrière, piscine creusée, propriété magnifique. LOUISE DELAND 464-5741, 467-2156 IMM. SELECT, Courtiers. 19-8-78

PROPRIÉTÉS À VENDRE

A. E. LePAGE
IMMEUBLES WESTMOUNT REALTIES COURTIER

ABERCORN
Maison de ferme, avec vue sur les montagnes et les étangs, nécessitant quelques rénovations. Grange - 3 acres - revenu possible sur le gravier. $32,000. **Madelane Darrah, frais virés: 1-800-363-1235; soirs: 538-2805.**

SUTTON
Chalet de qualité no 1 près des pentes de ski, 2 chambres à coucher, foyer en coin, studio séparé pour amis ou revenu. $23,000. **Madelane Darrah - frais virés 1-800-363-1235; soirs: 538-2805.**

L'ESTRIE
Résidence luxueuse, 14 pièces, piscine, pavillon récréatif - terrain 7½ acres, plus de 20,000 arbres matures. **Andrée Plamondon - 243-6901; frais virés: 1-800-363-1233.**
19-8-78

Trust Royal
SERVICES IMMOBILIERS

OUTREMONT: cottage boiserie chêne. Près du couvent d'Outremont. 4 chambres. Grenier avec poutres, salle à dîner, boudoir s.s., entrée privée. Magnifique jardin. **Micheline D. Coderre, 735-2681, 274-3239.**
VIEUX LONGUEUIL - Propriété hors de l'ordinaire. Ancienne résidence de classe, terrain exceptionnel de 34,000 pieds carrés, site de premier choix. $69,000. EXL. **Hélène, 651-4900, 672-8555, 672-0357.**
19-8-78

COURTIER

WESTMOUNT
Superbe maison de ville de 7 chambres à coucher, construite en 1967, 2 salles de bains, 2 "powder room", garage pour 2 voitures. Disponible immédiatement. $129,500.
Mme Pauline Bates
932-2224 ou 731-6817
Frank A. Norman et Cie Ltée
Courtiers licenciés
731-6817 19-8-78

LONGUEUIL, prix réduit. Cottage canadien, construction 1977, salle à dîner, terrain clôturé, base de foyer, chauffage électrique, $49,500. Jacqueline Gervais 651-5710, 655-9532. IMMEUBLES BEAUDRY, Courtiers. 19-8-78

ST-HILAIRE, secteur boisé 8,663 p.c. Bungalow entrée split. Très bonne construction, foyer au sous-sol. Seulement $44,700 Jacqueline Gervais 655-9532, 651-5710. IMMEUBLES BEAUDRY, Courtiers. 19-8-78

LONGUEUIL rue Soissons magn. bung 9 pces. Idéal pour 2 familles bien paysagé. Une visite s'impose R. Gauthier 525-9925, 670-1002. Fiducie du Québec, courtier MLS. 19-8-78

Un mot vous échappe... le petit Robert le rattrape.

LES MOTS CROISÉS

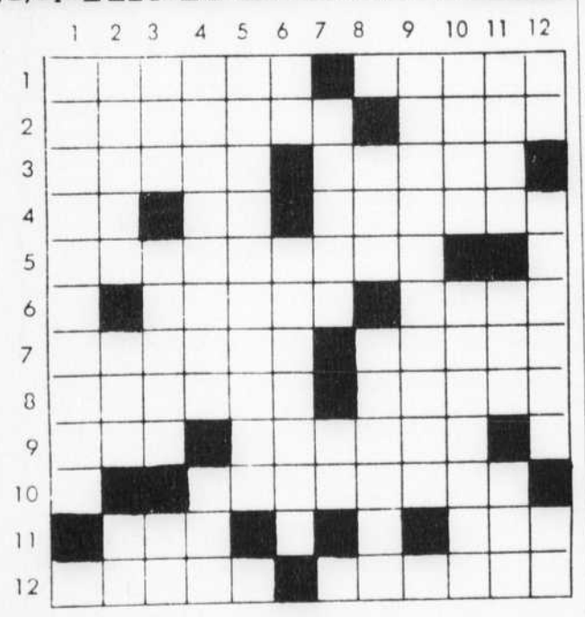

Horizontalement
1— Plant de vigne. — Petite somme.
2— Sel de l'acide oxalique. — Registre du parlement de Paris 1254 à 1318.
3— Petit cigare cylindrique. — Attacher.
4— Thallium. — Neptunium. — On les cultive depuis la préhistoire pour les raisins.
5— Rebâtir.
6— Bobine mobile autour de la poignée d'une manivelle. — Le même en nature.
7— Loyal. — Recouvre la couronne des dents.
8— Un sens. — Outil.
9— Coupé court. — Semence.
10— Variété de pomme à couteau.
11— De bonne humeur. — Amas.
12— Un nombre. — Corps gazeux qui s'élève des objets humides, par l'effet de la chaleur.

Verticalement
1— Pièce de cuir qui sert à renforcer la partie arrière d'une chaussure.
2— Expulse quelqu'un hors de sa patrie. — Nom de deux chaînes de montagnes — Germanium.
3— Partie tombante et flottante d'un vêtement. — Endossement. — Du verbe avoir.
4— Four à plusieurs foyers, pour cuire les poteries. — Grain farineux, excellent aliment.
5— Emploi abusif et désordonné.
6— Sert à lier. — Faner.
7— Jalousie. — Quatre saisons.
8— Personne sotte. — Observera secrètement.
9— Beaucoup (pop.)
10— Comm. de Belgique. — Argent (pop.).
11— Parcourir des yeux. — Sorte d'oignon. — Pluie.
12— Éminence. — Morceau d'ivoire ou d'ébène appliqué au bout du manche d'un instrument à cordes, et sur lequel portent celles-ci. — Strontium.

Solution d'hier

À Radio-Canada, le 25 août

Le Manitoba ne répond plus...

Quelle est la chance de survie des francophones au Manitoba? Les Franco-Manitobains ont-ils le choix, en tant que collectivité, de subsister dans une province à forte majorité anglophone? Doivent-ils s'assimiler ou partir?

Le film, le Manitoba ne répond plus, produit par l'Office national du film et qui sera télédiffusé, en première, sur le réseau de Radio-Canada, le vendredi 25 août, à 21 h 30, tente de trouver des réponses à ces options fondamentales.

Depuis longtemps déjà, le réalisateur Raymond Gauthier, lui-même originaire de Saint-Jean-Baptiste, au Manitoba, voulait faire un film dont le propos correspondrait à son cheminement personnel, se considérant, en quelque sorte, en exil là où il était né.

Le Manitoba ne répond plus met en scène Henri Marcoux, chiropracticien et père de deux enfants. Marié à Monique, il vit à Saint-Boniface l'existence d'un homme aux prises avec de multiples contradictions psychologiques et politiques du francophone engagé dans une lutte à l'issue plus qu'incertaine.

Il faut oublier l'assimilation galopante et se battre pour créer de nouvelles écoles françaises. Mettre sur pied une commission scolaire. Marcoux y travaille sans relâche. Mais avant tout, il faut pour la collectivité francophone et ses leaders être vigilants.

Insidieusement, la langue de la majorité s'infiltre au foyer: "Y a des soirs, on se dévoue par la "franco", grosse réunion, et entre-temps, on laisse nos enfants avec une gardienne anglaise", dira Monique.

En récréation et à l'issue de classes dites de français, les enfants s'inventent des jeux... en anglais.

Alors. Où réside la solution?

Dans un meilleur système d'éducation? Au niveau des pouvoirs publics? Sur le plan juridique, économique, culturel? Faudra-t-il obtenir des "territoires français"? Et enfin, n'y a-t-il pas danger d'érosion?

Le Manitoba ne répond plus, par le biais de Monique et Henri Marcoux, force le spectateur à s'interroger sur l'avenir des minorités françaises. En parallèle, émerge, à petites touches, le portrait d'un francophone hors Québec, de ses angoisses et de son devenir dont il n'est pas certain qu'il lui appartienne.

L'ADAC, un luxe pour voyageurs riches

OTTAWA (PC) — Le projet annoncé par le ministre fédéral des Transports, M. Otto Lang, en vue de mettre sur pied un système de liaison aérienne ADAC, avions à décollage et atterrissage courts, a été critiqué par Transport-2000, un groupe de défense des consommateurs qui favorise le secteur public pour le transport des passagers de préférence à l'avion.

Dans un télégramme envoyé dimanche à M. Lang, le président de Transport-2000, M. Harry Gow, estime qu'un service ADAC dans le corridor Québec-Windsor ferait perdre le tiers de ses passagers au chemin de fer concurrent et réduirait grandement les chances du nouveau service Via-Rail d'être rentable un jour.

"L'ADAC est un luxe bon pour des voyageurs à gros compte de dépenses, a dit M. Gow. S'il vous plaît, donnez la chance à Via de montrer ce qu'il peut faire avant d'établir de coûteux services en double comme l'ADAC".

L'organisme présidé par M. Gow compte 500 membres au pays, y compris des municipalités de la Saskatchewan et des Maritimes menacées de perdre des dessertes ferroviaires.

Transport-2000 est cependant en faveur du service ADAC pour Gaspé et les Iles-de-la-Madeleine, au Québec, ainsi que le Grand-Nord, là où les transports de surface ne sont pas pratiques et le coût de construction de pistes assez longues pour des avions à réaction est prohibitif.

Selon une étude publiée vendredi par le ministère des Transports, les coûts d'un service aérien sur courtes distances dans le corridor Québec-Windsor seraient probablement supérieurs à ses avantages économiques.

M. Lang disait toutefois dans un communiqué accompagnant cette étude qu'un service limité, basé à l'aéroport Toronto-Island "servirait à vérifier la contribution que l'ADAC peut apporter".

Le vêtement: la cause est reportée

La Cour d'appel a décidé, mercredi, de reporter au 30 août, l'étude de la requête de l'Union internationale du vêtement pour dames et du Montreal Joint Dress & Sportswear Manufacturer's Guild. Ces derniers désiraient faire rejeter, avant même qu'il soit entendu, l'appel logé par l'ex-ministre du travail, M. Jacques Couture, et l'ex-tuteur qu'il avait nommé pour cette industrie, contre la décision de la Cour supérieure d'abolir la tutelle imposée.

La Cour d'appel a pris sa décision après avoir été informée par le procureur de l'ex-ministre et du tuteur qu'un règlement pourrait bientôt survenir dans ce conflit, à la lumière de certaines décisions ministérielles très imminentes.

Pour leur part, les deux demandeurs exigeaient le rejet immédiat de l'appel de l'ex-ministre du Travail, parce que le dossier conjoint, selon eux, n'avait pas été confectionné et présenté à la Cour, à la date où il aurait dû normalement l'être.

CHRONIQUE DES ONDES

Violence et négligence

par Gilles Constantineau

Depuis près de 15 ans maintenant que les bonnes âmes à l'esprit étroit, psychologues et sociologues aussi bien que les autres, ramènent tous les troubles sociaux à la violence télévisuelle comme à un bouc émissaire, il est étonnant qu'elles n'aient pas encore dénoncé le football style américain. Ou alors se seraient-elles à leur insu laissé déformer le jugement par l'énorme entreprise de merchandising qui soutient cette activité d'abrutissement sous le nom fallacieux de sport, avec la complicité de notre télévision?

Il n'est pourtant, que je sache, aucun feuilleton policier, américain ou d'autre source, même du genre *Kojak*, honni entre tous aux dernières nouvelles, dont les rafales de mitraille ou les folles cascades de voitures entraînent réellement la moindre blessure. Pour les fractures innombrables, pour les fracas d'ossements, pour les gueules défigurées ou bleuies, les tendons et les muscles déchirés et les colonnes vertébrales rompues; et en vrai, en direct, sur le terrain, sans retouches ni montage, c'est au football qu'il faut mettre son récepteur télé.

Mais non; depuis près de 15 ans maintenant qu'elles ânonnent leurs protestations dans les journaux ou devant les commissions d'enquête, chaque fois que les coups de feu entendus dépassent le rythme de trois à l'heure (dernière moyenne canadienne des actes de violence au petit écran, calculée par les services de recherche du CRTC), nos ligues de puritains frustrés sont restées silencieuses devant ces heures successives de violence aussi vraie, aussi réelle qu'idiote.

Cela devrait nous éclairer sur la pureté des motifs et des intentions ainsi que sur l'intégrité du jugement de tous les censeurs bénévoles qu'affolent les feuilletons ou les films policiers.

Quoi qu'il en soit, pour ma part je donne congé, règle générale, à mon appareil, le mercredi soir, qui est non seulement soir de football sur un réseau complet, mais aussi de baseball, platitude spectaculaire, sur deux autres réseaux. Ou alors, pour acquit de conscience, il m'arrive de jeter un coup d'oeil aux *Têtes d'affiche* de Télé-Métropole.

C'est ce que j'ai fait mercredi dernier. Et qu'ai-je trouvé à l'écran du 10, en guise de spectacle? Un assortiment poussé de grimaces et de rictus absolument détestables, proches de ceux d'un chien que la colère enrage — avec les mêmes mouvements de lèvres et de narines retroussées; le tout portant le nom de Jacques Michel.

Mais où diable se trouvaient les réalisateurs, à cette-heure-là? Ces maîtres du spectacle qui aiment se croire de bon conseil, et qui le sont effectivement parfois, quand ils s'en donnent la peine? Le bonhomme n'ayant manifestement ni impresario ni metteur en scène digne de ce nom, n'y aurait-il pu se trouver un réalisateur, celui notamment de *Têtes d'affiche*, pour signaler à M. Michel que ses grimaces ne passaient l'écran que comme des signes psychopathologiques; que sa façon de tenir le micro en plongée obligeait les caméras à sonder l'énorme gouffre de l'immense bouche qu'il a; que d'autre part les chansons à succès qu'il avait pondues voici 10 ans bientôt commencent à passer de mode, d'autant plus qu'elles n'ont jamais été vraiment populaires;

Que pour le reste, son répertoire va baissant; et enfin, que sur scène en général, mais au petit écran plus encore, les grandes et incessantes gesticulations, loin d'être un témoignage de professionnalisme, indiquent au contraire que l'artiste est encore, sous certains rapports, au niveau de l'amateur non dirigé, et non consciencieux; ce qui, à l'âge qu'a aujourd'hui Jacques Michel, devrait lui faire comprendre que le temps est venu de rentrer chez lui?

Le plus malheureux est qu'il conviendrait qu'une personne inspirée fasse les mêmes observations, sous peu, ou du moins quelques-unes d'entre elles, à l'extraordinaire chanteuse qu'est Angèle Arseneault. Deuxième tête d'affiche de l'émission, celle-ci a une fois de plus donné les trois grandes chansons de son répertoire, dont j'ignore les titres véritables, mais qui traitent de sa cuisine, de sa boulimie et des familles de son village.

Le répertoire de Mlle Arseneault est déjà très court. Mais son style gavroche la fait demander partout; et partout où elle passe, ces trois mêmes chansons l'accompagnent. La chose deviendra tôt ou tard lassante. Où sont les pros qui lui souligneront la nécessité d'en créer vite de nouvelles, aussi nombreuses que possible?

Et qui lui dira qu'elle devra longuement roder encore l'interprétation de chaque chanson? Ne pas commettre l'erreur fatale de Clémence Desrochers, qui meuble ses trous d'improvisations bâclées, aussi fausses que l'ingénuité d'une vieille fille? Et parlant de ses chansons, retoucher certaines d'entre elles, où le choix des termes trahit une désagréable négligence?

Les écoles à $1 ne règlent rien

L'achat ou la location d'une école à un coût nominal présente un "intérêt certain" pour les garderies populaires mais ne saurait évidemment pas les sortir du marasme où elles sont plongées.

Tel est le commentaire de SOS garderies qui a réuni la semaine dernière les parents des garderies Soleil de quartier, Centre Saint-Louis et Jean-Talon, pour discuter de la nouvelle politique d'aliénation des biens scolaires définie par le ministre de l'Education, M. Jacques-Yvan Morin.

Les responsables de SOS garderies ont répété qu'elles souhaitaient vivement l'ouverture de négociations auxquelles participeraient non seulement les garderies et la Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM) mais un représentant du ministère des Affaires Sociales.

"Après deux ans de pouvoir et malgré un programme électoral spécifique, les garderies attendent toujours la sortie de la politique globale en matière des services de garde", rappelle SOS garderies dans un communiqué remis tout dernièrement à la presse.

SOS garderies y précise en outre qu'un comité de parents doit étudier dans le détail les implications de la nouvelle politique d'achat ou de location de biens scolaires mais ajoute: "il apparaît que la préoccupation des parents porte davantage sur la difficulté d'assumer les coûts d'entretien, d'électricité et de chauffage, de même que le paiement de la dette accumulée par les arrérages et les frais de cours".

Le juge Claude Bisson souhaitait cependant que les parties puissent en arriver à une solution négociée et il mentionnait à titre de suggestions certaines concessions pouvant permettre aux deux garderies menacées de survivre.

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être soulignée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à
286-1201

Voir autres annonces classées, en page 18

PROPRIÉTÉ À VENDRE

CANTONS DE L'EST
Très belle résidence toute meublée située bord de l'eau, aux 3 lacs: Danville, Cté Richmond. Plus un chalet y attenant. Le tout sur un beau terrain paysagé, environ 475,000 pi. ca. Aubaine! $35,000. Faut voir
(819) 879-5727 ou (819) 879-4126
Monsieur Charland
19-8-78

CARTIERVILLE: près chemin du golf. Luxueux split level, 5 chambres, piscine intérieure, chauffage électrique, 3 foyers, nombreux extra, grand terrain, $180,000 EXCL. **Marthe Grosso, 337-5480, 747-1538.**
Le Permanent
courtier
19-8-78

ST-BRUNO cottage 9 pces 5 CC. S. de jeux avec bar. Maison impeccable. Arbres matures. Potager. Louise Côté 653-3061, 670-1002. Fiducie du Québec, courtier. 19-8-78

ST-HILAIRE: prix réduit, maison canadienne, 4 chambres, 8 appartements, plus sous-sol, foyer, terrain magnifique, arbres matures, quartier résidentiel. BERNARD FUSEILLER 467-2156, 467-9720. IMM. SELECT COURTIERS. 19-8-78

McMASTERVILLE, superbe bungalow "Back Split" 6 pièces, foyer au sous-sol, carport, terrain tourbé, clôturé, allée asphaltée, prix très intéressant. Faites vite, appelez Fernand Balade 467-1120, 464-1262. MONTRÉAL TRUST, Courtiers. 19-8-78

Ahuntsic, pour professionnels, duplex avec pharmacie au r.d.c. à vendre. Vrai aubaine. $150. par mois. Pour informations; Monique Lavigne 382-8000, 669-1847. 19-8-78

PROPRIÉTÉS À VENDRE

RICHELIEU
Cottage 8 pièces plus garage, tarrain paysagé et arbres, fruitiers. Taxes $500. PAS D'AGENT.
658-1676
19-8-78

AHUNTSIC, cottage semi-détaché briques, 7 pièces éclairées, chauffage eau chaude, garage, porche, patio, grand terrain à proximité des autobus, magasins, écoles, parfaite condition. Madeleine Chartrand 471-3597, 471-1536. Les Immeubles Chartrand 21-8-78

ST-BASILE-LE-GRAND, proximité route 116 (9) et Promenades St-Bruno, bungalow 28x60, de construction supérieure, garage, sous-sol fini, foyer en pierre, chauffage électrique, plusieurs extras. Michel Véronneau 467-1120, 678-4074. MONTREAL TRUST, Courtiers. 21-8-78

PIERREFONDS, maison de ville, 9 pièces, 3 chambres, 1½ salle de bains, équipement électrique encastré inclus; jardin-terrasse aménagé avec B.B.Q. intégré; décoration et rénovation effectuées par architecte-propriétaire; aubaine à vendre $33,800. ou à louer $325. par mois. 683-7445. 21-8-78

PROPRIÉTÉS À REVENUS À VENDRE

ST-MARC, maison canadienne 2 étages, face à la rivière Richelieu près village, garage, remise et jardin. Prix à discuter. 584-2066, 584-3528. 19-8-78

8 logements détachés. Chauffage électrique $22,000. de revenu. Investissez sur la rive-sud. B. Savard 651-5300, 651-8738. MONTREAL TRUST, Courtiers. 19-8-78

PROPRIÉTÉS DE CAMPAGNE À VENDRE

Trust Royal
SERVICES IMMOBILIERS

LAURENTIDES
MORIN HEIGHTS: chalet suisse, foyer, beau terrain, piscine fibre de verre, vue panoramique, cause transfert. Demande $69,000. **C. Larose, 435-3443, 1-227-3654 (rés.).**
ST-SAUVEUR: canadienne authentique, pierres extérieur, pièce sur pièce à l'intérieur, terrain 1 arpent commercial, idéal pour restaurant/salle à manger. Faites votre offre, doit vendre. **C. Larose, 435-3443, 1-227-3654 (rés.).**
ST-SAUVEUR: sommet de montagne - grande maison, 5 acres de terrain, coût de remplacement plus de $300,000. Vendrait pour $115,000. Venez faire votre offre! MLS. **C. Larose, 435-3443, 1-227-3654 (rés.).**
19-8-78

COURTIER

PROPRIÉTÉS DE CAMPAGNE À VENDRE

ST-SAUVEUR, centre-village, maison hiver-été 8,000 pi.ca. $15,000. lac Rond, comté Argenteuil, terrain boisé, 50,000 p.c. accès plage. $3,500. 227-4375. 21-8-78

X3529, magnifiques résidences sur plusieurs acres privées, bords de l'eau, exauçant tous vos désirs. Claude Ostiguy 819-838-5830 IMMEUBLES MARCOUX COURTIERS (819) 569-9926. 19-8-78

EASTMAN, grange aménagée, vue panoramique, système de chauffage, isolation, grande piscine, étang, 5 acres, idéal pour résidence, studio atelier peintre, céramique. $29,500. Conditions faciles. 1-514-297-3163, 297-2181. 1-9-78

Un bon conseil
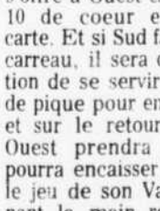
Evitez l'embonpoint
LA FONDATION DU QUÉBEC DES MALADIES DU COEUR

Notre service d'
ANNONCES CLASSEES
est assuré par l'agence Valrain
C.P. 117
Brossard, Québec
J4Z 3J1
du lundi au vendredi de 8h 15 à 17h
286-1201
LE DEVOIR

LE BRIDGE

La vision des cartes du mort aide l'entameur

par Charles-A. Durand

♠ ♥ ♦ ♣

Donneur: Ouest
Vulnérables: Nord-Sud

NORD
♠ R 6 3
♥ 8 6
♦ 3
♣ A D 8 6 4 3 2

OUEST
♠ V 10 5
♥ A 10
♦ A R 8 7 6 4
♣ R V

EST
♠ A 9 4 2
♥ 7 5 4
♦ V 10 5 2
♣ 10 5

SUD
♠ D 8 7
♥ R D V 9 3 2
♦ D 9
♣ 9 7

Les enchères:

OUEST	NORD	EST	SUD
1 ♦	2 ♣	passe	2 ♥
3 ♦	passe	passe	3 ♥
passe	passe	4 ♦	passe
passe	4 ♥		

Entame: le Roi de carreau par Ouest.

Il est bien connu dans le monde du bridge que le rôle des défenseurs est plus compliqué et plus difficile que celui du déclarant. Nous verrons par la donne ci-dessus à quels efforts de déduction le premier défenseur, l'entameur, dut se soumettre pour trouver la bonne conduite du jeu qui infligea un échec au déclarant.

Le Roi de carreau de l'attaquant gagne la première levée. Prenant bien conscience du mort, Ouest réalise que le jeu de sa deuxième carte est d'une importance cruciale. Son partenaire ne l'a pas soutenu dès sa première occasion de parler; il n'a donc pas 8 points en hautes cartes. Il doit posséder l'As de pique, qui ne doit pas être accompagné de la Dame, car il l'aurait en ce cas soutenu dès la première occasion.

Ouest doit donc baser la philosophie de son plan de défense sur ces faits. Il lui serait néfaste de jouer pique et le jeu de l'As de carreau n'aidera la défense aucunement; et pas plus l'As de coeur suivi du 10 car Sud enlèvera les atouts et la suite de trèfle du mort remportera la balance des levées.

L'imagination bien raisonnée du défenseur a deux moyens à sa disposition pour faire chuter Sud. Le premier plan est de jouer en deuxième carte le Valet de trèfle dans le but de briser les communications Nord-Sud et dès que le déclarant jouera atout, Ouest de nouveau jouera en trèfle son Roi, et jamais plus Sud ne pourra utiliser cette couleur du mort et il devra de plus perdre 2 piques.

Le deuxième moyen qui s'offre à Ouest est de jouer le 10 de coeur en deuxième carte. Et si Sud fait couper un carreau, il sera dans l'obligation de se servir de sa Dame de pique pour entrer en main et sur le retour d'un atout, Ouest prendra la main et pourra encaisser 2 piques par le jeu de son Valet. Est prenant la main retournera un autre pique vers le 10. Et le tour sera joué, le contrat chutera.

Cette donne prouve avec évidence qu'une foule de jeux défensifs sont à la portée des joueurs qui veulent lutter pour faire chuter l'équipe adverse. Il est difficile de les classer en une catégorie spéciale. Cependant cet exemple fait ressortir combien l'analyse de ces cas doit être complète en ne laissant jamais aucun angle inexploré.

TÉLÉVISION

2 CBFT
10.10 Ouverture et Horaire
10.15 En mouvement
10.30 Clak
10.45 Les aventures de Colargol
11.00 Magazine-Express
Cardiologie
11.30 Les Mohicans de Paris
12.00 Les lois de la brousse
12.30 Sur des roulettes
1.00 Les trouvailles de Clemence
1.30 Télejournal
1.35 Reflets d'un pays
Carleton
2.30 Les Ateliers
3.30 Frantreluche
4.00 Animagerie
4.30 Pourquoi
5.00 Les explorateurs du monde
Les rescapes de la prehistoire
6.00 Ce soir
6.25 Nouvelles du sport
6.30 Propos et confidences
Robert de Roquebrune
7.00 Les belles histoires des pays d'en haut
8.00 Aller retour
"Festival western de St-Tite"
8.30 Hors serie
Cesar Birotteau
9.30 Consommateurs avertis
"Coût de l'emballage" "L'industrie du fast food" "La cigarette douce"
10.30 Télejournal
10.50 Nouvelles du sport
11.00 Cinema
"Vivre et laisser mourir" (policier — Britannique 1973)
1.15 Cinema
"Les yeux cernes" (policier — Fr. It 1964) ■
2.30 Télejournal

10 CFTM
9.50 Horaire-Bienvenue
9.55 Nouvelles du sport
10.00 Fantan Dede
10.30 La famille Stone
11.00 Patof voyage
11.30 Les p'tits bonshommes
11.50 Midi-nouvelles
12.00 Y'a du soleil
2.00 Pour vous mesdames
2.30 Cine-quiz
"Massacre pour un sherif" (western — Italien 1969)
4.30 Les nouveaux tannants
5.30 Parle, parle, jase, jase
6.30 Le dix vous informe
7.00 Le festival Presley
"Croisiere surprise" (comedie — Americain 1967)
9.00 Les ennuis de Marie
9.30 L'union fait la farce
10.00 La corne d'abondance
10.15 Point d'orgue
10.30 Les nouvelles TVA
11.00 Les sports au 10
11.05 La couleur du temps
11.25 Amicalement votre
12.25 Cinema
"Chicago 1929" (drame policier — It Esp 1969)

6 CBMT
9.00 In Touch
10.00 The Friendly Giant
10.15 Bonjour, bon jour
10.30 Mr. Dressup
11.00 Sesame Street
12.02 Heritage
12.30 Ryan's hope
1.00 Atlantic summer
2.00 Celebrity Cooks
2.30 The Edge of Night
3.00 High Hopes
3.30 30 from Winnipeg
4.00 Canadian open
5.30 All in the family
6.00 The city at six
7.00 The Mary Tyler Moore show
7.30 In the public eye
8.00 Robin's nest
8.30 T.B.A.
9.00 The Raes
10.00 Husbands
11.00 The National
11.22 The City tonight
11.40 Thriller
1.00 Cinema
"Pardon my past"

12 CFCF
6.00 University of the Air
6.30 Morning Exercises
7.00 Canada A.M.
9.00 Romper Room
9.30 100 Huntley Street
11.00 Ed Allen
11.30 Montreal Summer
12.00 The Flintstones
12.30 The Art of Cooking
1.00 Definition
1.30 The Joyce Davidson Show
2.00 The Alan Hamel Show
3.00 Another World
4.00 Match Game 78
4.30 It's Your Move
5.00 The Price is Right
6.00 Pulse
7.00 Good Times
7.30 Julie
8.00 Wonder Woman
9.00 Rockford Files
10.00 Quincy
11.00 CTV National
11.21 Pulse
12.00 The Twelve Midnight Movie
"Just a little inconvenience"
2.00 Emergency

SUR SCÈNE

BATEAU-THEATRE L'ESCALE, Saint-Marc-sur-Richelieu (1-514-584-2226) — "Les deux Vierges" de Bricaire et Lasaygues. Du 17 juin au 2 septembre. Du mardi au vendredi à 21 h. Samedi à 19 h 00 et 22 h 30.

CENTAUR, 453 St-Francois-Xavier 288-1229 Relâche.

CENTRE D'ESSAI LE CONVENTUM, 1237 Sanguinet 284-9352 "Chili, pays des disparus". Collectif du théâtre latino-americain, tous les sours, 20 h 30.

LA BOITE A REFRAINS DE ST-SAUVEUR, St-Sauveur, autoroute des Laurentides sortie 60 (523-1131) ou 1-514-227-3747. Claude Landre, tous les sours, 21 h 30. Samedi 21 h 00 et 23 h 00.

LA GRANDE PASSE, 411 Ontario Est, 844-6284. Willie Dunn et Jean Marceux, 22 h 00 et minuit.

LA POUDRIERE, Ile Ste-Helene 526-0821 — "L'homme du destin" de G.B. Shaw du mardi au vendredi 19 h 00, 21 h 00, samedi 18 h 30, 21 h 30. "Le petit monde de l'Ile Ste-Helene" (marionnettes) de M. Frechette, mercredi, jeudi, vendredi et samedi à 13 h 00, en français et à 15 h 00 en anglais.

PATRIOTE DE STE-AGATHE, Ste-Agathe, autoroute des Laurentides, sortie 83, 523-1131 ou 1-819-3655. Ginette Reno, tous les soirs 21 h 00, samedi 20 h 00 et 23 h 00.

LA RELEVE A MICHAUD, Calixa-Lavallee, autoroute 30, sortie 93, 1-514-583-3776 — "Timine Goulet" de Raymond Levesque, jusqu'au 2 septembre. Tous les soirs à 21 h 00 samedi à 21 h 00 et 23 h 00. Relâche dimanche et lundi.

SALLE WILFRID PELLETIER, Place des Arts, 165 ouest, Ste-Catherine 842-2112. Relâche.

STUDIO THEATRE DA SILVA, Sainte-Sophie de Lacorne, sortie Saint-Jérôme 866-8034 ou 1-514-436-1304 — "Love" de Murray Schisgal, jeudi, vendredi et samedi 20 h 45.

THEATRE L'ATELIER, Sherbrooke 1-819-565-1555 "La bonne planque" de M. André du mardi au samedi 20 h 30.

THEATRE BEAUMONT-SAINT-MICHEL, Saint-Michel de Bellechasse 1-418-884-2839 "La loi de la pesanteur" de Pierre Boulet, tous les soirs à 20 h 30. Samedi 19 h 30 et 22 h 30. Relâche le lundi du 23 juin au 2 septembre.

THEATRE DU BOIS DE COULONGE, Chemin St-Louis, Sainte-Foy, Québec 1-418-692-0205. "Tartuffe" de Moliere, du mardi au dim., 21 h 00. Relâche lundi.

THEATRE DE LA BUTTE, Val-David, autoroute des Laurentides, sortie 76, 1-819-322-2818 "L'escalier" de Charles Dyer, du mardi au vendredi à 20 h 30, samedi 19 h 00 et 22 h 30, les dimanches et lundis. "La Sagouine" de Antonine Maillet 20 h 30.

THEATRE LE DAUPHIN, 600 boul. St-Joseph, Drummondville, sortie 109 de la route Trans-Canadienne 478-4145 ou 1-800-567-1457 — "La petite hutte" d'Andrée Roussin. Du mardi au vendredi à 20 h 30, le samedi à 19 h 30 et 22 h 30, du 27 juin au 2 septembre.

THEATRE LES ANCETRES, Saint-Germain de Grantham, route 20, sortie 105, 1-819-395-2253 "Un conte en noir et blanc" de Georges Dor. Du 28 juin au 2 septembre. Mercredi, jeudi, vendredi et samedi à 21 h 00.

THEATRE DE LA FENIERE, 1500 La Feniere, Ancienne-Lorette, Québec 1-418-872-1424 "Fromage ou dessert" de L. Rego tous les soirs 21 h 00 relâche lundi.

THEATRE GIBBY, 298 Place Youville 282-1837 "Starting here, starting now", tous les sours 21 h 00 Relâche lundi.

THEATRE MAISONNEUVE, Place des Arts 175 Ste-Catherine ouest 842-2112 Relâche.

THEATRE DE LA MARJOLAINE, Eastman, comte de Brome, autoroute des Cantons de l'Est, sortie 106, 1-514-297-2862 "Un simple mariage double" de Georges Dor. Du mardi au vendredi à 21 h 00. Samedi à 19 h 00 et 22 h 15. Dimanche à 20 h 00. Relâche le lundi.

THEATRE DES MARGUERITES, Trois-Rivieres Ouest 1-819-377-3223 "Nina" de Andre Roussin. Mardi, mercredi, jeudi et vendredi à 21 h 00. Samedi à 19 h 30 et 22 h 30. Relâche dimanche et lundi. Du 24 juin au 2 septembre.

THEATRE DES PRAIRIES, Notre-Dame des Prairies, rang Sainte-Julie, Joliette 1-514-756-0559. "Vive la moralite publique" de Michel Petwee. Mardi, mercredi, jeudi et vendredi à 21 h 00. Samedi à 19 h 00 et 22 h 30. Du 23 juin au 2 septembre.

THEATRE PORT-ROYAL, Place des Arts, 175 Ste-Catherine O. 842-2112. Relâche.

THEATRE DE QUAT'SOUS, Manoir Richelieu, La Malbaie 1-418-665-3703. "La baby-sitter" de Rene de Obaldia (C. Jeudi, vendredi, samedi, dimanche). 21 h 30 du 22 juin au 3 septembre.

THEATRE DE SAINT-SAUVEUR, Saint-Sauveur, Laurentides, Québec 1-514-227-3747 ou 523-1131. "Love" de Murry Shisgal. Mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi à 19 h 00 jusqu'au 2 septembre.

THEATRE DE SUN VALLEY, Sun Valley, Val-Morin, Laurentides, 1-800-363-2584 — "Madame Idora" de Henri Bouy. Mardi, mercredi, jeudi et vendredi à 21 h 00. Samedi à 20 h 00 et 22 h 30. Dimanche à 20 h 00. Jusqu'au 2 septembre.

CINÉMA

ATWATER I, Plaza Alexis Nihon 935-4246 "National Lamvon" 13 h 00, 14 h 45, 16 h 45, 19 h 00, 21 h 00.
ATWATER II, Plaza Alexis Nihon 935-3313 "Star Wars" 12 h 45, 14 h 50, 17 h 00, 19 h 10, 21 h 20.
AVENUE, 5117 Greene, Westmount 937-2474 "Heaven Can Wait" 19 h 00, 21 h 00.
BEAVER, 5117 Avenue du Parc 844-1932 "Barbara Broadcast" 12 h 00, 15 h 00, 17 h 50, 20 h 40 et "Teenage Sexmaids" 13 h 30, 16 h 20, 19 h 10, 22 h 00.
BERRI, 1280 St-Denis 288-2115 "Rayon Laser" 15 h 10, 18 h 25, 21 h 40. "Soldat du Roc" 13 h 30, 15 h 45, 20 h 00.
BIJOU, 5030 Papineau 527-9131 "Fais moi tout" 13 h 50, 16 h 35, 19 h 20, 22 h 05 et "Le sexe a la barre" 12 h 15, 15 h 00, 17 h 45, 20 h 30.
BONAVENTURE I, Place Bonaventure 861-2725 "Eyes of Laura Mars" 13 h 15, 15 h 15, 19 h 15, 21 h 15.
BONAVENTURE II, "Thank Good It's Friday" 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.
BROSSARD I, Mail Champlain 6600 boul. Taschereau 465-5906. "Battle Star Galactica" 19 h 05, 21 h 15.
BROSSARD II, "Les requins" 19 h 30. "Le retour" 21 h 00.
BROSSARD III, "L'autre côte de minuit" 20 h 00.
CHAMPLAIN I, 1815 est Ste-Catherine 524-1685 "L'autre côté de minuit" 13 h 45, 17 h 00, 20 h 15.
CHAMPLAIN II, "Adieu je reste" 13 h 30, 17 h 25, 21 h 25 et "Un silencieux au bout du canon" 15 h 25, 19 h 25.
CARREFOUR, 318 Ste-Catherine E. 866-8057 "Le retour" 17 h 30 — 21 h 30. "Un nuage entre les dents" 19 h 45.
CINEMA 7e ART, 3180 est Belanger 722-0302 "Preparez vos mouchoirs" 19 h 30. "La petite" 21 h 30.
CLAREMONT, 5038 ouest, Sherbrooke 486-7395 "Foul Play" 19 h 00, 21 h 15.
COMPLEXE DESJARDINS I, Complexe Desjardins 288-3141 "Rencontre du troisieme type" 12 h 30, 15 h 05, 17 h 45, 20 h 25.
COMPLEXE DESJARDINS II, "Les aventures de Fifi Brindacier" 12 h 45, 14 h 30, 16 h 15, 18 h 00, 19 h 45, 21 h 30.
COMPLEXE DESJARDINS III, "Emmanuelle" 12 h 10, 14 h 00, 15 h 55, 17 h 50, 19 h 45, 20 h 55.
COMPLEXE DESJARDINS IV, "Vers un destin insolite" 12 h 30, 14 h 35, 16 h 40, 18 h 45, 20 h 55.
CONSERVATOIRE D'ART CINEMATOGRAPHIQUE, 1455 boul. de Maisonneuve ouest 879-4349 "La bataille du Chili. L'insurrection de la Bourgeoisie" 19 h 00. "Le coup d'etat" (P. Guzman — Chili 1975) 21 h 00.
COTE-DES-NEIGES, 6800 Côte-des-Neiges 735-5528. "Eyes of Laura Mars" 13 h 15, 15 h 15, 17 h 15, 19 h 15, 21 h 15.
COTE-DES-NEIGES, "Battle star galactica" 12 h 30, 14 h 45, 17 h 00, 19 h 15, 21 h 30.
CREMAZIE, 8610 St-Denis 388-4210 "C'est arrive entre midi et trois heures" 19 h 30 et "Le retour" 21 h 30.
DAUPHIN I, 2396 Beaubien Est 721-6060 "Le pont de mire" 19 h 30, 21 h 30.
DAUPHIN II, "Annie Hall" 19 h 20, 21 h 30.
ELYSEE I, 35 Milton 842-6043 "Les nouveaux monstres" 19 h 30, 21 h 30.
ELYSEE II, "Roseland" 19 h 30, 21 h 30.
JEAN-TALON, 4225 est Jean-Talon 727-7000 "Le dernier combat" 18 h 50, 21 h 52 et "Trinita nous voila" 20 h 30.
KENT, 6100 Sherbrooke O. 489-9707 "Grease" 19 h 00, 21 h 10.
LOEWS I, 954 ouest Ste-Catherine 861-7437 "Hooper" 13 h 30, 15 h 30, 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30.
LOEWS II, "The Driver" 12 h 10, 14 h 00, 15 h 50, 17 h 40, 19 h 30, 21 h 20.
LOEWS III, "Grease" 12 h 20, 14 h 30, 16 h 40, 18 h 50, 21 h 00.
LOEWS IV, "The End" 13 h 20, 15 h 20, 17 h 20, 19 h 20, 21 h 20.
LOEWS V, "Saturday Night Fever" 12 h 40, 14 h 50, 17 h 05, 19 h 15, 21 h 30.
LONGUEUIL, 1 Place Longueuil, Longueuil 967-7933 "Rayon laser" 18 h 15, 21 h 35 et "El Macho" 19 h 55.
MAJESTIC, 3166 est Henri-Bourassa, 381-6116 "Nous nous sommes tant aimes" 21 h 10 et "L'incorrible" 19 h 30.
MERCIER, 4260 est Ste-Catherine 255-6224 "Bernard et Bianca" 15 h 05, 18 h 40, 20 h 00 et "Les Robinsons des mers du sud" 13 h 00, 16 h 30, 20 h 00.
MONKLAND, 5504 Monkland 484-3579 "The driver" 19 h 30, 21 h 25.
OUIMETOSCOPE I, 1204 Ste-Catherine E. 525-8600 "Si c'etait a refaire" (C. Lelouch — France 1976) 19 h 15, 21 h 15.
OUIMETOSCOPE II, "Lisztomania" (Ken Russell — Britannique 1975) 19 h 30, 21 h 30.
OUTREMONT, 1248 Ouest Bernard 277-4145 "L'age de cristal" 19 h 00. "Une etoile est nee" 21 h 30.
PALACE, 689 Ste-Catherine O. 866-6991 "The last survivor" 14 h 40, 16 h 05, 21 h 30. "Loaded gun" 13 h 00, 14 h 20, 19 h 45.
PARALLELE, 2682 St-Laurent 843-4725 "Dog star man" (Stan Brakhage — Americain 1961-64) 20 h 30.
PARISIEN I, 480 Ste-Catherine 866-3856 "Le dernier survivant" 15 h 00, 18 h 25, 21 h 50. "Le dur le mou et le pigeon" 13 h 20, 16 h 45, 20 h 10.
PARISIEN II, "Retour du justicier sauvage" 15 h 00, 18 h 20, 21 h 40. "Empire des fourmies geantes" 13 h 20, 16 h 40, 20 h 00.
PARISIEN III, "Violette Noziere" 13 h 30, 15 h 30, 17 h 30, 19 h 30, 20 h 30.
PARISIEN IV, "Crazy horse de Paris" 13 h 40, 15 h 35, 17 h 35, 19 h 30, 21 h 30.
PARISIEN V, "Quoi" 12 h 45, 14 h 50, 16 h 55, 19 h 05, 21 h 10.
PLACE DU CANADA, Place du Canada 861-4595. "Black out" 19 h 20, 21 h 10.
PLACE VILLE-MARIE I, 1 Place Ville-Marie 866-2644 "International velvet" 13 h 10, 15 h 35, 18 h 05, 20 h 35.
PLACE VILLE-MARIE II, "Our winning season" 12 h 35, 14 h 40, 16 h 45, 18 h 55, 21 h 00.
PUSSYCAT, 3015 St-Laurent 845-5215

Quinze personnalités tracent le portrait du "bon pape de ce temps"

PARIS — Quinze personnalités — prêtres, religieux (surtout dominicains) et laïc — ont établi le portrait idéal, pour eux, du futur pape.

Sous le titre "Le pape que nous souhaitons", les signataires s'expriment ainsi:

"Le monde est divisé: en blocs hostiles de puissances et de systèmes politiques, en races et classes déchirées, en idéologies et religions diverses. La chrétienté elle aussi est divisée: en diverses Eglises et sectes, confessions et dénominations. L'Eglise catholique, en tant qu'Eglise mondiale et numériquement la plus grande pourrait, si elle était unanime, rendre un service considérable à ce monde cassé. Elle pourrait concrètement contribuer à désamorcer et à détendre les oppositions et les tensions dans la chrétienté et rendre possible que tous les hommes puissent mener dans tous les conflits et toutes les détresses une vie plus humaine.

"Dans l'Eglise catholique le pape revêt un rôle décisif. Il n'est pas indifférent pour l'Eglise catholique, pour la chrétienté et aussi pour le monde de savoir qui, aujourd'hui et demain, portera une telle tâche. Nous voulons, par intérêt pour l'Eglise et pour le bien des hommes, nous faire les porte-parole du nombre de ceux qui dans l'Eglise et en dehors d'elle souhaitent avoir un bon pape: un pape surtout qui contribue à aplanir les oppositions et les conflits qui se sont faits jour même dans l'Eglise postconciliaire, un pape de la réconciliation! Pour une telle chose, seul le meilleur peut être bon! Le pape de ce temps devrait être:

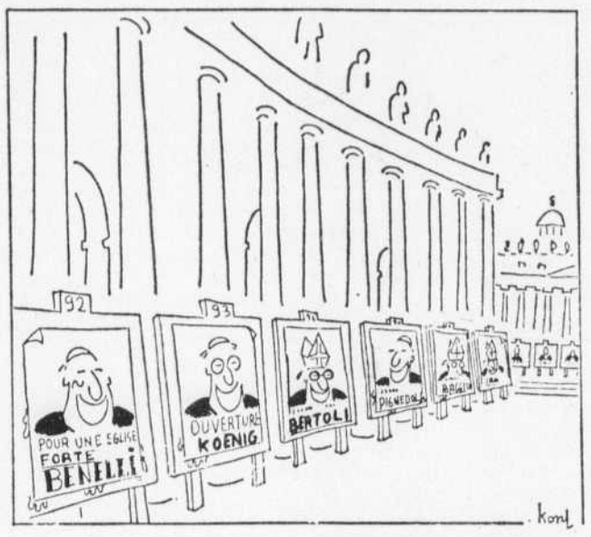

1) UN HOMME OUVERT AU MONDE

"Nous le voyons connaisseur du monde tel qu'il est avec ses hauteurs et ses abîmes, avec ses splendeurs et ses misères, capable de dire oui sans réticence à tout le bien qui s'y trouve.

"Nous le voyons, avec tout le respect pour le passé et pour la tradition, totalement inséré dans l'Eglise et la société d'aujourd'hui, ouvert pour les signes du temps et pour la mentalité si nouvelle des hommes.

"Il serait souhaitable qu'il prenne au sérieux et avec un esprit critique les acquis de la science actuelle, qu'il abandonne le style archaïsant et dépassé de la Curie; qu'il parle de façon crédible le langage des hommes d'aujourd'hui. Qu'en dépit de ses limites il rayonne une authentique humanité.

2) UN LEADER SPIRITUEL

"Nous le voyons venir avec confiance à la rencontre des hommes dans et en dehors de l'Eglise, afin de rencontrer lui-même la confiance. Qu'il ait du courage pour rendre courage aux autres hommes, au lieu de les avertir seulement et de les réprimander.

"Qu'il ne soit pas autoritaire, mais qu'il ait de l'autorité. Ce dont il a besoin pour son ministère, ce n'est pas seulement d'une autorité formelle, juridique, institutionnelle, mais aussi personnelle, réelle et charismatique.

"Nous le voyons (conformément au style d'un leader de notre temps) largement ouvert et prudent à la fois; nous le voyons non décréter uniquement mais expliquer ses raisons, moins commander qu'animer, éviter des décisions prises solitairement mais pratiquer le dialogue et la concertation, être en tout le garant de la liberté dans l'Eglise.

3) UN PASTEUR AUTHENTIQUE

"Il est d'abord évêque de Rome. Mais, comme pasteur universel, nous le voyons non pas tant administrateur ecclésiastique ou secrétaire général, juriste ecclésiastique, diplomate ou bureaucrate, mais davantage pasteur engagé dans le service des hommes, quelqu'un qui ne veut pas dominer, mais aider.

"Nous le voyons loin de tout culte de la personnalité, avec bonté et simplicité, ouvert à toutes les détresses des hommes dans leur besoin de foi, d'espérance et d'amour.

"Que dans les questions de la vie et de la mort, du bien et du mal, comme aussi de la sexualité humaine, il donne sans angoisse des directives positives plutôt que des interdits.

"Il est souhaitable qu'il ne soit pas un défenseur doctrinaire des vieux bastions mais plutôt — tout en respectant la continuité de l'Eglise dans sa vie et dans sa tradition — un champion plein de zèle pastoral, pour le renouvellement de la prédication et de la pratique de l'Eglise.

4) ÊTRE ÉVÊQUE DANS LA COLLÉGIALITÉ

"Nous le voyons accepter que le synode des évêques ait voix décisive au lieu de rester simplement un organe consultatif, et accorder aux conférences épiscopales ainsi qu'aux conseils diocésains des compétences concrètes.

"Nous le voyons renoncer au centralisme, continuer à orienter le rôle des nonces dans un sens pastoral, renouveler la Curie non seulement du point de vue de l'organisation extérieure, mais dans l'esprit de l'Evangile.

"Nous le voyons admettre aux postes de direction non seulement diverses nationalités, mais aussi diverses mentalités, non seulement des vieux mais aussi des jeunes, non seulement des hommes mais aussi des femmes.

"Il devrait être bien au courant au sujet des développements nouveaux en théologie et ménager, dans les organes de la Curie, une présence des tendances nouvelles de la théologie, et pas seulement de celles d'une théologie traditionaliste.

5) UN MÉDIATEUR OECUMÉNIQUE

"Nous le voyons comprendre le ministère de Pierre qu'il détient exercé dans un sens résolument évangélique et comme une primauté de service soucieux de la liberté chrétienne.

"Nous le voyons faire avancer le dialogue et la coopération avec les autres Eglises chrétiennes et exercer une influence de rassemblement pour une unité de l'Eglise dans la diversité.

"Qu'il donne l'exemple d'une disponibilité pour un changement chrétien, prêt à écarter les obstacles disciplinaires et dogmatiques, pour autant qu'ils tiennent à Rome, et à favoriser la collaboration avec le Conseil oecuménique des Eglises.

"Il devrait prendre au sérieux notre parenté spirituelle avec les Juifs; il devrait activer ce qui nous est commun avec l'Islam et chercher le dialogue avec les religions mondiales.

6) UN CHRÉTIEN AUTHENTIQUE

"Il n'a à être ni un saint ni un génie; il peut avoir lui aussi ses limites et ses manques. Mais il devrait être dans le vrai sens du mot un chrétien: orienté dans sa pensée, sa parole et son action par l'Evangile de Jésus-Christ comme sa norme décisive.

"Nous le voyons annoncer l'Evangile avec conviction, fondé dans une foi forte et éprouvée, et dans une espérance inébranlable.

"Nous le souhaitons présider à cette Eglise avec sérénité, patience et confiance, cette Eglise qui n'est ni un appareil bureaucratique ni une entreprise d'affaires, ni un parti politique, mais la grande communauté des croyants.

"Il devrait s'engager en tant qu'autorité morale avec réalisme, passion et sens de la mesure non seulement pour les intérêts de l'institution ecclésiastique, mais aussi pour que le message chrétien se réalise. Qu'il considère comme son obligation particulière l'engagement pour les opprimés et les désavantagés.

"Comme catholiques, nous nous adressons à tous les cardinaux. Nous souhaitons que, réunis en conclave, ils discutent les critères que nous venons d'exprimer avant même de nommer des candidats possibles et qu'ils fassent de ces critères la règle de leur décision afin qu'ils choisissent le meilleur candidat — de n'importe quelle nation! Ils décident de l'avenir de l'Eglise catholique".

■ **Premières signatures:** G. Alberigo, M.-D. Chenu, Y. Congar, Cl. Geffré, A. Greeley (Etats-Unis), N. Greinacher, J. Grootaers, G. Gutierrez (Pérou), G. Hourdin, M. Klompé (ancien ministre néerlandais), H. Küng, G. Montaron, E. Schillebeeckx, A. Van den Boogaard, A. Van Istendall (Justice et Paix).

(Le Monde)

Un congrès de linguistes à l'UdM

Du 20 au 26 août, se tiendra à l'Université de Montréal, le 5e congrès international de la linguistique appliquée. Notons que cet événement de grande envergure, organisé par l'association Internationale de linguistique appliquée (AILA), constitue une première en Amérique du Nord.

Ce congrès accueillera près de 2,000 participants venus de 30 pays. Près de 550 communications y seront présentées. 13 secteurs d'intérêt seront abordés. Parmi les plus importants, citons: bilinguisme et multiculturalisme, la planification et la politique des langues, l'enseignement et l'apprentissage des langues maternelle et seconde, la traduction.

Lors de la séance, inaugurale, le dimanche 20 août, à 20 h, outre la conférence du Dr Rondeau, président de l'AILA, intitulée "La linguistique appliquée: état de la question", un représentant de chacun des niveaux de gouvernement municipal, provincial et fédéral marquera de sa présence l'ouverture de ce 5e congrès.

Pour plus de renseignements, communiquez avec Elaine Dubé au 343-7705 à la direction des communications de l'UdM.

Fusion nucléaire

Température record obtenue à Princeton

Une température record de 60 millions de degrés celsius a été atteinte à l'université américaine de Princeton (New-Jersey), dans un Tokamak. Le Tokamak est un appareil en forme d'anneau qui sert à l'étude de la fusion thermonucléaire.

L'un des responsables du laboratoire a déclaré que cette expérience est "la plus importante en vingt-sept ans d'études de la fusion thermonucléaire". Il ajoute que, "pour la première fois dans l'histoire, les conditions réelles de la fusion ont été produites dans un réacteur à échelle réduite".

La température a été atteinte en injectant un faisceau d'atomes d'hydrogène dans le plasma — gaz dont les atomes sont complètement dissociés en noyaux et électrons — que contenait le Tokamak. Le laboratoire annonce que cette température aurait été maintenue pendant un dixième de seconde. Il ne donne pas un autre paramètre important de l'expérience: la densité du plasma.

La déclaration quelque peu fracassante des scientifiques de Princeton doit être replacée dans un contexte qui l'atténue quelque peu. Un premier point est qu'il ne s'agit que du record de température dans un Tokamak. Une autre voie vers la fusion est la compression et le chauffage de microscopiques billes de matière par les faisceaux de puissants lasers. Par cette méthode, le Lawrence Livermore Laboratory, en Californie, aurait atteint des températures avoisinant 130 millions de degrés Celsius, mais pendant un temps beaucoup plus court.

D'autre part, en l'absence de la densité du plasma, il est difficile de porter un jugement sur la signification de l'expérience. Il est en tout cas clair que le "breakeven", c'est-à-dire le point où l'énergie produite par la fusion dépasse celle qu'il a fallu fournir pour l'amorcer, n'a pas été atteint. Le véritable grand succès de la fusion thermonucléaire sera l'obtention de ce "breakeven", dont on sait qu'il est hors d'atteinte avec les machines actuelles, mais qui est la raison d'être des grands Tokamaks, actuellement en projet ou en construction, le "JET" européen à Culham (Grande-Bretagne), le T-20 soviétique, le JT-60 japonais et le T.F.T.R. de Princeton; ce dernier a de bonnes chances d'être le vainqueur de la compétition, mais seulement après sa mise en service prévue pour 1982. Il restera ensuite à construire des réacteurs industriels à fusion thermonucléaire, à résoudre tous les problèmes d'approvisionnement en continu et de protection contre l'énorme flux de neutrons que dégage la fusion. Ce qui demandera au moins une bonne vingtaine d'années de travaux.

(Le Monde)

COMMISSION DE CONTRÔLE DES PERMIS D'ALCOOL DU QUÉBEC

La (les) personne(s) ci-après mentionnée(s) a (ont) demandé le(s) permis suivant(s):

NOM	ADRESSE	CATÉGORIE
PELLETIER, Yvette Théberge "RESTAURANT ASSIETTE AU BOEUF INC."	1220 Crescent, Montréal.	Demande additionnelle d'un Bar.
MIMIS, Constantinos "C.M. RESTAURANT LTÉE/LTD."	1675 ouest de Maisonneuve, Montréal.	1 Restaurant.
CÔTÉ, Cécile	1499 rue Logan, Montréal.	1 Épicerie.
CADEDDU, Raffaele "87610 CANADA LTÉE"	2051 St-Denis, Montréal.	1 Restaurant.
ZANGARI, Nicodemo (Suite à une vente)	6562 Boulevard St-Laurent, Montréal.	1 Restaurant.
JAULT, Jean Luc "COMPAGNIE DE RESTAURANT J.W. INC."	3301 est rue Fleury, Montréal.	1 Restaurant.
DOMINIQUE, Alex (Suite à une vente)	3564 rue Dorion, Montréal.	1 Épicerie.
SÉGUIN, Edmond (Correction à la parution en date du: 05-01-78)	13767, Notre-Dame Est, Pointe-Aux-Trembles.	1 Bar avec danse.
CHUNG, Jaeman (Suite à une vente)	5037, rue Sherbrooke Ouest, Montréal.	1 Épicerie.
CRISTOFARO, Nicola "& LEONARDO CRISTOFARO"	2185, Fleury Est, Montréal.	1 Restaurant et (Changement de capacité).
VIDAL, Henri Pierre "86832 CANADA LTÉE." (Suite à une vente)	69, Sainte-Anne, Sainte-Anne-de-Bellevue.	1 Bar avec danse et spectacles.
HARVEY, Alain "86342 CANADA LIMITÉE." (Suite à une vente)	3686, Côte Vertu, Saint-Laurent.	2 Brasseries avec des Oeuvres Musicales.
DAOUST, Ginette (Suite à une vente)	8801 Beyries, LaSalle.	1 Épicerie.
PANCHAUD, Jean Pierre "CAFÉ ST-LUC INC." (Ancienne adresse) (Changemet de site de: 1731 St-Denis, Montréal à:)	1020 rue St-Denis, Montréal.	1 Restaurant - 1 Bar.
HENDLISZ, Rywka (Suite à une vente)	4421, Ste-Catherine Ouest, Westmount.	1 Épicerie.
PLOURDE, Laval	3953 Pr eur Est, Montréal Nord.	1 Épicerie.
DALABIRAS, Christos	9228, Lacordaire, Saint-Léonard.	Changement de capacité d'un Restaurant.
BAGNATO, Diane (Suite à une vente)	3281, boulevard LaSalle, Verdun.	1 Épicerie.
THIBEAULT, Rolland (Suite à une vente)	1041, rue Van Horne, Outremont.	1 Épicerie.
SIMONEAU, Claude (Suite à une vente)	358 est, Liège, Montréal.	Épicerie.

Afin d'être valide, toute objection à cette (ces) demande(s) doit être faite par écrit, dûment motivée et assermentée dans les 15 jours du présent avis au:

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
1 est, rue Notre-Dame, suite 9,200
Montréal, Québec H2Y 1B6

ÉDUCATION DES ADULTES
CEGEP
COURS DU SOIR ET DE JOUR

119 COURS OFFERTS

CONDITIONS D'ADMISSION

Si vous avez entre 18 et 78 ans et complété votre secondaire **en tout ou en partie,** vous pouvez étudier au Cégep; renseignez-vous.

24 DISCIPLINES . . .

ADMINISTRATION PERSONNEL COMPTABILITÉ MARKETING SECRÉTARIAT INFORMATIQUE...

ANGLAIS ESPAGNOL ART CINÉMA...

PSYCHOLOGIE POLITIQUE SOCIOLOGIE HISTOIRE PHILOSOPHIE...

MATHÉMATIQUES CHIMIE BIOLOGIE...

POUR OBTENIR L'ANNUAIRE ET L'OFFRE DE COURS:
376-6310

GRATUITÉ SCOLAIRE ?
INSCRIPTION À MOINS DE 4 COURS: CERTAINS COURS SONT GRATUITS.
INSCRIPTION À 4 COURS: GRATUITÉ TOTALE.

INSCRIPTIONS: 7 au 18 août
(SANS RENDEZ-VOUS) **13 heures à 21 heures**

FRAIS D'INSCRIPTION: $10.00
Les pièces requises pour l'ouverture du dossier sont les bulletins, le certificat de naissance et une photo.

DÉBUT des COURS: 5 Septembre.

Éducation des adultes
Cégep Rosemont
6400-16ième avenue
Rosemont
376-6310

LE CEGEP, ÇA VOUS APPARTIENT AUSSI...

ca

ORDRE DES COMPTABLES AGRÉÉS DU QUÉBEC
Corporation professionnelle d'exercice exclusif régie par le Code des professions
680, rue Sherbrooke ouest, Montréal, Québec H3A 2S3
Téléphone: (514) 288-3256

AUDET, GOSSELIN, LAPOINTE, MOREAU & ASSOCIÉS
Comptables Agrées
Romain Audet, L.S.C.C.A.
Michel H. Gosselin, M.S.C., C.A.
Robert Moreau, M.S.C., C.A.
Carol Lapointe, C.A.
50 ouest, Boul. Cremazie, Suite 700
Montreal H2P 2T4
382-3080

BERNIER & BISSON
Comptables Agrées
Georges Bernier, C.A.
Marcel Bisson, C.A.
60, St-Jacques, Suite 601
Montreal — 845-0209

BOUCHARD VIAU DUHAMEL & CIE
Comptables Agréés
Guy Bouchard, c.a.
Paul Viau, c.a.
Paul Duhamel, c.a.
59 rue St-Jacques, Mtl.
284-1117

CLARKSON, GORDON & CIE
Comptables Agréés
Associés-résidents
Montréal - Québec
C.C. Bismuth, C.A. — C.W. Bissegger, C.A.
M. Camirand, C.A. — H.M. Caron, C.A.
L.J. Carrière, C.A. — M.G. Chamberland, C.A.
J.P. Delisle, C.A. — N.M. Domanski, C.A.
G. Frechette, C.A. — S.R. Gagné, C.A.
R. Germain, C.A. — G. Gingras, C.A.
J.P. Graveline, C.A. — R.E. Lavoie, C.A.
G. Limoges, C.A. — D.G.R. Lindsay, C.A.
M.A. Mackenzie, C.A. — R.J. Messier, C.A.
J.D. Morrison, C.A. — R.K. Palmer, C.A.
J.J. Peacock, C.A. — R. Pearl, C.A.
W.J. Smith, C.A. — G.S. Wells, C.A.
Bureaux à:
St-Jean (T.N.), Halifax, Saint-Jean (N.B.), Québec, Montréal, Ottawa, Scarborough, Toronto, Mississauga, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Thunder Bay, Winnipeg, Regina, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria

CLOUTIER, LACHANCE FONTAINE, ALLARD CROTEAU & ASSOCIÉS
Comptables Agrées
MONTREAL - LAVAL
1320, Boul. Graham
Ville Mont-Royal
341-3660

COGAN, LANDORI & DUBÉ
Comptables Agrées
T. Landori-Hoffmann, C.A.
Stanley M. Hopmeyer, C.A.
Irwin Tobenstein, C.A.
Julia F. Witkowski, C.A.
3901 Jean-Talon ouest, suite 214
Montréal, Québec H3R 2G5
Tél.: (514) 731-7851
265, avenue Carling, suite 500
Ottawa, Ontario K1S 2E1
Tél.: (613) 238-4224

COURTOIS, FREDETTE CHARETTE & CIE
Comptables Agréés
Guy Charette, C.A. — Hubert Mercier, C.A.
Raymond Poirier, C.A. — Jean-Paul Bert, C.A.
Normand Boisvert, C.A. — Raymond Proulx, C.A.
1, Place Ville-Marie
Suite 2220 (514) 866-9911
Montreal H3B 3M4

DELOITTE, HASKINS & SELLS
Comptables Agrées
1, Place Ville-Marie 861-8512
Montreal, Quebec H3B 2W3
Bureaux au Canada et cabinets associés à travers le monde

DUNWOODY & COMPAGNIE
Comptables Agrees
1440, rue Ste-Catherine ouest
Suite 810 — 861-9081
Montreal, Quebec H3G 1R8
Bureaux dans les principales villes du Canada et cabinets associés à travers le monde

ERNST & ERNST
Comptables Agréés
Sept-Iles, Montreal, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Winnipeg, Calgary, Edmonton, Abbotsford, Langley, Vancouver, Victoria et dans les principales villes du monde.
1200, avenue McGill College
Suite 1100
Montréal, Québec, H3B 4G7
871-8901

FINE, BLATT & CIE
Comptables Agréés
Montréal - Toronto
C. Blatt, C.A. — E. Fine, C.A.
J. Dolnik, C.A. — S. Taran, C.A.
1310 Ave Greene, suite 500
Montréal, Québec H3Z 2B2
(514) 932-1152

GAGNÉ, VAILLANCOURT & ASSOCIÉS
AFFILIÉ À
ARTHUR ANDERSEN & CIE
800 boul. Dorchester ouest
Montreal H3B 1X9
861-1641

GAUVIN, PRENOVOST, DUMAIS & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Roger Gauvin, C.A.
Bernard Dumais, C.A.
Roger Forget, C.A.
Claude Boyer, C.A.
Gilles Villeneuve, C.A.
Jean-Réal Charette, C.A.
Michel Duquette, C.A.
561 est, boul. Crémazie
Montreal H2M 1L8 — 384-1430

HAREL, DROUIN & ASSOCIÉS
Comptables agréés
276 ouest, St-Jacques suite 600
Montréal H2Y 1N3
845-9253
Bureaux à: Montréal
Repentigny
Iles de la Madeleine

LALIBERTÉ, LANCTÔT, MORIN & ASSOCIÉS
affilié à
COOPERS & LYBRAND
630, boul. Dorchester ouest
Montréal H3B 1W6
(514) 871-9792

PIERCE GOULD & CIE
Comptables Agréés
914, Édifice Sun Life
Montréal H3B 2V6
514-866-4375

GRIGNON, CAMPBELL & ASSOCIÉS
Campbell, Sharp
Comptables Agréés
715 Carré Victoria - 845-7211
Montreal, Ottawa, Toronto, Orillia, Winnipeg, Edmonton, Calgary, Grande Prairie, Peace River, Kelowna, Langley, Vancouver, New Westminster
Pannell Kerr Forster & Company

KENDALL, TRUDEL & CIE
Comptables Agréés
666 ouest, rue Sherbrooke
Suite 1400 288-0988

LAVALLÉE, BÉDARD & CIE
Comptables Agréés
Pierre Bédard, c.a.
Michel Champoux, c.a.
19 ouest, Le Royer — Suite 300
Montréal H2Y 1W4
844-1153

MAHEU, NOISEUX & ASSOCIÉS
Comptables agréés
2, Complexe Desjardins, Bureau 2600, C.P. 153
Montreal H5B 1E8,
Tel.: 281-1555
Société nationale
Collins Barrow
avec bureaux à Vancouver, Calgary, Edmonton, Winnipeg, Toronto et Halifax
Affiliation internationale
"FOX, JOSOLYNE, FIDES"

MacGILLIVRAY & CIE LLOYD, COUREY, WHALEN & BRUNEAU
Comptables Agrees
Montreal, Toronto, Hamilton, Brampton, St-Catharines, Port Colborne, Listowel, Winnipeg, Calgary, Edmonton, Vancouver et autres grandes villes à travers le monde
1155 O., boul. Dorchester
Montreal, Que. - H3B 3T9
(514) 871-8630

MALLETTE, BENOIT, BOULANGER, RONDEAU & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
1 Complexe Desjardins
Montréal
Téléphone 281-1850
Bureaux: Québec, St-Jerome, Mont-Laurier, Ste-Agathe-des-Monts
Firme nationale: Ward, Mallette & Co.
Affiliation internationale
Binder, Seidman & Co.

MERCURE, BÉLIVEAU & CIE
Comptables Agréés
1420, Tour de la Bourse
Place Victoria, Montréal, H4Z 1G1
(514) 879-1094

MESSIER, BOURGEOIS & CIE NADEAU, PAQUET & CIE
Comptables Agrees
Guy Messier, L.S.C.C.A.
Jacques Bourgeois, L.S.C.C.A.
Robert Houde, B.A.C.A.
Guy Dumet, C.A.
Jacques Desmarais, L.S.C.C.A.
André Montgrain, L.S.C.C.A.
Yvon Marcoux, C.A.
Gaetan Brisebois, C.A.
Real Marcotte, C.A.
50, Place Crémazie suite 921
Montreal H2P 2T6 — 384-1020

NORMANDIN, SÉGUIN & ASSOCIÉS
Comptables agréés
225, rue Notre-Dame ouest
Montreal, Quebec H2Y 1T4
Telephone (514) 844-4445
Bureaux à
Montréal, Ottawa, Hawkesbury, Hull, Gatineau, Grand'Mère, Shawinigan, Ville Saint-Georges, Lac Echemin, Baie-Comeau
Bureaux affiliés
Québec, Lévis, Granby, Sherbrooke, Lac Mégantic, Chicoutimi, Ville de la Baie, Roberval, Saint-Félicien, La Malbaie
Siège social
1010 Sherbrooke ouest, Suite 2010
Montréal, Québec - H3A 2R7

PETRIE, RAYMOND & CIE, Proulx, D'Orsonnens & Cie
Comptables Agrées
1320 Boul. Graham
Suite 100
Mont-Royal, H3P 3C8
Tél.: 735-4647

PRICE WATERHOUSE & CIE
Comptable Agréés
1200 McGill College
Montréal, Qué. H3B 2G4 — 879-9050
Montréal, Québec, Halifax, Ottawa, Toronto, Mississauga, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Thunder Bay, Winnipeg, Saskatoon, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria

ROBERT SAINT-DENIS & CIE
Comptables Agrées
7000, Avenue du Parc,
Suite 301
Montreal H3N 1X1 — 274-2797

RAYMOND, CHABOT MARTIN, PARÉ & ASSOCIÉS
Comptables Agrées
17eme etage
La Tour de la Bourse
Place Victoria
Montreal H4Z 1G9, Quebec
(514) 878-2691
350 est, boul. Charest
Québec G1K 3H5, Québec
(418) 647-3151

SAMSON, BÉLAIR & ASSOCIÉS
Comptables agrées
Montréal, Québec, Rimouski, Sherbrooke, Trois-Rivières, Ottawa, Sept-Iles, Coaticook, Matane
Suite 3100, Tour de la Bourse
Montreal, Que. H4Z 1H8
(514) 861-5741

THORNE, RIDDELL & CIE
Comptables Agrées
BUREAUX
Terre-Neuve, Nouvelle-Ecosse, Nouveau-Brunswick, Québec, Ontario, Manitoba, Saskatchewan, Alberta, Colombie-Britannique, Région des Caraïbes
Représentation dans le monde entier
2500-630, Boul. Dorchester O.
866-7351

TOUCHE, ROSS & CIE
Comptables Agrées
Sydney, Halifax, Saint-Jean, Québec, Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Winnipeg, Regina, Saskatoon, Nord Battleford, Calgary, Edmonton, New Westminster, Burnaby, Vancouver, Victoria, Bermuda, Nassau et Freeport, Bahamas, Grand Cayman, Etats-Unis, Grande-Bretagne, autres pays du monde
1, Place Ville-Marie
861-8531

LUCIEN VIAU & ASSOCIÉS
Comptables Agrées
Charles A. Gauvreau, C.A.
Fernand Rheaun, C.A.
Yves Charbonneau, C.A.
210 ouest, boul. Crémazie
388-9251

VIAU, ROBIN & ASSOCIÉS
Comptables Agrées
Lucien D. Viau, C.A.
Armand H. Viau, C.A.
J. Serge Gervais, C.A.
Waguih Boulos, C.A.
Jacques R. Chaillon, C.A.
Jacques Joval, C.A.
Louis Bani, C.A.
Farid A. Chali, C.A.
4926, ave Verdun, Verdun
H4G 1N3
55A, Blainville Est,
Ste-Therese J7E 1L4
769-3871 — 435-4691

ZITTRER, SIBLIN, STEIN, LEVINE & CIE
Comptables Agréés
MONTRÉAL - TORONTO
Jack E. Zittrer, C.A.
Samuel S. Stein, C.A.
Marvin B. Goldsmith, C.A.
Arnold J. Echenberg, C.A.
Morton S. Spector, C.A.
Barry A. Tissenbaum, C.A.
Jeffrey L. Payne, C.A.
Brahm D. Levine, C.A.
Lawrence M. Chandler, C.A.
Jack Altman, C.A.
Herbert E. Siblin, C.A.
Boris G. Levine, C.A.
David A. Stein, C.A.
Steven A. Yaphe, C.A.
Marvin H. Tafler, C.A.
Gerald A. Slan, C.A.
Norman Daitchman, C.A.
Morrie L. Fogelbaum, C.A.
Alan M. Liverman, C.A.
Robert H. Zittrer, C.A.
4115 Sherbrooke ouest
Westmount, Qué. 933-1112